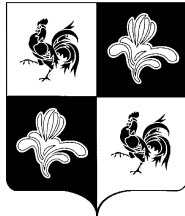


Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



18 novembre 2015

SESSION ORDINAIRE 2015-2016

PROJET DE DÉCRET

**ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française
pour l'année budgétaire 2015**

PROJET DE RÈGLEMENT

**ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française
pour l'année budgétaire 2015**

PROJET DE DÉCRET

**contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française
pour l'année budgétaire 2016**

PROJET DE RÈGLEMENT

**contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française
pour l'année budgétaire 2016**

AVIS DES COMMISSIONS PERMANENTES

TABLE DES MATIERES

1. Rapport fait au nom de la commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduelles, par Mme Caroline Désir et M. Ridouane Chahid	3
2. Rapport fait au nom de la commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire, par M. Julien Uyttendaele	31
3. Rapport fait au nom de la commission des Affaires sociales par Mme Nadia El Yousfi	91
4. Rapport fait au nom de la commission de la Santé par Mme Fatoumata Sidibé	141

RAPPORT

fait au nom de la commission du Budget, de l'Administration,
des Relations internationales et des Compétences résiduelles

par Mme Caroline DÉSIR et M. Ridouane CHAHID

SOMMAIRE

1. Désignation du rapporteur.....	4
2. Exposé de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente.....	4
3. Discussion et examen des tableaux <i>partim</i>	5
4. Lecture et vote de l'avis.....	5
5. Désignation d'un co-rapporteur.....	5
6. Exposé de Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Fonction publique.....	5
7. Discussion et examen des tableaux des divisions 10 et 21 (<i>partim</i>).....	8
8. Lecture et vote de l'avis.....	11
9. Exposé de Mme Céline Fremault, ministre en charge des Relations internationales.....	11
10. Discussion et examen des tableaux de la division 30, activité 0.....	13
11. Lecture et vote de l'avis.....	15
12. Approbation du rapport.....	15
13. Annexes	16

Membres présents : M. Ridouane Chahid, M. Michel Colson, M. Emmanuel De Bock, M. Olivier de Clippele, Mme Julie de Groote (présidente), Mme Caroline Désir, M. Boris Dilliès, Mme Isabelle Emmery, M. Amet Gjanaj, Mme Véronique Jamouille, M. Pierre Kompany, M. Hasan Koyuncu, M. Fabian Maingain, M. Alain Maron, Mme Catherine Moureaux, M. Temiz Sevkett, Mme Simone Susskind et M. Gaëtan Van Goidsenhoven.

Etaient également présents à la réunion : M. Christos Doukeridis, M. Hamza Fassi-Fihri et Mme Claire Geraets (députés), Mme Fadila Laanan (ministre-présidente), Mme Cécile Jodogne et Mme Céline Fremault (ministres).

Mesdames,
Messieurs,

La commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduelles a examiné, en ses réunions des 17 et 26 novembre 2015, les projets de décrets et de règlements ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2015 et contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2016, pour ce qui concerne ses compétences propres.

La commission a décidé d'examiner conjointement l'ajustement du budget 2015 et le budget initial 2016.

1. Désignation du rapporteur

À l'unanimité des 11 membres présents, Mme Caroline Désir est désignée en qualité de rapporteuse.

2. Exposé de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente

En ce qui concerne la division 21 *partim*, il faut savoir que la majorité des allocations budgétaires qui s'y trouvent sont liées de près ou de loin au secteur dit du non marchand.

La ministre-présidente tient à rappeler que les accords du non-marchand ont consisté dans une harmonisation des différents statuts dans les secteurs concernés par plusieurs entités fédérées (Commission communautaire française, Région wallonne, Fédération Wallonie-Bruxelles, ...), ainsi que par une amélioration générale des conditions de travail.

Au niveau intra-bruxellois, les matières concernent plusieurs compétences ministérielles tant relevant de la Commission communautaire française (ISP, Cohésion sociale, Santé et Action sociale, Politique des personnes handicapées) que régionale, dont principalement l'Emploi (via les ACS).

C'est d'ailleurs dans le respect de l'accord de majorité que le Gouvernement a multiplié les contacts afin d'aboutir à une simplification et une harmonisation de la réglementation en la matière.

Les députés doivent bien imaginer que cette multiplicité d'opérateurs induit la concertation avec une multitude d'intervenants provenant d'horizons aussi divers que variés (organisations syndicales, administrations, autres entités, etc.).

Cette concertation est menée par le Gouvernement et il continuera à la mener ! En effet, il est primordial d'associer l'ensemble des forces vives et des acteurs bruxellois à la gestion de la Ville-Région, carrefour de différentes communautés, mais également lieu exceptionnel du vivre ensemble. Cette spécificité et la volonté du Gouvernement de poursuivre et d'amplifier cette concertation sera une des garanties de l'identité propre de la Commission communautaire française.

Les moyens nécessaires à l'exécution des engagements pris dans les accords du non marchand sont donc garantis et permettront de poursuivre les efforts dans :

- la politique de réduction de temps de travail d'embauche compensatoire,
- la valorisation des primes syndicales,
- l'augmentation du pouvoir d'achat (prime exceptionnelle remplaçant les éco-chèques),
- les subventions aux associations occupant des ACS,
- les mesures visant à l'amélioration du bien-être au travail,
- le développement d'outils informatiques et de supports administratifs.

Grâce aux moyens prévus dans ce nouveau budget 2016, il sera bien entendu tenu compte des indexations et de l'augmentation du nombre de travailleurs concernés par la politique d'embauche compensatoire. La dotation au service social est également garantie, bien évidemment.

Les AB concernées ont été transférées à la ministre en charge de la Fonction publique.

En ce qui concerne la division 30 *partim* consacrée à la Politique générale, le budget pour les secteurs relevant de la présidence du Gouvernement est garanti. Outre la poursuite de la participation au Plan Magellan, l'attention est portée notamment sur les subventions destinées à mettre en œuvre la politique d'égalité des chances et les actions visant à promouvoir l'image de l'institution.

Par ailleurs, des moyens sont bel et bien prévus afin de soutenir des initiatives visant à mieux informer l'ensemble des acteurs bruxellois sur les enjeux bruxellois, mais aussi soutenir les débats et réflexions citoyennes, ainsi que faciliter et amplifier les relations avec le secteur associatif et l'administration.

3. Discussion et examen des tableaux *partim*

M. Alain Maron (Ecolo) demande à pouvoir disposer de la liste des projets et associations qui sont soutenues dans le cadre des AB 30.01.33.01 et 30.01.33.02.

À cette demande, **Mme Fadila Laanan (ministre-présidente)** répond par l'affirmative et une version papier est d'ores et déjà communiquée au secrétaire de la commission.

M. Emmanuel De Bock (DéFI) rappelle que, dans le cadre de la discussion générale, il avait soulevé un différentiel relatif à la division 21 « Administration » portant sur un montant d'environ 105 millions d'euros entre l'initial 2015 et l'initial 2016. Il souhaite que soit jointe au rapport une explication quant à ce différentiel-là, en lien avec le différentiel de 97 millions d'€ évoqué en recettes issues de la dotation Sainte-Emilie, article 7.

Mme Fadila Laanan (ministre-présidente) souligne que cette explication sera jointe au rapport de la commission.

4. Lecture et vote de l'avis

La commission a émis un avis favorable à la commission compétente pour le Budget, en ce qui concerne les divisions 1 à 7, 21 (*partim*) et 30 (*partim*) des projets de décret ajustant, d'une part, le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2015 et contenant, d'autre part, le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2016 de la Commission communautaire française, et l'a adopté par 8 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

5. Désignation d'un co-rapporteur

En l'absence de Mme Caroline Désir (retenue au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles), M. Ridouane Chahid est désigné en qualité de co-rapporteur.

6. Exposé de Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Fonction publique

Mme Cécile Jodogne (ministre en charge de la Fonction publique) se réjouit d'annoncer qu'en termes de fonction publique, le travail amorcé en 2015 se poursuit. La dynamique de modernisation de

l'administration que chacun a appelée de ses vœux en est le moteur principal.

Ainsi, le Collège soutient le déploiement du Plan stratégique du Conseil de direction, introduit progressivement au sein des différents services. Dans les mois qui viennent, le mouvement se poursuivra, notamment via les formations.

Divers éléments interdépendants participent à la modernisation des services du Gouvernement francophone bruxellois. Parmi ceux-ci, certains méritent d'être soulignés. Tous ne sont pas au même stade de maturité, mais tous représentent des objectifs à atteindre en 2016, voire au-delà.

Règlement de travail

Parallèlement au plan stratégique des mandataires, le Gouvernement a approuvé, en juillet 2015, le projet de règlement de travail négocié avec les organisations syndicales et attendu depuis 20 ans. Une fois encore, les changements qu'il implique se feront de manière progressive et concertée dans le respect de la loi du 14 décembre 2000 fixant certains aspects de l'aménagement du temps de travail dans le secteur public, en ce compris le respect des horaires de travail et l'enregistrement des prestations.

Le règlement de travail est un document que la loi rend obligatoire, dans l'intérêt des travailleurs. Il ne contient comme tel aucune règle nouvelle.

Il constitue donc la référence commune aux agents et à l'autorité quant à la manière dont le travail est organisé.

Concrètement, le changement le plus tangible interviendra en avril 2016 prochain, avec la généralisation d'un système de pointage, mesure du temps de travail, permettant à chacun de gérer ses prestations de manière transparente et responsable. L'objectif de ce système, comme de tout le règlement, est d'améliorer la qualité de la relation de travail.

Certaines questions découlant de la mise en œuvre du règlement de travail pouvant encore se poser, un groupe de travail est constitué pour qu'à chaque situation spécifique, la meilleure solution soit trouvée. Ce groupe de travail est une commission de suivi baptisée la « COHORT » (COMmission des HOraires et du Règlement de Travail). Elle s'est déjà réunie à plusieurs reprises, regroupant des techniciens du service des ressources humaines, des représentants des organisations syndicales et des membres du cabinet de la ministre.

Cadastre du personnel et plan de recrutement

Un état des lieux du cadastre du personnel a été réalisé. La Commission communautaire française ne disposait pas d'outil centralisé de suivi de son personnel. Or, des discussions avec les parties prenantes, notamment au sein de la concertation sociale, ont fait ressortir le besoin de disposer d'un véritable « observatoire de l'emploi », afin de suivre de manière régulière les évolutions de la force de travail.

Une réponse a été apportée par la mise en place d'une base de données informatiques complète et cohérente avec les informations sur la carrière de chaque agent.

Elle est d'ores et déjà compatible avec le logiciel de suivi des formations. Si cet outil informatique est désormais fiable, il n'en reste pas moins qu'il doit encore être élargi à d'autres informations (dates de naissance, etc.) et à d'autres fonctionnalités (suivi des postes à pourvoir, extension au personnel non subventionné de l'enseignement, descriptions de poste, ...) et permettre également l'informatisation de la fiche de traitement. Ceci permettra le suivi complet de la carrière de l'agent, ainsi qu'un contrôle budgétaire en temps réel.

Outre les avantages déjà cités, l'intérêt de disposer d'un cadastre, réside dans la possibilité de suivre le volume du personnel en termes « d'équivalents temps plein », mais aussi de suivre les demandes de personnel, de faire des prévisions de mouvements, d'identifier les besoins nouveaux ou non satisfaits, de faire des prévisions de mouvements, de faire le point sur les déclarations de vacance d'emploi (DVE) introduites et satisfaites ou non, etc.

Le processus de description de poste est maintenant terminé. Une description normalisée de toutes les fonctions de la Commission communautaire française existe désormais. La description générique de chaque agent sera introduite dans la banque de données qui vient d'être évoquée.

Les différents éléments précités s'articulant les uns aux autres, ils auront permis, en 2015, d'établir un plan de recrutement. Ce plan a été adopté par le Gouvernement, il concerne 52 emplois dont 39 mouvements naturels et 12 nouveaux recrutements, auxquels s'ajoutent les emplois dits « FSE » pour la formation professionnelle (7) ou pour le service Phare (2).

Le cadastre du personnel aura été l'occasion de normaliser toutes les demandes relatives au personnel, qu'il s'agisse de besoins nouveaux, de remplacements ou de réaffectations. Ainsi, toutes les demandes de futur recrutement sont objectivées, les

DVE trop anciennes sont annulées dès lors qu'elles sont devenues obsolètes.

En effet, il existait encore dans toutes les directions d'administration un certain nombre de postes qui avaient été déclarés vacants ou qui ont fait l'objet d'une demande. Des DVE étaient ainsi ouvertes depuis plusieurs années, mais sans avoir été suivies d'effet. Cette mise à plat des DVE aura eu pour conséquence d'arriver à un budget « vérité ». Tous les montants provisionnés pour faire face à des recrutements ou à des remplacements qui avaient été projetés et qui, compte tenu de leur ancienneté, n'ont plus de raison d'être, ont été diminués à l'ajustement 2015. Il y avait, en effet, une sous-utilisation structurelle du budget. Pour information, 96 « postes » étaient concernés.

Ceci étant, la ministre entend rassurer les parlementaires : le budget ainsi ajusté n'empêche pas de répondre à certaines demandes, telles que des demandes de mutations, des statutarisations d'agents contractuels, des réaffectations d'agents touchés par les conséquences de la sixième réforme de l'État, etc.

Elle signale souhaite d'ailleurs à cet égard que les agents précédemment occupés dans le secteur des maisons de repos et des maisons de repos et de soins, se sont vus confier d'autres tâches (quand il s'agissait d'emplois administratifs) ou d'autres affectations.

Toujours dans le cadre de la sixième réforme de l'État, mais pour les matières accueillies à la Commission communautaire française cette fois, la procédure de sélection des sept agents de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui rejoindront la Commission communautaire française a été clôturée du côté de l'administration d'origine. Le transfert effectif de ces agents interviendra début janvier 2016. Leurs bureaux sont d'ores et déjà prêts. Il en va de même pour les agents qui partent vers la Région wallonne ou vers l'ONE.

Quelques autres points d'attention

La ministre ajoute qu'il faut constater aussi l'augmentation significative des budgets relatifs à la formation et à l'information du personnel. L'élaboration du Plan Stratégique du Conseil de Direction, la mise en œuvre des plans opérationnels qui en découlent, la mise à niveau stratégique et opérationnelle des chefs de service sur le plan des descriptions de fonction, la mutation de certaines fonctions administratives vers celles de chefs de projets, ..., toutes ces nouveautés mobilisent une grande partie des crédits budgétaires de la formation.

Pour ce qui concerne le « genre » et la « lutte contre les discriminations », M. Maron peut être rassuré : cette problématique n'est pas passée aux oubliettes. En 2015, une recherche-enquête a été menée en collaboration avec le Centre interfédéral pour l'Égalité des chances sur le thème des discriminations. Ce sont à la fois les services de l'administration et des associations soutenues par la Commission communautaire française qui auront été le terreau de la recherche.

Enfin, il faut savoir également que le Gouvernement a travaillé à l'élaboration d'une campagne de lutte contre l'homophobie, en collaboration avec l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, la Région wallonne, le Commissariat aux droits de l'Enfant et d'autres acteurs institutionnels. Le lancement de cette campagne est prévu pour le 1^{er} février 2016.

Les crédits relatifs à l'équipement informatique sont assez stables mais il convient de se rappeler qu'ils étaient en forte augmentation l'an dernier. Un effort particulier est réalisé aujourd'hui pour la modernisation du site internet, d'une part, et de l'intranet de la Commission communautaire française, d'autre part. Celui-ci qui va constituer enfin une plate-forme unique et homogène pour la diffusion des informations destinées à l'ensemble du personnel, en ce compris les sites extérieurs d'enseignement. La communication externe de l'administration a même nécessité la création d'une nouvelle AB pour accompagner la modernisation de son image à destination du grand public.

Le dossier « 13,07 » a trouvé une issue favorable en novembre 2015, du moins pour les agents de la Commission communautaire française dont la pension est à charge du Trésor public et pour les agents contractuels, c'est-à-dire la grande majorité des agents (700 sur 900 agents, pensionnés et ayant-droits compris).

Pour mémoire et très brièvement, depuis 2005, une retenue de 13,07 % était opérée sur le pécule de vacances des travailleurs. Cette retenue considérée comme indue a finalement été remboursée à une partie des agents. En effet, l'ORPSS (l'Office des régimes particuliers de sécurité sociale – l'organisme ayant repris les droits et obligations de l'ONSS APL) a restitué les montants perçus erronément. Le remboursement aux agents concernés a été effectué en novembre 2015.

La situation est différente pour les agents dont la pension n'est pas à charge du Trésor public, mais bien d'un Fonds de pension particulier. Ces agents n'ont pas reçu de remboursement et continuent d'ailleurs à être prélevés. L'existence d'une base légale pour ces agents est toujours en questionnement. Et un litige est pendant devant le Tribunal de première Instance.

Il s'agit des agents de l'ex-Province de Brabant, de l'ex-Commission française de la Culture.

Le remboursement a été opéré sur le traitement de novembre. L'ORPSS compensera le montant de 1,7 million d'€ correspondant à la dépense dès le début de l'année 2016.

Il n'aura pas échappé aux commissaires qu'un montant de 503.000 € apparaît à l'ajustement du budget 2015 pour couvrir des charges et provisions de pensions des agents provenant de l'ex-IFPME. Ce montant permettra de refinancer le fonds de pension. Il s'agit d'un fonds créé il y a une vingtaine d'années mais qui n'a jamais été refinancé. Selon les termes de la convention datant de 1995, la clé de répartition du financement du fonds est de 80 % à charge de l'IFAPME et 20 % à charge de la Commission communautaire française.

Enfin, il faut constater une nouveauté dans la division 21 du budget général des dépenses : il s'agit de la création d'une allocation de base intitulée « Provision pour la gestion des risques en matière de personnel ». Cette AB est créée à l'ajustement 2015 et est alimentée à partir de 2016. L'idée de créer une telle AB provient du travail réalisé sur la sous-utilisation structurelle susmentionnée.

Le programme justificatif précise en la matière que « Le montant est destiné à couvrir des dépenses exceptionnelles relatives à la gestion du personnel au sens large qui étaient jusqu'ici budgétées dans les diverses allocations de base concernées, ces dépenses étant incertaines quant à leur survenance (litige individuel ou collectif, mesure nouvelle, engagement non prévu dans le plan de recrutement, etc.), quant à leur montant (poids des anciennetés, négociation en cours au moment du budget, questions de trésorerie, frais de gestion exceptionnels, etc.), ou les deux. Le passage à une politique planifiée en matière de remplacement et de recrutement permet de globaliser l'ensemble de ces risques en une provision unique afin d'en optimiser la gestion. La constitution de cette provision implique donc que ce montant ne se trouve plus dans les AB respectives, ce qui améliorera la possibilité de suivre celles-ci et leur taux de consommation, les risques devant évidemment continuer à être couverts par ailleurs. La provision est logiquement répartie entre les divers programmes concernés. ».

La provision pour la gestion des risques est partagée entre la division 29 et la division 21 parce que la moitié du personnel de la Commission communautaire française relève de l'enseignement et donc des crédits de la ministre-présidente Fadila Laanan.

La provision permet de ne pas pré-affecter à l'initial des montants identifiés « Rémunérations » et offre davantage de souplesse et de transparence aux opérations de réaffectation par le Gouvernement en cours d'année.

7. Discussion et examen des tableaux des divisions 10 et 21 (*partim*)

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR) rappelle que, depuis sa mise en place, le Gouvernement a indiqué, à de nombreuses reprises, qu'il poursuivra activement la modernisation du service public francophone bruxellois, notamment en soutenant la mise en œuvre du Plan stratégique du Conseil de direction, mais également au travers du Plan de développement des compétences et des transversalités professionnelles.

Le député aimerait entendre davantage Mme la ministre concernant cette mise en œuvre du Plan stratégique.

Il se réjouit de constater que le règlement de travail attendu depuis 20 ans est enfin bouclé, laissant apparaître une situation peu flatteuse pour l'administration : cadastre du personnel réalisé, base informatique, Observatoire de l'emploi, ... Tout ceci laisse entendre qu'il s'agit davantage d'une remise en ordre qu'une modernisation, sauf à dire que le pointage et l'informatisation des fiches de traitement constituent un objectif des administrations modernes.

Le député s'interroge donc quant aux actions réellement novatrices qui seront développées en termes de modernisation de l'administration courant 2016.

Il souhaiterait également disposer d'une ventilation des budgets mobilisés par initiative.

Plus particulièrement, en ce qui concerne la politique d'égalité des chances pour l'accès à la Fonction publique, le député a pointé la disparition d'un crédit de 40.000 €. Qu'en est-il ?

M. Alain Maron (Ecolo) demande à recevoir davantage de renseignements en ce qui concerne les objectifs stratégiques de l'administration dans le cadre du plan élaboré par le Conseil de direction. Il en a été question dans le cadre de la journée d'études consacrée aux rapports entre l'administration et le secteur associatif. Il serait intéressant que ce plan puisse être présenté aux membres de la commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduelles, ainsi qu'à l'ensemble des députés.

La ministre peut-elle également communiquer quelques renseignements quant à l'adoption d'un

plan de recrutement au sein de l'administration ? Le cas échéant, quelle est sa traduction dans le budget 2016 ?

Qu'en est-il du basculement des maisons de repos et des maisons de repos et de soins de la Commission communautaire française vers la Commission communautaire commune ? L'exposé général indique à cet égard qu'un certain nombre de membres du personnel ont été réaffectés en interne. Il s'agit des inspecteurs et agents administratifs qui géraient cette matière. Est-il possible d'avoir des précisions quant au nombre de personnes concernées et quant à leur réaffectation puisque, de prime abord, il n'y avait pas de besoins réels de renfort dans les autres secteurs de l'administration ? Ces agents, qui ont acquis une connaissance du secteur des maisons de repos et développé une expertise en la matière, collaborent-ils avec les agents de la Commission communautaire commune qui ont hérité de leurs missions ?

Par ailleurs, la ministre a abordé la mise en place d'une campagne contre l'homophobie. Il y a lieu de s'en réjouir. S'agit-il d'une campagne menée à l'intérieur de l'administration ou d'une campagne grand public ? Cette campagne implique une collaboration avec l'Institut pour l'égalité des hommes et des femmes. Pourquoi ne pas avoir choisi de travailler avec le Centre interfédéral pour l'égalité des chances ?

M. Emmanuel De Bock (DéFI) demande s'il est possible de joindre au rapport un cadastre du personnel reprenant les âges et niveaux. Il permettra de comprendre l'enjeu des recrutements et de la modernisation de l'administration telle qu'elle a été présentée.

Il pointe une volonté de statutarisation exprimée par la ministre mais constate que certains montants budgétaires correspondants sont en baisse. Qu'en est-il ?

Le député s'interroge également sur l'impact de la sixième réforme de l'Etat, à la fois sur les bâtiments mais aussi sur le personnel de la Commission communautaire française. Qu'en serait le coût ? Est-il possible de l'isoler ? S'agit de ce montant de 105 millions d'euros en moins dans la division 21.

Mme Cécile Jodogne (ministre en charge de la Fonction publique) souligne que ce montant n'a rien à voir avec le personnel de l'administration. Il s'agit d'un montant qui a été reçu de l'INAMI et transféré aux maisons de repos, maisons de repos et de soins et aux institutions bénéficiant de conventions avec l'INAMI.

M. Emmanuel De Bock (DéFI) demande si la Commission communautaire française n'a servi que de boîte aux lettres en l'espèce.

Mme Cécile Jodogne (ministre en charge de la Fonction publique) répond par l'affirmative.

M. Emmanuel De Bock (DéFI) souhaite que soit joint au rapport l'ensemble des formations continues qui sont accordées aux agents, qu'il s'agisse de congés-éducation ou de formations plus personnelles ou en lien avec la fonction exercée au sein de l'administration.

M. Michel Colson (DéFI) se réjouit de l'adoption du Plan stratégique du Conseil de direction et particulièrement du règlement de travail susmentionné. Il s'agit d'une belle avancée.

Évoquant le dossier des 13,07 %, le député demande si ce dossier est aujourd'hui définitivement clôturé, eu égard à la coexistence, au sein de l'administration de la Commission communautaire française, de différentes catégories de fonctionnaires qui n'ont pas été concernées de la même manière : les fonctionnaires ex-CFC, les fonctionnaires de l'ex-Province de Brabant, les fonctionnaires « Commission communautaire française » purs, ...

Mme Cécile Jodogne (ministre en charge de la Fonction publique) constate que le colloque qui s'est tenu au Parlement il y a quelques semaines a effectivement permis de présenter le Plan stratégique du Conseil de direction. Néanmoins, elle déclare n'avoir aucune objection à venir le présenter aux membres de la commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduelles.

L'objectif du Conseil de direction, qui rassemble les différents mandataires et l'administratrice générale, a été, en collaboration avec un bureau de consultance, de réfléchir aux missions de la Commission communautaire française en y décelant les valeurs qui sont les siennes, de définir ainsi des objectifs et les décliner sous la forme d'un plan opérationnel, département par département et mission par mission.

Un travail réellement important a été mené en termes d'entrevues, de questionnements quant aux missions de l'administration. C'est sur cette base que le Conseil de direction a pu décliner les objectifs opérationnels, service par service.

C'est pour cette raison également que les budgets « formations » de l'année 2016 seront en majeure partie consacrés à permettre aux différents chefs de département d'être mis en condition d'adhérer aux

objectifs opérationnels susmentionnés et être en mesure de rencontrer ceux-ci.

À propos de la disparition du crédit de 40.000 € évoquée par M. Gaëtan Van Goidsenhoven, la ministre précise qu'il s'agissait d'une convention conclue avec une crèche pour les membres du personnel intéressés. Dans la mesure où il n'y a pas eu de demande de candidat, la convention de partenariat est devenue caduque et a entraîné la disparition de cette dépense à l'initial 2016.

En ce qui concerne le recrutement, un plan de recrutement a été adopté par le Gouvernement. Il concerne 51 emplois, dont 39 mouvements naturels (départs à la pension) et 12 nouveaux recrutements, auxquels s'ajoutent les 9 emplois du Fonds social européen (FSE) parmi lesquels 7 sont affectés à la Formation professionnelle et 2 pour le service PHARE. Il faut préciser que ces 9 emplois sont particuliers en ce sens qu'ils sont cofinancés à 50 % par le FSE.

À propos du basculement des MR et MRS vers la Commission communautaire commune, la ministre précise que la dizaine d'agents concernés de la Commission communautaire française n'ont pas été transférés à la Commission communautaire commune mais ont été réaffectés en interne dans différents secteurs. Ils sont cependant à disposition de la Commission communautaire commune si une demande devait émaner de celle-ci. Il y a d'ailleurs des échanges entre ces anciens inspecteurs et agents administratifs avec leurs correspondants de la Commission communautaire commune. Évidemment, l'ensemble des dossiers a été transféré d'une administration à l'autre.

La campagne de lutte contre l'homophobie est effectivement à destination du grand public. Elle a été envisagée et puis élaborée par les différents partenaires cités dans l'exposé ci-avant. Il n'a pas été décidé de travailler avec le Centre interfédéral pour l'égalité des chances avec lequel la Commission communautaire française dispose, par ailleurs, d'une convention. Il faut simplement constater qu'il y a eu une dynamique de l'administration et de ses partenaires et qu'il semblait logique de la soutenir.

Pour répondre à la demande de M. De Bock concernant le cadastre par niveau, la ministre souligne que le cadre de l'administration pourra être joint au rapport. Quant aux données relatives aux dates de naissance et départs à la pension, elles figurent effectivement au cadastre du personnel en cours de confection dans le cadre de l'outil informatisé susmentionné.

Le Plan de recrutement a intégré les départs à la pension puisqu'il prend en compte les 39 mouvements naturels déjà évoqués, ainsi que les mutations

internes. L'outil n'est pas encore parfait mais il est avancé sur l'essentiel.

La ministre déclare ne pas avoir compris la question de M. De Bock concernant la volonté de statutarisation liée à une diminution des crédits y affectés.

M. Emmanuel De Bock (DéFI) évoque l'AB 21.00.11.03 de la page 29 du programme justificatif de la division 21 qui passe de 18.494.000 € à 17.287.000 €.

Mme Cécile Jodogne (ministre en charge de la Fonction publique) souligne que la réalisation du cadastre du personnel a permis d'opérer un grand nettoyage des demandes de vacances d'emplois ouvertes mais qui n'avaient jamais été remplies. Ce nettoyage a eu lieu en 2015 et a concerné 96 déclarations de vacances. Dans la mesure où celles-ci étaient ouvertes, elles étaient budgétisées d'année en année. C'est leur nettoyage qui a permis de diminuer le crédit budgétaire en question.

À propos des formations, la ministre souligne que les sujets demandés sont extrêmement larges. Il y a bien entendu un point très important relatif aux formations liées à la mise en œuvre du Plan stratégique du Conseil de direction. Il s'agit notamment de formations aux techniques managériales (motiver son équipe, poser des objectifs, ...). Par ailleurs, il y a des demandes très variées qui concernent des cours de conduite pour les chauffeurs, de secourisme pour ceux qui sont volontaires.

Le service juridique a suivi des formations visant à se mettre à jour par rapport à de nouvelles législations (par exemple, en matière de harcèlement et de bien-être au travail).

À propos du dossier des cotisations de 13,07 % évoqué par M. Colson, la ministre confirme qu'effectivement l'administration rassemble des fonctionnaires d'origines très différentes liées à l'histoire institutionnelle. Ce remboursement de cotisations indues ne concerne pas l'ensemble du personnel mais bien environ 700 agents sur 900. N'en ont pas bénéficié les fonctionnaires de l'ex-CFC et de l'ex-Province de Brabant. Ces derniers dépendaient d'un autre fonds de pensions.

M. Alain Maron (Ecolo) évoque l'AB 21.00.11.03 et la remarque formulée à son égard par la Cour des comptes : « D'après les informations obtenues, ces réductions résultent notamment de la suppression des provisions pour l'indexation et pour la prime exceptionnelle à la vie chère et du non-remplacement ou d'un non-engagement d'agents initialement prévus. ». Cette interprétation de la Cour des comptes est-elle exacte ?

Pourquoi la prime à la vie chère a-t-elle été supprimée, alors que tant dans l'accord du Gouvernement que dans plusieurs déclarations de la ministre, il a été fait état d'une volonté de maintenir ce dispositif, éventuellement sous une forme amendée ?

Par ailleurs, la Cour des comptes signale que « le crédit pour les rémunérations du personnel statutaire porté à un montant de 15 millions d'€ par le présent ajustement ne permettra plus de couvrir le montant des engagements déjà imputés à ce jour qui se chiffraient déjà à plus de 16 millions d'€ ». Qu'en est-il ?

Mme Cécile Jodogne (ministre en charge de la Fonction publique) confirme qu'elle souhaitait pouvoir maintenir cet engagement lié à la prime à la vie chère. Une proposition alternative a été adoptée par le Gouvernement mais elle a à nouveau fait l'objet d'un recours et n'a pu donc être exécutée.

M. Alain Maron (Ecolo) demande qui a introduit ce recours.

Mme Cécile Jodogne (ministre en charge de la Fonction publique) précise qu'il s'agit d'un membre du personnel. Rien d'autre n'est à ce jour prévu.

Concernant la remarque de la Cour des comptes, la ministre souligne qu'il n'est pas exact d'affirmer que la Commission communautaire française n'a pas les moyens de couvrir ses engagements. Il y a des engagements provisionnels qui existaient et il n'y a aucune crainte à avoir à ce sujet.

Mme Véronique Jamoulle (PS) évoque l'AB 21.00.12.15 à l'ajustement, pour laquelle elle constate une diminution de 40.000 €. Il s'agit d'un crédit destiné à la réservation de places d'accueil dans des crèches en faveur des enfants d'agents de la Commission communautaire française.

Qu'est-il prévu plus globalement en matière d'égalité des chances ? Comment expliquer cette diminution et combien d'agents sont concernés ?

M. Temiz Sevket (PS) évoque l'AB 21.00.12.03 qui connaît une diminution de près de 200.000 € entre l'initial 2015 et l'initial 2016. Comment se justifie-t-elle ?

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR) s'interroge quant à l'AB 21.00.12.05 relative aux frais liés à l'informatisation de l'administration. Combien d'ETP sont mis à la disposition de l'administration par le CIRB ? Qu'en est-il du renouvellement du parc informatique de l'administration annoncé l'année passée ? Des formations sont-elles dispensées pour permettre au personnel de se familiariser à l'utilisation des nouveaux logiciels dont l'administration disposera ?

M. Hasan Koyuncu (PS) évoque l'AB 21.00.12.06 consacrée à l'application générale e-sub.

Mme Cécile Jodogne (ministre en charge de la Fonction publique) souligne qu'il s'agit d'un crédit géré par la ministre-présidente Fadila Laanan.

M. Hasan Koyuncu (PS) s'interroge quant à l'AB 21.00.61.35 consacrée à la dotation SGS Bâtiments. La justification de la diminution est identique à celle de l'année passée. Est-il possible de disposer d'informations complémentaires ?

M. Alain Maron (Ecolo) souhaite que soit jointe au rapport la liste des dépenses liées à l'AB 21.00.12.05 consacrée aux frais d'informatisation de l'administration (parc informatique et licences).

Mme Cécile Jodogne (ministre en charge de la Fonction publique) rappelle que la disparition du crédit de 40.000 € susmentionnée concerne une convention avec une crèche à laquelle il a été mis fin, faute d'enfant de membres du personnel à y inscrire.

En ce qui concerne les frais de gestion de l'AB 21.00.12.03, le montant inscrit est le montant qui a été demandé par l'administration, en fonction des besoins exprimés par celle-ci.

Quant à l'augmentation du crédit de l'AB 21.00.12.05, elle correspond à l'engagement d'un IT manager sur le site du CERIA. A titre de compensation, il y a une diminution dans la division 29, par un jeu de vases communicants.

Au niveau du CIRB, 2 IT Managers, 4 développeurs et 5 hommes machines font partie de l'équipe et participent au développement et à la gestion de l'informatique de la Commission communautaire française. Quant au renouvellement complet du parc informatique, il a lieu par tiers pendant trois ans. Sera jointe au rapport, la liste des dépenses engagées en informatique (matériel et logiciels).

En ce qui concerne la dotation au SGS Bâtiments (AB 21.00.61.35), le montant indiqué correspond à celui demandé par l'administration selon la programmation des investissements, réparations et autres interventions envisagées par celle-ci.

M. Hasan Koyuncu (PS) évoque les AB 10.00.11.03 / 11.04 consacrées à la rémunération du personnel statutaire et contractuel. Il y a une augmentation plus importante à l'AB consacrée aux contractuels. Qu'en est-il ?

Mme Cécile Jodogne (ministre en charge de la Fonction publique) précise que cette augmentation

est liée à des remplacements au niveau du service Culture.

8. Lecture et vote de l'avis

La commission émet un avis favorable en ce qui concerne les divisions 10, et 21 (*partim*) des projets de décret et de règlement ajustant, d'une part, le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2015 et contenant, d'autre part, le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2016 et en a proposé, dès lors, l'adoption par 8 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention.

9. Exposé de Mme Céline Fremault, ministre en charge des Relations internationales

Mme Céline Fremault (ministre en charge des Relations internationales) déclare que le budget 2016 de la division 30 « Relations internationales » aura pour but, comme les années précédentes, de poursuivre le développement des Relations internationales de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, ainsi que leur visibilité et leurs performances.

Pour rappel, la Commission communautaire française représente près d'un million de Bruxellois francophones, sur le plan international, européen et de la Francophonie. Il importe donc de renforcer et de défendre la présence de ces derniers sur la scène internationale.

Pour ce faire, la Commission communautaire française va continuer en 2016 sa collaboration avec Wallonie-Bruxelles International (WBI) en matière de relations bilatérales, en partenariat avec ses homologues de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne.

La Commission communautaire française possède des accords internationaux avec 13 pays ou régions autonomes et développe ainsi, via WBI, des relations continues avec 12 pays différents.

Le but est de consolider les relations avec les pays partenaires et d'améliorer la qualité des collaborations en tenant compte de l'émergence des nouveaux besoins des populations concernées et de nouvelles problématiques sociétales, en lien avec les compétences de la Commission communautaire française. Ces coopérations internationales mettent également en avant le savoir-faire des Bruxellois francophones à l'étranger.

Le Gouvernement s'était fixé trois grands objectifs en 2015, qu'il continuera à déployer l'année prochaine.

Parallèlement, il a davantage recentré les subventions de WBI sur les projets qui ont directement un lien avec la coopération internationale, plutôt que des événements situés sur le territoire bruxellois. Parmi ces subventions, une évaluation des projets récurrents a été réalisée afin de réévaluer les besoins et les priorités selon les pays concernés.

Les missions sur place, comme celle menées au Congo en septembre dernier, permettent également de se rendre compte des besoins réels sur le terrain. De même, elles contribuent à la réalisation de nouveaux partenariats et réussissent aussi parfois à obtenir davantage d'appuis des autorités locales pour soutenir des projets. Les missions exploratoires menées par le Service des Relations internationales de la Commission communautaire française vont également dans ce sens.

A ce point de vue, il faut noter que, désormais, des réunions trimestrielles réunissent le cabinet, l'administration WBI et le Service des Relations internationales de la Commission communautaire française. Celles-ci permettent notamment d'échanger des informations, d'évaluer les projets de manière optimale et de trouver de nouveaux débouchés.

Un autre objectif a lui été réalisé, il s'agissait d'un ciblage plus précis sur les thématiques qui touchent directement les matières estampillées « Commission communautaire française », comme la Formation professionnelle, le Handicap, la Santé et l'Action sociale. Cette tendance se confirmera en 2016.

Enfin, une sélection de pays prioritaires parmi les partenaires a été réalisée, de manière à ne pas trop disperser les subsides de la Commission communautaire française au sein de WBI.

La somme allouée en 2016 par la Commission communautaire française à WBI sera la même que les années précédentes, à savoir 232.000 €.

En ce qui concerne les commissions mixtes permanentes (CMP) dans lesquelles sont déterminées les modalités concernant les projets de coopération, plusieurs d'entre elles se sont tenues en 2015 : Québec, Bénin, Tunisie, Maroc et Vietnam. En 2016, de nouvelles CMP auront lieu concernant le Sénégal, la Roumanie et la Bulgarie.

Une nouveauté est à signaler concernant les subsides aux associations concernant des projets « hors-accords ». Pour rappel, une augmentation significative de cette AB avait déjà eu lieu au budget 2015.

Auparavant, ceux-ci concernaient aussi bien des projets de coopération internationale que des frais de déplacement ou d'accueil dans le cadre de colloques internationaux.

Désormais, afin notamment de favoriser la coopération internationale « directe », celui-ci sera désormais scindé en deux volets : un premier de 35.000 € visant les projets de coopération internationale « hors-accords » et un second de 20.000 € qui concernera spécifiquement les projets permettant une plus grande mobilité et représentation des acteurs francophones à l'étranger, ainsi que l'accueil d'experts étrangers en Belgique via l'organisation de colloques, par exemple.

En 2015, les frais liés à l'immeuble de la Délégation générale Wallonie-Bruxelles de Paris restent à 35.000 €.

Les missions de cette Délégation sont de trois ordres :

1. Elle s'occupe de relations bilatérales entre des entités belges francophones, ainsi que des relations transfrontalières.
2. Elle participe aussi aux travaux de grandes organisations internationales comme l'OCDE et l'UNESCO, en lien avec le niveau fédéral.
3. Elle représente également WBI aux travaux de l'Organisation internationale de la Francophonie.

La Commission communautaire française participe depuis de nombreuses années au financement de cette institution. Depuis le début de cette année, une personne membre du Service des Relations internationales de la Commission communautaire française est détachée à la Délégation à temps partiel, afin de participer aux tâches de celle-ci, tant au niveau organisationnel qu'au point de vue du suivi du travail des grandes organisations internationales (OIF, UNESCO ...). Ceci renforce également la visibilité de la Commission communautaire française au sein de la Délégation de Paris et également à Wallonie-Bruxelles International.

C'est la raison pour laquelle 10.000 € supplémentaires ont été ajoutés à l'AB 12.01 en 2016, et que 8.000 € ont été déplacés de l'AB 01.02 vers cette AB à l'ajustement, ce détachement engendrant un certain coût en matière de transport notamment.

Enfin, les actions annuelles pour la Francophonie sont bien maintenues via une subvention de 50.000 € au Centre européen de Langue française (Alliance française de Bruxelles-Europe). Ce centre, cofinancé avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, promeut la langue et la culture française dans la capitale auprès

d'un public immigré, dont de nombreux ressortissants européens.

D'autres actions concernant la promotion de la Francophonie existent aussi. Ainsi, la Commission communautaire française subventionne également, via WBI, l'Institut pour la Coopération audiovisuelle francophone (ICAF), qui assure la visibilité de la Francophonie et la valorisation de la langue française au travers des émissions du magazine « Espace francophone », diffusés sur France 3, France O (Outre-Mer), TV5 Québec, Télé-Bruxelles et une trentaine de chaînes africaines et asiatiques. Les émissions réalisées par la partie bruxelloise participent au rayonnement.

10. Discussion et examen des tableaux de la division 30, activité 0

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR) estime que s'ouvrir sur le monde et à la grande altérité qui compose la Francophonie est plus que jamais une nécessité pour la Commission communautaire française. Il n'est pas seulement utile mais bien impératif d'achever l'évaluation des projets soutenus par la Commission communautaire française dans le cadre de ses relations bilatérales. Cet objectif au demeurant n'est pas neuf. Il serait opportun d'entendre la ministre à ce propos. Quel est l'état d'avancement des évaluations des projets s'inscrivant dans les relations bilatérales de l'institution ? La ministre peut-elle en dresser un premier bilan ? Certains de ces projets seront-ils actualisés, voire réorientés en fonction des résultats obtenus ?

Le député dit avoir lu que l'idée d'une adhésion de la Commission communautaire française en qualité de membre observateur de l'Organisation internationale de la Francophonie doit être réfléchie en termes d'opportunité, en concertation avec les autres entités fédérées belges francophones. Selon lui, il s'agit du monstre du Loch Ness : une fois, on semble vouloir aller dans cette direction. Une autre fois, on juge cette orientation inutile. A un moment donné, il faudra bien se résigner à trancher cette question afin de positionner de façon suffisamment claire la Commission communautaire française dans l'écheveau des différentes institutions francophones de par le monde.

Évoquant une certaine connexité, le député dénonce l'absence d'accueil d'un grand forum ou sommet important de la Francophonie à Bruxelles. Il s'agit d'un manque singulier. Bruxelles est la capitale d'un pays important de la Francophonie et celle de l'Europe. Elle a un rôle important et une responsabilité particulière dans le rayonnement de la Francophonie. Le député estime que Bruxelles manque de souffle à cet égard au travers de ses politiques.

M. Alain Maron (Ecolo) évoque le site internet de WBI, partiellement financé par la Commission communautaire française et dont le slogan est en anglais « *Feel inspired* ». Il s'agit en réalité du slogan de la Région wallonne à l'international. Par ailleurs, le logo de WBI est constitué des fameuses cinq boules de la Wallonie auxquelles ont été ajoutées trois boules blanches pour Bruxelles. Il faut donc constater que Bruxelles est malheureusement absente de ce site internet de WBI. Seule la Wallonie existe, au travers de différents logos et slogans. La visibilité de Bruxelles est donc totalement insuffisante. Pourtant, il serait logique la Commission communautaire française, finançant WBI, en retire une certaine visibilité.

À propos de l'immeuble à Paris, le député croit comprendre qu'au travers d'une augmentation du crédit de 10.000 € et la délocalisation à temps partiel d'un membre du personnel, il n'est plus question de le vendre.

Mme Céline Fremault (ministre en charge des Relations internationales) estime que, dans la mesure où cet immeuble n'est plus à vendre, il est préférable qu'un membre du personnel s'y rende.

À propos des subventions, la ministre précise que les projets renouvelables annuellement dépendent de toute une série de conditions :

- le thème doit être en relation avec les thématiques de la Commission communautaire française;
- le budget suffisant doit être disponible (caractère raisonnable du projet envisagé);
- est posée la question de l'autonomisation du projet. Elle est importante, en ce sens qu'elle permet de déterminer comment les projets peuvent perdurer dans le temps sans que les agents et inspecteurs de la Commission communautaire française ne soient là de façon éternelle. Il y a donc une expertise qui est mise en place pour accompagner le projet et surtout pour lui permettre de perdurer dans le temps de façon autonome. La ministre évoque une récente visite à des projets développés au Congo. Elle a visité un projet financé sous la législature précédente et qui porte le titre de « Les collines de Selembao ». Il s'agit d'un endroit assez reculé, non loin de Kinshasa, où l'objectif était de construire une maternité. La Commission communautaire française a construit les murs. L'inauguration a eu lieu il y a quelques mois. Trente-sept accouchements s'y sont déroulés sans incident. En termes d'évaluation, il était fondamental d'examiner comment le projet pouvait perdurer. Construire les murs est un premier pas mais il faut également parallèlement développer des partenariats permettant à la maternité de continuer à fonctionner. La province

de Kinshasa a été approchée pour voir comment elle pouvait pérenniser le projet sur la base de ses budgets Santé. Il convenait donc d'aller sur place et d'y prendre les contacts nécessaires.

La ministre précise, par ailleurs, qu'une trentaine de projets sont évalués.

En ce qui concerne l'identité francophone de Bruxelles, les grands objectifs de la politique de la Commission communautaire française en matière de Relations internationales sont l'affirmation de la culture francophone à Bruxelles et la mise en valeur des savoir-faire bruxellois à l'étranger. Outre le Centre européen de langue française (Alliance française) est subventionné l'Institut pour la coopération audiovisuelle francophone. Évoquant son exposé supra, la ministre rappelle les différentes émissions de télévision relayées par des chaînes asiatiques et africaines qui participent au rayonnement culturel francophone.

Par ailleurs, la délégation susmentionnée représente WBI dans tous les travaux de l'OIF. Les subsides aux associations permettent de subventionner des colloques qui ont un lien avec la promotion de la francophonie, qu'il s'agisse d'un colloque organisé par une association bruxelloise francophone ou que cette dernière participe à un colloque organisé à l'étranger.

À cet égard, la ministre cite l'exemple du colloque « Bruxelles-sur-Seine » auquel a participé la fonctionnaire détachée à temps partiel à Paris. Il a rassemblé la totalité des secteurs de l'Action sociale et de la Santé qui rencontraient des interlocuteurs parisiens.

Ce type de colloque participe à la question de l'identité francophone de Bruxelles, au travers de la promotion de cet événement.

La ministre entend rappeler que la Commission communautaire française n'est compétente en Relations internationales qu'en ses propres matières. L'enseignement du français n'en fait pas partie. L'accueil d'un sommet francophone ne pourrait se faire qu'en étroite collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle ne peut être le seul fait de la Commission communautaire française.

Concernant la valorisation de l'image de la Commission communautaire française en tant qu'institution, la ministre estime avoir pris une série d'initiatives à cet égard. La brochure « Commission communautaire française, un outil au service des citoyens », destinée à faire connaître l'institution, notamment via la Délégation Wallonie-Bruxelles, a été rééditée cette année.

Différentes mesures ont été prises pour valoriser davantage la Commission communautaire française au sein de WBI. Il y a toujours la question de la visibilité sur le site internet et dans des actions publiques de promotion.

La ministre rappelle qu'elle a écrit à plusieurs reprises à WBI à cet égard. Des articles sur la Commission communautaire française paraissent enfin dans la revue WBI et le colloque susmentionné est un premier pas.

Il ne faut pas oublier que le financement de la Commission communautaire française ne représente que 0,5 % de WBI. Il n'en demeure pas moins qu'il faudra que la question du site internet du WBI soit réglée pour l'année prochaine.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR) aborde l'AB 30.00.12.00 consacrée aux frais de missions et de réception des membres du Collège et des membres de cabinets. Il souhaite connaître les missions exploratoires et voyages officiels programmés en 2016. Quels projets sont concernés ? Il a été introduit une distinction entre les subsides relevant de la coopération internationale et ceux dévolus à la représentation d'opérateurs bruxellois dans le cadre de colloques internationaux.

Mme Céline Fremault (ministre en charge des Relations internationales) précise que les missions n'ont pas encore été définitivement fixées.

M. Ridouane Chahid (PS) aborde l'AB 30.00.33.01 consacrée aux subventions aux associations. Le thème abordé par l'association doit être pertinent par rapport aux priorités du Collège. Quelles sont ces priorités et quels sont les intérêts mis en avant par les associations concernées ?

Mme Céline Fremault (ministre en charge des Relations internationales) rappelle que, pour bénéficier d'une aide financière, l'association doit être une ASBL ou assimilée, avoir ses statuts en français et son siège situé en Région bruxelloise. La demande doit se situer dans le cadre des matières dont l'exercice a été transféré de la Fédération Wallonie-Bruxelles à la Commission communautaire française. Les projets sont analysés à la lumière d'une série de paramètres : profil du demandeur, cohérence de la démarche poursuivie par rapport aux objectifs de l'association, pertinence du thème abordé avec les priorités du Collège ou l'actualité du sujet traité, pertinence du choix du partenariat avec les priorités géopolitiques du Collège (par exemple, la question hongroise a déjà été soulevée), qualité du suivi et/ou des retombées.

En 2015, ce sont 30 associations qui ont été subventionnées alors qu'auparavant la part budgétaire

consacrée aux colloques correspondait à 90 % du crédit contre 10 % accordés à des projets de coopération. Aujourd'hui, le ratio est ramené à 50/50.

La ministre souligne qu'en 2016 cette AB sera divisée en deux AB :

- la 33.01 qui sert désormais aux projets de coopération internationale avec les pays hors accords
- et la 33.03 qui couvre les frais de colloques (réception d'intervenants étrangers, participation d'associations bruxelloises à un colloque à l'étranger, ...).

Sur l'ensemble des deux AB, il y a un montant supplémentaire de 5.000 € qui sera dévolu aux subventions. À titre d'exemple, un projet bulgare d'ETA a permis de mettre en lien l'association bruxelloise Travail et Vie. Au final, il s'agit de rester dans le périmètre des compétences de la Commission communautaire française (Formation, Action sociale, Santé, Personnes handicapées) pour y valoriser son savoir-faire.

M. Ridouane Chahid (PS) évoque l'AB 30.00.33.02 consacrée aux « actions Francophonie » et souhaite pouvoir disposer en annexe au rapport de la liste des actions menées dans le cadre de ce crédit.

Mme Céline Fremault (ministre en charge des Relations internationales) rappelle qu'il s'agit de la subvention octroyée à l'association Alliance française afin de couvrir ses frais de fonctionnement et de personnel liés à l'organisation d'accueil de groupes étrangers. Une convention-cadre a été signée en 2003 en vue de mieux faire connaître la Commission communautaire française auprès d'un public international et européen.

À partir de 2016, la ministre souhaite qu'afin de mieux valoriser l'action de la Commission communautaire française soient créés de nouveaux partenariats avec certaines institutions, telles que l'Espace Formation PME, CFC-Editions, ... dans le but de développer des projets innovants dirigés vers un public jeune et bruxellois. À titre d'exemple, la ministre cite l'organi-

sation de modules de cours de français adressés à des apprentis d'origine étrangère.

M. Ridouane Chahid (PS) rappelle le rôle important que pourrait jouer la Maison de la Francité à cet égard, considérant son partenariat avec l'Alliance française.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR) évoque l'AB 30.00.33.03 et constate qu'il y a un crédit de 20.000 € à l'initial 2016, là où rien n'était prévu en 2015. Qu'en est-il ? Quelle est la stratégie développée par la ministre en termes d'accueil d'experts étrangers ou d'envoi de fonctionnaires à l'étranger ?

Mme Céline Fremault (ministre en charge des Relations internationales) rappelle qu'elle a déjà expliqué que cette nouvelle AB sert à couvrir les frais des colloques, désormais distincts des subventions de l'AB 33.01 qui couvre uniquement des projets de coopération internationale avec les pays tiers.

11. Lecture et vote de l'avis

La commission émet un avis favorable en ce qui concerne la division 30, Activité 0, des projets de décret ajustant, d'une part, le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2015 et contenant, d'autre part, le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2016 et en a proposé, dès lors, l'adoption par 8 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention.

12. Approbation du rapport

À l'unanimité des membres présents, il est fait confiance à la présidence et aux rapporteurs pour l'élaboration du rapport.

Les Rapporteurs,

Caroline DÉSIR,
Ridouane CHAHID

La Présidente,

Julie de GROOTE

13. Annexes

Annexe 1a Politique générale 2015 (30.01.33.01) 414.000€

N°	BENEFICIAIRE	PROJETS	MONTANT	ARRETE	VISA	Notif	1ère Tr		2ème Tr	
							Ordo	Payé	Ordo	Payé
1	CBCS (Alain Willaert 02/644 04 81)		35.000 €	82	182	x	x	x		
2	Souterrain production (rappel délais mail)		2.500 €	198	180	x	x	x	x	x
3	Friendly Foot		2.500 €	200	166	x	x	x	x	x
4	Contrechamps		6.000 €	209	181	x	x	x	x	
5	Les Petits Belges	Activités 2015	5.000 €	226	167	x	x			
6	ABPM (rappel délais mail)		6.000 €	266	261	x	x	x	x	x
7	Infor @associations		6.000 €	926	421	x	x	x		
8	Centre d'action Laïque		2.000 €	328	220	x				
9	Les Identités du Bacbab (rappel délais voir mail 12/08)		5.000 €	338	221	x	x	x	x	x
10	Pour la Solidarité		6.000 €	358	219	x	x	x		
11	Diagonale		859 €	357	232	x	x	x	/	/
12	ABFSA		4.500 €	405	231	x	x	x	x	x
13	OIRD		15.000 €	789	374	x				
14	Centre vidéo de BXL		5.000 €	412	246	x	x	x	x	x
15	Fédération francophone des sourds de Belgique		1.678 €	427	243	x	x	x	/	/
16	Association Belge des Turcs des Balkans		2.000 €	453	244	x				
17	Les Petits Belges	Atelier Percussion	5.000 €	413	245	x	x	x		
18	FNRS (Televie)		6.000 €	463	249	x	x	x	x	x
19	Archives architecture moderne	Module	12.500 €	531 810	CAB					
20	Voice of Angels		2.000 €	507	304	x	x	x	x	x
21	Femmes Prévoyantes Socialiste (rappel délais mail)		2.000 €	611	295	x	x	x	/	/
22	Les Amis de la Morale Laïque		2.000 €	615	301	x				
23	Agence Alter		6.000 €	565	262	x	x	x		
24	Brufête (02/2796471)		5.000 €	668	495	x				
25	Zinneke		25.000 €	685	335	x	x	x		
26	Mont-de-Piété (Modifiant !!!)	Déco des bulles à verre	1.000 €	705 + 1156	340	x				
27	L'Union	activités	2.000 €	716	339	x				
28	Belgian Pride	Pride Week	20.000 €	717	372	x	x	x		
29	LABA	activités	1.500 €	718	300	x				

30	Entente des Clubs de la région de BXL capitale	organisation d'un évènement en lien avec l'égalité des chances	5.000 €	941	422	x	x	x	x
31	Archives architecture moderne	frais de fonctionnement	12.500 €	811	CAB				
32	Compagnie Oui, une image	promouvoir l'image de Bxl	5.000 €	943	427	x	x	x	
33	Plate forme volontariat	activités	30.000 €	817	473	x			
34	Ciproc	Afro-Disiac	3.000 €	820	373	x	x	x	/
35	6 ^{ème} Sens	frais de fonctionnement	3.000 €	821	361	x	x	x	/
36	Collectif Drépanocytose	Journée d'répanocytose	4.000 €	1469	CAB				
37	Fondation contre le Cancer (relais pour la vie)	Lutte contre le cancer	500 €	942	497	x			
38	Atelier pédagogie Urbaine	Out of the Box	12.500 €	973	Engag				
39	Service Social COCOF	20 ans du service	6.100 €	1012	CAB				
40	L'Union	Révéler des talents	2.500 €	1155	487	x			
41	Artesio (Pink Night)	Gala contre le cancer	2.500 €		Départ				
42	ADEPPI	atelier musique coral	1.950 €	1370	S. Jur				
43	Vibrations	francofolies Kinshasa	6.000 €	1463	CAB				
44	AMBDH	organisation colloque	6.000 €	1462	CAB				
45	Matisa	Urban street dance 4	3.000 €	1388	Engag				
46	Université libre de BXL	Expo insulte au féminin	3.000 €	1470	CAB				
47	Dance For Life	3ème édition Dance	500 €	1489	CAB				
48	NOONZ	A la poursuite de leur rêve	2.000 €	1544	D.G				
49	ASPH	Semaine de la personne handicapée	3.000 €	1543	CAB				
50									
TOTAL			307.087 €						

Annexe 1b
Liste des projets subventionnés en 2015 sur les
crédits l'AB 30.01.33.02 :

- Institut pour l'égalité des femmes et des hommes –
« Et toi t'es casé-e ? »
- Extra & Ordinary People - festival du film en Wallonie et à Bruxelles
- La Clairière - Activité musicale adaptée
- Centre interfédéral pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme et les discriminations – dans le cadre de la convention
- Institut pour l'égalité des femmes et des hommes – dans le cadre de la convention

Annexe 2
Réponse à la question du député De Bock
(Politique générale) – décret Sainte-Émilie

Concernant les précisions relatives à l'évaluation des recettes et des dépenses liées aux compétences de la Communauté française dont l'exercice est transféré à la Région wallonne et à la commission communautaire française, matière réglée par décret dit « Sainte-Émilie », il y a lieu de rappeler que l'ensemble des maisons de soin et maisons de soins et de santé pour les personnes âgées ont migré vers la Commission communautaire française (COCOF) et une partie des institutions de soins de santé avec conventions INAMI ont migré vers la Commission communautaire commune (COCOM), tandis que la partie restante demeure au sein de la Commission communautaire française.

Concernant les recettes, il y a lieu de rappeler que celles-ci sont prévues en application du décret du 4 avril 2014 décret relatif aux compétences de la Communauté française dont l'exercice est transféré à la Région wallonne et à la Commission communautaire française, et plus particulier en son article 7 qui fixe les modalités de calcul du montant des dotations.

Dans le budget initial 2015, celles-ci ont été évaluées à 108.927.000 €, conformément au décret et à Loi spéciale de financement.

Dans le budget ajusté 2015, celles-ci ont été évaluées à 10.460.000 €, soit un ajustement à la baisse de 98.467 €.

Cet ajustement à la baisse est expliqué par le basculement des institutions de soins de santé pour personnes âgées et les institutions de soins, conventions INAMI de la Commission communautaire française (COCOF) vers la Commission communautaire commune (COCOM).

Pour cet ajustement, faute d'information venant du Fédéral concernant les recettes, il a été estimé que cette baisse correspondait aux dépenses liées à ces institutions, à savoir

Soin de santé - personnes âgées	(a)	52.891.000 €
Soin de santé - convention INAMI -	(b) =(c)+(d)	52.677.000 €
Soin de santé - convention INAMI - demeurant à la COCOF	(c)	7.101.000 €
Soin de santé - convention INAMI - basculant à la COCOM	(d)	45.576.000 €
AJUSTEMENT TOTAL	(a+d)	98.467.000 €

Dans le budget 2016, les recettes ont été évaluées à 11.217.000 €, en application au décret du 04 avril 2014.

À cet égard, il y aura lieu de prendre en considération l'observation de la Cour de comptes (dans son rapport en page 22) et d'opérer un ajustement en cours d'exercice en fonction d'une évaluation actualisée de ces recettes.

Concernant les dépenses,

Dans le budget initial 2015, ont été inscrits les crédits correspondants :

- dépenses pour les soins de santé – personnes âgées (52.891.000 €) sur l'allocation budgétaire 21.00.01.00
- dépenses pour les soins de santé – convention INAMI (52.677.000 €) sur l'allocation budgétaire 21.00.01.01

Dans le budget ajusté 2015, ont été inscrits les crédits correspondants :

- dépenses pour les soins de santé – personnes âgées (0 €) sur l'allocation budgétaire 21.00.01.00
- dépenses pour les soins de santé – convention INAMI (7.101.000 €) sur l'allocation budgétaire 21.00.01.01

Dans le budget initial 2016, ont été inscrits les crédits correspondants :

- dépenses pour les soins de santé – personnes âgées (0 €) sur l'allocation budgétaire 21.00.01.00
- dépenses pour les soins de santé – convention INAMI (0 €) sur l'allocation budgétaire 21.00.01.01
- subvention à des structures subventionnées auparavant par l'INAMI – 6^e réforme (7.105.000 €) sur l'allocation budgétaire 23.10.33.15

Annexe 3
Annexe Plan de Formation 2015
Direction d'administration des Ressources humaines

AB 21.00.12.04 + AB 10.00.12.03

Intitulé

Axe 1 : Gestion et organisation (management organisationnel et humain)

Le management et la méthodologie

Accompagnement du CD pour le déploiement du plan stratégique

Le bien-être et la sécurité au travail :

EPI (base + recyclage)

Secourisme (recyclage)

Utilisation d'un défibrillateur

Formation de base pour correspondants sécurité

Aptitude professionnel pour permis C et D

Remise à niveau et utilisation du tachygraphe

Prévention des risques électriques BA4

Analyse des risques aux installations électriques

Prévention des risques psycho-sociaux (personnes de confiance ...)

Axe 2 : L'exercice de la fonction

L'efficacité personnelle

Communication non violente

La communication écrite et orale

Ecrire pour le web

L'informatique

Passage LO-MO

Bureautique (Word, Excel, Powerpoint)

L'accompagnement d'équipes ou de catégories de personnel

Mise à jour du logiciel PMB (pour les agents du CBDP)

Méthode «Facile à lire et à écrire» (pour Da Handicapés)

Les clés pour un accueil de qualité (pour le personnel de l'accueil)

Néerlandais (pour les agents en contact avec des corresp néerlandophones)

La formation continue en interentreprises (remise à niveau, séminaires, colloques)

Actualisation des connaissances pour juristes, personnel RH, ingénieur, infirmier...

Actualité des principes généraux en droit adm. social et fiscal

Droit et financement des pensions

Axe 3 : L'insertion et la progression dans la carrière

Les formations de carrière

Accession au niveau 1 : Brevet sur l'économie

Accession au niveau 1 : Concours + coaching du jury

Avancement au rang 35 : Module 2 (Communication) + indemnités du jury

Les formations professionnelles volontaires (ou congés de formation)

Bachelor (3^e année)

Bachelor (1^e année)

Master (2^e année)

Axe 4 : Les accompagnateurs scolaires

Sensibilisation aux différents types de handicap et à la multiculturalité

Gestion des comportements d'agression, de stress et de violence

Secourisme et premiers soins aux enfants

Annexe 4 Cadre organique de la Commission communautaire française

Extrait de l'arrêté du 4 juin 2009. – Arrêté 2008/1467 du Collège de la Commission communautaire française fixant le cadre organique des services du Collège de la Commission communautaire française

Art. 2. § 1^{er}. – Le cadre organique des services du Collège de la Commission communautaire française est fixé comme suit :

I. SERVICES CENTRAUX :

1. Niveau 1

Administrateur général	1
Administrateur général adjoint [1 (grade en extinction)]	1
Directeur d'administration	[1 10] ⁽¹⁾
Conseiller chef de service	[1 22] ⁽¹⁾
Premier conseiller (grade en extinction)	124 *
Directeur (grade en extinction)	
Conseiller (grade en extinction)	
Attaché ou Attaché principal	
Psychologue ou Psychologue principal	
Ingénieur ou Ingénieur principal	
Ingénieur industriel ou Ingénieur industriel principal	
Architecte ou Architecte principal	

* Dont minimum :

Médecin ou Médecin principal	7
OU	
Médecin spécialiste ou médecin spécialiste principal	

2. Niveau 2+

Gradué administratif ou Gradué administratif principal ou Gradué administratif chef	120 *
OU	
Gradué technique ou Gradué technique principal ou Gradué technique chef	

* Dont minimum :

Infirmier gradué ou Infirmier gradué principal ou Infirmier gradué chef :	4
Assistant social ou Assistant social principal ou Assistant social chef :	10

3. Niveau 2

Assistant administratif ou Assistant administratif de 1 ^{re} classe ou Assistant administratif principal	119
OU	
Assistant technique ou Assistant technique de 1 ^{re} classe ou Assistant technique principal	

(1) <ARR 2013-06-06/27, art. 2, 002; En vigueur : 01-11-2013>

4. Niveau 3

Adjoint administratif ou Adjoint administratif de 1 ^{re} classe ou Adjoint administratif principal OU Adjoint de métier ou Adjoint de métier de 1 ^{ère} classe ou Adjoint de métier principal	68
---	----

II. SITES EXTERIEURS D'ENSEIGNEMENT

1. Niveau 1

Conseiller chef de service	[1 2] ⁽²⁾
Attaché ou Attaché principal	48
Psychologue ou Psychologue principal	
Ingénieur ou Ingénieur principal	
Ingénieur industriel ou Ingénieur industriel principal	
Chargé de recherches ou Chargé de recherches principal	
Médecin spécialiste ou Médecin spécialiste principal	
Médecin ou Médecin principal	

2. Niveau 2+

Gradué administratif ou Gradué administratif principal ou Gradué administratif chef OU Gradué technique ou Gradué technique principal ou Gradué technique chef	69 *
--	------

* Dont minimum :

Infirmier gradué ou Infirmier gradué principal ou Infirmier gradué chef :	5
Assistant social ou Assistant social principal ou Assistant social chef :	5
Gradué paramédical ou Gradué paramédical principal ou Gradué paramédical chef : (diététicien, logopède, kinésithérapeute)	3

2. Niveau 2

Assistant administratif ou Assistant administratif de 1 ^{re} classe ou Assistant administratif principal OU Assistant technique ou Assistant technique de 1 ^{re} classe ou Assistant technique principal	74
--	----

3. Niveau 3

Adjoint administratif ou Adjoint administratif de 1 ^{re} classe ou Adjoint administratif principal OU Adjoint de métier ou Adjoint de métier de 1 ^{re} classe ou Adjoint de métier principal	110
--	-----

(2) <ARR 2013-06-06/27, art. 2, 002; En vigueur : 01-11-2013>

III. COMPLEXE SPORTIF A ANDERLECHT

1. Niveau 1

Attaché ou Attaché principal 1

2. Niveau 2+

Gradué administratif ou Gradué administratif principal ou
Gradué administratif chef 4
OU
Gradué technique ou Gradué technique principal ou
Gradué technique chef

3. Niveau 2

Assistant administratif ou Assistant administratif de 1re classe ou
Assistant administratif principal 10
OU
Assistant technique ou Assistant technique de 1re classe ou
Assistant technique principal

4. Niveau 3

Adjoint administratif ou Adjoint administratif
de 1^{re} classe ou Adjoint administratif principal 15 *
OU
Adjoint de métier ou Adjoint de métier de
1^{re} classe ou Adjoint de métier principal

* Dont minimum 3 administratifs et 5 nageurs-sauveteurs

IV. ETOILE POLAIRE A BERCHEM-SAINTE-AGATHE

1. Niveau 1

Attaché ou Attaché principal 190 h/sem *
Psychologue ou Psychologue principal
Médecin spécialiste ou Médecin spécialiste principal

* dont au moins 38 h/semaine pour un équivalent temps plein Médecin ou Médecin spécialiste

2. Niveau 2+

Gradué administratif ou Gradué administratif principal ou Gradué administratif chef 11
OU
Gradué technique ou Gradué technique principal ou Gradué technique chef

* Dont maximum :

Assistant social ou Assistant social principal ou 10
Assistant social chef
Gradué paramédical ou Gradué paramédical principal ou
Gradué paramédical chef (logopède, ergothérapeute,
orthopédaque, assistant en psychologie ...)

3. Niveau 2

Assistant administratif ou Assistant administratif de 1 ^{re} classe ou Assistant administratif principal	1
--	---

4. Niveau 3

Adjoint administratif ou adjoint administratif de 1 ^{re} classe ou Adjoint administratif principal OU Adjoint de métier ou Adjoint de métier de 1 ^{re} classe ou Adjoint de métier principal	2
--	---

§ 2. – Les emplois mentionnés ci-dessous sont communs aux services centraux, sites extérieurs d'enseignement, au Complexe sportif à Anderlecht et à l'Étoile polaire à Berchem-Sainte-Agathe :

1. Niveau 2

Assistant administratif chef ou Assistant technique chef ou	33
---	----

2. Niveau 3

Adjoint administratif chef ou adjoint de métier chef	51
--	----

Annexe 5
AB 21.00.74.02 – Achat de matériel informatique et bureautique
Matériel – Licences – Maintenance

PC - Imprimantes	Descriptif
Systemat divers	- 3 écrans - 2 batteries pc portable - 25 lecteurs carte id - 20 claviers avec lecteur carte id - 1 carte réseau ups - 6 dockings stations - 8 portables + sacoches - 1 pc optiplex
Systemat Matériel	- cables divers
Systemat ordi Dell spécifique	pc sans ventilateur permettant le réglage des appareils auditifs
Econocom Matériel	- 10 imprimantes brother - 5 portables HP - 2 pc desktop HP - 10 clés usb - 30 lecteurs carte id - 235 cables réseau

Serveurs

Econocom serveurs 380 320	mémoire supplémentaire pour serveurs
Econocom 2 serveurs	remplacement de 2 anciens serveurs

Stokage

Econocom nouveau SAN	unité de stockage
----------------------	-------------------

Licences

Comparex licences Serveurs+Cal 3 ans	licence windows nouveaux serveurs + 500 Cal
MS SQL (Kronos)	licence pour base de donnée du système de pointage
Comparex 2 Veeam Backup	licence back-up nouveaux serveurs
Licences DEV	licences des programmes pour les développeurs

Maintenance

abNETWORK	maintenance outil de monitoring
ABSI Firewall FG300C	licence maintenance firewall

Annexe 6
Exemple de grille d'évaluation des projets (division 30 – activité 0)

Le présent rapport a pour but de permettre une valorisation maximale des résultats de votre mission à l'étranger ou de l'accueil par vos soins, de personnalités étrangères, ainsi que des contacts que vous aurez noués à cette occasion et ceci au bénéfice de la Wallonie, de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et de la Commission communautaire française.

Nous vous remercions d'avance de bien vouloir le remplir avec soin. Le rapport d'activité est indispensable pour assurer la liquidation et la clôture du dossier budgétaire.

Il est par ailleurs demandé à toute personne ayant participé à une mission ou ayant bénéficié d'une subvention de tenir l'agent WBI en charge de la mission/subvention des suites découlant de cette activité.

I IDENTIFICATION

NOM ET PRENOM :	
NOM, ADRESSE DE L'ORGANISME QUE VOUS REPRESENTEZ :	
Téléphone :	E-Mail :
FONCTION :	
ADRESSE PRIVEE :	
Téléphone privé :	E-Mail :
NUMERO DE COMPTE BANCAIRE (IBAN+BICC) (pour remboursement éventuel) :	
PAYS CONCERNE :	
DATES DE L'ACTIVITE :	
OBJET DE L'ACTIVITE :	
SECTEUR CONCERNE (Choisissez parmi les secteurs suivant et préciser le domaine à 2 ou 3 niveaux) :	
Education - Formation / Recherche - Enseignement supérieur / Citoyenneté - jeunesse / Rayonnement économique / Culture - Audio / Développement des connaissances et facteur humain / Appui acteurs solidarité / Autres.	

DESCRIPTION CONCRETE DE LA PARTICIPATION A L'EVENEMENT (750 caractères min.)

(tapez Alt+Enter pour aller à la ligne en restant dans la case)

(Le programme de l'événement ne fait pas office de descriptif et est à joindre au dossier dans la mesure du possible) :

II DONNEES DES CONTACTS

PERSONNES RESSOURCES QU'IL VOUS A ÉTÉ UTILE DE RENCONTRER ou

PERSONNES DONT IL SERAIT INTERESSANT POUR WBI D'AVOIR LES COORDONNEES :

Secteur *	Nom et prénom du contact	Fonction	Coordonnées du contact **	Coordonnées de l'organisation/ institution/ groupe **	Nature du lien qui unit les partenaires ***

*Enseignement, musique, théâtre, danse, arts visuels, arts plastiques, domaine scientifique, énergie, administration...

**Adresse physique, courriel, téléphone

***Expliquer en quelques mots le lien que vous avez eu avec la personne dont il est question

III EVALUATION

RETOMBEES ET COLLABORATION FUTURES EVENTUELLES :

De manière générale : Affluence, composition de l'assemblée, participants, personnes présentes susceptibles d'avoir été intéressées par votre intervention,... (750 caractères min.):

De manière concrète : Sur base des personnes identifiées dans le point II, expliquer les suites éventuelles liées à l'activité : idées de collaborations futures, discussions, suggestions, identification de la durabilité de l'impact de l'action,... (1.125 caractères min.) :

OUTRE VOTRE VISIBILITE PERSONNELLE, AVEZ-VOUS EU L'OCCASION DE METTRE EN AVANT WBI, LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES, la COCOP OU LA WALLONIE ? SI OUI, DE QUELLE MANIERE ET POUR QUELS RESULTATS ?

SUGGESTIONS ET REMARQUES EVENTUELLES / DIFFICULTES RENCONTREES

Veuillez joindre à ce compte rendu tous documents permettant de compléter votre dossier :

- articles de presse sur l'activité,
- informations sur votre partenaire,
- documents publiés à l'occasion de l'activité (programmes, affiches,...).

RAPPORT

fait au nom de la commission de l'Enseignement, de la Formation,
de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire

par M. Julien UYTENDAELE

SOMMAIRE

I.	Désignation du rapporteur.....	33
II.	Division 24 – Tourisme	
	1. Exposé de M. Rudi Vervoort, ministre en charge du Tourisme	33
	2. Discussion et examen des tableaux budgétaires.....	33
	Avis.....	34
III.	Division 26 – Formation professionnelle	
	1. Exposé de M. Didier Gosuin, ministre en charge de la Formation professionnelle.....	34
	2. Discussion.....	37
	3. Examen des tableaux budgétaires.....	40
	Avis.....	42
IV.	Division 25 – Transport scolaire	
	1. Exposé de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge du Transport scolaire	42
	2. Discussion et examen des tableaux budgétaires.....	43
V.	Division 29 – Dépenses liées à la scission de la province de Brabant	
	Activité 2 : Complexe sportif	
	Activité 3 : Enseignement	
	1. Exposé de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de l'Enseignement	44
	2. Discussion.....	45
	3. Examen des tableaux budgétaires.....	47

Membres présents : M. Mohamed Azzouzi (président), M. Éric Bott, M. Michel Colson, M. Alain Courtois, Mme Julie de Groote, M. Serge de Patoul, M. Christos Doukeridis, M. Ahmed El Ktibi, Mme Isabelle Emmery, M. Hamza Fassi-Fihri, Mme Véronique Jamouille, M. Fabian Maingain, Mme Jacqueline Rousseaux et M. Julien Uyttendaele.

Membre absente : Mme Corinne De Permentier (excusée).

Etaient également présents aux réunions : Mme Zoé Genot (députée), Mme Fadila Laanan (ministre-présidente), M. Rudi Vervoort et M. Didier Gosuin (ministres).

VI.	Division 11 – Jeunesse, sports, éducation permanente, audiovisuel et enseignement	
	Programme 2 : Sports et jeunesse	
	Activité 2 : Sports	
	Division 28 – Équipements sportifs	
	Division 29 – Dépenses liées à la scission de la province de Brabant	
	Activité 2 : Complexe sportif	
	1. Exposé de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge du Sport	48
	2. Discussion et examen des tableaux budgétaires	49
VII.	Division 11 – Jeunesse, sports, éducatons permanente, audiovisuel et enseignement	
	Programme 1 : Culture – Activités 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7	
	Programme 2 : Sports et jeunesse – Activités 1 et 4	
	Programme 4 : Éducation permanente, activités socioculturelles	
	Programme 6 : Activités parascolaires à caractère pédagogique	
	1. Exposé de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de la Culture	50
	2. Discussion	53
	3. Examen des tableaux budgétaires	56
	Avis.....	57
VIII.	Approbation du rapport.....	57
IX.	Annexes	58

Mesdames,
Messieurs,

En ses réunions des 17 et 18 novembre 2015, la commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire a examiné conjointement les projets de décret et de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2015, d'une part, et contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2016, d'autre part.

I. Désignation du rapporteur

Sur proposition de Mme Véronique Jamoulle (PS), M. Julien Uyttendaele est désigné en qualité de rapporteur.

II. Division 24 – Tourisme

1. Exposé de M. Rudi Vervoort, ministre en charge du Tourisme

Trois transferts ont été effectués dans l'ajustement du budget 2015 consacré au Tourisme.

324.000 euros ont ainsi été transférés au bénéfice de l'asbl Visit.brussels afin d'assurer des missions de promotion de Bruxelles.

M. Rudi Vervoort (ministre en charge du Tourisme) rappelle que la compétence du Tourisme a été régionalisée suite à la sixième réforme de l'Etat, sans pour autant que les moyens financiers soient transférés en conséquence.

Certains éléments, précédemment pris en charge par les allocations budgétaires (AB) concernées, doivent continuer à être supportés.

Vu la transition graduelle, les transferts effectués pour l'ajustement 2015 sont nécessaires. Ce ne sera plus le cas les années suivantes vu que ces budgets seront, alors, pris intégralement en charge par la Région.

Concernant le budget initial pour l'année 2016, suite à la sixième réforme de l'Etat et aux accords intervenus, la Région bruxelloise est, désormais, fondée à investir des compétences en matière de Tourisme.

Depuis cette réforme, la Commission communautaire française ne dispose plus que d'une compétence accessoire en matière de promotion nationale et inter-

nationale de Bruxelles, et particulièrement en matière de tourisme social, à savoir les auberges de jeunesse. Il en résulte que la majeure partie des compétences touristiques de la Commission communautaire française ont été transférées à la Région.

2. Discussion et examen des tableaux budgétaires

M. Serge de Patoul (DéFI) regrette le peu de commentaires contenus dans le programme justificatif consacré au Tourisme et demande, dès lors, des explications plus détaillées quant aux 670.000 euros de l'AB 24.00.52.03 « *Subventions d'investissement en tourisme social* ».

M. Rudi Vervoort (ministre en charge du Tourisme) répond que des travaux de rénovation sont prévus à l'auberge de jeunesse des Trois Fontaines à Auderghem.

Ces travaux se dérouleront en plusieurs phases mais le budget global de ceux-ci est compris dans l'AB 24.00.52.03. D'autres travaux sont également prévus. D'autres auberges de jeunesse peuvent, à cet égard, rentrer des projets d'investissement.

M. Serge de Patoul (DéFI) demande que le détail de cette allocation budgétaire lui soit communiqué (annexe 1).

Le commissaire demande également des explications sur l'AB 24.00.12.02 « *Promotion, publication, diffusion* » ainsi que le détail des crédits y afférents.

M. de Patoul demande également quelles dépenses sont concernées par l'AB 24.00.61.35 « *Dotation au SGS Bâtiments* » ainsi que par l'AB 24.00.12.01 « *Prestations de tiers, frais de missions des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration* ».

M. Rudi Vervoort (ministre en charge du Tourisme) répond que l'AB 24.00.12.02 concerne un montant de 33.384,57 euros destiné à la redevance emphytéotique du bâtiment de la Délégation Wallonie-Bruxelles, Boulevard St-Germain 274 à Paris 9^e arrondissement et un montant de 4.615 euros pour la cotisation à l'Organisation Internationale du Tourisme Social (OITS) soit un total de 37.999,57 euros pour 2016.

Concernant l'AB 24.00.61.35, le ministre répond que celle-ci finance les frais courants, tels que les assurances ou le précompte immobilier des auberges de jeunesse dont la Commission communautaire française est propriétaire, à savoir les auberges Jacques Brel et Génération Europe.

Pour conclure sur l'AB 24.00.12.01, le ministre précise que 23.000 euros ont été redistribués à l'ajustement 2015 vers les autres allocations budgétaires de la division. Le crédit initial de 2016 reprend donc le montant ajusté de 2.000 euros et concerne des frais divers, des frais d'études ou d'enquêtes statistiques sur le secteur.

M. Christos Doukeridis (Ecolo) constate que la Division 24 consacrée au Tourisme s'est fortement réduite suite à la régionalisation de la compétence et salue cette régionalisation.

Selon lui, le tourisme social ne doit pas être considéré comme un enjeu secondaire. Il demande à ce sujet si le ministre a développé une stratégie spécifique pour cette compétence.

À cet égard, il revient sur les difficultés rencontrées par le centre Vincent van Gogh-CHAB, notamment dues à la compétence partagée entre plusieurs pouvoirs organisateurs et subsidiaires.

Le député demande également si une réflexion est menée pour accroître la visibilité et augmenter l'attractivité des institutions qui dépendent du tourisme social, notamment par rapport à la concurrence des hôtels à bas prix.

Concernant l'AB 24.00.12.02 « *Promotion, publication, diffusion* », M. Doukeridis souhaite savoir si une concertation récurrente est organisée entre la Commission communautaire française et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il rappelle que la Commission communautaire française finance une partie des missions du ministre Rachid Madrane consacrées à la promotion nationale et internationale de Bruxelles et constate que le budget consacré à la promotion est réduit.

Selon lui, la promotion de Bruxelles passe également par une promotion de certaines communes dont l'image est affaiblie actuellement.

M. Alain Courtois (MR) se rallie aux demandes de M. Serge de Patoul de connaître les détails des AB 24.00.12.02 et 24.00.52.03.

M. Rudi Vervoort (ministre en charge du Tourisme) répond que les difficultés du centre van Gogh-CHAB ne sont pas récentes mais qu'une nouvelle organisation à tête bicéphale a été mise en place. Un nouvel administrateur délégué et une nouvelle présidente du Conseil d'administration ont été désignés. Le ministre propose de leur laisser un peu de temps afin de mettre certaines choses en place.

Pour répondre à M. Doukeridis au sujet d'une vision stratégique, le ministre rappelle le cadre étriqué dans lequel se trouve la compétence du Tourisme au sein de la Commission communautaire française. Selon lui, l'image du tourisme social doit être réfléchie en parallèle avec la nouvelle compétence régionale du Tourisme et avec la promotion de l'image de Bruxelles.

Il précise par ailleurs qu'aucune concertation institutionnelle n'est organisée entre la Commission communautaire française et la Fédération Wallonie-Bruxelles au sujet de l'utilisation des moyens financiers accordés par la Commission communautaire française à la Fédération Wallonie-Bruxelles concernant l'image de Bruxelles.

Avis

La commission émet un avis favorable à la commission compétente pour le Budget en ce qui concerne la division 24 des projets de décrets contenant, d'une part, l'ajustement du budget général des dépenses de l'année 2015 et, d'autre part, le budget général des dépenses de l'année 2016, ainsi que les tableaux y annexés, et en propose dès lors l'adoption par 8 voix pour et 3 voix contre.

III. Division 26 – Formation professionnelle

1. Exposé de M. Didier Gosuin, ministre en charge de la Formation professionnelle

L'objectif en matière de Formation professionnelle est de pouvoir améliorer la qualification des chercheurs d'emploi bruxellois, car la sous-qualification est une des causes structurelles du chômage à Bruxelles. La Formation professionnelle est le levier essentiel à actionner pour relever le défi social bruxellois. En matière de Formation, il s'agit de concentrer prioritairement les moyens budgétaires vers les chercheurs d'emploi peu ou pas qualifiés.

À cette fin, l'effort financier de la Région envers les opérateurs publics de formation va encore s'amplifier et venir soutenir les financements des communautés.

Dans un contexte budgétaire extrêmement difficile, la Commission communautaire française a augmenté, par rapport à 2015, de 1.765.000 euros le financement de l'ensemble de la Division 26 consacrée à la Formation professionnelle.

Des moyens supplémentaires pour la Formation à Bruxelles

Les nouveaux moyens dégagés pour la Division 26 contribueront au renforcement des actions de la Garantie Jeunes, au déploiement global de l'offre de formation en vue d'atteindre l'objectif des 20.000 places de formation en 2020 via les actions de Bruxelles Formation, de ses partenaires des organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP), de la Formation PME (SFPME/EFP); ainsi que de leurs partenariats avec l'enseignement et particulièrement avec l'enseignement de promotion sociale.

L'ensemble de la Division 26 augmente son budget initial 2016 de 1.831.000 euros par rapport au budget initial 2015. Le budget est ainsi passé de 59,151 millions d'euros en 2015 à 60,982 millions d'euros en 2016 pour la Formation professionnelle sur les seuls budgets de la Commission communautaire française. Ces budgets ne comprennent donc pas les budgets européens et régionaux consacrés à la Formation, et qui sont également en augmentation.

Une part importante de ces moyens, 1,5 million d'euros, sera consacrée à Bruxelles Formation dans son rôle d'opérateur et aux organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP, via Bruxelles Formation).

De nouveaux investissements sont également dégagés pour la formation PME. 557.000 euros pourront ainsi être consacrés à de nouveaux projets. Par ailleurs, 350.000 euros, repris dans la division 21, sont consacrés au financement de personnel supplémentaire dans le cadre des projets européens.

Tous ces moyens permettront de contribuer en 2016 à atteindre l'objectif de 20.000 places de formation en 2020.

En outre, la nouvelle programmation opérationnelle 2014-2020 du Fonds Social Européen de la Commission communautaire française va venir booster la formation professionnelle à Bruxelles, avec plus de 140,8 millions d'euros sur 7 ans.

Soit une augmentation de 52,3 millions d'euros par rapport à la programmation précédente, dont 36,4 millions d'euros d'augmentation pour Bruxelles Formation, dans son rôle d'opérateur et dans son rôle de régisseur structurant les partenariats.

De plus, et toujours pour répondre à la volonté du Gouvernement, une réelle priorité est mise sur la formation des jeunes : 19,5 millions d'euros sont engagés en formation pour cette programmation FSE, soit une augmentation de 7 millions d'euros par rapport à la précédente. Des projets innovants touchant à la

formation comme le service citoyen sont de plus en cours d'évaluation.

Les objectifs visés sous cette législature sont en bonne voie d'être remplis dès cette année 2015.

Le nombre de chercheurs d'emploi formés auprès de Bruxelles Formation et de ses partenaires passe de 15.525 places en 2014 à 17.147 places en 2015, à ce stade de l'année, soit une augmentation de 1.622 places en 2015.

Ces places supplémentaires sont, en grande partie destinées aux jeunes, public prioritaire pour le Gouvernement, mais aucun effet de substitution n'est engendré auprès des autres publics.

Bruxelles Formation

Bruxelles Formation comme opérateur et comme régisseur des OISP recevra 1.520.000 euros dans le cadre du budget 2016. C'est le signe de la volonté du Gouvernement de développer cet organisme public dans son rôle structurant.

Ces nouveaux moyens seront affectés à plus de 70 % aux activités des centres de formation. Bruxelles Formation Tremplin (Garantie Jeunes) bénéficie de 28 % de l'accroissement prévu, Bruxelles Formation Langues de 16,6 %, Bruxelles Formation Industrie et Bruxelles Formation MMTIC de 14 % chacun.

Une cité des métiers sera mise sur pied et le Centre d'e-learning sera développé.

2016 sera également pour Bruxelles Formation et les partenaires concernés l'année de la finalisation de la préparation de la Cité des métiers qui s'ouvrira en 2017 dans les locaux communs de la nouvelle tour Astro d'Actiris.

Le décret du 17 mars 1994 portant création de Bruxelles Formation sera revu afin de l'adapter aux besoins, de le simplifier et de le moderniser.

Y seront intégrées les missions et le service aux usagers, le Contrat de gestion, les modalités de partenariat, de conventions et de subventionnement, la médiation, les modifications liées au Bassin Enseignement Formation Emploi. Il s'agira également d'y assurer une cohérence avec la réforme des stages au niveau régional.

Les places de formations et des stages en entreprises qui étaient de 2933 en 2014 seront d'ailleurs développées en 2016 avec une priorité placée sur les formations individuelles en entreprises.

Un rôle moteur dans le développement des collaborations avec l'ensemble des opérateurs de formation, d'enseignement et d'emploi revient naturellement à Bruxelles Formation dans sa fonction de régisseur des partenariats avec les organismes d'insertion socioprofessionnelle. Il continue à l'approfondir dans les différents chantiers de la Stratégie 2025 et particulièrement dans la construction du Plan quinquennal de formation.

C'est au cœur de l'axe Emploi-Formation de la Stratégie 2025, que l'Alliance Emploi-Formation-Enseignement-Entreprise se concentrera sur un certain nombre d'objectifs clairs et opérationnels.

Effectivement, la Task Force Emploi-Formation-Enseignement-Entreprise, est le lieu de rencontre des mondes de l'enseignement et de l'entreprise pour préparer un véritable plan d'actions commun entre les différents niveaux d'acteurs et de pouvoirs (locaux, régionaux et communautaires) en vue de favoriser l'emploi et la formation des Bruxellois. Il se centre tout particulièrement sur les différentes formules d'apprentissage en milieu de travail.

L'apprentissage en milieu de travail

L'offre de formation professionnelle en entreprise, ainsi que l'offre de stages seront développées. Ces offres orientées entreprises constituent un pilier tout aussi fondamental dans la stratégie du Gouvernement car il engage les employeurs dans la formation de nos jeunes. Une réponse mieux adaptée aux besoins peut ainsi être offerte.

Lever les obstacles, simplifier les dispositifs, clarifier les cadres réglementaires (européen, régional, ...) relatifs aux formations et stages existants, proposer un cadre commun pour les demandeurs d'emploi constituent les objectifs du groupe de travail consacré aux stages de la Task Force.

Le Gouvernement axe également son action volontariste dans l'alternance.

2015 fut l'année de la simplification et de la coopération par le lancement du Contrat commun d'alternance côté francophone, la mise en place de l'Office francophone de la formation en alternance, l'agrément conjoint à tous les opérateurs des entreprises habilitées à former en alternance et la suppression des droits d'enregistrement des entreprises formant de futurs chefs d'entreprise.

Ces mesures sont renforcées par la prospection de nouvelles places de stage au sein des entreprises bruxelloises, par une information ciblée des employeurs et des mesures venant valoriser l'enga-

gement des entreprises dans l'accueil des jeunes qui poursuivent une formation en alternance.

Pour la période de 2014 à 2020, six projets FSE alternance (en ce compris Garantie Jeunes) ont été retenus pour un total de plus de 6 millions d'euros au bénéfice du SFPME et de l'EFP afin de lutter contre le décrochage et l'abandon de nos jeunes dans leurs parcours de formation.

L'encadrement des accompagnateurs en entreprise et la formation de tuteurs dans les entreprises ont été renforcés et une formation mixte Bruxelles Formation/SFPME de Store Manager a été développée avec Comeos.

Sur le plan budgétaire, la formation PME voit de nouvelles marges de manœuvre se dégager.

La dotation du SFPME est portée à 8.733.000 euros, en augmentation de 175.000 euros. Ces nouvelles marges de manœuvre permettront notamment de couvrir le cofinancement des projets FSE de l'EFP.

Les subsides facultatifs en matière de formation des classes moyennes (465.000 euros) sont en augmentation également vu la prise en charge par ailleurs (Division 21) des cofinancements européens de l'augmentation du nombre de délégués à la tutelle. Ils permettront de lancer notamment des projets pilotes de classes d'accueil et d'information/orientation des apprenants en alternance afin de lutter contre le décrochage de ces publics.

Redéployer le réseau des organismes d'insertion socioprofessionnelle

Inscrit dans la déclaration de politique communautaire et dans la Stratégie 2025, il s'agit d'apporter une attention particulière au redéploiement du réseau des organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP) afin de soutenir de manière efficace et efficiente le parcours du non-emploi vers l'emploi en évitant les ruptures, et en, systématisant la mise en place de filières par domaine d'activité.

L'objectif étant de rationaliser l'offre de formation de ces organismes, ce chantier d'envergure est en préparation.

Un autre défi de la Formation professionnelle, est celui de faire face à l'illettrisme. Un des premiers pas vers la formation est la participation à des cours d'alphabétisation. À Bruxelles, neuf centres agréés accueillent près de 1.000 apprenants et Bruxelles Formation accueille plus de 1.000 apprenants dans ses cours de base en langue orienté métiers.

Par ailleurs, cette année fut l'occasion pour le réseau Alpha de fêter ses 10 ans, événement soutenu par le Gouvernement.

La lutte contre le chômage des Bruxellois passe également par le chantier prioritaire de la validation des compétences. Celle-ci doit se développer sur les plans quantitatifs. L'offre de validation doit augmenter, par exemple, par l'inauguration de nouveaux centres de validation des compétences comme celui pour la coiffure dans les infrastructures du secteur.

Afin de soutenir les candidats à la validation, un développement qualitatif est nécessaire comme l'information et l'accompagnement des candidats mais aussi l'information auprès des entreprises sur la valeur des titres obtenus et leur reconnaissance sur le marché de l'emploi en général.

À cette fin, les moyens FSE ont été triplés pour atteindre 2,1 millions d'euros. En Commission communautaire française, un nouvel article budgétaire consacré aux actions de validation des compétences permet d'identifier les moyens qui y sont et seront consacrés. Il accueille actuellement les budgets destinés au financement des épreuves de validation des compétences.

Pour conclure, la Formation professionnelle doit offrir aux apprenants des équipements de pointe. Le renforcement des équipements se fera en collaboration avec l'Enseignement au travers du renouvellement de l'Accord de coopération liant la Région à la Commission communautaire française et à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il renforcera notamment l'ouverture des futurs Centres de référence (CDR) Pôles de compétences Formation-Emploi à l'Enseignement et à la promotion sociale, mais également les Centres de technologie avancée (CTA) de l'Enseignement aux chercheurs d'emploi.

Les initiatives régionales de financement de l'équipement technologique et industriel dans les établissements scolaires se réaliseront en cohérence avec ces orientations et privilégiera la concentration des équipements dans les CDR (futurs pôles de compétence Formation Emploi) et les Centres de technologie avancée.

2. Discussion

Mme Véronique Jamouille (PS) se réjouit, au nom du groupe socialiste, de la priorité qui est donnée à la Formation professionnelle. Elle constate que l'augmentation de 1,8 million d'euros n'est, certes, pas suffisante mais constitue un point de départ positif.

La commissaire salue le renforcement du rôle structurant de Bruxelles Formation et félicite, par ailleurs, le ministre pour le soutien apporté aux jeunes et aux personnes peu ou pas qualifiés.

M. Eric Bott (DéFI) se réjouit également du renforcement du secteur de la Formation et rappelle les objectifs à atteindre en termes de formation pour 2020, notamment, en ce qui concerne la Garantie Jeunes.

M. Alain Courtois (MR) salue la diminution des chiffres du chômage, notamment concernant les jeunes, et la confiance retrouvée des entrepreneurs. La diminution du nombre d'utilisateurs d'Actiris est encourageante.

Le commissaire demande des clarifications concernant les moyens budgétaires et l'évolution des dépenses pour l'année 2016.

Pour celui-ci, l'augmentation du budget de près de 1,8 million d'euros n'est pas suffisante. Surtout en regard de la manne européenne qui représente près de 20 millions d'euros annuels sur l'échelle de la programmation.

M. Courtois demande si les 140 millions d'euros en question émanent intégralement de l'Europe ou si cette somme comporte, pour partie, un cofinancement de la Commission communautaire française. A ce sujet, M. Courtois demande également quel est le volume de l'aide européenne directement injecté dans le cadre du présent projet budgétaire.

Les moyens de Bruxelles Formation augmentent de 36,4 millions d'euros et ceux consacrés à la priorité mise sur la jeunesse de 7 millions d'euros. Le commissaire demande ce qu'il en est des hausses des autres postes.

Concernant les synergies intra-bruxelloises, le député demande ce qu'il en est du droit de tirage qui augmente de 181 à 190 millions d'euros.

Par ailleurs, 320.000 euros complémentaires étaient venus appuyer les efforts consentis pour le New Deal en 2015. Le député demande ce qu'il en est pour cette année.

Pour conclure, M. Courtois demande quelles priorités ont été fixées concernant les commandes de formations par Actiris, notamment au sujet des métiers en pénurie.

Mme Zoé Genot (Ecolo) demande au ministre le montant de la somme globale qui est consacrée à la Garantie Jeunes ainsi que la répartition de celle-ci entre les différentes entités concernées; Commission

communautaire française, Vlaamse Gemeenschaps-commissie et Région de Bruxelles-Capitale.

La commissaire demande également quelles sont les garanties relatives à la politique menée en matière de stages de formation destinés aux jeunes travailleurs.

Elle salue la priorité qui est mise sur le public jeune infra-qualifié mais souhaiterait que les autres publics ne soient pas défavorisés par ce choix politique. Elle pense notamment aux personnes de plus de 47 ans ou aux personnes réfugiées qui auraient également besoin d'un soutien spécifique.

Par ailleurs, la commissaire demande des précisions quant aux collaborations qui existaient avec le VDAB, et si celles-ci sont toujours d'actualité.

Mme Genot souhaiterait également connaître le calendrier de la mise en œuvre du Plan quinquennal de développement et de financement de l'offre de formation ainsi que le détail des activités spécifiquement prévues en 2016.

Pour conclure, Mme Genot évoque l'incohérence qui existe entre les différents niveaux de pouvoir compétents en termes de remboursement des frais de déplacement et en appelle à une harmonisation.

Mme Julie de Groote (cdH) remercie le ministre et le Gouvernement pour son action relative à la Garantie Jeunes. Sa seule question portera sur la coordination qui existe entre les différents niveaux de pouvoir concernés, à savoir notamment la Région de Bruxelles-Capitale ou la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La formation en alternance faisant l'objet d'une subvention commune, la commissaire souhaiterait connaître l'état de la concertation et de la coordination entre les différents acteurs compétents.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) salue le renforcement des moyens consacrés à la Formation professionnelle et constate que Bruxelles Formation est le grand bénéficiaire de celui-ci. Elle souhaiterait connaître le sort réservé aux formations destinées aux classes moyennes ainsi que l'origine des 85 % de marges supplémentaires destinées à Bruxelles Formation.

M. Didier Gosuin (ministre en charge de la Formation professionnelle) répond à M. Courtois que le budget de Bruxelles Formation qui se trouve dans

le document budgétaire ⁽¹⁾ reprend l'ensemble des réponses à ses questions.

Plusieurs augmentations de budgets par rapport à 2015 et en provenance de la Région sont à souligner, à savoir :

- une augmentation de 1.520.000 euros qui concerne l'AB 26.30.43.05 « *Subvention à l'Institut pour son fonctionnement et ses actions de formation organisées dans le cadre de la gestion paritaire* », pour atteindre un montant global de 36,695 millions d'euros;
- une augmentation de 3.635.367,68 euros qui concerne le New Deal, pour atteindre le montant global de 4.250.367,68 euros et enfin,
- une augmentation de 1.724.179,37 euros qui concerne le Fonds social européen, le montant total pour 2016 étant de 10.513.940 euros.

La répartition des montants consacrés à la Garantie Jeunes sera annexée au rapport (annexe 2).

À ce sujet, le ministre précise qu'aucun moyen de la Garantie Jeunes n'est dédié au détriment d'autres publics. Une priorité a été accordée à la jeunesse. Le ministre est conscient que le pouvoir fédéral a décidé de mener une politique de remise à l'emploi pour les personnes de plus de 60 ans mais il ne suit pas cette voie.

Il rappelle à Mme Genot, concernant les synergies avec le VDAB, qu'une formation de Store Manager a été développée en concertation avec la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire française et le VDAB.

Du côté de la Région, de nouveaux projets et de nouvelles commandes ont été passés auprès du VDAB, le ministre assure la commissaire d'un travail de concertation et de collaboration permanent.

Concernant sa remarque relative aux frais de déplacement, le ministre constate l'existence d'un arrêté relatif à ceux-ci au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale. Les montants forfaitaires sont ainsi payés, sur base des abonnements de transport en commun, par l'EFPP ou par Bruxelles Formation.

Le ministre souhaiterait augmenter le montant forfaitaire lié aux frais de déplacement mais rappelle la réalité budgétaire.

(1) Doc 37 (2015-2016) n° 2 pages 28 et 29.

Le ministre détaille également qu'au sein de l'EFP, 30 % des personnes qui suivent les formations ne sont pas bruxelloises. Tout comme il existe des bruxellois qui se forment au sein du Forem ou du VDAB, mais dans une moindre proportion.

Au sujet du Plan quinquennal de formation, M. Gosuin répond que celui-ci est en cours d'élaboration au sein de la Task force. Une nouvelle planification des travaux a été arrêtée sur base des budgets liés au FSE, à la Garantie Jeunes, à la Commission communautaire française, à la Région de Bruxelles-Capitale, de l'analyse des besoins et du cadastre réactualisé.

Le ministre précise néanmoins que ce plan n'est pas nécessaire pour augmenter significativement le nombre de places en formation dès à présent. Le nombre de places de formation est passé de 15.525 en 2014 à 17.147 en 2015.

Le ministre pose également le constat que 70 % des jeunes envoyés à Bruxelles Formation ont besoin d'une préformation ou d'une remédiation dans les apprentissages de base avant d'entamer leur formation. Il regrette à cet égard les moyens importants qui sont consacrés à la remise à niveau de ces jeunes alors que ces moyens sont nécessaires par ailleurs.

M. Gosuin répond à Mme de Groote qu'une cellule de coordination existe concernant la Garantie Jeunes, au niveau régional, et que celle-ci dépend directement du ministre-président régional. Cette cellule travaille en concertation avec tous les opérateurs de formation bruxellois (Bruxelles Formation, Actiris, le VDAB, l'EFP, etc) et a notamment pour mission de produire des éléments statistiques et d'évaluation dans le secteur de la Formation et de la mise à l'emploi.

En théorie, le ministre rappelle que les objectifs fixés par la déclaration de politique régionale en termes de formation sont déjà atteints en 2015, notamment par la croissance du nombre de places de formation et de stage.

Une évaluation doit être menée quant au sort des jeunes qui se sont inscrits à partir du 1^{er} janvier 2015 et quant aux résultats de la Garantie Jeunes. Cette évaluation doit se faire en regard de l'augmentation de l'offre de stages et de formations et de la mise en place de mécanismes comme « Select » au sein d'Actiris.

Répondant à Mme Rousseaux, le ministre déclare ne pas aimer la distinction faite entre les formations données par les deux opérateurs principaux, à savoir Bruxelles Formation et l'EFP, sans pour autant remettre en question la nécessité et la pertinence de celles-ci.

Le ministre pense que la vision qui distingue les indépendants en devenir des autres travailleurs est désuète. Il pense que l'objectif doit être de créer un maximum de passerelles et de synergies entre les différents opérateurs de formation.

Il insiste également sur la nécessité de lutter plus activement sur le décrochage scolaire et le décrochage des jeunes qui suivent des formations ou qui arrivent peu préparés dans le monde du travail.

M. Gosuin détaille que 275.000 euros seront dédiés aux projets innovants et que 350.000 euros sont prévus au sein de la Division 21 « Administration » afin d'engager huit équivalents temps pleins au sein de l'administration qui auraient pour mission d'améliorer le taux d'encadrement de jeunes et de lutter contre leur décrochage.

Il précise encore à Mme Rousseaux qu'au budget ajusté 2015, les moyens de l'EFP augmentent de 900.000 euros, contrairement à ceux de Bruxelles Formation qui sont adaptés aux besoins.

Le ministre conclut en déclarant que la sphère de la Formation doit nécessairement évoluer.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) regrette les propos du ministre qui souhaite atténuer les distinctions entre les différents opérateurs de formations. Selon elle, l'esprit dans lequel les formations sont données aux jeunes est essentiel.

La caractéristique de l'EFP est de prodiguer des formations par des professionnels, et non par des professeurs. Les formations ainsi données préparent les jeunes au monde du travail et à la vie active. L'esprit dans lequel les formations sont données par Bruxelles Formation est tout à fait différent.

À ce sujet, la commissaire regrette également la réduction des moyens accordés au fonds destiné à la formation des classes moyennes.

Pour conclure, Mme Rousseaux rappelle qu'une étude avait démontré que les résultats d'insertion professionnelle des formations destinées aux classes moyennes étaient compris entre 85 % et 92 %. Elle demande ce qu'il en est pour les formations des autres opérateurs.

M. Didier Gosuin (ministre en charge de la Formation professionnelle) regrette la méconnaissance du terrain dont fait preuve Mme Rousseaux. Il rappelle à ce sujet que les formations techniques qui sont données par les différents opérateurs sont similaires et qu'il a précisé que la maîtrise de gestion proposée par l'EFP devait continuer à l'être.

Mme Zoé Genot (Ecolo) rappelle qu'une séance plénière thématique consacrée aux personnes réfugiées avait soulevé le problème de la formation et aux efforts qui devraient être fournis pour que ceux-ci soient mis rapidement à l'emploi. La députée demande au ministre ce qu'il en est actuellement.

M. Didier Gosuin (ministre en charge de la Formation professionnelle) répond qu'un plan d'action est en préparation au sein d'Actiris et que des commandes de formations, notamment en Français langue étrangère (FLE) et « langue-métier » vont être passées.

L'apprentissage de la langue, l'homologation des diplômes, en concertation avec la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que la validation des compétences, en concertation avec la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles doivent, toutes les trois, être renforcées.

Mme Zoé Genot (Ecolo) regrette que le mécanisme d'homologation des diplômes soit plus rapide et efficace du côté flamand et insiste sur la nécessité d'une simplification au niveau de la validation des compétences.

M. Didier Gosuin (ministre en charge de la Formation professionnelle) rappelle que des moyens de personnel supplémentaires ont été dégagés dans le cadre de la Stratégie 2025.

Concernant le mécanisme des articles 60 utilisés par les CPAS, le ministre prône une validation des compétences au terme de la période de travail. Cette volonté a été signifiée aux CPAS, aux missions locales et aux OISP.

M. Christos Doukeridis (Ecolo) insiste sur l'efficacité des formations qui sont dispensées et déclare que certaines difficultés culturelles peuvent intervenir, notamment concernant la valorisation de certains métiers. À ce sujet, il demande au ministre si des moyens sont consacrés à la revalorisation de certains métiers, notamment manuels.

À ce sujet, il demande également si une concertation est menée avec la Fédération Wallonie-Bruxelles afin que les choix des étudiants de suivre l'une ou l'autre formation soient faits de manière positive et pas par relégation.

M. Didier Gosuin (ministre en charge de la Formation professionnelle) partage l'avis du commissaire et répond que cette revalorisation est un des objectifs de la futures Cité des métiers, ainsi que la meilleure orientation des jeunes vers des formations adaptées.

Le ministre rappelle, par ailleurs, qu'une stratégie « essai-métier » existe au sein de l'EFP et que la volonté est d'étendre celle-ci aux écoles. – ce sujet, il rappelle l'existence des pôles formation-emploi qui mènent un travail de fond et sur le long terme.

M. Christos Doukeridis (Ecolo) regrette l'absence d'une stratégie de choc. Plus globalement, l'objectif d'un tronc commun de formation est essentiel et doit permettre de valoriser l'ensemble des compétences du jeune.

Au sujet de l'encadrement des jeunes en décrochage scolaire, **Mme Jacqueline Rousseaux (MR)** demande si un contrôle est effectué par la Commission communautaire française sur la fréquentation des cours et quelles sont les sanctions en cas de décrochage.

M. Didier Gosuin (ministre en charge de la Formation professionnelle) répond qu'un contrôle permanent est effectué par l'administration. Si le jeune est absent à la formation, il est sanctionné en ne recevant pas l'euro par jour de formation auquel il a droit. De plus, il remet en cause sa disponibilité active et donc ses allocations sociales.

3. Examen des tableaux budgétaires

Programme 1 : Support général de la politique de Formation professionnelle

M. Julien Uyttendaele (rapporteur) interroge le ministre sur l'AB 26.10.01.01 « *Projets innovants de promotion et mesures d'accompagnement pédagogique* » quant à sa diminution de – 15 % à l'ajustement 2015 et de – 10 % au budget initial 2016. Il s'étonne de ces diminutions puisque cette AB concerne, notamment, la lutte contre le décrochage scolaire et la formation en alternance en entreprise.

M. Didier Gosuin (ministre en charge de la Formation professionnelle) répond que cette AB concerne les subsides facultatifs. Le ministre souhaitant faire preuve de rigueur quant à l'octroi des subsides, il a fait le choix de diminuer les AB relatives aux subsides facultatifs au profit des moyens structurels, notamment concernant l'EFP.

Mme Zoé Genot (Ecolo) se rappelle que l'AB 26.10.01.01 comprenait également, à l'ajustement 2015, les crédits destinés au lancement du projet pilote du service citoyen. Elle demande au ministre où en est ce projet et son évaluation.

M. Didier Gosuin (ministre en charge de la Formation professionnelle) répond qu'un cahier des charges a été lancé afin de procéder à l'évaluation

de celui-ci. Le projet de service citoyen bénéficie d'un budget de 270.000 euros.

Programme 2 : Classes moyennes

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) demande des précisions sur la diminution de – 55 % à l'ajustement 2015 de l'AB 26.20.33.01 « *Subventions en matière de formation des indépendants et des classes moyennes* ».

M. Didier Gosuin (ministre en charge de la Formation professionnelle) renvoie à la réponse qu'il a faite à M. Uyttendaele concernant les subsides facultatifs à différents projets.

Le ministre rappelle l'augmentation de budget de l'EFP qui s'est faite dans un souci de favoriser les moyens structurels.

Programme 3 : Institut bruxellois francophone pour la Formation professionnelle

À l'ajustement 2015, **Mme Zoé Genot (Ecolo)** souligne la diminution de 1,2 million d'euros concernant le report d'actions de formations dans le cadre d'initiatives « emploi-jeune » et la diminution de 1,6 million d'euros relativement aux rémunérations, aux charges sociales, notamment due à la non-indexation des salaires et à de retards dans les procédures de recrutement ainsi qu'à un absentéisme de longue durée.

Elle demande des explications au ministre à ce sujet et les suites qui vont être données à ce constat, notamment en termes de gestion des ressources humaines.

M. Didier Gosuin (ministre en charge de la Formation professionnelle) répond que, vu l'afflux de programmes et d'investissements qui ont été entamés, notamment en ce qui concerne la Garantie Jeunes, des retards ont été pris dans les investissements et dans les procédures de recrutement et des montants ont été reportés à 2017. Trente recrutements étaient ainsi prévus en 2015.

Le ministre reconnaît la difficulté de trouver des formateurs et regrette le fait de devoir régulièrement recourir à des intérimaires.

Concernant l'absentéisme, le ministre répond qu'une évaluation permanente est effectuée au sein du comité de gestion, notamment grâce à des indicateurs objectifs. La gestion de l'absentéisme n'étant pas la mission du ministre, celui-ci renvoie la députée aux organes de gestion de Bruxelles Formation.

M. Didier Gosuin (ministre en charge de la Formation professionnelle) dépose un amendement rédigé comme suit :

L'annexe 1 du présent document remplace l'annexe relative au budget du Service à gestion séparée « SFPME » en pages 24 à 26 du document 36 (2015-2016) n° 2.

La justification de cet amendement est la suivante :

À la demande des services administratifs, il est proposé d'amender le budget ajusté 2015 du SFPME afin de :

- tenir compte de l'exécution réelle des ordonnancements pour les articles 534/00 b) « Extension, transformation ou aménagement des bâtiments existants » et 540/02 « Orientation et évaluation de la formation en alternance »;*
- augmenter les crédits de l'article 533/04 « Autres frais pour projets pédagogiques du centre, y compris les projets européens » de 141.000 euros car un examen plus approfondi de l'exécution du budget démontre que les crédits budgétaires affectés au cofinancement des projets relevant du FSE excèdent les 345.000 euros inscrits initialement.*

La demande des services est intervenue après le dépôt des documents budgétaires auprès du Parlement francophone bruxellois. Cet amendement ne modifie en rien les moyens affectés au SFPME et à l'opérateur EFPME ASBL.

Cet amendement sera remis à la commission du Budget.

Concernant le budget initial 2016, **Mme Zoé Genot (Ecolo)** demande des précisions quant à l'augmentation de 1.520.000 euros de l'AB 26.30.43.05 « *Subventions à l'Institut pour son fonctionnement et ses actions de formation organisées dans le cadre de la gestion paritaire* ».

L'AB 26.30.43.06 « *Subventions accordées à l'Institut pour les actions de formation organisées dans le cadre du partenariat avec des acteurs privés ou publics* » concerne notamment les partenariats avec les écoles de promotion sociale. En 2015, 14 d'entre elles travaillaient en collaboration avec Bruxelles Formation. Mme Genot aimerait savoir ce qu'il en est pour 2016.

De plus et pour conclure, la commissaire souhaite connaître la part du Fonds social européen qui subventionne Bruxelles Formation.

M. Didier Gosuin (ministre en charge de la Formation professionnelle) répond que le budget détaillé de Bruxelles Formation se trouve en pages 28 et 29 du document 37 (2015-2016) n° 2 et il renvoie à la réponse donnée à M. Courtois plus tôt dans la discussion.

Il précise que l'augmentation de 1,520 millions d'euros dans le budget de Bruxelles Formation à laquelle Mme Genot a fait référence ne couvrira pas toutes les augmentations.

Une augmentation de 1,7 millions d'euros concerne les partenariats et le FSE, 3,6 millions d'euros proviennent de la Région.

Ces augmentations de budgets se traduisent notamment en augmentations dans les frais de salaires, puisque des engagements de formateurs seront effectués et dans les frais liés à l'entretien des bâtiments, aux loyers et aux charges.

Le ministre précise par ailleurs que les écoles de promotion sociale reçoivent désormais un soutien augmenté d'un million d'euros, via un appel à projets financé par le FSE. Les appels à projets seront amplifiés en 2016. Les détails des budgets se trouvent notamment en pages 30 et 31 du rapport de la Cour des Comptes.

Avis

La commission émet un avis favorable à la commission compétente pour le Budget en ce qui concerne la division 26 des projets de décret contenant, d'une part, l'ajustement du budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2015 et, d'autre part, le budget général des dépenses de l'année 2016, ainsi que les tableaux y annexés, et en propose dès lors l'adoption par 8 voix pour, 2 voix contre et une abstention.

IV. Division 25 – Transport scolaire

1. Exposé de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge du Transport scolaire

Cette année 2015, la Commission communautaire française assure le transport de 2.982 élèves et prend en charge de 2.030 abonnements scolaires, soit une prise en charge totale de 5.012 élèves.

Les efforts ont été poursuivis afin de faire face à l'augmentation de la population.

Un ajustement négatif est néanmoins opéré sur les allocations budgétaires (AB) relatives à la rémunéra-

tion du personnel d'accompagnement et aux frais de transport en fonction des besoins réels. Les crédits seront suffisants pour couvrir les besoins de l'année 2015.

En effet, la présence d'un accompagnateur a été assurée sur tous les circuits qui le nécessitent et deux nouveaux circuits ont été créés en septembre 2015. Quatre circuits supplémentaires pourraient également être créés dans le courant de l'année scolaire si cela s'avérait nécessaire.

Une attention permanente a été accordée au programme de formation des accompagnateurs qui s'est progressivement étoffé, offrant l'année scolaire passée onze thèmes de formation. Il s'agit de formations sur le dialogue interculturel, l'agression verbale de base, agression verbale et le self défense, l'autisme, la déficience auditive, la déficience mentale, le métier d'accompagnateur de base ainsi que des ateliers de suivi, la gestion des comportements agressifs, le secourisme d'entreprise de base et recyclage.

Au total, 19 journées de formation, soit 84 heures, ont été dispensées au profit de 137 participants.

L'amélioration des conditions de transport des élèves est également une préoccupation constante. C'est la raison pour laquelle deux superviseurs seront engagés dès le mois de décembre via la création d'une nouvelle allocation budgétaire. Leur rôle sera de veiller au bon déroulement du transport scolaire sur le terrain.

L'achat de deux véhicules est également prévu pour ces superviseurs qui seront en permanence sur les sites des écoles spécialisées. Une AB a été créée par redistribution à cette fin.

Concernant le budget initial 2016, Les crédits d'engagement dédiés au Transport scolaire augmentent globalement de 192.000 euros.

Ces moyens permettront à chaque enfant, et indirectement à chaque parent, de bénéficier d'un service de qualité, se déroulant dans les meilleures conditions possibles de sécurité.

Ainsi, le crédit inscrit à l'AB consacrée à la rémunération du personnel d'accompagnement augmente de 138.000 euros. Cette augmentation permettra de prendre en charge six nouveaux accompagnateurs si les besoins s'avéraient nécessaires.

Un montant estimé à 80.000 euros est également prévu pour améliorer la situation contractuelle des accompagnateurs. Un marché public sera lancé avant la fin de cette année pour analyser les pistes d'amé-

lioration sur base de l'enquête sur les besoins et la situation socio-économique des accompagnateurs.

Le crédit de l'AB 25.00.12.03 relatif aux « *frais de transport* » est également augmenté de 88.000 euros afin de pouvoir prendre en charge les besoins supplémentaires de circuits scolaires.

La réduction du crédit de l'AB 25.00.12.11 « *dépenses de toute nature relatives aux transports scolaires* » s'explique par un transfert vers l'AB 25.00.11.05 « *rémunération superviseurs* » pour rémunérer les deux superviseurs.

2. Discussion et examen des tableaux budgétaires

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) demande si la création des nouveaux circuits répond à toutes les demandes ou si certaines demandes ne sont pas rencontrées.

La commissaire salue les efforts qui sont faits en termes de formation des accompagnants, demande quelle est la proportion d'enfants porteurs de handicap dans le public visé ainsi que le nombre de bus adaptés qui sont utilisés.

M. Christos Doukeridis (Ecolo) félicite la ministre pour la création des deux nouveaux circuits et des potentiels quatre futurs.

Concernant l'ajustement 2015, le député s'interroge sur la diminution de 30.000 euros relative aux frais de location des bus.

De manière plus globale, M. Doukeridis demande à la ministre si une analyse budgétaire a déjà été effectuée concernant l'opportunité d'acheter des bus, au lieu de les louer comme ce qui se fait actuellement.

Le député questionne encore la ministre au sujet de la différence importante qui existe entre le montant prévu à l'ajusté et le montant prévu à l'initial pour la rémunération des superviseurs.

Concernant l'AB 25.00.74.02 « *Achat de véhicules pour les superviseurs* », **M. Julien Uyttendaele (rapporteur)** aimerait avoir des précisions quant aux types de bus qui seront achetés ainsi que le type de carburant qui sera utilisé.

M. Fabian Maingain (DéFI) regrette l'état de fait auquel le secteur doit faire face, à savoir un marché du transport scolaire presque monopolisé par les écoles européennes. Cette situation amenant un gonflement des prix des locations de bus, la ministre ne devrait-elle pas établir un calcul stratégique qui vise-

rait à interner les missions de transport au sein de la Commission communautaire française.

Mme Fadila Laanan (ministre-présidente en charge du Transport scolaire) précise que le transport dont il est question est le transport du domicile à l'école. Il ne s'agit pas ici du transport d'élèves au cours de la journée.

La ministre-présidente répond à Mme Rousseaux que 5.000 enfants sont pris en charge par le transport scolaire, donc 2.000 grâce à la prise en charge de leur abonnement STIB. 3.000 transports scolaires sont donc organisés et répondent entièrement à la demande.

Mme Laanan est consciente que la durée des trajets pose un problème, la réponse à celui-ci est, notamment, la création de nouveaux circuits.

La ministre-présidente explique la diminution de l'AB 25.00.12.13 « *Frais de location simple de bus* » diminue de 60.000 euros à 30.000 euros parce qu'il n'y a plus qu'un seul bus qui est concerné par celle-ci.

La différence entre l'ajustement 2015 et l'initial 2016 de l'AB 25.00.11.05 « *Rémunération superviseurs* » s'explique par le fait que l'ajustement ne couvre qu'un seul mois de salaire alors que l'initial 2016 couvre une année complète.

Répondant à la question relative à une comparaison entre l'achat ou la location de bus, Mme Laanan rappelle les considérations de l'Inspection des Finances qui juge que la location est plus pertinente. En effet, la mise en location fait suite à un appel d'offre européen et concerne 180 circuits. De plus, la situation économique actuelle de la Commission communautaire française impose un certain pragmatisme.

Concernant les performances écologiques et le type de carburant utilisé pour le matériel roulant dans le cadre du marché relatif au transport scolaire, il y a lieu de mentionner que les critères d'attribution du marché intègrent les performances écologiques des véhicules, soit de manière directe (critère de sécurité et d'écologie), soit de manière indirecte (âge du véhicule et état d'entretien).

En complément, la ministre-présidente mentionne que les prescriptions techniques inscrites au cahier des charges imposent une limite d'âge et de kilométrage aux véhicules, en fonction de leur capacité, mais n'impose pas l'utilisation d'un carburant en particulier.

**V. Division 29 – Dépenses liées à
la scission de la province de Brabant**
Activité 2 : Complexe sportif
Activité 3 : Enseignement

1. Exposé de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de l'Enseignement

S'agissant d'Enseignement, à l'ajustement, les AB ont été adaptées sur base de la consommation réelle.

La qualité de l'enseignement de la Commission communautaire française et la concertation de tous les acteurs ont également fait l'objet de toute l'attention de la ministre-présidente. Ainsi, une série d'initiatives ont été mises en place dans toutes les écoles concernées en mutualisant les moyens. Il s'agit notamment du projet délégué d'élèves et du projet mentorat des jeunes enseignants.

La Haute école Lucia de Brouckère a aussi fait l'objet d'une attention particulière. En sus des nombreuses concertations avec tous les acteurs, un directeur administratif et financier a été engagé en septembre 2015 pour améliorer sa gestion quotidienne. Sa rémunération est imputée sur le budget de la Commission communautaire française, sur l'AB 29.03.11.01 « *Rémunération du personnel non enseignant de la Haute école* ».

La ministre-présidente souligne également que des moyens très importants sont consacrés par la Commission communautaire française, complémentaires à la dotation de la Communauté française. Ces moyens s'élèvent à presque 3,5 millions pour du personnel et du fonctionnement.

1.500 nouvelles places d'école vont également être créées. Parmi ces 1.500 places, l'accord de majorité prévoit la création de 400 places dans l'enseignement spécialisé.

En concertation avec le directeur de l'Institut Herlin, 100 places supplémentaires s'ouvriront progressivement jusqu'à la rentrée 2018. Cette année 2015, ce sont 40 places supplémentaires qui ont été créées grâce à une réorganisation effectuée suite au départ de la Vlaamse Gemeenschapscommissie.

Le processus de création d'un nouveau bâtiment sur le site d'Herlin a aussi été poursuivi. Un marché de service visant l'élaboration d'un masterplan et d'un programme architectural précis sera attribué dans les toutes prochaines semaines. Cette équipe sera aussi chargée du suivi des travaux de construction. La nouvelle infrastructure devrait permettre de créer 200 places supplémentaires.

S'agissant de l'enseignement ordinaire, un marché public pour la création d'une école secondaire générale a été lancé en collaboration avec le service école de l'ADT et le Maître Architecte pour la Région bruxelloise. La mission a été confiée au consortium City Tools et MDW architecture.

La première partie de cette mission vise à déterminer les possibilités d'optimisation du site du campus du Ceria et les scénarios d'implantation d'une nouvelle école secondaire sur le site.

La deuxième partie consiste en l'élaboration du programme architectural de cette future école. Le crédit inscrit à l'AB 29.03.01.02 « *Études relatives à l'essor démographique* » a été adapté sur base du montant des besoins liés à l'exécution du marché en 2015.

Un crédit de 130.000 euros sera suffisant pour couvrir le marché public et les frais liés au marché. Les résultats définitifs de l'étude sont attendus au printemps 2016. Ils permettront une programmation des travaux qui constituera la vision pluriannuelle du développement de l'enseignement de la Commission communautaire française, soit un masterplan.

En matière d'infrastructures, les dotations au SGS Bâtiments ont été ajustées pour correspondre aux besoins réels.

Les crédits du complexe sportif du Ceria, qui comprend la piscine, sont adaptés et seront suffisants pour couvrir les dépenses liées à la réalisation d'études, des travaux de sécurisation et d'entretien de l'infrastructure.

S'agissant des bâtiments scolaires de la Commission communautaire française, les moyens engagés et ordonnancés en 2015 permettent la réalisation de travaux indispensables pour garantir des conditions de travail et d'enseignement optimales. Parmi les travaux réalisés, la ministre-présidente cite le désamiantage, la mise en conformité d'installations techniques (ascenseur), les rénovations de sanitaires, de toitures, etc.

Les chantiers de constructions de bâtiments et de serres d'application sur le terrain du Bon Air, les rénovations lourdes à l'Institut Charles Gheude (rénovation du bâtiment A, remplacement de châssis, ...) et le déménagement de l'ESAC se poursuivent également.

Concernant le budget initial 2016, l'objectif de l'accord de majorité est de créer 1.500 places supplémentaires à la Commission communautaire française.

L'étude lancée en 2015 conjointement avec le service école de l'ADT et le Maître Architecte pour la

Région bruxelloise doit permettre de déterminer les possibilités de densification du site pour créer une nouvelle école secondaire générale. Cette étude a été présentée lors de la déclaration de politique générale de rentrée ainsi que dans le cadre de l'ajustement 2015.

La dotation au SGS Bâtiments est augmentée pour rencontrer les objectifs d'entretien des bâtiments et de création de places. Ainsi, des travaux de rénovation du bâtiment 8 et de construction d'une nouvelle infrastructure en vue du déménagement de l'ESAC sur le site du CERIA débiteront en 2016.

Il en va de même de la rénovation du bâtiment B de l'Institut Charles Gheude. Les chantiers d'aménagement du Bon Air seront poursuivis et achevés au cours de l'année. Les moyens nécessaires à la réalisation des travaux utiles pour accueillir un centre d'éducation et de formation en alternance (CEFA) et un dispositif d'accueil et de scolarisation des élèves primo-arrivants (DASPA) sont également prévus sur les crédits 2016.

Ces dispositifs sont mis en place suite à la décision de la fermeture de l'Institut Pierre Paulus de Saint-Gilles en janvier 2017. À ce sujet, la Commission communautaire française reprendra certaines sections de formations dispensées par l'Institut. Les dispositifs CEFA et DASPA seront alors repris par la Commission communautaire française et fusionnés au sein des Instituts Redouté Peifer et Emile Gryzon.

Les élèves et les enseignants seront ainsi récupérés et ne pâtiront pas de la fermeture de l'Institut Pierre Paulus.

La commune de Saint-Gilles pourra ainsi développer, en tant que pouvoir organisateur, une école à pédagogie active qui accueillera 400 élèves dès la rentrée 2017.

En matière de personnel, les montants ont été adaptés sur base de la consommation réelle et du calcul de l'Inspecteur des finances. Bien que les crédits inscrits sur les AB consacrées à la rémunération du personnel soient inférieurs à ceux de l'initial 2015, il ne s'agit pas d'une réduction de la politique du personnel mais bien d'une adaptation des crédits aux besoins réels.

Afin de se prémunir d'un éventuel risque, une AB dénommée « *Provision pour la gestion des risques* » a été créée et créditée d'un montant de 1,3 millions d'euros dans l'hypothèse où les montants inscrits seraient insuffisants. Il s'agit d'une méthodologie appliquée pour l'ensemble des AB relatives au personnel de la Commission communautaire française sur les Divisions 10, 21 et 29.

Enfin, une nouvelle AB intitulée « *Initiatives transversales sur le site du Ceria* » a été créditée de 150.000 euros afin de soutenir les initiatives qui permettront de dynamiser le site du Ceria. Ces initiatives seront transversales et pourront allier l'Enseignement et la Culture, l'Enseignement et le Sport, l'Enseignement et l'Innovation scientifique. Une méthodologie est en cours d'élaboration.

À ce sujet, la ministre-présidente informe les commissaires qu'un Gouvernement thématique se tiendra le 25 novembre 2015 et aura ce thème à l'ordre du jour.

Mme Laanan souligne encore l'augmentation de 103.000 euros sur l'AB 29.03.43.05 « *Subventions de fonctionnement à la Haute école Lucia De Brouckère* » afin d'éviter que le budget de celle-ci ne soit en déficit.

Enfin, pour répondre à l'augmentation croissante du nombre d'élèves, un cinquième centre PMS sera créé en septembre 2016. Les moyens nécessaires ont été prévus sur l'AB 29.03.11.07 « *Rémunération du personnel non-enseignant hors Haute École* ».

2. Discussion

Mme Véronique Jamoulle (PS) félicite la ministre-présidente pour la priorité qui est accordée à la compétence de l'Enseignement. Elle salue également les mesures qui sont prises par la Commission communautaire française afin de répondre au boom démographique et à la nécessité de rénover certains bâtiments afin de garantir un bon environnement d'apprentissage.

La commissaire salue également la solution qui a été trouvée concernant l'Institut Pierre Paulus qui va permettre la création de nombreuses nouvelles places d'enseignement.

Pour conclure, Mme Jamoulle se réjouit des projets qui vont être mis en œuvre dans le domaine de l'enseignement spécialisé, notamment en vue d'augmenter les places disponibles.

M. Éric Bott (DéFI) souhaite savoir si tous les crédits prévus au budget 2015 ont été consommés.

M. Christos Doukeridis (Ecolo) félicite la ministre-présidente du soutien accordé aux écoles et estime que le Gouvernement va dans la bonne direction, notamment en ce qui concerne les responsabilités à prendre en vue du boom démographique.

Il salue à ce sujet l'augmentation de 400 places qui va être réalisée dans l'enseignement spécialisé et dans un quartier populaire, ainsi que l'augmentation

de 1.500 places par rapport à la situation précédente et la création d'une nouvelle école sur le site du Ceria.

Au sujet de l'AB 29.03.01.01 « *Dépenses de toute nature relatives dans le cadre du plan stratégique et de la valorisation de l'enseignement qualifiant* », le commissaire demande si une concertation a lieu avec la Vlaamse Gemeenschapscommissie au sujet du réaménagement du site du Ceria.

Concernant la fermeture de l'Institut Pierre Paulus, M. Doulkeridis accueille la nouvelle selon laquelle les élèves et le personnel seraient accueillis dans d'autres écoles. Il demande par ailleurs si toutes les formations qui y étaient dispensées sont garanties par le Commission communautaire française. Il a notamment des inquiétudes sur l'avenir de la section mécanique.

À propos de l'ESAC, le commissaire demande si les délais et les procédures prévues seront respectés.

Pour conclure, il demande des précisions quant à la situation des terrains du Bon Air, destinés à accueillir une culture de fruits et légumes bios.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) partage les questions de M. Doulkeridis et demande des éclaircissements quant aux raisons de la fermeture de l'Institut Pierre Paulus.

Au sujet du transfert vers le Ceria, la commissaire demande si de nouveaux bâtiments sont prévus pour accueillir les nouveaux élèves. Elle demande également dans quelle mesure l'école Pierre Paulus devra être réaménagée pour accueillir la nouvelle école de pédagogie adaptée en 2017.

Mme Julie de Groote (cdH) félicite la ministre-présidente pour les efforts consentis en Enseignement.

Selon elle, le réaménagement du site du Ceria, en vue d'accueillir l'ESAC et une nouvelle école secondaire doit être réfléchi sur l'ensemble du terrain. Elle pense notamment aux possibilités de développer du logement étudiant, du commerce de proximité ou des espaces récréatifs.

Mme de Groote partage l'avis de la ministre-présidente qui consiste à, parfois, repenser les options proposées dans les écoles, elle pense notamment aux options d'électromécanique ou d'électricité pour lesquelles il existe des options similaires à profusion.

Concernant la nouvelle école secondaire, la commissaire propose de lancer une campagne de publicité afin de la faire connaître une fois que celle-ci sera ouverte.

Mme Fadila Laanan (ministre-présidente en charge de l'Enseignement) répète que sa priorité est de maintenir et de rénover les outils existants et d'en créer de nouveaux afin de proposer un enseignement qui touche toutes les catégories d'élèves et qui permet de répondre aux besoins des familles.

À la question de M. Bott de savoir si tous les crédits de 2015 ont été consommés, la ministre-présidente répond que l'ajustement vise à présenter des chiffres qui reflètent au mieux la réalité.

Un comité technique a été mis en place concernant l'optimisation du campus du Ceria. Ce comité reprend l'ADT, la Région de Bruxelles-Capitale, la Vlaamse gemeenschapscommissie, la commune d'Anderlecht et ses échevinats de l'Enseignement et de l'Urbanisme et la Commission communautaire française. La concertation se passe bien et les participants sont conscients que le site peut être amélioré.

Concernant l'Institut Pierre Paulus, Mme Laanan précise que le public scolaire était en diminution depuis plusieurs années, surtout dans les options liées aux métiers de l'industrie. Les autorités saint-gilloises cherchaient donc une solution en concertation avec la Commission communautaire française.

La Commission communautaire française n'a malheureusement pas les moyens d'accueillir des formations de type mécanique sur le site du Ceria.

Par contre, les options qui pouvaient être reprises rapidement et efficacement ont été identifiées, notamment en vente, dans l'Horeca et dans le tourisme. Ce sont 250 à 300 élèves qui seront accueillis à la Commission communautaire française dans les mêmes formations, sur un total de près de 400 élèves.

La ministre-présidente précise que seulement 14 % des élèves qui fréquentent l'Institut sont saint-gillois. La reprise de cet enseignement par la Commission communautaire française avait donc tout son sens.

La convention liant l'Institut Paulus à la Commission communautaire française sera établie au 1^{er} janvier 2017 alors que la nouvelle école à pédagogie active et le transfert des élèves et des enseignants de l'Institut seront effectifs au 1^{er} septembre 2017.

Concernant la reprise de l'Institut, la Commission communautaire française et la commune de Saint-Gilles sont liées par le CPEONS et la ministre-présidente assure que le travail se fera en bonne synergie avec la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le projet de développer une nouvelle école à pédagogie active sur le site du Ceria reste néanmoins d'actualité. Le projet étant prévu pour la rentrée 2018.

Concernant l'ESAC, la ministre-présidente répond que le permis d'urbanisme a été accordé et que le but est de terminer les travaux pour septembre 2017.

Au sujet de Bon air, les travaux sont en train de se terminer, avec pour objectif le début de l'année 2016.

Au sujet de la reprise de l'Institut de Pierre Paulus, **M. Christos Doukeridis (Ecolo)** attire l'attention de la ministre-présidente quant à l'utilisation de l'argument de la fréquentation communale pour justifier la fermeture de l'institut. Suivant cet argument, de nombreuses autres écoles bruxelloises pourraient ainsi être fermées.

De plus, concernant la reprise de certaines sections de formation de Pierre Paulus, le député souligne qu'une réponse a été apportée par rapport aux sections qui existaient déjà à la Commission communautaire française. Malheureusement, certaines sections à succès ne seront pas reprises parce qu'elles ne sont pas disponibles dans l'offre de la Commission communautaire française.

Le commissaire propose donc que l'offre globale de formation soit analysée, sur le territoire de la région. Il pense notamment au site d'Audi qui pourrait offrir un environnement idéal pour certaines formations.

Pour conclure, M. Doukeridis demande des précisions quant au sort qui sera réservé aux enseignants de Pierre Paulus.

Mme Fadila Laanan (ministre-présidente en charge de l'Enseignement) répond que de nombreuses formations industrielles sont offertes dans d'autres écoles situées dans les environs de l'Institut Pierre Paulus comme les Arts et Métiers ou l'école Da Vinci.

Concernant l'argument de la fréquentation d'élèves saint-gillois, la ministre-présidente répète que, vu ce nombre peu élevé, la reprise par la Commission communautaire française a tout son sens.

Elle précise également que la commune de Saint-Gilles a décidé d'accompagner chaque élève dans la suite de cette décision de fermeture.

Au sujet des enseignants de l'Institut, ceux qui sont nommés suivront les élèves dans les autres Institut de formation et les autres seront versés dans la réserve des enseignants prioritaires de la Commission communautaire française.

3. Examen des tableaux budgétaires

Au sujet de l'AB 29.03.01.01 « *Dépenses de toute nature relatives dans le cadre du plan stratégique et de la valorisation de l'enseignement qualifiant* », **M. Christos Doukeridis (Ecolo)** rappelle la nécessité de revaloriser cet enseignement aux yeux de la population et demande quelle mesure sont prises à cet effet.

Il demande également des précisions quant au projet de mentorat des jeunes enseignants qui a été lancé dernièrement afin de lutter contre l'abandon de ceux-ci dans les cinq premières années.

Il salue les efforts qui sont faits en termes de lutte contre le décrochage scolaire et demande des précisions sur le projet de « native speakers ».

M. Fabian Maingain (DéFI) souhaiterait avoir des détails quant à l'AB 29.02.61.35 « *Dotation au SGS Bâtiments* » relative au complexe sportif au vu de la diminution des crédits d'ordonnancement à l'ajusté 2015.

Concernant l'AB 29.02.61.35 « *Dotation au SGS Bâtiments* » relative à l'Enseignement, il constate que 1,8 million d'euros n'ont pas été dépensés en 2015, au regard du budget initial de 2016 qui prévoit la dépense de 12 millions d'euros, il se demande si ce dernier n'est pas trop ambitieux et aimerait connaître les projets qui sont concernés.

Concernant l'AB 29.02.61.35 « *Dotation au SGS Bâtiments* » du complexe sportif, **Mme Fadila Laanan (ministre-présidente en charge de l'Enseignement)** répond que les travaux concernés par le montant ajusté à 210.000 euros en 2015 sont; la mise en conformité des pédiluves en conformité, la réalisation de gaines d'extraction au sous-sol et au rez-de-chaussée.

En 2016, plusieurs projets sont à l'ordre du jour comme la rénovation du hall d'entrée, avec l'installation de sanitaires dans celui-ci, la création d'espaces collectifs accessibles au public et aux clubs sportifs, le budget est donc conforme aux projets en cours.

Concernant l'AB 29.03.01.01 « *Dépenses de toute nature relatives dans le cadre du plan stratégique et de la valorisation de l'enseignement qualifiant* », le budget a été ajusté à 170.000 euros, ce qui correspond à une diminution de 30.000 euros. Ce budget comprend le financement de la communication aux journées portes ouvertes, l'ASBL Le souffle, l'étude relative au personnel de la Commission communautaire française pour une meilleure répartition des moyens et du personnel sur les sites d'enseignement.

Le budget 2016 voit une diminution de 74.000 euros afin de s'adapter aux besoins réels. La majorité des dépenses qui seront engagées en 2015, seront liquidées en 2016.

Le projet de mentorat sera généralisé à toutes les écoles de la Commission communautaire française dans le cadre du dispositif NTPP, le montant relatif à ce projet est compris dans la dotation de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Au sujet de l'AB 29.03.61.35 « *Dotation au SGS Bâtiments* », 5,6 millions d'euros étaient prévus en 2015 afin de réaliser, notamment une rénovation lourde de l'Institut Charles Gheude, la réparation de la toiture de l'Institut Charles Herlin, l'acquisition de hottes de laboratoire, la réalisation de sanitaires à Charles Herlin, un examen du réseau d'égoutage du Ceria, etc.

La forte augmentation du budget en 2016 s'explique par les travaux d'aménagement qui vont être entrepris afin d'augmenter le nombre de places dans les écoles, afin de réaliser des travaux d'entretien incontournables pour 2,5 millions d'euros, d'améliorer les conditions de travail. La rénovation de l'auditorium et de l'Institut Redouté Peiffer, la finalisation des travaux du Bon Air sont également prévues dans ce budget.

M. Christos Doukeridis (Ecolo) revient sur l'AB 29.03.01.01 « *Dépenses de toute nature relatives dans le cadre du plan stratégique et de la valorisation de l'enseignement qualifiant* » en demandant des précisions quant à l'origine des fonds. Le commissaire pensait que ce budget était pris en charge par la Commission communautaire française.

Il regrette également la mise à somme nulle de l'AB 29.03.12.10 relative aux « *Dépenses de fonctionnement des activités parascolaires* » lors de l'initial 2016.

Mme Fadila Laanan (ministre-présidente en charge de l'Enseignement) répond que, comme ces projets ont été généralisés, le budget est dorénavant pris en charge par la dotation de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Au sujet de l'AB 29.03.12.10, la ministre-présidente précise qu'aucune demande n'a été rentrée par les établissements.

VI. Division 11 – Jeunesse, sports, éducation permanente, audiovisuel et enseignement
Programme 2 : Sports et jeunesse
Activité 2 : Sports
Division 28 – Équipements sportifs et
Division 29 – Dépenses liées à la scission de la province de Brabant
Activité 2 : Complexe sportif

1. Exposé de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge du Sport

Le Gouvernement francophone bruxellois entend mener une politique sportive ambitieuse, volontariste et structurée au bénéfice de tous les bruxellois.

Pour ce faire, l'année 2016 sera caractérisée par la mise en œuvre d'un Plan sport en concertation avec la Région de Bruxelles-Capitale, les Communautés et les commissions communautaires.

Des modifications et adaptations importantes de la politique sportive du Gouvernement francophone bruxellois permettront d'apporter un soutien adéquat et ciblé au monde sportif. La création de nouveaux appels à projets et réglementations viseront à renforcer l'objectivation de l'octroi des moyens au bénéfice de projets bien élaborés ayant un réel impact sur les axes prioritaires que Mme Laanan compte fixer.

Effectivement, trois axes prioritaires en matière de Sport seront développés cette année. Ces priorités sont rencontrées tout au long de la partie du budget consacré au sport. Ces axes agiront comme des lignes directrices d'une politique claire et forte.

Le premier axe vise à informer, conseiller et soutenir le secteur sportif.

À ce propos, la ministre-présidente envisage de rendre public et de promouvoir l'utilisation d'un guichet virtuel du Sport bruxellois. Cet outil a pour but d'informer les citoyens sur l'offre d'équipements et d'activités disponibles en région bruxelloise. Il se veut évolutif et laisse la possibilité d'y implémenter, à l'avenir, d'autres fonctionnalités toutes aussi utiles.

Les données reprises dans le cadastre du Sport en Région de Bruxelles-Capitale qui nourrissent ce portail seront actualisées pour que celui-ci soit le plus à jour possible.

Le deuxième axe aura pour but de soutenir les clubs, les ASBL et les organisations sportives au travers d'une politique de « Sport pour tous ».

Un des angles d'attaque privilégié constituera à promouvoir une offre d'activités sportives, parascolaires et autres, à des tarifs accessibles. Cela devrait se faire en collaboration avec les communes et les associations.

De manière générale, Mme Laanan souhaite permettre aux bruxellois de pratiquer une activité sportive régulière dans les meilleures conditions possibles en soutenant notamment les opérateurs de terrain actifs dans les quartiers précarisés. Une offre sportive financièrement abordable est primordiale.

La ministre-présidente envisage également de développer des projets visant des publics spécifiques seniors, des personnes à mobilité réduite avec handicap, et aussi des publics défavorisés. Par ailleurs, elle entend pérenniser le projet Sport au féminin. Pour rappel, il s'agit essentiellement d'un appel à projet annuel qui vise à encourager la pratique sportive des femmes en Région de Bruxelles-Capitale.

La promotion de projets sportifs qui comportent des aspects pédagogique et des éléments de socialisation figure aussi dans les objectifs de 2016. Les initiatives prônant le vivre-ensemble, l'intégration, l'émancipation et la tolérance au travers du sport seront mises en avant. Ceci constituera un axe fort de notre politique sportive.

Des moyens seront injectés dans la lutte contre la violence et le racisme, et la promotion du fair-play en ciblant d'autres sports que le football. Les projets auront pour but de sensibiliser le monde du sport au danger du racisme cela à travers diverses activités ludiques et sportives.

La promotion des comportements éthiques, la transmission des valeurs du sport et le fair-play guideront donc notre action.

À cet effet, il est proposé d'étendre le projet Educasport à davantage de partenaires sociaux sportifs.

Pour rappel, le projet Educasport a pour vocation de soutenir le jeune sportif dans ses démarches et projets personnels via un encadrement adapté et un accompagnement scolaire. Ce projet s'est mué en un mouvement, une plate-forme d'échange de connaissances et bonnes pratiques, regroupant de nombreux clubs de disciplines diverses.

In fine, la politique qui sera développée vise la promotion du Sport pour tous. Il s'agit d'un principe qui guide toutes les décisions; programmes d'initiation et de recrutement des clubs, journées multisports de sensibilisation dans les écoles en dehors des heures d'éducation physique, organisation de manifestations sportives en tout genre, soutiens au sport scolaire.

Le troisième axe consiste à développer des infrastructures et optimiser leur utilisation.

En outre, concernant le développement d'infrastructures sportives, des synergies seront mises en place avec la compétence régionale afin de répondre au mieux à la demande croissante liée à l'explosion démographique en Région bruxelloise.

C'est dans cette optique que le Gouvernement, en collaboration avec la Région, entend orienter et prioriser les investissements en infrastructures sportives communales prioritairement dans les zones les moins bien dotées.

Tout au long de la politique qui sera ainsi menée, un dialogue constructif avec les différents niveaux de pouvoirs sera de mise. La ministre-présidente souhaite assurer une coordination efficiente entre les institutions de la Commission communautaire française, le Service public régional de Bruxelles, la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Vlaamse Gemeenschapscommissie et le Bloso.

Partant du constat que les portefeuilles et matières de chaque entité se chevauchent et se complètent, et que les publics cibles sont communs, il est nécessaire de se concerter et de trouver des synergies. L'objectif est évident : optimiser les moyens publics en effectuant des économies d'échelle et rendre plus efficace les politiques au bénéfice des citoyens.

Concrètement, les services de la Commission communautaire française sont en contact permanent avec leurs homologues de la Vlaamse Gemeenschapscommissie et du Service public régional de Bruxelles (SPRB) afin de poursuivre l'action commune de placement des panneaux signalétique dans le cadre du projet « je cours dans les parc ». Un premier projet pilote a déjà abouti à Jette et d'autres nouveaux projets devraient aboutir dans les semaines prochaines, dont un à Anderlecht.

Pour conclure, en matière de Sport, il est donc bien prévu de favoriser l'accessibilité de la pratique sportive, au bénéfice de tous les citoyens.

2. Discussion et examen des tableaux budgétaires

M. Eric Bott (DéFI) félicite la ministre-présidente par rapport aux efforts qui sont consentis au profit des petites infrastructures. Il se réjouit également de la mise à jour du cadastre du Sport et salue à cet effet le travail effectué par l'administration qui vient exposer ce cadastre mis à jour dans chaque commune.

M. Alain Courtois (MR) félicite également la ministre-présidente qui a su être créative avec peu de moyens financiers. Il salue le travail effectué concernant la subsidiation des clubs sportifs et la promotion du fair-play.

Le député souhaiterait néanmoins qu'une attention particulière soit portée à l'athlétisme et qu'une infrastructure adéquate soit développée à Bruxelles.

VII. Division 11 – Jeunesse, sports, éducation permanente, audiovisuel et enseignement
Programme 1 : Culture – Activités 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7
Programme 2 : Sports et jeunesse – Activités 1 et 4
Programme 4 : Éducation permanente, activités socioculturelles
Programme 6 : Activités parascolaires à caractère pédagogique

1. Exposé de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de la Culture

Pour l'ajustement 2015, deux mouvements sont à noter pour la Division 11 : d'une part, l'anticipation du paiement de la dotation de Télé-Bruxelles de 2016 en 2015, à raison de 2.364.000 euros.

D'autre part, la participation de la Commission communautaire française au financement de l'année thématique consacrée à la Diversité. La Région de Bruxelles-Capitale, la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Vlaamse Gemeenschap, la Commission communautaire française et la Vlaamse Gemeenschapscommissie ont en effet décidé de s'associer pour organiser en commun sur le territoire bruxellois une année thématique consacrée à la Diversité.

Dans ce contexte, la Commission communautaire française verse, à titre de contribution au financement de l'année thématique, un montant de 200.000 euros en 2015 à l'ASBL Visitbrussels, dans le cadre de sa mission de coordination générale.

Pour l'initial 2016, en ces temps de restrictions budgétaires, il a été décidé, envers et contre tout, de faire le pari de la Culture et d'investir par conséquent massivement dans les politiques culturelles.

Les chiffres en attestent d'eux-mêmes : 500.000 euros supplémentaires ont été dégagés en faveur de la Division Culture en 2015, et 1.072.000 euros pour 2016, soit une augmentation de 12,5 % du budget global consacré à la Culture sur ces deux dernières années.

Cet important effort budgétaire se veut le témoin du poids que la ministre-présidente accorde à ce secteur.

Elle a toutefois souhaité inscrire cette revalorisation dans le cadre d'une contractualisation renforcée entre la Commission communautaire française et chacun des principaux opérateurs culturels.

En 2015, une rencontre a, en effet, pu être organisée sur le terrain avec plusieurs opérateurs culturels de la Commission communautaire française, afin de dresser le bilan de leur action pour chacune de ces asbl, d'identifier les perspectives de développement sous cette législature et les moyens nécessaires y afférents.

Il ressort de ces rencontres que ces différents opérateurs contribuent pleinement aux enjeux du Plan culturel pour Bruxelles, tant par leur objet social que par l'orientation de leur action culturelle.

Or, les moyens de la Commission communautaire française n'ayant été que très rarement revalorisés, ceux-ci se sont révélés parfois insuffisants pour mener à bien toutes les missions confiées par le Gouvernement.

Il paraît donc essentiel que ces opérateurs culturels, de par la qualité de leur travail et la fiabilité de leur engagement, puissent bénéficier d'une sécurité juridique renforcée.

En contrepartie, une clarification des missions, du public visé, des partenaires et des objectifs quantitatifs et qualitatifs attendus, doit être réalisée en parallèle.

Les principaux opérateurs culturels de la Commission communautaire française bénéficieront, par conséquent, d'une convention pluriannuelle individualisée.

Par ailleurs, Mme Laanan tient à ce qu'un travail de simplification administrative soit effectué, incluant : la simplification des formulaires de demande pour les petits montants, la simplification des procédures d'élaboration des arrêtés, l'anticipation du versement des moyens annuels de fonctionnement, et la simplification des procédures de tutelle et de copie conforme; ceci, afin d'accélérer les délais de paiement, tant dans l'intérêt des opérateurs que de l'Administration.

L'objectivation des moyens, la pérennisation et la simplification sont donc les concepts-clés de l'orientation prise en matière de gouvernance culturelle pour l'année 2016.

Quant au fond, le Gouvernement va continuer à défendre une politique de proximité et de soutien aux

initiatives qui privilégient cohésion sociale et diversité culturelle.

Il continuera à déployer une culture qui ne sépare pas, mais qui réunit, en s'enracinant avec force dans l'espace public et social, auquel elle insuffle une nouvelle vie.

Proximité, participation, diversité, émancipation sont dès lors d'autres mots-clés importants qui définissent les contours de la politique culturelle bruxelloise; celle-ci est par ailleurs largement tournée vers les personnes marginalisées ou fragilisées sur le plan socio-économique.

Par conséquent, l'immense majorité des moyens culturels de la Commission communautaire française restent affectés aux projets qui œuvrent activement sur le terrain à la participation culturelle active du plus grand nombre.

Il s'agit concrètement de faire de chaque citoyen, non pas simplement un spectateur, mais un acteur de culture à part entière, capable de défendre ses propres codes culturels.

Cette mobilisation culturelle marquera par ailleurs l'ensemble de la législature; elle implique concrètement de s'adresser à chaque catégorie de la population, indépendamment de l'âge, du sexe, de la nationalité, de l'état de fortune, de l'orientation sexuelle, ou encore des convictions philosophiques ou religieuses.

En matière d'accès à l'offre culturelle, cette politique suppose une attention particulière aux personnes qui n'ont pas ou plus la faculté de se déplacer, et une introduction massive de la culture dans les crèches, les écoles, les hôpitaux, les homes, ou encore les prisons. Toujours dans cette optique, il tient à cœur à la ministre-présidente de déployer la culture au sein de l'espace public, afin de la rendre pleinement accessible à tout un chacun.

Il importe également de déployer une offre culturelle de proximité, adaptée à tout un chacun.

Il lui semble enfin indispensable de supprimer tous les obstacles, qu'ils soient tarifaires, matériels, ou psychologiques, et qui entravent le plein accès à la vie culturelle de tous les bruxellois.

Concrètement ces différents objectifs vont se traduire au travers des 10 actions suivantes :

1. Une enveloppe de 785 000 euros est prévue afin de poursuivre, renforcer et multiplier en 2016, les actions du Plan culture pour Bruxelles, plan déjà initié en 2015.

Il s'agira notamment de :

- lancer un appel à projets dont la thématique tournera autour de la promotion du dialogue interculturel, au travers du vivre-ensemble, via le faire-ensemble. En effet, les violents attentats terroristes qui ont secoué les Etats-Unis et l'Europe, ont fait la part belle aux préjugés et aux amalgames en tous genres. Or, la méconnaissance de l'autre et de sa culture engendrent le rejet parfois violent de la différence, lequel se répercute sensiblement sur la vie des quartiers bruxellois.

Il est, dès lors, proposé de reconduire l'appel à projet relatif à la mise en œuvre du Plan culturel pour Bruxelles lancé en 2015, lequel avait permis de soutenir 20 initiatives originales en matière de participation culturelle;

- octroyer le prix de la Diversité, via un jury indépendant, à des opérateurs distincts ayant intégré avec le plus d'originalité et de succès le critère de diversité au sein de leur programmation, de leurs équipes techniques et artistiques, et de leurs publics. La diversité s'entend dans son acception la plus large, et intègre toutes les catégories de la population bruxelloise, indépendamment de l'âge, du sexe, de l'orientation sexuelle, de l'état de santé, des convictions philosophiques ou religieuses. L'objectif est de créer des incitants suffisamment efficaces, que pour encourager le secteur culturel à s'engager dans la même direction;

- poursuivre l'octroi du label d'utilité publique

Son octroi entraîne un soutien accru à la diffusion du spectacle concerné, en raison de sa pertinence, de son rapport à l'actualité ou aux grands enjeux sociétaux, et de sa qualité éducative et pédagogique;

- poursuivre l'élaboration de cartes subjectives de certaines communes bruxelloises via le Cifas. Deux communes ont, d'ores et déjà embrayé sur cette initiative en 2015, à savoir Saint-Gilles et la Ville de Bruxelles. La Commission communautaire française a soutenu activement ce projet. Le Cifas souhaite également initier des contacts avec les communes d'Anderlecht et Schaerbeek pour 2016, la Commission communautaire française assurant un cofinancement de ces cartes, au côté des communes, CPAS et opérateurs locaux;

élargir les missions de CFC Éditions à l'édition de nouveaux auteurs bruxellois.

L'objectif que la ministre-présidente vise est d'affecter ces moyens nouveaux à l'édition de nouveaux auteurs bruxellois n'ayant jamais été édités, tous genres confondus (romans, essais, BD, jeunesse, etc.). Il s'agit de soutenir des créations originales, en communiquant via différents réseaux (ateliers d'écriture, maison des Écrivains, festival Culture maison pour la BD, etc.) et ce, dans le respect de la liberté éditoriale de l'ASBL;

revaloriser l'action de la Commission communautaire française en faveur des arts circasiens afin de monter un projet « cirque » itinérant complémentaire aux initiatives existantes;

- célébrer les 10 ans du Prix Raymond Leblanc et renforcement du soutien aux jeunes auteurs de BD. La Région bruxelloise regorge de nouveaux talents créatifs, qui méritent de gagner en visibilité au sein de leur propre secteur. Ainsi, un appel sera lancé dès 2016 aux écoles bruxelloises pour sensibiliser les étudiants à s'inscrire à ce concours. En outre, il a été décidé de mettre en lumière, non seulement le vainqueur, mais aussi les cinq premiers lauréats du concours « Raymond Leblanc ». Plusieurs lieux emblématiques d'exposition leur seront proposés en Région bruxelloise, afin de sensibiliser les éditeurs à leur travail. Une édition spéciale sera enfin organisée à l'occasion des 10 ans de la Fondation Raymond Leblanc, laquelle mettra en lumière l'ensemble des lauréats récompensés depuis le début du concours;

- transformation du Musée du Jouet en une Maison du Jouet. Compte tenu de l'important potentiel du Musée du Jouet en terme de promotion touristique et culturelle de la Région de Bruxelles-Capitale, il est proposé de transformer progressivement ce Musée en une véritable Maison du Jouet, dotée d'une partie muséale, professionnalisée, ainsi qu'une seconde partie liée à la pratique du jeu dans sa forme la plus contemporaine et la plus ludique. Une étude de faisabilité sera diligentée dès l'entame de l'année 2016, conformément à la loi sur les marchés publics.

2. Structuration et pérennisation du soutien accordé aux Maisons des cultures

En 2016, le soutien accordé aux trois Maisons des cultures existantes sera modalisé au travers d'une convention pluriannuelle basée sur un modèle unique. Le soutien accordé à la Maison des cultures de Saint-Gilles sera harmonisé au niveau de celui accordé au BRASS, soit un montant de 50.000 euros.

3. Structuration du secteur des cafés-théâtres en Région bruxelloise

Les cafés-théâtres constituent de réels tremplins pour les jeunes talents, qui bénéficient ainsi d'une première scène de lancement dans un cadre adapté. Mme Laanan propose, dès lors, d'évaluer le soutien accordé aux cafés-théâtres bruxellois et de couler ces moyens dans un cadre réglementaire, dès 2017. Dans l'intervalle, une nouvelle allocation budgétaire sera créée dès 2016, à la faveur de ce secteur.

4. Soutien renforcé à la Maison de la Francité

Les moyens complémentaires accordés en 2015 à la Maison de la Francité et liés à l'engagement d'un chargé de projet, seront reconduits en 2016.

En effet, grâce à ce soutien financier, la Maison de la Francité a pu présenter, dès septembre, la programmation de plus de 160 activités sur une saison complète. Elle a également élargi le champ de son public cible, en décidant, d'une part, de s'ouvrir davantage aux publics fragilisés et d'attirer les publics scolaires, et d'autre part, de sortir de ses murs, dans une optique de médiation culturelle renforcée.

5. Soutien à la création théâtrale via les Centres publics d'aide sociale.

Une allocation budgétaire spécifique d'un montant de 150.000 euros sera créée et affectée au développement des projets en lien avec les CPAS bruxellois.

Ce type de théâtre, qui privilégie la relation entre l'acteur et le spectateur en donnant prioritairement la parole aux personnes marginalisées, s'inscrit en effet pleinement dans les orientations culturelles que le Gouvernement souhaite défendre.

6. Pérennisation du Festival du Film Méditerranéen

Le Med est devenu le symbole de la « Culture pour tous » : son programme varié s'adresse à tous les publics, au travers de films, de projections destinées à des publics spécifiques, de rencontres culturelles et artistiques, de concerts, d'expositions, ou encore de débats citoyens.

Au fil des ans, le Festival a conquis le public; alors qu'il rassemblait 6.000 spectateurs lors de sa création en 1989, ce Festival attire aujourd'hui près de 17.000 spectateurs.

Afin d'identifier et de consolider les moyens octroyés à l'organisation du Festival, une alloca-

tion budgétaire spécifique sera créée en faveur de l'asbl Cinemamed, qui bénéficiera également d'une convention pluriannuelle, sur le modèle de Télé-Bruxelles.

7. Structuration du secteur des ateliers créatifs

Une allocation budgétaire spécifique sera créée en faveur des ateliers créatifs, en prévision de l'adoption d'un nouveau règlement en la matière. Ceci permettra d'encadrer les subventions accordées au secteur. Concrètement, l'association recevra un montant annuel forfaitaire en fonction du type et du nombre d'ateliers réalisés annuellement, de sa volonté de développer une démarche d'ouverture vers les différents publics, des différents partenaires envisagés, d'une démarche de citoyenneté responsable, ainsi qu'en fonction de la localisation de la structure (commune prioritaire en fonction de son indice socio-économique).

En vue de permettre au secteur de s'adapter aux nouvelles exigences du règlement, celui-ci n'entrera toutefois en vigueur qu'en 2017.

8. Pérennisation de l'action du BAMP

Le BAMP a pour but d'accompagner les artistes en création et de mettre à leur disposition des ateliers, espaces de création ou résidence administrative. Contrairement à la Flandre ou la France, peu de structures de ce type existent en Fédération Wallonie-Bruxelles. Structures d'accompagnement, ils permettent une meilleure communication entre artistes, programmeurs et spectateurs tout en favorisant l'emploi dans le secteur culturel.

Mené à terme, ce projet peut, dès lors, devenir un outil essentiel de développement culturel local, régional et communautaire qui offrira un rayonnement artistique aux compagnies bruxelloises.

Il convient dès lors de stabiliser les moyens accordés au BAMP, via l'adoption d'une convention propre à cette ASBL dès 2016.

9. Renforcement de la visibilité des arts circassiens en Région bruxelloise

Une enveloppe nouvelle de 50.000 euros sera ajoutée aux 116.000 euros initialement prévus, afin de renforcer le soutien aux différents opérateurs circassiens bruxellois.

Une seconde enveloppe de 100.000 euros est également prévue en vue d'un appel d'offres, qui sera lancé dès le début de l'année 2016. L'objectif est de permettre le déploiement d'un vaste évé-

nement itinérant, étalé sur plusieurs mois, et lié à la promotion des arts du cirque en Région bruxelloise.

Les partenariats entre les différents opérateurs seront encouragés. La clôture de l'appel à projet s'effectuera au printemps 2016, et l'événement devra voir le jour au plus tard pour l'été 2016.

10. Soutien aux jeunes comédiens

Le règlement « Fonds d'acteurs » de la Commission communautaire française sera évalué en 2016, afin d'augmenter son action et le nombre de jeunes comédiens engagés par les compagnies bruxelloises, via la révision du barème en vigueur. Les autres règlements théâtre seront à leur tour évalués en vue d'amplifier leurs effets.

La ministre-présidente précise que sa volonté est de travailler dans la rigueur et d'opérer une gestion qui soit la plus optimale possible. Une réflexion sera menée afin de simplifier au mieux les procédures administratives lourdes qui sont en vigueur et qui ralentissent le travail de tous les opérateurs culturels, peu importe le montant de la subvention accordée.

Mme Laanan souhaite également pérenniser les collaborations qui existent entre la Commission communautaire française et ces opérateurs qui mènent des missions de service public culturel, notamment au travers de conventions plus étendues dans le temps.

L'ensemble des actions menées doit se faire dans un souci de proximité du citoyen et dans l'objectif de rendre ces citoyens acteurs culturels.

Pour conclure son exposé général, la ministre-présidente dépose une correction technique qui sera remise à la commission du Budget.

La correction technique vise, au document 37 (2015-2016) n° 4, page 7, entre le titre « Totaux pour l'activité 3 » et le titre « Dépenses de promotion, diffusion, publication ».

Insérer un nouveau titre intitulé comme suit : « Act. 4 : HISTOIRE, PATRIMOINE IMMATERIEL ET TRADITIONS POPULAIRES ».

2. Discussion

M. Alain Courtois (MR) remercie la ministre-présidente pour son exposé fort complet. Au sujet du Plan culturel, il demande quel est l'état d'avancement de la

Task force Culture, si celle-ci existe et si un calendrier de ses travaux a été fixé.

Le député partage l'idée d'un renforcement du soutien aux artistes, notamment aux jeunes artistes. Il constate à ce sujet les nombreux moyens qui sont dépensés pour soutenir diverses associations et se demande si un soutien plus direct aux artistes ne serait pas plus efficace.

Pour conclure, M. Courtois demande quelles suites ont été apportées à la vente du bâtiment du CIVA à la Région et quel est l'avenir de ce bâtiment.

Mme Isabelle Emmery (PS) constate que le budget 2016 souhaite renforcer la politique culturelle de proximité et favoriser les rencontres entre le public et le monde culturel. Mme Emmery se réjouit également de la volonté de rendre les citoyens plus actifs dans le monde culturel.

Elle constate, avec satisfaction, que des moyens complémentaires ont été dégagés au profit des cafés-théâtres. Ces derniers peuvent constituer un tremplin pour des jeunes artistes et permettre à un public plus novice de prendre contact avec le monde de la Culture.

Au sujet de la mise en œuvre du Plan culturel, Mme Emmery salue les crédits facultatifs qui seront, désormais, réservés à des projets qui touchent le public le plus large, et notamment un public défavorisé qui pourra profiter de la nouvelle AB 11.12.33.04 relative au « *Soutien aux initiatives de création théâtrales en lien avec les CPAS* ».

La députée rappelle la nécessité de développer une offre culturelle de proximité et la volonté d'amener la Culture au plus proche des citoyens.

La commissaire salue les efforts qui sont fournis au travers ce budget, notamment dans un souci de cohésion sociale et insiste sur le caractère transversal de la politique culturelle.

Mme Emmery salue ensuite l'augmentation des moyens accordés aux opérateurs circassiens bruxellois et la cohérence poursuivie dans la volonté d'offrir une culture accessible et de proximité, notamment au travers de l'installation de l'ESAC sur le campus du Ceria.

La commissaire revient également sur les nouvelles AB en faveur de la Maison de la Francité, de l'ISELP et du Festival du Film méditerranéen dans un souci de clarté et de clarifications des missions confiées au travers de la conclusion des contrats de gestion.

Mme Emmery conclut en rappelant la nécessité d'une réelle simplification administrative des procédures à suivre. La réponse à certains appels d'offres ou appels à projets nécessite une quantité de travail et d'énergie non négligeable pour les opérateurs concernés.

M. Christos Doukeridis (Ecolo) constate la multiplication des acteurs compétents pour le monde culturel et consent que le rôle de la Commission communautaire française n'est pas simple au regard d'autres institutions plus importantes, comme la Ville de Bruxelles. Une certaine spécialisation dans la politique menée est donc nécessaire.

Il cite comme exemple les cafés-théâtres qui n'entrent dans la sphère d'action d'aucune autre institution. Leur soutien par la Commission communautaire française est donc cohérent. Il souligne également la spécificité bruxelloise de ces cafés-théâtres.

Concernant l'année thématique dédiée à la Diversité, le député salue le choix qui a été fait de se consacrer à un thème transversal grâce auquel de nombreuses institutions pourront rentrer des projets. Il note qu'un budget de 200.000 euros y est consacré à l'ajustement 2015 et demande ce qu'il en est à l'initial 2016.

Revenant sur le « vivre ensemble » et le « faire ensemble » abordé par la ministre-présidente dans son exposé général, M. Doukeridis regrette qu'il soit difficile de mener des actions auprès d'un public qui ne se sent pas concerné par la Culture. Il demande donc quels projets seront menés afin de toucher des nouveaux publics.

Le commissaire revient également sur la nouvelle AB 11.12.33.04 relative au « *Soutien aux initiatives de création théâtrales en lien avec les CPAS* » et précise que, selon lui, le coût réduit de l'offre culturelle ne donne pas forcément le goût à la culture.

M. Doukeridis demande encore si une collaboration est menée avec l'ESAC par rapport au projet relatif au soutien aux opérateurs circassiens.

Pour conclure, il rejoint la question de M. Courtois concernant le CIVA et l'avenir du bâtiment.

M. Fabian Maingain (DéFI) salue la mise en place d'un maillage culturel. Il souhaiterait, concernant le Plan culturel, connaître la répartition du budget ainsi que l'exécution des budgets pour 2015.

M. Maingain souhaite également connaître l'état d'avancement des travaux de la Task force ainsi que l'état de la collaboration censée exister avec la Région et la Fédération Wallonie-Bruxelles sur ce dossier.

Au sujet de la Maison de la Francité, le commissaire se réjouit de l'augmentation de son budget et aimerait connaître quels projets sont visés par celle-ci.

Il rejoint également les questions de Messieurs Courtois et Doukeridis sur l'avenir du bâtiment du CIVA.

Mme Fadila Laanan (ministre-présidente en charge de la Culture) répond à M. Courtois que le Plan culturel se veut ambitieux et vise à répondre à toutes les interrogations qui ont été posées durant les nombreux débats qui se sont déroulés.

Elle précise, par ailleurs, que le travail mené par la Commission communautaire française est différent de celui effectué au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles dont le soutien à la culture est plus large.

Les actions, menées par la Commission communautaire française, visent la proximité et la reconnaissance de secteurs qui ne sont pas soutenus ou reconnus par d'autres entités. Elle cite comme l'exemple du soutien de la Commission communautaire française aux cafés-théâtres qui ne sont pas reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Concernant le soutien des artistes, la ministre-présidente évoque notamment le soutien apporté au BAMP, au guichet des arts, au réseau de scènes chorégraphiques, à l'engagement de jeunes comédiens dans les théâtres et notamment au théâtre des Martyrs, au CIFAS, à la Bellone, à CFC-Editions.

Concernant le CIVA, Mme Laanan rappelle que le bâtiment a été vendu par la Commission communautaire française à la Région de Bruxelles-capitale qui a également repris les activités qui y avaient cours. Elle suggère donc aux députés de poser leurs questions à son homologue régional.

La ministre-présidente précise par ailleurs que, si une activité visait la promotion ou la sensibilisation de l'architecture, la Commission communautaire française reste compétente pour la soutenir.

Elle rejoint la remarque de Mme Emmery qui disait que la culture devait avoir pour vocation d'aller vers les publics et rappelle à ce sujet la notion de « service public culturel » qu'elle a mise en place, notamment afin d'offrir des activités culturelles au sein des homes de personnes âgées ou des prisons.

La nouvelle AB, concernant le soutien aux initiatives de création théâtrales en lien avec les CPAS, a été établie en concertation avec l'ensemble des CPAS bruxellois. L'objectif poursuivi est d'offrir une culture de proximité à un public plus fragilisé.

La simplification administrative souhaitée par Mme Emmery constitue un travail de longue haleine mais la ministre-présidente s'y attèle.

Mme Laanan rappelle également le rôle complémentaire que la Commission communautaire française joue dans le domaine culturel par rapport à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle cite pour exemple le soutien de la Commission communautaire française à la pièce Djihad qui a engendré le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La Commission communautaire française peut donc constituer un levier pour les artistes.

Au sujet de l'année thématique consacrée à la Diversité, la ministre-présidente précise que la Commission communautaire française est un petit partenaire dans cette organisation menée conjointement par la Région de Bruxelles-Capitale, la Vlaamse Gemeenschapscommissie et la Commission communautaire française.

Le budget global de cette année thématique est de 3 millions d'euros alors que le budget consacré par la Commission communautaire française n'est que de 200.000 euros.

Concernant l'appel à projets qui sera lancé pour le « vivre et faire ensemble », les réponses reçues feront l'objet d'un examen par un jury indépendant.

Les arts du cirque sont effectivement fort soutenus dans ce budget, notamment au travers de l'ESAC et des opérateurs circassiens de proximité.

Répondant à M. Courtois à propos de la Task force, la ministre-présidente rappelle que la Commission communautaire française n'a jamais été à la manœuvre de celle-ci. Selon elle, le meneur de la Task force doit être le ministre-président régional, puisque celui-ci a une vision globale du secteur culturel au travers de ses compétences.

Selon Mme Laanan, les politiques culturelles constituent un facteur de développement social et économique. Cette idée était d'ailleurs la base du travail entrepris au travers des assises sur le développement territorial culturel. La compétence culturelle ne s'exerce pas de la même manière partout.

M. Christos Doukeridis (Ecolo) remercie la ministre-présidente pour ses réponses et trouve encourageant, pour les acteurs de terrain, d'avoir une vision globale de la compétence.

Concernant la Task force et l'idée de consacrer le ministre-président régional comme coordinateur de

celle-ci, le député demande quel sera le rôle du coordinateur.

L'enjeu de la régionalisation des compétences telles que l'Enseignement ou la Culture est remis à l'ordre du jour par certains députés, notamment de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Selon M. Doulkeridis, il est nécessaire de veiller aux objectifs poursuivis.

Pour **M. Fabian Maingain (DéFI)**, une attention particulière doit être portée aux actions qui sont menées. Il entend que la ministre-présidente n'a pas l'intention de prendre la tête de la Task force Culture et comprend que ce soit le ministre-président régional qui le fasse, notamment afin de coordonner les compétences culturelles, du Tourisme et des Musées.

Il insiste, par ailleurs, sur le fait que la régionalisation des compétences, telles que la Culture, ne doit pas trop vite être évoquée.

Mme Julie de Groote (cdH) rappelle que, pour M. Rudi Vervoort, « un territoire ne peut s'imaginer sans culture ». Pour la commissaire, le bon sens doit prévaloir en essayant de fédérer les différents acteurs, tout en gardant le sens de la réalité.

À ce sujet, Mme de Groote précise que la dynamique ou l'esprit de la Task force consacrée à la Culture n'est pas forcément partagé par le ministre-président régional. Si la ministre-présidente ne souhaite pas mener cette Task force, elle doit néanmoins y prendre part activement.

L'esprit de celle-ci doit s'inspirer des politiques menées au sein de la Commission communautaire française.

Mme Fadila Laanan (ministre-présidente en charge de la Culture) précise qu'elle n'a jamais soutenu l'idée d'une régionalisation de la Culture. Sa volonté est que la Task force ne soit coordonnée que par une seule personne.

La ministre-présidente précise également que, pour le moment, aucune réunion ne s'est encore tenue.

3. Examen des tableaux budgétaires

M. Christos Doulkeridis (Ecolo) demande des précisions quant à l'AB 11.11.33.01 « *Subventions aux associations (secteur privé)* » relative, notamment, à la prise en charge du 800ème anniversaire de la commune de Saint-Gilles et au soutien des centres culturels non reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le commissaire demande quelle est la situation des centres culturels non reconnus et demande des précisions quant au budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui ne garantit pas cette reconnaissance.

Il constate également que plusieurs AB concernent le Plan culturel, notamment la 11.11.33.01 « *Subventions aux associations (secteur privé)* » et l'AB 11.11.33.06 « *Support de la politique culturelle en général – Subventions dans le cadre de la mise en œuvre du Plan culturel* » et demande des précisions à cet égard.

Il souligne également que plusieurs AB sont consacrées à l'organisation d'activités dans le cadre de la fête de la Communauté française, le 27 septembre. Une nouvelle AB est d'ailleurs créée afin de permettre aux centres culturels d'organiser des activités à cette occasion.

Le commissaire demande également la liste des associations soutenues dans le cadre de l'AB 11.14.33.01 « *Subventions aux associations* ».

Mme Isabelle Emmery (PS) demande si d'autres communes peuvent également rentrer une demande de soutien pour fêter l'anniversaire de leur création.

M. Fabian Maingain (DéFI) demande la liste des associations concernées par les AB 11.11.33.01 « *subventions aux associations* », 11.13.43.22 « *Subventions de fonctionnement aux bibliothèques communales* », 11.13.63.21 « *Subventions d'investissements aux bibliothèques communales* », 11.13.63.22 « *Subventions d'investissement aux bibliothèques communales pour l'achat de livres en langues étrangères* » et 11.15.33.03 « *Subventions aux assoc. dans le cadre de parcours d'artistes en région Bxl-Capital* » ainsi que la liste des projets exécutés en 2015 via l'AB 11.11.61.35 « *Dotation au SGS Bâtiments* » et la liste des ventilations pour les AB 11.12.33.01, 11.13.33.01, 11.14.33.01, 11.15.33.01, 11.16.33.01 et 11.17.33.01 relatives aux « *Subventions aux associations* ».

Mme Fadila Laanan (ministre-présidente en charge de la Culture) répond que les listes des associations demandées seront annexées au rapport (annexes 3, 4 et 5).

Elle précise que l'AB 11.11.33.01 concerne plusieurs opérateurs, dont la commune de Saint-Gilles pour l'organisation de son 800^e anniversaire ou le Musée juif.

Dans un souci de clarté, une nouvelle AB a été créée spécifiquement pour soutenir les centres culturels dans les activités qu'ils organiseraient dans le

cadre du 27 septembre mais ce soutien existait déjà auparavant au travers de cette AB 11.11.33.01.

L'AB 11.11.33.06 concerne effectivement la mise en œuvre du Plan culturel ainsi que la plupart des projets qui s'y rapportent mais tous les projets subsidiés via cette AB ne concernent pas le Plan culturel. Cette AB finance également l'année thématique consacrée à la Diversité, le label d'utilité public, le prix Diversité, le projet de transformation du Musée du Jouet en Maison du Jouet, etc.

Répondant à M. Doukeridis au sujet de la reconnaissance, ou non, par la Fédération Wallonie-Bruxelles, des centres culturels, la ministre-présidente rappelle qu'elle avait soutenu et fait voter un décret visant à la reconnaissance des centres culturels quand elle était ministre de la Culture au sein du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La mise en œuvre, ou non, de ce décret relève d'un choix politique. Selon Mme Laanan, si les centres culturels ne sont pas reconnus, et donc financés, par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ils doivent l'être par la Commission communautaire française.

La liste des opérateurs soutenus par l'AB 11.11.61.35 « *Dotation au SGS Bâtiments* » se trouve dans le programme justificatif du budget et en annexe 6 du présent rapport.

Mme Laanan répond à M. Maingain que la Maison de la Francité a notamment pour vocation la promotion de la langue française et celle-ci n'est pas remise

en question. Cette Maison de la Francité constitue un levier de promotion de la langue française comme outil d'ouverture sur le monde. Celle-ci doit donc s'ouvrir au plus grand nombre d'associations.

La liste des opérateurs soutenus dans le cadre de l'AB 11.14.33.01 « *Subventions aux associations* » sera également annexée au présent rapport (annexe 3).

Avis

La commission émet un avis favorable à la commission compétente pour le Budget en ce qui concerne la division 11 *partim* des projets de règlements et les divisions 25, 28 et 29 des projets de décrets contenant, d'une part, l'ajustement du budget général des dépenses de l'année 2015 et, d'autre part, le budget général des dépenses de l'année 2016, ainsi que les tableaux y annexés, et en propose dès lors l'adoption par 7 voix pour et deux abstentions.

VIII. Approbation du rapport

La commission fait confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Le Rapporteur,

Julien UYTENDAELE

Le Président,

Mohamed AZZOUZI

IX. Annexes

Annexe 1

Allocation de base 24.00.52.03 Subventions d'investissement en tourisme social (secteur privé)

NOM	OBJET	2015		2016	
		CE	CL	CE	CL
		670.000	670.000	670.000	670.000
EN-COURS					
Auberge des Trois Fontaines	rénovation chambres et sanitaires (1 ^{ère} phase)	-	306.411		
Génération Europe	rénovation chambres	-	146.000		
NOUVEAUX DOSSIERS 2015					
Auberge des Trois Fontaines	rénovation chambres et sanitaires (2 ^{ème} phase)	466.108	217.000		249.108
NOUVEAUX DOSSIERS 2016					
Auberge des Trois Fontaines	rénovation chambres et sanitaires (3 ^{ème} phase)			450.000	200.000

Annexe 2 Répartition des différents montants dévolus à la « Garantie Jeunes »

Ces montants reprennent l'ensemble des moyens budgétaires consacrés aux projets « Garantie Jeunes » menés par les opérateurs publics de formation de la Commission communautaire française ou subventionnés par elle en 2015 et en 2016.

Les moyens propres que la Commission communautaire française mobilise sont distingués des moyens supplémentaires provenant d'autres sources de financement qu'elles soient européennes (Fonds social européen et Initiative pour l'Emploi des Jeunes) et/ou régionales (Commande de formation 6^e Réforme de l'Etat).

I. Dépenses

	Budget initial 2015	Ajustement 2015	Budget 2016
Bruxelles Formation			
Formations dans les Centres de Bruxelles Formation.	4.320.771	2.520.771	4.420.723
Conventions de commande de formation 6 ^{ème} réforme de l'Etat conclues avec Actiris (dont frais de partenariat OISP)	3.018.862	3.018.862	2.859.839
Total	7.339.633	5.539.634	7.280.561
Organismes d'Insertion Socioprofessionnelle(OISP) & Enseignement de promotion sociale (EPS) (via les Appels à Projets Plan d'action Garantie Jeunes de Bruxelles Formation)			
OISP	0	415.990	1.743.789
EPS	0	119.759	282.582
Total	0	535.749	2.026.371
Formation PME			
EFP - Projet valorisation et insertion dans la formation en alternance - apprentissage	30.600	30.600	31.212
EFP - Dispositif d'accrochage à la formation en alternance (SAS)	0	0	80.000
SFPME - Apprentissage en entreprise et lutte contre le décrochage	361.000	117.500	367.500
SFPME- Information, orientation et accompagnement à la reprise de formation	0	0	80.500
Total	391.600	148.100	559.212
Service citoyen et Information jeunesse			
Plateforme service citoyen	800.000	801.313	801.313
Information jeunesse	0	259.500	516.500
Total	800.000	1.060.813	1.317.813
Total général	8.531.233	7.284.296	11.183.957

II. Recettes

	Budget initial 2015	Ajustement 2015	Budget 2016
--	------------------------	-----------------	-------------

Bruxelles Formation et Appels à projets OISP – EPS

Cocof	1.059.794	879.553	1.147.228
Autres financements dont RBC	3.200.000	3.200.000	2.800.000
FSE + IEJ	3.079.839	1.460.080	3.333.333
Total	7.339.633	4.660.080	6.033.333

Appels à projets Organismes d'insertion socioprofessionnelle

Cocof- Bruxelles formation	0	138.663	581.263
FSE + IEJ	0	277.327	1.162.526
Total	0	415.990	1.743.789

Appels à projets Enseignement de promotion sociale

Cocof- Bruxelles Formation	0	39.920	94.194
FSE + IEJ	0	79.839	188.388
Total	0	119.759	282.582

Formation PME

Cocof	218.200	27.700	295.812
FSE + IEJ	173.400	120.400	263.400
Total	391.600	148.100	559.212

Service citoyen et information jeunesse

Cocof	300.000	613.863	613.863
Autres financements dont RBC	100.000	96.950	353.950
FSE + IEJ	400.000	350.000	350.000
Total	800.000	1.060.813	1.317.813

Total général	8.531.233	7.284.296	11.183.957
----------------------	------------------	------------------	-------------------

En 2016, le Budget des actions « Garantie Jeunes » financées par la formation se compose de 2.732.360 euros investis par la Commission communautaire française et de 8.451.597 euros venant d'autres sources de financement européennes et régionales.

Annexe 3

Centres culturels – 11.17.33.01 – Subventions
aux centres culturels reconnus

Fournisseur/bénéficiaire	Objet	Montant €
Anderlecht	Subvention	34.800,00 €
Berchem	Subvention	22.000,00 €
Bruxelles-Nord	Subvention	22.000,00 €
C.C. Etterbeek	Subvention	44.800,00 €
C.C.Evere	Subvention	34.800,00 €
C.C. Ganshoren	Subvention	22.000,00 €
C.C. Jette	Subvention	35.500,00 €
C.C. Saint-Gilles	Subvention	44.800,00 €
C.C. Watermaël	Subvention	44.800,00 €
C.C. Woluwé St Lambert	Subvention	35.500,00 €
C.C. Schaerbeek	Subvention	22.000,00 €

**Jeunesse, ludothèques – 11.21.33.01 –
Subventions aux associations
en matière de jeunesse**

Fournisseur/bénéficiaire	Objet	Montant €
Atout Projet	fonctionnt, form anim, projets	22.310,00 €
Infor Jeunes CAIJ (Schaerbeek)	fonctionnement	9.000,00 €
Fête de la Jeunesse Laïque	52è édition Fête de la Jeu laïque	4.735,00 €
FIEJ	Opération « Place aux enfants »	26.000,00 €
Infor Jeunes CAIJ (Bxl-Centre)	fonctionnement	9.000,00 €
Infor Jeunes CAIJ (BNO)	fonctionnement	9.000,00 €
IDEJI asbl	fonctionnement	7.500,00 €
SIEP asbl	fonctionnement	8.000,00 €
SIEP asbl (SALON 2015)	Salon des Etudes et Professions	3.500,00 €
Promp Jeunes	fonctionnement	30.000,00 €
Promp Jeunes	Opération « Zoom-Jeunes » 2015	6.000,00 €
Bruxelles-J	fonctionnement site internet 2015	8.000,00 €
Le Kiosque	fonctionnement, salaires	9.000,00 €
Trempins	Supplément	5.000,00 €
Trempins	31° Festival Bruxelles BABEL 2015	70.000,00 €

**Sports – 11.22.33.01 –
Subventions aux associations**

Fournisseur/bénéficiaire	Objet	Montant €
AFRICAN CULTURE PROMOTION MIX	l'organisation des African Awards 2015	5.000,00 €
Anderlecht Braine Black Eagles	l'organisation de deux tournois de football sous le signe du Fair-Play	6.000,00 €
ASC Berchem	l'organisation d'un tournoi de football	1.000,00 €
Association des Etablissements Sportifs (AES)	sa contribution à l'information, la formation et l'encadrement des gestionnaires d'infrastructures sportives bruxelloises dans le cadre de sa mission globale au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles	4.000,00 €
Association Francophone de Padel	l'organisation du Championnat de Belgique de Padel 2015	2.500,00 €
Association Interfédérale du Sport Francophone (AISF)	sa contribution à l'information, l'encadrement et la formation des dirigeants des structures sportives bruxelloises complémentirement à sa mission globale au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles	4.000,00 €
BE-SPORTS	l'organisation de l'événement "Tennis pour Elles"	4.000,00 €
BE-SPORTS	l'organisation du "Iris Woman Futsal Trophy 2015"	2.500,00 €
BE-SPORTS	l'organisation des activités multisports "Just For Fun" en 2015	5.000,00 €
BE-SPORTS	l'organisation de l'événement "Iris Futsal Tournament"	3.000,00 €
BEUPAK	l'organisation d'un tournoi de mini-football	500,00 €
Boitsfort Rugby Club	la création d'une académie de jeunes	2.500,00 €
Bruxelles Gay Sports	l'organisation du tournoi de volley=ball "Eulevoto 2015"	1.500,00 €
Buena Vista Boxing Club	l'organisation de son gala de boxe	1.500,00 €
CERCLE POLYTECHNIQUE DE L'ULB	l'organisation des 6 heures de cuistax et autres activités sportives	1.000,00 €
CERCLE POSTSCOLAIRE 23	l'organisation du 37ème Tournoi européen de mini-basketball réservé aux enfants âgés de 12 ans	4.000,00 €
Cercle Sportif La Forestoise Athlétisme	l'organisation du meeting d'athlétisme "Décathlon d'une heure"	2.000,00 €
Crossing Schaarbeek Jeunes	les frais d'organisation de l'European Crossing Cup 2015	4.000,00 €
Du Vent & des Voiles	le projet Scherzo et l'organisation de stage de voiles pour jeunes et adultes	2.000,00 €
Ecole des Jeunes - Etoile Bruxelles Capitale	l'organisation de ses activités sportives 2015	6.200,00 €
Ecole de Sports de l'Université Libre de Bruxelles (École de Sports de L'ULB)	l'organisation d'activités diverses en 2015 conformément à la Convention approuvée par le Collège du 9 octobre 1997	60.000,00 €
Ecole de Sports de l'Université Libre de Bruxelles (École de Sports de L'ULB)	l'organisation des 10kms de l'U.L.B.	2.000,00 €
Ecole de Sports de l'Université Libre de Bruxelles (École de Sports de L'ULB)	l'organisation de ses activités sportives complémentaires	15.000,00 €
ENTENTE BRUXELLOISE DE JUDO ET DISCIPLINES ASSOCIÉES (EBJDA)	l'organisation et le fonctionnement de ses activités sportives en 2015	5.000,00 €

ENTENTE DES CLUBS D'ATHLÉTISME DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE	l'organisation des activités de l'"Entente des clubs d'athlétisme"	6.200,00 €
Entente des Clubs de Football de la Région de Bruxelles-Capitale	l'organisation de l'événement "Brussels Football"	6.000,00 €
Event's Soccer Academy	l'organisation d'un tournoi de football	2.500,00 €
Ever Move	l'organisation d'un cross interscolaire	1.500,00 €
FC ANDERLECHT SPORT-MILAN	l'organisation d'un tournoi de football	2.500,00 €
FC Saint-Josse	l'organisation du tournoi de football "Iris Cup Saint-Josse"	3.000,00 €
FÉDÉRATION DES CENTRES DE JEUNES EN MILIEU POPULAIRE (FCJMP)	l'organisation de l'événement du "Sport pour tous"	1.500,00 €
FÉDÉRATION MULTISPORTS ADAPTÉS (Arrêté modificatif)	le développement d'activités sportives adaptées en Région de Bruxelles-Capitale	30.000,00 €
Fédération Royale Sportive de l'Enseignement Libre (FRSEL)	l'organisation de ses activités de coordination durant la saison 2015-2016	3.100,00 €
Fédération Sportive de l'Enseignement Officiel Subventionné (FSEOS)	l'organisation de ses activités de coordination durant la saison 2015-2016	3.100,00 €
Fédération Sportive Wallonie-Bruxelles Enseignement (anciennement FSEC)	l'organisation de ses activités de coordination durant la saison 2015-2016	3.100,00 €
Futsal Jette	l'organisation d'un tournoi de futsal	2.500,00 €
Génération Nouvelle	la participation du club "Tous à Bord" aux 20 km de Bruxelles	3.000,00 €
Gym Sana	l'organisation d'activités physiques et sportives pour seniors en 2015	25.000,00 €
Judo Ganshoren	l'organisation des activités sportives en 2015	6.000,00 €
Kalara	l'organisation du tournoi de solidarité Kalara	2.400,00 €
Keep calm et keep crossing	la réalisation de la traversée de la Manche à la nage	1.500,00 €
LA RESCOUSSE	l'organisation du tournoi de mini-foot "Yes we can lutter contre le racisme"	5.500,00 €
LE 6e SENS	l'organisation d'activités handisport 2012	6.200,00 €
LE 6e SENS	l'organisation d'un tournoi d'handi-basket	6.200,00 €
LES AMIS DE REDOUTÉ-PFEIFFER	la mise en place formations sportives	5.000,00 €
Les Petits Belges	l'organisation d'un tournoi de football	5.000,00 €
Neko-Anderlecht	l'organisation de ses activités sportives 2015	2.500,00 €
Nippon Karaté Club	l'organisation de l'événement "Nippon Day"	2.500,00 €
Nouveau Royal Cercle Sportif Logis Auderghem Tennis de Table	l'organisation du Tournoi "Be Ping Be Brussels"	15.000,00 €
PANATHLON WALLONIE-BRUXELLES	l'organisation du 1er Festival International du Film Sportif	3.000,00 €
PANATHLON WALLONIE-BRUXELLES	l'organisation de la Journée Fair Play 2015	1.500,00 €

PANATHLON WALLONIE-BRUXELLES	l'organisation de l'opération "Sportez-vous bien, Mangez Malin !"	6.200,00 €
Promo Roller	l'organisation du Brussels Urban Trail	4.000,00 €
PROMOTION SPORTIVE SAINT-JOSSE	l'organisation de deux journées de promotion du sport pour les élèves du primaire en 2015	2.000,00 €
Royal White Star Athletic Club	l'organisation des championnats d'athlétisme sur piste	1.000,00 €
SKATEBOARDERS ASBL	l'organisation d'activités d'initiations à pratique du skateboard en 2015	12.000,00 €
SPORT ET SANTE	l'organisation et le développement de leurs activités en 2015	20.000,00 €
SPORT LABOR IXLLES AUDERGHEM	l'organisation du 52ème Cross Country d'Evere	1.000,00 €
Sport Nature	l'organisation d'activités multi-sports durant les congés et vacances scolaires	2.000,00 €
VIDONNE	l'organisation du Brussels Yoga Sunday	1.500,00 €
Voltaire	l'organisation du "Lion belge 2015"	6.200,00 €

TOTAL	355.400,00 €
CREDIT	427.000,00 €
SOLDE	71.600,00 €

(entre crédit total et engagé)
(entre engagé et payé + ordonnancé)

Taux d'engagement

Taux d'ordonnancement

**Éducation à la culture – 11.24.33.01 –
Subventions aux associations (secteur privé)**

Bénéficiaire	Objet	Montant €
LA CULTURE A DE LA CLASSE	ARRETE CADRE	440.000,00 €
LA CULTURE A DE LA CLASSE	Axe Education Permanente	
Ecole Ulenspiegel		
Les Terres arabes		
Jeunesses Mutualistes Libéraux		
Infor Jeunes Laeken		
Institut Ste Famille		
Institut Assomption		
Apis Bruoc Sella		
Alter Vision		
FIJ		
IDEJI		
VOA		
Ex Machina		
Vélo International		
Indications		
Athénée Royal Koekelberg		
CTV Médias		
Pro Vélo		
LA CULTURE A DE LA CLASSE	Axe Lecture	
La Galette		
Biblioth St Gilles		
Sur le Fil		
Théâtre Millevie (L'audace....)		
Théâtre Millevie (Au grand bazar..)		
L'Entrela		
La Vénérerie		
Ecole Clair Vivre		
Musique Espérance		
Les Midis Poésie..		

La Mont. Mag. (A voix hautes)			
La Mont. Mag. (Wild)			
LA CULTURE A DE LA CLASSE		Art&Science	
Les Cadavres Exquis			
Parcours asbl			
Les ateliers de l'établi			
Centre cult. Jette			
LA CULTURE A DE LA CLASSE		CULTURE	
Cinédit			
Cent. Cult. Bxl Nord			
La Sacrée bonne adresse			
Une note pour chacun (Création...)			
Une note pour chacun (Escale..)			
Service de Cult cinématog.			
Musée Horta asbl			
Collège Roi Baudouin			
Ecole Messidor			
Espace Cré-Action(le labyrinthe)			
Espace Cré-Action(Espace argile)			
Sur le Fil (Histoire d'ombres)			
Sur le Fil (Contes, récup'..)			
Sur le Fil (Fables et contre..)			
De Capes et de Mots			
L'Entrela			
Ecole Clarté			
Mus-E Belgium (Création...)			
MUS-E Belgium (Une marionnette)			
Centre cult. Jette			
Cinédit (Ath. R. V. Horta)			
Cinédit (Inst. St Vincent Paul)			
Cent. Péd. Pagodes			
MUS-E Belgium (des petites hist.)			
Ecole Champ des Tournesols			

Art&Marges Musée			
Institut De Mot-Couvreur			
Th. Mont. Magique(souris Valentine)			
MUS-E Belgium (Collection...)			
La Maison Conte Bxl			
Escale du Nord - Anderlecht			
Centre péd. J. Anspach			
Ath. Royal Bruxelles II			
Cie des Nouveaux disparus			
P.L. (Entendre avec le corps)			
P.L. (Danser pour oser)			
P.L. (Danser le monde)			
P.L. (Oser danser AVEC l'autre)			
P.L. (Abidansé)			
P.L. (Théâtre Images)			
P.L. (J'ose don j'écris)			
P.L. (Oser, Slamer, Créer)			
P.L. (Découvrir la scène..)			
P.L. (D'une histoire à l'autre)			
P.L. (Audaces poétiques)			
P.L. (Rencontre avec Suzy...			
Cie Trans-en-Danse			
Biskott Productions			
Wayn Trouble			
Le P'tit Ciné			
La Maison du Conte de Bxl			
PIERRE DE LUNE	Formation initiale des futurs enseignants		15.000,00 €
TH. MONT. MAGIQUE	Initiation théâtrale des futurs enseignants		13.000,00 €
MUS-E Belgium	Initiation et expression musicale à l'école Chanterelle		7.000,00 €

Éducation permanente, activités socioculturelles
- 11.41.33.01 - Subventions aux associations
en matière d'éducation permanente

Fournisseur/bénéficiaire	Objet	Montant €
Elles tournent		3.000,00 €
rainbow house maison arc en ciel		5.000,00 €
Maison des enfants de Schaerbeek		8.000,00 €
Liberation films		11.000,00 €
Centre Duvineaud		2.500,00 €
enfants et cie		750,00 €
centre de jeunes d'anderlecht		750,00 €
zorobabel		1.700,00 €
Un toit deux âges		10.000,00 €
ateliers du soleil		1.600,00 €
infor@ssociations		10.000,00 €
l'heure atelier		1.550,00 €
ateliers de la rue voot		4.000,00 €
ourim et toumim		1.400,00 €
genres pluriels		10.000,00 €
artisanat rencontre		4.650,00 €
mercredis artistiques		1.000,00 €
Fis		1.150,00 €
mde anderlecht ac		1.600,00 €
i studio		5.500,00 €
jeunesse et famille		1.500,00 €
dynamusée		750,00 €
artisanou		1.000,00 €
flpb		750,00 €
espace création la roseraie		750,00 €
alae		750,00 €
notre quartier		2.850,00 €
forum de lutte contre la pauvreté		7.000,00 €
centre communautaire joli Bois		1.150,00 €
l'antirides		750,00 €

gaffi		1.000,00 €
ateliers populaires		1.350,00 €
Caméléon bavard		900,00 €
graagg		1.450,00 €
creahm		1.200,00 €
ateliers du temps libre		1.450,00 €
contraste		2.200,00 €
le silex		1.450,00 €
centre pédagogique paroles		5.000,00 €
Bouillon de cultures		2.800,00 €
ateliers de la banane		750,00 €
atelier paloke		1.400,00 €
atelier 34zero muzeum		2.500,00 €
notre coin de quartier		1.600,00 €
Maison des enfants d'Etterbeek		5.000,00 €
CBCS		6.000,00 €
ateliers créatifs shuman		1.500,00 €
atelier créatif du chant d'oiseau		4.700,00 €
ateliers vogler		750,00 €
théâtre de millevie		750,00 €
ateliers côté cour		4.000,00 €
atelier des petits pas		2.600,00 €
culture et démocratie		3.000,00 €
la vénérie		900,00 €
centre communautaire maritime		2.900,00 €

Activités parascolaires à caractère pédagogique
- 11.61.33.01 - Subventions aux associations

Fournisseur/bénéficiaire	Objet	Montant €
SCHOLA ULB	Programme Tutorat	37.200,00 €
ISPB	Organisation de formations	60.000,00 €
UNIVERSITE SAINT-LOUIS-BXL	Org. de cours préparatoires	5.330,00 €
E.P.F.C. - ULB	Org. de cours préparatoires	10.000,00 €
CEDD	Actions pour Écoles de devoirs	25.000,00 €
ECOLE DE CIRQUE DE BXL	Organisation activités arts du cirque	6.000,00 €
LIGUE DROITS DE L'HOMME	Programme Jeunes et Politique	9.000,00 €
LES AMIS DE LA CAMBRE	Propédeutiques « Antichambre »	5.000,00 €
CIRQU'CONFLEX	Organisation d'activités Art du Cirque	6.200,00 €
PROJET HP ST BONI	Actions d'encadrement d'enfants HP	4.000,00 €
LE SOUFFLE	Lutte contre la violence à l'école	6.000,00 €

**Centres culturels – 11.11.33.01 –
Subventions aux centres culturels reconnus**

Fournisseur/bénéficiaire	Objet	Montant €
SOCIOCULTUREL		
Atout projet	colloque	9.200,00 €
Le Cargo X	festival Game Ovaire	4.000,00 €
Enaden	Organisation unité crise	5.000,00 €
L'Entrela	Projet Mon quartier	6.000,00 €
Contre-Tendance	activités socioculturelles	7.000,00 €
La Troupe du Possible	activités socioculturelles	7.000,00 €
Old Dreams	Festival Anderlecht en Fête	4.000,00 €
Art&Culture	activités culturelles annuelles	12.400,00 €
PAC	activités annuelles	3.700,00 €
La Roseraie – Espace Cré-Action	fonctionnement	10.000,00 €
APAC	fonctionnement	3.700,00 €
African culture mix	activités culturelles	5.000,00 €
Ganshoren	Fêtes 27 septembre	4.955,00 €
St Gilles	Fêtes 27 septembre	4.955,00 €
Woluwé St Pierre	Fêtes 27 septembre	4.955,00 €
Watermaël	Fêtes 27 septembre	4.955,00 €
Koekelberg	Fêtes 27 septembre	4.955,00 €
Schaerbeek	Fêtes 27 septembre	4.955,00 €
Woluwé St Lambert	Fêtes 27 septembre	4.955,00 €
St Josse	Fêtes 27 septembre	4.955,00 €
Etterbeek	Fêtes 27 septembre	4.955,00 €
Auderghem	Fêtes 27 septembre	4.955,00 €
Berchem	Fêtes 27 septembre	4.955,00 €
Jette	Fêtes 27 septembre	4.955,00 €
Association artistique Uccle	activités annuelles	6.200,00 €
Particule	Ateliers créatifs	1.000,00 €
Taraxacum	activités culturelles	5.000,00 €
Papageno	activités culturelles	5.000,00 €
Télévision du monde	Le coeur a ses raisons...	5.000,00 €

Al Malak			6.000,00 €
Solidarité étudiants 1/3 monde			1.000,00 €
Centre de culture européenne		Conférences	3.000,00 €
CIPROC		activités annuelles	6.200,00 €
Euclides		activités parascolaires	15.000,00 €
Wiels		festival supermouche	15.000,00 €
Ludiris		Brussels games festival	3.500,00 €
Brufête		Hopla	2.500,00 €
Lutte exclusion sociale Molenbeek			2.500,00 €
CULTURE			
Arts Plastiques			
Artdynamik		Balloon's Day Parade	5.000,00 €
Artdynamik		Brussels Fashion Days	10.000,00 €
Centre communautaire d'entraide		Cultures croisées	2.500,00 €
Emilie(s)		festival E²	5.000,00 €
Loeuwrette Factory		Venice in Brussels	5.000,00 €
Maison de l'Amérique latine		Exposition Indiens Nukak Maku	4.000,00 €
Musée de la Médecine		exposition consacrée à Vésale	6.200,00 €
Musée juif de Belgique		Exposition Cartier-Bresson	5.000,00 €
Nationa(a)l		Expo Store	6.000,00 €
Zig Zag		Cool Art Café	15.000,00 €
Audiovisuel			
Académie A. Delvaux		Magritte du Cinéma	15.000,00 €
Angel Ciné		Fest. Aflam du sud	1.500,00 €
La boîte noire		Boîte à images	12.500,00 €
Eagle Event		Activités 2015	5.000,00 €
asbl Extra & Ordinary People		Festival EOP	5.000,00 €
Littérature et Histoire			
Histoires de livres		Salon du livre d'artistes	1.500,00 €
Communauté hellénique		Euro Folklore	5.000,00 €

Musique			
Brufête		nuit blanche	5.000,00 €
Brussels Jazz Marathon		20ème Brussels Jazz Marathon	10.000,00 €
Itinérances		fonctionnement	6.100,00 €
Les Amis de Brosella		Djangofollies	5.000,00 €
Mandji		fonctionnement	3.000,00 €
Solidarité Universelle		activités culturelles	3.000,00 €
Théâtre			
Article 27		Publications et Promotion	10.000,00 €
Audioscenic		Activités 2015	6.000,00 €
Cabarire		Scènes pour tous	2.000,00 €

**Danse, musique, théâtre – 11.12.33.01 –
Subventions aux associations**

Fournisseur/bénéficiaire	Objet	Montant €
THEATRE (SAUF THEATRE AMATEUR)		
Article 27	remboursement places	45.000,00 €
CIFAS	fonctionnement	114.000,00 €
KunstenFestivalDesArts	fonctionnement	10.500,00 €
La Trap	Scènes à deux	12.500,00 €
Magasin d'Ecriture Théâtrale (MET)	fonctionnement	7.450,00 €
Maison du Spectacle La Bellone	frais de fonctionnement	116.242,00 €
Mazal (Théâtre de la Toison d'Or)	20 ans du TTO	6.000,00 €
Théâtre de la Place des Martyrs	fonctionnement	128.736,00 €
Théâtre du Parc	frais de sur-titrages (exceptionnel)	6.000,00 €
Théâtre Les Riches-Clares	Lundi-théâtre	30.000,00 €
Théâtre Océan Nord	Fonctionnement	7.500,00 €
Umay asbl	Korkut – théâtre d'ombres	5.000,00 €
Union des Artistes du Spectacle	Concours d'auteurs de théâtre	5.000,00 €
Zinneke asbl	Zinneke parade	14.000,00 €
Règlements :		
INITIATION SCOLAIRE	(49.000 euros)	
Ardent Levier asbl	Oleanna	4.774,28 €
Atika	La fée sans ailes	2.404,55 €
Cie Biloxi 48	L'oeuvre au Noir	1.248,11 €
L'infini Théâtre	Ubu Roi	3.100,38 €
L'acteur et l'écrit	Crever d'amour	1.586,51 €
Le Boréal	Contrôles d'identité	2.949,61 €
Parcours asbl – Félicette Chazerand	Rembobine	4.461,60 €
Théâtre de la Chute	On ne badine pas avec l'amour	6.197,00 €
Théâtre le Rideau de Bruxelles	Démons me turlupinant	3.418,13 €
Théâtre le Varia	Gagner et perdre Beckett	5.175,98 €
Théâtre les Tanneurs	Ondine Démontée	5.292,26 €
Théâtre Océan Nord	Platonov	3.546,15 €

PROMOTION ETRANGER	(16.000 euros)	
Alter Ego asbl	Coming Out	2.500,00 €
AWSA-BE	Quand Fatima se fait appeler Sophie	1.171,28 €
Balai Bros – Les Argonautes	Solo Due	893,00 €
Cie 10 Heures	Etats de couple	2.500,00 €
Cie 3637	Cortex et Frozen	2.500,00 €
Cie D.I.V.A.S	Le journal d'une femme de chambre	2.500,00 €
Cie du Chien qui tousse	Comte de Monte Cristo	2.500,00 €
Dune Productions asbl	La solitude d'un acteur de peep-show avant son entrée en scène	2.500,00 €
Inti Théâtre Inti	Un cratère à cordes	1.826,71 €
La Charge du Rhinocéros	Occident	2.500,00 €
La Clarencière	Les Mots passant	2.500,00 €
Les Vrais Majors	Les Majors recrutent	2.500,00 €
Premiers Actes asbl	Platonov	2.500,00 €
Théâtre d'Une Pièce	Horovitz x³	2.500,00 €
Théâtre du Grand Midi	Musical comédie Provençale + l'eau des Collines	2.500,00 €
Théâtre Le Public	Tuyauterie	2.500,00 €
Théâtre le Varia	La Cerisaie	2.500,00 €
FONDS ACTEURS	(53.000 euros)	
LA BALSAMINE	Le Banquet dans les bois	4.402,00 €
L'INFINI THEATRE	Carmen – La Véritable histoire	3.642,62 €
COMPAGNIE BILOXI 48	L'oeuvre au Noir	4.478,00 €
[E]UTOPIA	Ordine (démontée)	5.009,00 €
DROIT DANS LE MUR	La Délivrance	1.974,00 €
LA BERLUE	L'Ogrelet	2.884,00 €
SIX-65 CIE ASBL	Katchen de Heilbronn	3.188,00 €
THEATRE ROYAL DU PARC	Les Trois Mousquetaires	10.473,00 €
LES TANNEURS	Notes pour le futur	2.050,00 €
DANSE		
Alma del Sur	Brussels Tango Festival	5.000,00 €

Artdynamik	Fiesta Latina	5.000,00 €
Artonov	festival Artonov	5.000,00 €
Centre culturel Jacques Franck	réseau des scènes chorégraphiques	18.600,00 €
Charleroi/Danses	réseau des scènes chorégraphiques	18.600,00 €
Halles de Schaerbeek	réseau des scènes chorégraphiques	18.600,00 €
La Balsamine	réseau des scènes chorégraphiques	18.600,00 €
Les Brigittines	réseau des scènes chorégraphiques	18.600,00 €
l'espaï	festival Danse avec les foules	3.100,00 €
Lezarts-Urbains	festival <i>Lezarts Urbains</i>	6.000,00 €
L'L	réseau des scènes chorégraphiques	18.600,00 €
Maison Maurice Béjart Huis	activités	8.000,00 €
Théâtre les Tanneurs	réseau des scènes chorégraphiques	18.600,00 €
Théâtre Marni	réseau des scènes chorégraphiques	18.600,00 €
Transe-en-Danse	activités	12.000,00 €
Contredanse	fonctionnement	26.000,00 €
MUSIQUE		
1001 Valises	balkan trafic	5.000,00 €
Ars Lyrica	spectacles et ateliers	10.000,00 €
Ars Musica	festival	12.500,00 €
Au B'izou	café théâtre	6.000,00 €
Biennale de la Chanson française	concours	75.000,00 €
Biennale de la Chanson française	francofaune festival	70.000,00 €
Chœurs UE	concerts	2.000,00 €
Culture et Tourisme	concerts	1.500,00 €
Duel Productions	festival guitare	6.000,00 €
Festival des musiques de Bruxelles	Brussels Summer Festival 2015	10.000,00 €
Festival des musiques de Bruxelles	Classissimo	5.000,00 €
Halolalune Production	semaine du son	3.500,00 €
Jazz Station	café théâtre	10.000,00 €
Label Zik	festival Kidzik	3.000,00 €
La Samaritaine	Café-théâtre	21.500,00 €
La Soupape	café théâtre	10.000,00 €

Le Café de la Rue	café théâtre	3.100,00 €
Le Jardin de ma Sœur	café théâtre	10.000,00 €
Les Amis de Brosella	festival Folk and Jazz	6.000,00 €
Les Lundis d'Hortense	café théâtre	3.500,00 €
L'Os à Moelle	café théâtre	5.000,00 €
Monyama	festival maisha	3.000,00 €
Musique en liberté	festival	3.500,00 €
Musiques Mosaïques	animations éveil	22.000,00 €
Muziekpublieke	fonctionnement	6.000,00 €
Muzik4all	Reggaebus Festival	3.000,00 €
Nocturne de l'ULB	la nocturne 2015	6.000,00 €
Polyfolies	festival O les choeurs	3.000,00 €
Presto Vivace	concerts	4.000,00 €
Remua	médiation culturelle	25.000,00 €
Théâtre de la Place des Martyrs	musique à la lettre	5.000,00 €
The Music Village	Café-théâtre	7.500,00 €
Voce et Organo	festival Orgue	3.000,00 €
Zelig Art Ensemble	fonctionnement	4.000,00 €
Zig Zag World	activités	5.000,00 €
ZoArt	café théâtre	2.500,00 €
Côté Village	fonctionnement	20.000,00 €
THEATRE AMATEUR		
MARIONNETTES		
Montagne Magique	Paroles au Solstice	20.000,00 €
Peruchet	fonctionnement+Journées européennes	6.000,00 €
Ratinet	fonctionnement	4.500,00 €

Livre, littérature et langue française –
11.13.33.01 – Subventions aux associations

Fournisseur/bénéficiaire	Objet	Montant €
Maison du Conte	fonctionnement	112.500,00 €
Orthoplus Le Balfroid	dictée	750,00 €
Maelström	Festival	5.000,00 €
Mots & Merveilles	fonctionnement	28.000,00 €
Foire du Livre de Bruxelles	Foire 2015	13.000,00 €
CIDMY	fonctionnement	1.250,00 €
Maison de la Francité	fonctionnement	222.700,00 €
Michel Ghelderode	fonctionnement	2.500,00 €
Fondation Maurice Carême	Activités 2015	1.250,00 €
APFF	Activités 2015	1.250,00 €
Le Plaisir du Texte	Activités 2015	2.500,00 €
Midis de la Poésie	Activités 2015	5.000,00 €
Confédération parascolaire	BIFFF 2015	2.500,00 €
La Clarencière	Activités 2015	3.100,00 €
Taillis Pré	Journal des Poètes	5.000,00 €
Maison de la Francité	Modificatif 2014	0,00 €

**Folklore, Tourisme – 11.14.33.01 –
Subventions aux associations**

Bénéficiaire	Objet	Montant €
Molenbecca	Activités 2015	700,00 €
Centre national d'histoire des sciences	Conférences 2015	1.800,00 €
Saint Laurent	Activités 2015	1.500,00 €
Société archéologie de Bruxelles	Activités 2015	2.500,00 €
Forest	Activités 2015	700,00 €
Archers de Saint Sébastien	Activités 2015	1.500,00 €
Arbalétriers Notre-Dame au Sablon	Activités 2015	3.100,00 €
Centre Albert Marinus	Activités 2015	1.500,00 €
Arbalétriers Saint Georges	Activités 2015	3.100,00 €
Cercle d'histoire d'Uccle	Activités 2015	700,00 €
OGHB	Activités 2015	1.000,00 €
Ommegang	Ommegang 2015	5.000,00 €

Arts plastiques, musées – 11.15.33.01 –
Subventions aux associations

Fournisseur/bénéficiaire	Objet	Montant €
9ème art BD	Comics Festival 14	6.000,00 €
Ars Varia	activités	5.000,00 €
Art et Marges musée	fonctionnement	85.000,00 €
Art Nomade	activités	1.500,00 €
Atelier 34zero Muzeum	fonctionnement	10.000,00 €
Bunker Ciné théâtre	Festival du Fanzine	1.400,00 €
Centre culturel Wolubilis	Artothèque	45.000,00 €
Centre culturel Wolubilis	Prix Médiatine	2.500,00 €
Ceraca (Centre d'étude et de recherche de l'académie royale)	ateliers d'art contemporain	5.000,00 €
Chez Zelle	Kosmopolite Art Tour	5.000,00 €
Conseil bruxellois des Musées	fonctionnement	25.000,00 €
Constant	projet <i>Constant V</i>	4.000,00 €
Contretype	fonctionnement	32.000,00 €
Croiseregard	cycle d'exposition de photographies	2.500,00 €
Delvoyeurs	Exposition <i>Les Soeurs noires</i>	3.560,00 €
Espace européen pour la sculpture	Expositions d'art contemporain	4.000,00 €
Fondation Leblanc	Prix Raymond Leblanc	10.000,00 €
Fonds P.P. Hamesse	concours annuel	4.000,00 €
Imal	ateliers numériques	3.000,00 €
Iselp	fonctionnement	132.000,00 €
Jeunesse à Bruxelles	Bourses artistiques	7.500,00 €
Jeunesse et Arts Plastiques	fonctionnement	20.000,00 €
Komplot	fonctionnement	5.000,00 €
Les amis du square Armand Steurs	exposition	2.500,00 €
Maison des arts spontanés et naïfs	fonctionnement	8.000,00 €
Mosso	Incarnation(s)	3.000,00 €
Office d'art contemporain	cycle d'expositions	3.700,00 €
Rond Point des Arts	I Belgi. Barbari e Poeti	5.000,00 €

**Audiovisuel – 11.16.33.01 –
Subventions aux associations (secteur privé)**

Fournisseur/bénéficiaire	Objet	Montant €
Folioscope	Festival Anima	12.000,00
Peymey Diffusion	Festival Fantastique	12.000,00
Marcel	Festival Off Screen	5.000,00
Diogène	Festival Millenium	2.500,00
RACC	Action Cult. Cinéma.	20.000,00
Cinergie	Annuaire ciné	8.500,00
Un Soir... un grain	Court métrage	10.000,00
Cinefilms	Brussels film Fest	12.000,00
CVB	Centre Video Bxl	137.000,00
Clap Education	Samedi du ciné	5.000,00
Libération Films	Bxl fait son cinéma	21.500,00
SEUL	Peliculatina	5.000,00
CBA	Centre audio Bxl	55.000,00
Cinemamed	Festival Med	102.000,00
Hélios	Kino Kabaret	2.500,00
Galerie	Ecran Large	4.500,00
Galerie	Heure d'été	4.000,00
Nova	Films alternatifs	5.000,00 €
C.F.A.	Centre du film sur l'art	5.000,00 €
Fonds H. Storck	Fonctionnement	5.000,00 €
Bah Voyons !	Séances Educatives	4.000,00 €
Un Soir... un grain	Be Films Festival	8.000,00 €
Point Culture	Fonctionnement	11.200,00 €
Art Film Styx	Styx	2.500,00 €
Nuit & Jour	Actor's studio	2.500,00 €
FAC	Formation Cinéma	6.000,00 €

Annexe 4

Livre, littérature et langue française – 11.13.43.22 – Subventions de fonctionnement aux bibliothèques communales

Fournisseur/bénéficiaire	Objet	Montant €
koekelberg	animations	1.200,00 €
koekelberg	fonctionnement	2.970,00 €
saint-josse	fonctionnement	4.455,00 €
Bruxelles-ville - opérateur	fonds de litt en langue é	8.000,00 €
Bruxelles-ville - opérateur	fonctionnement	104.000,00 €
Bruxelles-ville - opérateur	animations	8.000,00 €
Bruxelles-ville - opérateur	fonctionnement	51.800,00 €
Evere	fonctionnement	8.400,00 €
Evere	animations	3.000,00 €
Watermael-boitsfort	fonctionnement	4.200,00 €
Watermael-boitsfort	animations	8.000,00 €
Anderlecht	animations	5.000,00 €
Anderlecht	fonctionnement	22.400,00 €
Jette	fonctionnement	8.400,00 €
Jette	animations	5.000,00 €
Saint-Gilles	fonctionnement	8.400,00 €
Saint-Gilles	animations	3.000,00 €
Ixelles	animations	5.000,00 €
Ixelles	fonctionnement	18.200,00 €
Schaerbeek	fonctionnement	22.400,00 €
Schaerbeek	animations	8.000,00 €
Etterbeek	fonctionnement	8.910,00 €
Auderghem	animations	3.000,00 €
Auderghem	fonctionnement	7.000,00 €
Woluwe-Saint-Pierre	animations	1.200,00 €

Woluwé-Saint-Pierre	fonctionnement	11.880,00 €
Uccle	animations	8.000,00 €
Uccle	fonctionnement	14.000,00 €

363.815,00 €
364.000,00 €
185,00 €

(entre crédit total et engagé)

(entre engagé et payé + ordonnancé)

Annexe 4bis

**Livre, littérature et langue française –
11.13.63.21 – Subvention d'investissement
aux bibliothèques communales**

Fournisseur/bénéficiaire	Objet	Montant €
BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE DE KOEKELBERG	ses frais d'investissement (livres et matériel bibliothéconomique) en 2015	6.000,00
BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE DE SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	ses frais d'investissement (livres et matériel bibliothéconomique) en 2015	6.000,00
BIBLIOTHÈQUE DE BRUXELLES-VILLE - Opérateur d'appui de la Région de Bruxelles-Capitale	ses frais d'investissement (livres, matériel bibliothéconomique, informatique et multi-médias) dans le cadre de la reconnaissance de son plan de développement de la lecture en 2015	20.000,00
BIBLIOTHÈQUE DE BRUXELLES-VILLE - Opérateur direct	ses frais d'investissement (livres, matériel bibliothéconomique, informatique et multi-médias) dans le cadre de la reconnaissance de son plan de développement de la lecture en 2015 et la constitution d'une collection encyclopédique	84.400,00
réseau communal de la bibliothèque communale Romain Rolland d'Evere	ses frais d'investissement (livres, matériel bibliothéconomique) dans le cadre de la reconnaissance de son plan de développement de la lecture en 2015	11.200,00
réseau communal des bibliothèques communales de Watermael-Boitsfort	ses frais d'investissement (livres, matériel bibliothéconomique) dans le cadre de la reconnaissance de son plan de développement de la lecture en 2015	23.600,00
réseau de la bibliothèque communale d'Anderlecht	ses frais d'investissement (livres, matériel bibliothéconomiques, informatique et multi-médias) dans le cadre de la reconnaissance de son plan de développement de la lecture en 2015	27.200,00
réseau de la BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE DE JETTE	ses frais d'investissement (livres, matériel bibliothéconomique) dans le cadre de la reconnaissance de son plan de développement de la lecture en 2015	15.200,00

réseau de la BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE DE SAINT-GILLES	ses frais d'investissement (livres, matériel bibliothéconomique) dans le cadre de la reconnaissance de son plan de développement de la lecture en 2015	11.200,00
réseau de la BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE FRANCOPHONE D'IXELLES	ses frais d'investissement (livres, matériel bibliothéconomique) dans le cadre de la reconnaissance de son plan de développement de la lecture en 2015	23.600,00
Réseau de la BIBLIOTHÈQUE LOCALE DE SCHAERBEEK	ses frais d'investissement (livres, matériel bibliothéconomique) dans le cadre de la reconnaissance de son plan de développement de la lecture en 2015	39.200,00
Réseau des bibliothèques communales d'Etterbeek	ses frais d'investissement (livres et matériel bibliothéconomique)	8.400,00
réseau des bibliothèques francophones d'Auderghem	ses frais d'investissement (livres, matériel bibliothéconomique) dans le cadre de la reconnaissance de son plan de développement de la lecture en 2015	10.000,00
Réseau des bibliothèques francophones de Woluwé-Saint-Pierre	ses frais d'investissement (livres, matériel bibliothéconomique et informatique) en 2015.	13.200,00
réseau des bibliothèques francophones d'Uccle	ses frais d'investissement (livres, matériel bibliothéconomique) dans le cadre de la reconnaissance de son plan de développement de la lecture en 2015	32.000,00

Annexe 4^{ter}

**Livre, littérature et langue française –
11.13.63.22 – Subventions d'investissement
aux bibliothèques communales**

Fournisseur/bénéficiaire	Objet	Montant €
--------------------------	-------	-----------

BIBLIOTHÈQUE DE BRUXELLES-VILLE - Opérateur d'appui de la Région de Bruxelles-Capitale	l'accroissement du fonds de littératures en langues étrangères destiné aux bibliothèques de la Région de Bruxelles-Capitale en 2015	42000
---	---	-------

Annexe 5

**AB 11.15.33.03 « subventions aux associations
dans le cadre de parcours d'artistes
en Région de Bruxelles-Capitale »**

Fournisseur/bénéficiaire	Objet	Montant €
--------------------------	-------	-----------

Les rencontres st Gilloises	parcours d'artistes	30000
-----------------------------	---------------------	-------

pour mémoire : transfert de 30 000 EUR vers 11 1 5 33 01 (note verte 150618 FL/PP/JPB/CV/fr/0 - 26/06/15)

Annexe 6

Récapitulatif de l'allocation de base
AB 6.11.11.01
Exercice 2015

Ordonnancement		Engagement		En cours	
Crédit initial:	420 000,00 €	Crédit initial:	400 000,00 €	Années précédentes:	7 653,25 €
Transfert:	0,00 €	Transfert:	0,00 €	En cours de l'année:	3 296,48 €
Premier ajustement:	0,00 €	Premier ajustement:	0,00 €	annulation visas antérieurs:	-87,12 €
Transfert:	0,00 €	Transfert:	0,00 €	En cours total:	10 862,61 €
Second Ajustement:	0,00 €	Second Ajustement:	0,00 €		
Récapitulatif:	420 000,00 €	Récapitulatif:	400 000,00 €		
Montants ordonnancés:	67 608,97 €	Montants engagés:	70 905,45 €		
Solde:	352 391,03 €	Solde:	329 094,55 €		

Ordonnancement			Engagement			annulation visas antérieurs		
Destinataire	Objet	Montant	Destinataire	Objet	Montant	Destinataire	Objet	Montant
Willems Construct	Francité - réparation des châssis	1 364,88 €	Bati's	Théâtre Martyrs - peinture salle et loges	34 989,26 €	Willems Construct	Francité - réparation des châssis	-87,12 €
EDL Entreprise	Théâtre Martyrs - rempl blocs secours	29 743,55 €	EDL Entreprise	Théâtre Martyrs - rempl blocs secours	33 164,29 €	1 Total = -87,12 €		
Bati's	Théâtre Martyrs - peinture salle et loges	34 989,26 €	Bati's	Francité - mise en peinture escalier principal	503,12 €			
Bati's	Théâtre Martyrs - peinture salle et loges	926,20 €	Bati's	Francité - remise en état sols époxy	4 158,24 €			
EDL Entreprise	Théâtre Martyrs - rempl blocs secours	585,08 €	Bati's	Théâtre Martyrs - peinture salle et loges	926,20 €			
5 Total = 67 608,97 €			EDL Entreprise	Théâtre Martyrs - rempl blocs secours	-2 835,66 €			
Année précédente			6 Total = 70 905,45 €					
Destinataire	Objet	Montant						
0								

RAPPORT

fait au nom de la commission des Affaires sociales

par Mme Nadia EL YOUSFI

SOMMAIRE

Division 22 – Aide aux Personnes	
I. Programme 2 – Cohabitation des communautés locales	
1. Exposé de M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Cohésion sociale.....	93
2. Discussion et examen des tableaux budgétaires.....	94
Avis.....	97
II. Programme 1 – Action sociale	
Programme 4 – Famille	
Programme 5 – Infrastructures sociales (<i>partim</i>)	
1. Exposé de Mme Céline Fremault, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille	97
2. Discussion.....	99
3. Examen des tableaux budgétaires.....	100
III. Programme 3 – Personnes handicapées	
Activité 2 : Centre Etoile polaire	
Activité 3 : SBFPH	
Programme 5 – Infrastructures sociales (<i>partim</i>)	
1. Exposé de Mme Céline Fremault, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées	101
2. Discussion.....	103
3. Examen des tableaux budgétaires.....	105
Avis.....	107

Membres présents : Mme Michèle Carthé, M. Serge de Patoul, M. Boris Dillies, Mme Dominique Dufourny (présidente), Mme Anne Charlotte d'Ursel, M. Ahmed El Ktibi, Mme Nadia El Yousfi, Mme Evelyne Huytebroeck, Mme Véronique Jamoulle, Mme Marion Lemesre, M. Fabian Maingain, M. Alain Maron, Mme Mahinur Ozdemir, Mme Fatoumata Sidibé, Mme Simone Susskind et M. Gaëtan Van Goidsenhoven.

Ont participé également aux travaux : M. Alain Maron (député), Mme Fadila Laanan (ministre-présidente), Mme Céline Fremault et M. Rudi Vervoort (ministres).

IV. Programme 6 – Soutien à la politique d'Accueil de la petite enfance
Programme 5 – Infrastructures sociales (*partim*)

1. Exposé de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de l'Accueil de l'Enfance	107
2. Discussion et examen des tableaux budgétaires	109
Avis.....	111
V. Approbation du rapport.....	111
VI. Annexes	112

Mesdames,
Messieurs,

La commission des Affaires sociales a examiné, en sa réunion du 17 novembre 2015, les projets de décrets ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2015 et contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2016.

Désignation du rapporteur / de la rapporteuse

Mme Nadia El Yousfi est désignée en qualité de rapporteuse.

Division 22 – Aide aux Personnes I. Programme 2 – Cohabitation des Com- munautés locales

1. Exposé de M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Cohésion sociale

M. Rudi Vervoort (ministre en charge de la Cohésion sociale) annonce que peu de changements majeurs affectent le budget 2015 de la cohésion sociale. Il est à noter tout de même que le Gouvernement a opéré quelques diminutions de moyens financiers pour participer à l'effort de réduction des dépenses de la Commission communautaire française afin de garantir l'équilibre budgétaire.

La diminution la plus significative se situe au niveau des moyens pour les bureaux d'accueil pour primo-arrivants qui, le Gouvernement l'avait annoncé, devaient ouvrir en 2015. C'est chose faite mais un peu plus tard qu'initialement prévu, d'où la réduction des moyens nécessaires pour cette politique pour l'année 2015. Toutefois, il précise que le Gouvernement n'avait budgété l'ouverture que d'un seul BAPA. Le Gouvernement francophone bruxellois a pourtant décidé, sur la proposition de M. Rudi Vervoort, d'agréer deux structures pour cette politique importante en faveur de toutes les personnes qui s'installent nouvellement sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale.

À l'initial 2016, malgré les difficultés financières auxquelles fait face la Commission communautaire française, le ministre est heureux d'annoncer que le budget de la cohésion sociale est en augmentation de plus de 5,2 millions d'€ par rapport à l'ajusté 2015 (+ 3,18 millions d'€ par rapport à l'initial 2015). Les défis du vivre ensemble sont importants dans la Capitale et on ne peut passer à côté des enjeux à relever

dans ce domaine. Le ministre estime normal d'envisager une augmentation dans ce secteur qui effectue un travail discret mais efficace au niveau des quartiers et sur l'ensemble du territoire pour faire en sorte que les gens vivent les uns avec les autres et non les uns à côté des autres.

Cette augmentation substantielle (+ 38 % de l'ajusté 2015 / + 20 % de l'initial 2015) va, en priorité, à deux politiques dont personne ne peut aujourd'hui nier l'importance :

Tout d'abord, cela permet de formaliser l'engagement du Gouvernement d'ouvrir deux bureaux d'accueil pour primo-arrivants (BAPA) en Région bruxelloise. Cela permettra à 4.000 personnes d'être reçues et suivies chaque année. Il est important de donner à ceux et celles qui s'installent sur le territoire, pour quelque raison que ce soit, toutes les clefs pour comprendre, appréhender et vivre harmonieusement dans la société bruxelloise.

Ensuite, le ministre rappelle que la crise des réfugiés que l'Europe vit actuellement a mis en lumière les besoins colossaux en matière d'aide et de soutien des publics les plus précarisés ayant un vécu migratoire. C'est pourquoi, il est prévu d'orienter des moyens également vers le soutien à la cohésion sociale pour ce public en particulier. Les besoins en alphabétisation ou en apprentissage du français en tant que langue étrangère sont très importants. Le soutien ira, en priorité, vers cette politique comme le Gouvernement francophone bruxellois s'est engagé à le faire mi-septembre.

Outre cela, le budget a été préservé. Le ministre précise que le Gouvernement s'est engagé à revoir le décret relatif à la Cohésion sociale durant cette législature. Dans ce cadre-là, l'accord de majorité précise bien qu'une réflexion aura lieu sur l'articulation du FIPI avec les politiques de cohésion sociale. C'est pour cette raison qu'aucun changement substantiel ne devrait toucher encore cette année hormis les décisions annoncées concernant un soutien plus accru de l'alphabétisation et du FLE (la langue française lorsqu'elle est enseignée à des non francophones) pour les publics réfugiés.

Face à l'actualité dramatique des attentats de Paris et ses conséquences sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, le ministre précise qu'on ne peut décemment pas augmenter les moyens liés à la sécurité et à la prévention sans le faire également au niveau de la Cohésion sociale. Les choix du Gouvernement francophone bruxellois lors des travaux budgétaires prennent encore plus de sens aujourd'hui. Le Gouvernement continuera à travailler avec l'associatif bruxellois, à créer un lien entre les citoyens, à favoriser le vivre ensemble, à agir en amont également

de telle manière à faire en sorte d'éviter les enfermements dans des identités meurtrières ou excluantes.

La commission a procédé à la discussion et à l'examen des tableaux *partim*.

2. Discussion et examen des tableaux budgétaires

Mme Fatoumata Sidibé (DéFI) s'étonne que l'exposé général du budget de la Commission communautaire française pour l'année 2016 ne présente pas le programme 2 relatif à la Cohabitation des Communautés locales. Le ministre lui précise qu'il vérifiera ce qu'il en est auprès de ses services et propose d'annexer ce document au rapport.

L'intervenante souligne une observation de la Cour des Comptes dans son rapport relative à la dissociation imposée entre les crédits d'engagement et les crédits de liquidation. A cet égard, elle souhaite connaître l'impact de cette mesure sur le programme 2.

Mme Evelynne Huytebroeck (Ecolo) regrette l'absence de justification précise relativement à l'ajustement du budget des dépenses pour l'année 2015.

À l'AB 33.10 « Subventions pour le renforcement des politiques d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants », elle s'interroge sur la diminution de 95.000 € du budget qui passe de 294.000 €, à l'initial 2015, à 199.000 € à l'ajusté 2015. Elle souhaite en connaître les raisons car, pour sa part, les besoins en la matière sont toujours aussi criants.

Concernant les subventions pour le dispositif d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants, elle déplore le report de l'ouverture d'un bureau d'accueil (BAPA) début 2016. À cet égard, elle souhaiterait connaître l'affectation du budget de 900.000 € qui était prévu à l'ajusté 2015.

Concernant le cofinancement du FIPI communal, le budget inscrit à l'ajusté 2015 passe de 466.000 € à 926.000 €, soit une augmentation importante de 460.000 €. Elle s'interroge sur la provenance de ces fonds. S'agit-il de la redistribution des 974.000 € qui était inscrit à l'AB 33.12 « Fonds d'impulsion à la politique des immigrés » vers plusieurs allocations budgétaires du programme 2 ? Elle ne trouve pas non plus de justification dans l'exposé général du budget de la Commission communautaire française pour l'année 2016.

Elle souhaite disposer de la liste prioritaire des contrats communaux et régionaux de cohésion sociale figurant aux AB 33.07 et 33.08.

Enfin, à l'AB 33.09 « Subventions pour « lissage » en matière de contrats communaux de cohésion sociale, elle constate qu'un montant de 614.000 € est maintenu depuis 2006 afin de pouvoir lisser chaque année en fonction des besoins des communes.

Dans le cadre de la rédaction du futur décret, elle souhaite savoir si un critère de répartition entre les communes sera déterminé à l'avance et si une durée minimale de dix ans sera fixée.

À l'initial 2016, elle constate une augmentation de 1,5 million d'€ au budget inscrit à l'AB 33.11 « Subventions pour le dispositif d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants » (5,1 millions d'€) par rapport à l'initial 2015 (3,6 millions d'€). Ce montant supplémentaire est-il prévu pour la mise sur pied d'un deuxième BAPA ?

Elle rappelle que la Commission communautaire française est refinancée à concurrence de 9 millions d'€ et s'interroge sur l'affectation de cette somme hormis le 1,5 million d'€ pour le dispositif d'accueil des primo-arrivants.

Une concertation est-elle prévue entre les deux bureaux d'accueil en ce qui concerne le programme des formations ? À cet égard, elle regrette l'absence d'une Coupole pour coordonner le travail des BAPA qui aurait été bien utile.

Le public cible des BAPA est de 15.000 personnes par an. De quelle manière ce public cible va-t-il être défini et quels seront les critères de choix dans la mesure où l'on sait qu'il n'y aura que 7.000 places disponibles par an ?

Lors de la dernière séance du 9 novembre 2015, le ministre précisait au Parlement qu'aucune concertation n'avait encore eu lieu entre la Commission communautaire française et la Vlaamse Gemeenschapscommissie.

Dès lors, le ministre peut-il préciser si une ordonnance rendant le dispositif d'accueil des primo-arrivants obligatoire en Région bruxelloise est-elle encore envisageable pour 2016 ? En d'autres termes, un financement bicommunautaire sera-t-il mis sur pied ?

Dans le cadre de la politique du FIPI, le budget à l'initial 2016 passe à 1,280 million d'€, le ministre annonce un « standstill » pour 2016 mais qu'en sera-t-il pour 2017 et de la procédure de concertation ?

L'augmentation budgétaire prévue en 2016 pour la mise en place d'un dispositif d'accueil pour primo-arrivants et le transfert du FIPI vont inévitablement accroître le travail de l'administration. Des engagements

d'effectifs supplémentaires au niveau de la cellule de la cohésion sociale sont-ils prévus à cet effet ?

Enfin, dans sa déclaration de politique générale, le Gouvernement avait annoncé la création de postes ACS dédiés spécialement à la politique de cohésion sociale afin d'appliquer les accords du non-marchand. Qu'en est-il à ce sujet ?

M. Boris Dillies (MR) souhaite savoir ce qui est envisagé pour 2016 relativement à l'AB 12.02 « Dépenses de toute nature en matière d'intégration sociale des communautés locales et leur cohabitation » et demande la communication de la liste des brochures qui ont été publiées en 2015.

Concernant l'AB 33.07 « Subventions pour contrats régionaux de cohésion sociale », il souhaite également disposer de la liste des contrats retenus en 2015 ainsi que la ventilation des budgets octroyés par projet. Le ministre est-il en mesure de communiquer la liste des projets qui seraient retenus pour 2016 avec les objectifs spécifiquement visés ? Qu'en est-il du budget pour 2016 ? Une révision à la hausse est-elle prévue nonobstant le maintien du budget à l'ajusté 2015 ?

L'intervenant souhaite avoir le détail de l'AB 33.11 « Subventions pour le dispositif d'accueil et d'accompagnements des primo-arrivants » ainsi que la quote-part qui est réservée à la mise en place des deux bureaux d'accueil en Région bruxelloise ainsi que celle réservée à l'apprentissage du français comme langue étrangère (FLE).

À l'AB 43.05 « Cofinancement du Fipi communal », il souhaite connaître la liste des projets visés par la rénovation des infrastructures et le mode de répartition des fonds par commune qui a été retenu ainsi que l'organisation de l'octroi de ces fonds.

Mme Nadia El Yousfi (PS) se félicite de la décision du Gouvernement d'ouvrir finalement deux bureaux d'accueil pour primo-arrivants au lieu d'un seul pour l'année 2016 et d'avoir ainsi augmenté la capacité d'accueil qui était fixée au départ à 4.000 places.

Elle se réjouit également de la mise en œuvre du décret prévoyant la mise en place d'un dispositif d'accueil pour primo-arrivants en Région bruxelloise qui est un des axes prioritaires de la politique de cohésion sociale. À cet égard, elle précise que le Gouvernement devra déterminer le public cible afin de déterminer quelles seront les personnes qui pourront bénéficier de cette formation civique avec l'apprentissage du français.

À l'AB 33.10 « Subventions pour le renforcement des politiques d'accueil et d'accompagnement des

primo-arrivants », elle observe que le budget passe de 294.000 €, à l'initial 2015, à 449.000 €, à l'initial 2016, soit une augmentation de 155.000 €, et se réjouit de cette augmentation de 53 % pour 2016 au vu de l'actualité politique internationale (le conflit en Syrie) et de ses conséquences humaines : l'afflux massif de réfugiés vers l'Europe et la Belgique. Quels sont les types de projets visés sous cette AB, quel est le public cible et quels seront les opérateurs qui seront choisis pour la mise en œuvre de ces projets ?

Dans le cadre de l'AB 33.11 « Subventions pour le dispositif d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants », elle souligne la forte augmentation du budget pour 2016. À cet égard, elle souhaite avoir des précisions au sujet de la mise en place des deux BAPA en Région bruxelloise : Un calendrier a-t-il été fixé ? Quel est le public cible ?

Elle constate également une nette augmentation de la subvention à l'AB 33.12 « Fonds d'Impulsion de la Politique des Immigrés » qui passe de 974.000 € à l'initial 2015 à 1,280 million d'€, à l'initial 2016. Qui bénéficiera de cette subvention supplémentaire ?

M. Fabian Maingain (DéFI) remercie la Présidente d'avoir proposé de mener une discussion conjointe des décrets dépenses « ajusté 2015 » et « initial 2016 » qui permet une lecture croisée des données budgétaires.

Évoquant l'introduction des crédits dissociés suite à une observation de la Cour des Comptes en 2010, soit les crédits d'engagement et les crédits de liquidation en lieu et place des crédits d'ordonnancement pour chaque allocation budgétaire, il constate que la différence entre les montants inscrits en crédit d'engagement et en crédit de liquidation est parfois importante. À cet égard, il s'interroge sur le contrôle qui est opéré sur le plan de liquidation de ces crédits.

Il souhaite connaître l'affectation des subventions pour le dispositif d'accueil et d'accompagnements des primo-arrivants visées à l'AB 33.11 qui avaient été ordonnancées à l'ajusté 2015 pour l'ouverture des BAPA fin 2015 qui a été reportée par le Gouvernement début 2016.

En ce qui concerne la mise en place des deux bureaux d'accueil pour primo-arrivants de catégorie 4 pour 2016, **M. Rudi Vervoort (ministre en charge de la Cohésion sociale)** rassure les commissaires : les moyens financiers prévus par le décret du 18 juillet relatif à l'accueil des primo-arrivants sont disponibles et suffisants pour le fonctionnement des deux BAPA en Région bruxelloise.

Un appel à projets sur la base de fonds européens avait été lancé par l'AMIF. Le Gouvernement devrait

pouvoir décider prochainement de la répartition de ces moyens financiers qui pourraient venir en partie en soutien au dispositif d'accueil des primo-arrivants.

À l'heure actuelle, le ministre ne peut donner plus de précisions quant à la mise en place d'un dispositif d'accueil qui serait rendu obligatoire par le Collège réuni (Commission communautaire commune). À cet égard, il rappelle qu'une concertation au niveau de la Commission communautaire commune est nécessaire et précise qu'à l'heure actuelle, l'approche des francophones et des néerlandophones sur cette problématique est bien différente.

Quant aux critères qui seront retenus pour définir le public cible, le ministre précise que l'on peut chiffrer à environ 45.000 primo-arrivants extra-européens vivant en Région bruxelloise qui gardent le statut de primo-arrivant pendant 3 ans, et ce à partir de leur arrivée sur le territoire.

Pour définir la quantité d'accueil, il faut diviser ce chiffre par trois, soit une estimation de 15 000 primo-arrivants à accueillir par an en Région bruxelloise. Aujourd'hui la Commission communautaire française et Vlaamse Gemeenschapscommissie disposeront d'une capacité d'accueil de 7.000 primo-arrivants par an. Le ministre estime que c'est déjà la moitié du chemin parcouru. Pour le surplus, le ministre renvoie à sa réponse à l'interpellation de Monsieur Maron concernant les déclarations de M. Vervoort du 18 octobre dernier sur la mise en place d'un parcours d'accueil obligatoire pour les primo-arrivants et l'augmentation de la capacité d'accueil pour le dispositif de la Commission communautaire française développée en séance plénière du 13 novembre 2015.

Concernant le Fond d'Impulsion à la Politique des Immigrés (FIPI), le ministre précise que la redistribution des moyens budgétaires entre les différentes allocations budgétaires du programme 2 « cohésion sociale » se fait naturellement, en fonction des besoins en termes d'infrastructures entre les subsides communaux ou régionaux. Il s'agit, par conséquent, d'une adaptation budgétaire entre l'ajusté 2015 et l'initial 2016.

En ce qui concerne les initiatives visées sous l'AB 33.10 « Subventions pour le renforcement des politiques d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants », le ministre répond qu'il fera parvenir la liste des projets retenus en 2015 qui sera annexée au présent rapport.

Le ministre précise que les conclusions de l'étude du Centre Bruxellois d'Action Interculturelle (CBAI) ont été communiquées et font actuellement l'objet d'une analyse par son cabinet.

Concernant l'accueil des primo-arrivants par les BAPA, le ministre annonce que la capacité d'accueil annuelle se situera aux alentours de 7.000 places sur un nombre total de 15.000 primo-arrivants par an. Le ministre précise que d'autres BAPA pourraient bien évidemment voir le jour, mais que cela dépendra bien entendu de l'évolution des finances de la Commission communautaire française.

À ce stade, il estime que les deux projets retenus en 2015, qui sont de qualité égale, doivent pouvoir se développer et permettront d'effectuer une première analyse en vue d'améliorer le dispositif d'accueil pour les prochaines années.

Concernant les contrats communaux et régionaux de cohésion sociale visés par les AB 33.07 et 33.08, il a été décidé de procéder à un rééquilibrage budgétaire entre les différentes communes, et cela sans incidence sur leurs moyens financiers.

En ce qui concerne la politique de « lissage », les communes qui auraient dû subir des pertes voient leur perte compensée à hauteur de 72 %, la Commune est priée de financer les 28 % restant. Le solde disponible dans cette AB est redistribué pour toutes les communes avec la même clef objective que pour l'AB 33.08.

Mme Evelynne Huytebroeck (Ecolo) estime, pour sa part, que le Gouvernement a joué sur l'effet d'annonce quant à l'ouverture des bureaux d'accueils pour primo-arrivants (BAPA) qui était déjà programmée pour 2015 et par la suite postposée en 2016. En effet, elle constate que la négociation préparatoire à la rédaction d'un accord de coopération entre la Commission communautaire française et la Vlaamse Gemeenschapscommissie n'a pas beaucoup avancé malgré l'urgence de la situation.

Pour sa part, il faudra établir des critères clairs pour déterminer le public cible qui bénéficiera du dispositif d'accueil pour primo-arrivants. Qui sera ce public cible ? Les premiers arrivés ? Les femmes seront-elles prioritaires ?

M. Rudi Vervoort (ministre en charge de la Cohésion sociale) répond à Mme Huytebroeck que le Gouvernement de la Commission communautaire française ne va pas attendre la mise en place d'un dispositif à caractère contraignant en Région bruxelloise et de retarder ainsi la mise en place des BAPA initiée par la Commission communautaire française.

Le ministre lui précise également que la diminution de 95.000 € à l'AB 33.10 « Subvention pour le renforcement des politiques d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants » qui passe de 294.000 € à l'ajusté 2015 à 199.000 € à l'initial 2016 correspond

à une adaptation des montants budgétaires qui tient compte de la réalité des projets qui ont été déposés auprès du ministre.

Avis de la Commission

La commission des Affaires sociales émet un avis favorable à la commission compétente pour le Budget, en ce qui concerne la division 22, programme 2 – Cohabitation des Communautés locales, des projets de décrets ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année 2015, d'une part, et contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2016, d'autre part, ainsi que le tableau y annexé, et en propose l'adoption par 8 voix pour et 3 voix contre.

La commission a poursuivi ses travaux par les exposés de Mme Céline Fremault, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées, de l'Action sociale et de la Famille.

II. Programme 1 : Action sociale Programme 4 : Famille Programme 5 : Infrastructures sociales (*partim*)

1. Exposé de Mme Céline Fremault, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille

Mme Céline Fremault (ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille) précise que la Compétence de l'Action sociale et de la Famille regroupe bon nombre de projets fondamentaux pour les Bruxellois : les maisons d'accueil pour les sans-abris, les services d'accueil de jour pour personnes âgées, les centres d'action sociale globale, les centres de planning familial ou encore les services d'aide à domicile.

Concernant l'ajustement proprement dit, la ministre souligne que peu de choses sont à signaler au niveau des variations budgétaires, mis à part des actualisations de montants afin de mieux coller aux besoins réels. On retiendra, néanmoins, différents petits éléments.

En fonction des besoins en 2015, certaines allocations de base ont été diminuées en raison de la non-indexation qui était, par ailleurs, initialement prévue au budget. Ainsi, la ligne budgétaire consacrée à l'aide à domicile a été diminuée de 418.000 €, sans pour autant qu'il y ait le moindre impact sur le nouveau financement de ces services qui, comme vous le savez, a été revu à la hausse en 2015.

La ministre informe qu'il y a eu différents transferts de redistribution entre différentes lignes budgétaires. Ainsi, il y avait un léger surplus sur la ligne budgétaire consacrée aux maisons d'accueil (22.000 €). De ce fait, 20.000 € ont été transférés vers la ligne budgétaire consacrée à l'informatisation des services afin de financer la finalisation d'un logiciel de recueil de données pour les centres de planning familial. 2.000 € ont été également transférés vers la ligne budgétaire consacrée aux services de télévigilance en raison d'un nombre de dossiers plus importants.

Enfin, il est à noter une diminution de 160.000 € de la ligne budgétaire consacrée aux investissements. En raison d'un décalage dans un dossier de rénovation, ce budget n'était plus nécessaire en 2015 et a donc été transféré vers la ligne budgétaire consacrée aux investissements pour les structures relatives à la compétence « personne handicapée ».

Concernant le budget initial 2016 en action sociale et en famille, un enjeu fondamental consiste à répondre aux besoins des personnes sans-abris en augmentant le nombre de places en maison d'accueil. C'est pour cette raison que le budget alloué aux maisons d'accueil, avec 500.000 € de moyens supplémentaires, a été sensiblement augmenté.

Les services d'hébergement saturent et éprouvent des difficultés d'orientation des personnes en demande d'un hébergement. Le Gouvernement a souhaité faire un grand pas en avant cette année sur de nouvelles mesures fortes afin de répondre structurellement aux problématiques du sans-abrisme à Bruxelles. Parallèlement à un plan global en matière de sans-abrisme adopté au niveau du bicommunautaire, la Commission communautaire française prend elle aussi ses responsabilités.

Conformément à la déclaration de politique générale, la ministre annonce l'intention d'ouvrir deux nouvelles maisons d'accueil, l'une pour les familles monoparentales avec une ouverture en septembre 2016, l'autre pour les victimes de violences conjugales avec une ouverture en décembre 2016. Dans les deux cas, l'offre n'est actuellement pas suffisante à Bruxelles. Par conséquent, l'offre présente a été renforcée. Ces dispositifs seront spécialisés en fonction du public visé avec un accompagnement adapté mais aussi avec de vraies portes de sorties vers le secteur du logement.

À ce titre, le Gouvernement a dégagé des marges budgétaires cette année afin de favoriser de nouveaux projets innovants au sein des maisons d'accueil. Toutes les études montrent et démontrent qu'il faut accroître le soutien aux hébergés à la sortie de la maison d'accueil. C'est pour cela que le Gouvernement veut renforcer les missions des maisons d'ac-

cueil avec un suivi post-hébergement adapté. Mais ce n'est pas tout, il est prévu de développer le concept de « capteur logement », en finançant du personnel au sein des maisons d'accueil afin qu'elles aident les hébergés à rechercher un logement adapté, salubre et dont le loyer est proportionnel aux ressources de la personne. Tous ces projets marquent un véritable tournant dans la façon de traiter la matière du sans-abrisme via l'insertion par le logement. L'idée est de continuer à construire des passerelles entre le secteur régional du logement et le secteur de l'action sociale en Commission communautaire française.

Un autre grand objectif de cette législature est le renforcement des animations EVRAS dans les écoles. La généralisation des animations EVRAS est inscrite noir sur blanc dans l'accord de majorité comme objectif prioritaire. La ministre souhaite, cette année, renforcer les animations EVRAS, via les centres de planning familial, dans les écoles bruxelloises. Une augmentation budgétaire conséquente aura lieu en 2016 afin de soutenir cette généralisation avec 100.000 € de moyens supplémentaires. Il est prévu de renforcer la présence des animations EVRAS dans les écoles qui ne sont pas encore touchées par celles-ci. Pour rappel, une cartographie des animations EVRAS effectuées par les centres de planning familial est prévue à Bruxelles. Cette cartographie sera disponible au mois de décembre 2015. C'est sur cette base que le panel, en matière d'animations EVRAS, sera élargi à d'autres personnes à Bruxelles.

La ministre souhaite également renforcer les collaborations entre les ASBL de terrain et les centres de planning familial afin de diversifier l'offre des animations EVRAS. Elle a également pour projet ambitieux d'établir une cartographie complète de toutes les animations à Bruxelles, en concertation avec la ministre de l'Enseignement, afin d'avoir une vision totale des animations EVRAS à Bruxelles, tous secteurs confondus (centres de planning familial, antennes PSE, centres PMS et ASBL).

La ministre envisage également de développer un nouveau réseau bruxellois en matière de volontariat. Les volontaires constituent un axe fort du tissu associatif. La ministre veut favoriser les synergies dans ce domaine. C'est pour cela qu'il y a 32.000 € de prévu sur la ligne budgétaire consacrée au réseau afin d'agréer un nouveau réseau dans le cadre du décret ambulatorio.

La ministre continuera à particulièrement insister sur une volonté claire : la nécessité de maintenir les personnes âgées à domicile, et ceci, dans de bonnes conditions. Les services agréés d'aide à domicile jouent un rôle essentiel dans ce processus. C'est pour cela qu'un groupe de travail concernant cette problématique a été créé, à son initiative, notam-

ment pour faire mieux correspondre la demande aux besoins des Bruxellois. Ce groupe de travail proposera ses conclusions prochainement, et le tout devrait déboucher sur une série de mesures fortes dans un vrai plan relatif à l'aide à domicile. Plusieurs axes forts seront développés : l'harmonisation des tarifs entre la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune, le temps consacré au bénéficiaire, la gestion de la problématique de l'ancienneté, la valorisation de la fonction d'aide familiale, etc.

Concernant le secteur ambulatorio du Social et de la Santé, une évaluation du décret ambulatorio, comme le prévoit d'ailleurs celui-ci, a été effectuée en 2015. Une première modification du décret interviendra d'ici la fin de l'année avec notamment l'introduction du financement structurel des services de médiation de dettes. D'autres modifications auront pour objectif la simplification administrative d'une série de formalités techniques.

Concernant l'outil de programmation, une première ébauche d'outil a été réalisée par le consultant désigné. Pour rappel, dans le cadre du décret ambulatorio, il s'agit de construire un outil de programmation des services ambulatoires afin d'élaborer une programmation telle qu'exigée par le décret. L'objectif est de disposer d'outils destinés à mieux orienter les nouveaux agréments en fonction de l'évolution démographique et des besoins réels de la population.

Un marché public sera lancé d'ici la fin de l'année afin de pouvoir objectiver une série de données communes à l'ensemble des secteurs. Il sera également envisagé, dans le cadre de ce marché public, le lancement d'un rapport d'activités commun pour l'ensemble du secteur.

Le Collège renforcera également son soutien aux services de médiation de dettes agréés en Commission communautaire française avec 111.000 € supplémentaires pour de nouvelles politiques dans ce secteur. Chacun sait que ces services jouent un rôle essentiel pour de nombreux Bruxellois et la volonté du Collège est d'augmenter l'aide déjà entreprise depuis quelques années, comme mentionné dans la déclaration de politique générale. Cette aide permettra de renforcer les équipes de terrain des services de médiation de dettes afin de pouvoir soulager les grandes listes d'attente actuellement présentes.

Il sera également donné une attention particulière aux aidants proches en 2016. La ministre souhaite renforcer le soutien à ce public, trop rarement soutenu ces dernières années. Le Collège soutiendra la création d'une antenne bruxelloise consacrée aux jeunes aidants proches afin de créer un réseau spécifique consacré à cette problématique.

Enfin, le Collège soutiendra la mise sur pied de nouvelles initiatives et projets pilotes issus des associations. Divers domaines seront visés dans ces initiatives: les projets intergénérationnels, les projets innovants en matière de maintien à domicile, ou encore des projets de soutien à la parentalité.

Il est à noter une baisse sur les lignes budgétaires, uniquement en liquidation, consacrées aux centres d'action sociale globale et aux services d'aide à domicile mais aucune inquiétude, les services continueront à être agréés et financés de la même façon qu'en 2015. Les chiffres ont été calculés au plus juste par l'administration afin de réduire au maximum la sous-utilisation.

Pour le reste, la ministre sera également particulièrement attentive à l'application du plan intra-francophone d'action contre les violences faites aux femmes, mené avec la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles, et qui a été adopté cette année par les différents partenaires.

Pour ce qui est du secteur des personnes âgées, outre le soutien accru au secteur de l'aide à domicile, le Collège continuera à soutenir le développement d'hébergements alternatifs à la maison de repos. Ainsi sont agréées 3 maisons communautaires pour personnes âgées et 2 résidences services. Par ailleurs, un autre objectif est de créer de nouveaux centres de jours, plusieurs projets sont à l'étude pour des ouvertures en 2017.

Le Collège de la Commission communautaire française continuera également à soutenir les associations œuvrant pour la lutte contre la maltraitance des personnes âgées. Ainsi, 57 000 € sont prévus à la ligne budgétaire 22.4.0.33.18.

Concernant les subventions à l'investissement relatives aux infrastructures sociales, le montant de 782.000 € servira à financer plusieurs projets de rénovation et d'acquisition pour les associations agréées dans le cadre des compétences en Action sociale et en Famille. L'objectif de cette ligne budgétaire est de faciliter les travaux entrepris par les associations. Par exemple, en 2015, l'ASBL « La source » a reçu une subvention afin de devenir propriétaire d'un bâtiment pour y loger sa maison d'accueil. D'autres projets sont à l'étude pour l'année 2016, notamment des travaux de rénovation pour la nouvelle maison d'accueil devant accueillir des victimes de violences conjugales.

2. Discussion

Mme Michèle Carthé (PS) souligne l'importance du programme de l'Action sociale dans un contexte où beaucoup de familles sont confrontées à la préca-

rité. A cet égard, les Centres publics d'aide sociale ont un rôle social à jouer, celui de médiateur de dettes, mais également un rôle de coordination avec, notamment, l'ouverture de nouvelles maisons d'accueil.

Au nom du groupe PS, il est primordial de faire converger toutes les politiques qui aident les gens en difficulté et cette division, qui porte bien son nom, est déterminante en ce sens. Plusieurs rapports confirment que les familles monoparentales rencontrent de grandes difficultés en Région bruxelloise devant le coût sans cesse croissant des loyers et des autres frais. À cet effet, il faut saluer l'ouverture d'une nouvelle maison d'accueil pour les familles monoparentales. Mme Carthé souhaite, d'ores et déjà, en savoir un peu plus à ce sujet : Quand, cette maison d'accueil pourrait-elle ouvrir ses portes ? Quels contacts ont été pris avec les autres entités fédérées, le Fédéral et les différents acteurs de terrain sur le plan de la lutte contre la pauvreté ? Quelles autres dispositions seront mises en place pour lutter contre ce phénomène ?

Mme Carthé se réjouit également de l'augmentation des subsides pour les services de médiation de dettes. Chacun sait qu'ils jouent un rôle essentiel pour de nombreux Bruxellois et la volonté du groupe PS est de poursuivre l'aide déjà entreprise depuis plusieurs années dans ce domaine. Cependant, il est important de préciser la mise en place de ce renfort des politiques en pratique. Quelles en sont les actions concrètes ? La ministre pourrait-il expliquer la nature et le coût du développement du quatrième réseau en soutien au bénévolat ? Celui-ci ne serait-il pas déjà redondant avec les nombreux réseaux existants en Action sociale ?

M. Pierre Kompany (cdH) observe que la ministre porte un regard attentif sur les besoins des sans-abris par la mise en place d'une politique d'insertion par le logement, rendant ainsi la société plus humaine. Il estime que, à l'heure actuelle, il faut renforcer le volontariat dans ce domaine en prenant exemple sur le bénévolat dans le milieu sportif. Il estime également que l'accent doit être mis sur l'accueil et l'accompagnement des personnes victimes de violence conjugale où les femmes sont les plus souvent concernées par ce fléau.

Mme Fatoumata Sidibé (DéFI) souligne les différentes mesures prises par la ministre pour l'année 2016, à savoir l'ouverture de 2 maisons d'accueil, le suivi du post-hébergement adapté, un programme de 1.000 heures de cours pour la politique de l'Education à la Vie Relationnelle Affective et Sexuelle (EVRAS) au sein des établissements scolaires, la mise en place d'une ligne verte « SOS viol », ainsi que toute une série de mesures ayant pour objectif le maintien à domicile des personnes âgées.

Mme Evelyne Huytebroeck (Ecolo) souhaiterait en savoir davantage sur l'étude qui a été commandée par le Cabinet concernant la création de nouvelles maisons d'accueil.

M. Boris Dillies (MR) souhaite que la ministre fasse le point sur les actions menées dans le cadre de la lutte contre les mariages forcés et les mutilations génitales.

Mme Céline Fremault (ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille) précise à Mme Carthé qu'un budget de 240.000 € est inscrit au budget 2016 pour la politique d'insertion des sans-abris par le logement. Elle précise que les deux nouvelles maisons d'accueil, qui seront ouvertes principalement aux familles monoparentales, ainsi qu'aux personnes victimes de violence conjugale, pourront accueillir chacune 20 personnes.

Elle répond à Mme Fatoumata Sidibé que la ligne verte « SOS viol » est exclusivement subsidiée par la Fédération Wallonie-Bruxelles et que, conformément à la volonté des Ministres en charge de l'Egalité des chances au sein des entités fédérées, la lutte contre le viol, le harcèlement sexuel et la prostitution sera au cœur des priorités du plan d'action intra-francophone 2015-2019 de lutte contre les violences sexistes et intrafamiliales.

La ministre précise à Mme Evelyne Huytebroeck que l'étude relative à la création de nouvelles maisons d'accueil a duré entre deux et trois mois.

Concernant la mise en œuvre de la politique de l'EVRAS, la ministre répond que 184 écoles pourront bénéficier du programme de 1.000 heures de cours.

3. Examen des tableaux budgétaires

Programme 1 : Action sociale

M. Fabian Maingain (DéFI) s'interroge sur une diminution de 10.000 € à l'AB 12.02 « Promotion, publication, diffusion » qui passe de 35.000 € à l'ajusté 2015 à 25.000 € à l'initial 2016. À cet égard, il demande que la liste des publications pour l'année 2015 soit annexée au rapport.

La ministre lui répond qu'il s'agit d'un transfert entre allocations budgétaires.

Mme Evelyne Huytebroeck (Ecolo) souhaite également que la liste des organismes d'aide sociale qui ont reçu des subventions pour l'année 2015 sous l'AB 33.01 soit annexée au rapport.

La ministre lui précise que l'ASBL Housing First n'est pas subventionnée par la Commission communautaire française, mais bien par la Commission communautaire commune.

Concernant l'AB 33.06 « Subventions aux maisons d'accueil », l'intervenante rappelle que, dans la déclaration de politique générale du Gouvernement, il était annoncé que les maisons d'accueil étaient destinées à toutes les familles. Elle constate que ce n'est pas le cas et que seules les familles monoparentales peuvent y recourir, avec une priorité en faveur des femmes.

Concernant l'AB 33.09 « Subventions aux réseaux en action sociale », la ministre précise que l'augmentation budgétaire de 32.000 € à l'initial 2016 est destinée à la mise en place du réseau Volontariat. Par ailleurs, elle rappelle l'existence de 3 autres réseaux qui sont déjà agréés par la Commission communautaire française, à savoir le réseau Mariage et Migration, la Concertation Aide alimentaire et le réseau Pauvreté.

M. Pierre Kompany (cdH) se réjouit de la subvention d'un quatrième réseau consacré au Volontariat. Il estime que le Gouvernement doit apporter une attention particulière au bénévolat qui est un excellent vecteur d'insertion sociale. La ministre lui précise la ventilation des crédits par réseau : chacun des trois réseaux agréés par la Commission communautaire française reçoit une subvention annuelle d'environ 31.000 €.

Programme 4 : Famille

Concernant la diminution de 438.000 € en 2016 à l'AB 33.12 « Subvention aux services d'aide à domicile », la ministre répond à M. Fabian Maingain (DéFI) que cette diminution se justifie par la non-indexation pour l'année 2015.

À l'AB 33.13 « Subventions aux centres de planning familial », **Mme Evelyne Huytebroeck (Ecolo)** informe qu'un arrêté royal récent impose désormais la distribution de la pilule contraceptive par les pharmacies, ce qui signifie que les centres de planning familial ne pourront plus le faire. Dès lors, la ministre a-t-elle tenu compte de cette décision pour arrêter le budget de cette allocation budgétaire pour l'année 2016 ? La ministre a effectivement pris connaissance de cet arrêté royal mais elle précise que la distribution de la pilule contraceptive par les centres de planning familial continuera d'être subventionnée par le Gouvernement ainsi que de nouvelles initiatives en la matière.

L'intervenante constate également une augmentation budgétaire de l'ordre de 100.000 € à l'AB 33.19

« Subventions pour la mise en œuvre de l'EVRAS » avec un budget qui passe de 300.000 € à l'initial 2015 à 400.000 € à l'initial 2016. Elle se demande si ce montant sera destiné principalement aux écoles de l'enseignement technique et professionnel comme en 2015 ou si l'on s'oriente vers une généralisation de l'EVRAS vers l'ensemble de l'enseignement.

La ministre lui répond que les moyens budgétaires supplémentaires seront répartis entre les différents établissements scolaires de la Région bruxelloise sur base d'une cartographie des animations EVRAS qui sera disponible prochainement.

Mme Simone Susskind (PS) se réjouit de la volonté de la ministre de généraliser la politique de l'EVRAS sur l'ensemble du réseau de l'enseignement. Elle souligne que plusieurs projets sont annoncés pour l'année 2016, à savoir, l'organisation d'une Journée de rencontre entre les ASBL et les centres de planning familial et la création d'une charte sur l'EVRAS. Qu'en est-il ? Un calendrier a-t-il été établi ?

La ministre précise à nouveau que la cartographie est attendue pour décembre 2015 et qu'elle décidera de dispatcher les actions EVRAS au sein des écoles en fonction des indicateurs de cette étude.

Elle confirme qu'une Journée de rencontre entre les associations spécialisées en EVRAS et les centres de planning familial aura lieu en septembre 2016.

III. Programme 3 : Personnes Handicapées

1. Exposé de Mme Céline Fremault, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées

Mme Céline Fremault (ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées) précise que le programme pour les personnes en situation de handicap se doit d'être ambitieux afin de poursuivre les mesures visant à garantir une aide, un accompagnement, un accueil, ou un hébergement de qualité aux personnes en situation de handicap. La politique d'inclusion englobe un éventail de projets essentiels qui seront développés afin de garantir une politique respectueuse des droits fondamentaux de la personne handicapée en ligne avec ses engagements internationaux. Le Gouvernement francophone bruxellois a dégagé 1.810.000 € supplémentaires, vu l'importance d'investir dans cette politique, ce qui permettra d'assurer davantage l'octroi d'aides individuelles à l'intégration, de financer un nouveau centre pour enfants polyhandicapés, d'augmenter l'offre de répit et de renforcer le soutien aux services d'accompagnement et aux entreprises de travail adapté (ETA).

Concernant l'ajustement proprement dit, il est important de signaler que la différence entre les recettes et les dépenses du service à gestion séparée PHARE (Service Bruxellois Francophone des Personnes handicapées) donne un surplus budgétaire prévisionnel de 503.000 € à l'ajusté. Ce surplus est purement technique dans la mesure où le montant doit être retiré en termes de comptes consolidés au montant global des dépenses de la Commission communautaire française.

Au niveau des recettes, il est à noter plusieurs variations budgétaires significatives :

- D'une part, la diminution budgétaire de 2.516.000 € de la dotation accordée au SGS PHARE. Ceci tient compte des variations de dépenses du service PHARE dont, notamment, le retrait de l'indexation initialement prévue en 2015.
- De plus, il faut noter la diminution de 1.075.000 € à l'article relatif aux accords de coopération. Un nouvel accord de coopération avec la Région wallonne sera conclu pour 2016 et cet accord envisagera les modalités de prise en charge des cas prioritaires urgents en Wallonie, chaque entité supportant les charges des centres qui se trouvent sur son territoire.

Concernant les dépenses, plusieurs variations budgétaires significatives dans les différents secteurs sont à signaler, à savoir :

- L'augmentation de 500.000 € du montant relatif aux aides individuelles à l'intégration afin de répondre aux demandes introduites auprès du service PHARE.
- L'augmentation de 108.000 € du montant relatif aux interventions pour la prise en charge de jeunes adultes dans les structures de l'enseignement spécial qui permet la prise en charge de cas supplémentaires. La prise en charge étant de 10.000 € par dérogation accordée.
- L'augmentation de 58.000 € du montant relatif aux frais de fonctionnement des centres de réadaptation fonctionnelle (CRF) et de 7.000 € à l'investissement de ces CRF pour le 4^e trimestre 2014. Par mesure d'économie structurelle en 2015, le Collège a mis en vigueur l'article 116 du décret d'inclusion et a cessé la subvention des CRF au 1^{er} janvier 2015.
- La diminution de 255.000 € pour les subventions aux services d'accompagnement. Le montant initial prenait en compte le coût en année pleine des nouveaux agréments et l'octroi de nouvelles missions prévues en 2015. Les agréments ou modi-

fications d'agrément étant adoptés en cours d'année, ce montant est revu à la baisse via un arrêté de transfert. De plus, l'indexation prévue en 2015 a été retirée.

- La diminution de 579.000 € du montant relatif aux interventions dans la rémunération et les charges sociales des travailleurs en ETA. Comme chaque année, un transfert a eu lieu vers le crédit « initiative » pour permettre la mise en place du plan de relance dans les entreprises de travail adapté. De plus, un ajustement est fait suite à l'état du réalisé à la fin du troisième trimestre de l'exercice en cours, les avances encore à payer et l'estimation des soldes à payer. À cette occasion, l'indexation prévue initialement en 2015 a été retirée.
- La diminution de 75.000 € du montant relatif aux subventions à l'investissement des ETA compte tenu des demandes introduites par les ETA.
- La diminution de 3.613.000 € des frais de fonctionnement des centres de jours et d'hébergement pour adultes et enfants. L'importante réduction est due au décalage d'ouverture de projets comme HOPPA et FARRA en raison des aléas des travaux à réaliser. De plus, l'indexation prévue en 2015 a été retirée.
- La diminution de 1.593.000 € relatif aux conventions prioritaires puisque le nouvel accord de coopération avec la Région wallonne, prévu en 2016, envisagera les modalités de prise en charge des cas prioritaires urgents en Wallonie, chaque entité supportant les charges des centres qui se trouvent sur son territoire. Cette diminution est à mettre en relation avec la diminution des recettes expliquées ci-avant. Le montant restant de 200.000 € permet de couvrir les conventions démarrées les années précédentes de conventions prioritaires et nominatives dans les centres agréés par le SGS PHARE.
- La diminution de 100.000 € du crédit destiné aux possibilités de création de places et de solutions de répit.
- L'augmentation de 200.000 € du montant relatif aux initiatives afin de financer des projets dans le cadre du décret inclusion.
- L'augmentation de 488.000 € du budget relatif aux montants reçus de la Loterie Nationale. Ce montant est partagé entre les services d'accompagnement et les ETA.
- L'augmentation de 800.000 € du montant relatif au projet du Fonds social européen dans l'emploi ordinaire afin de répondre aux demandes introduites

en termes de contrats d'adaptation professionnelle, de prime d'insertion et de prime d'installation.

- Parmi les autres dépenses, il faut signaler l'augmentation significative de 660.000 € prévue à la dotation du SGS bâtiments en vue de procéder à des investissements immobiliers en faveur des centres de jour et d'hébergement. Cette dotation a permis, notamment en 2015, de financer la mise aux normes sanitaires et d'incendie de bâtiments, comme « Les Vraies Richesses » à Anderlecht, le Centre de jour pour enfants polyhandicapés « le CREB-Solidaritas » à Ixelles, ainsi que l'achat du bâtiment les « TROPQUES » à Uccle. Ici, un amendement technique sera déposé par le Gouvernement dans l'article 6.22.50.02 suite à une mauvaise retranscription du supplément de dotation du SGS Bâtiments qui avait omis de prévoir le montant dans cet article en crédit d'engagement.

À l'initial 2016, au niveau des recettes, deux variations budgétaires significatives sont à signaler :

- D'une part, l'augmentation de la dotation du SGS PHARE de 1.040.000 € par rapport à l'initial 2015. Cette dotation permet d'équilibrer les recettes avec les dépenses prévues par le SGS PHARE.
- D'autre part, la disparition de la recette relative aux accords de coopération, ce qui correspond à la volonté de prévoir le nouvel accord de coopération basé sur la prise en charge par chaque entité des frais des centres qui se trouvent sur son territoire.

Concernant les dépenses, il est à noter plusieurs variations budgétaires significatives dans les différents secteurs pour mettre en œuvre les politiques nouvelles qui ont été citées supra, à savoir :

L'augmentation de 412.000 € des frais de fonctionnement des centres de jours et d'hébergement pour adultes et enfants. À la suite des ouvertures des centres de la Coupole de l'Autisme en 2014 et du Centre d'hébergement et de jour HOPPA en date du 1^{er} octobre 2015, le nouveau centre de jour FARRA ouvrira ses portes au début de l'année 2016 avec 25 places créées en faveur de personnes lourdement handicapées. De plus, le centre d'hébergement du FARRA qui déménagera à la rue du Méridien disposera également de 5 nouvelles places et de 3 places de répit. Le retard de ce projet piloté par BELIRIS est dû au retard de l'entrepreneur et la réception provisoire devrait avoir lieu incessamment sous peu.

En 2016, les investissements seront poursuivis afin de combler le manque de places dans la Région de Bruxelles-Capitale. À cet effet, un nouveau centre de jour à l'IRSA pour enfants non scolarisés polyhandicapés à Uccle devrait être agréé en cours d'année,

avec une ouverture programmée en septembre 2016. Un budget de 412.000 € a été prévu pour le fonctionnement de ce centre à partir du 1^{er} septembre 2016.

L'augmentation de 350.000 € du crédit destiné aux possibilités de création de places et de solutions de répit. Ce budget supplémentaire est destiné principalement au projet « Intermaide ». Cette maison de répit et de court séjour, qui donne la possibilité aux familles de souffler un peu, a déjà ouvert partiellement en 2015. L'objectif en 2016 est de permettre une augmentation significative de la capacité d'ouverture de la maison de répit. Le projet particulier « Les Pilotis » sera également renforcé. De plus, afin d'augmenter l'offre de répit, les réflexions sur la création de places de répit dans les centres déjà agréés seront poursuivies au sein des groupes de travail chargés de préparer les nouveaux arrêtés du décret inclusion.

L'augmentation de 180.000 € est réservée aux services d'accompagnement. Ce montant permettra l'agrément d'un nouveau service, l'augmentation de capacité d'un autre service actif principalement dans le handicap sensoriel et enfin, l'octroi d'une ou de deux missions spécifiques. Le renforcement des services d'accompagnement correspond à la volonté d'apporter aux personnes une aide adaptée, plus personnalisée constituant ainsi une alternative à la vie en institutions.

L'augmentation de 150.000 € du montant relatif au projet du Fonds social européen dans l'emploi ordinaire pour continuer la promotion de l'emploi ordinaire par le biais de contrats d'adaptation professionnelle, de prime d'insertion et de prime d'installation.

La création d'un nouvel article budgétaire dénommé « Soutien aux Entreprise de travail adapté », doté de 200.000 € et destiné à la subvention de crise des ETA. Ce crédit était auparavant inclus dans l'article destiné aux rémunérations des ETA.

L'augmentation de 80.000 € du montant relatif aux aides individuelles à l'intégration afin de répondre aux demandes introduites auprès du service PHARE. En concertation avec le Conseil Consultatif section des personnes handicapées, une nouvelle liste des aides matérielles individuelles entrera en vigueur début 2016. Ces aides visent principalement à soutenir la personne en situation de handicap dans sa vie quotidienne. Les demandes étant en croissance constante, un budget supplémentaire de 80.000 € a été réservé à cet effet.

L'augmentation de 50.000 € du montant relatif aux initiatives afin de financer des projets dans le cadre du décret inclusion. Parmi les initiatives nouvelles, un montant spécifique de 50.000€ sera réservé à la mise en place d'un dispositif de soutien au travail afin

d'aider la personne handicapée ayant des difficultés à se maintenir au travail, à préserver son occupation professionnelle dans le cadre d'un contrat de travail.

L'augmentation de 40.000 € pour les dépenses relatives au projet du Fonds social européen (FSE) « Cellule d'accueil en ETA et appui à la formation professionnelle ». Le but est de renforcer le projet Tremplin visant à une formation professionnelle adaptée à chaque situation des personnes handicapées.

L'augmentation de 18.000 € du montant relatif aux interventions pour la prise en charge de jeunes adultes dans les structures de l'enseignement spécial afin de permettre la prise en charge de cas supplémentaires. La prise en charge est de 10.000 € par dérogation accordée.

La diminution de 172.000 € du montant relatif aux interventions dans la rémunération et les charges sociales des travailleurs en ETA. Chaque année, un transfert avait lieu vers le crédit « initiative » pour permettre la mise en place du plan de relance dans les entreprises de travail adapté. En 2016, un nouvel article budgétaire est créé et dénommé « Soutien aux Entreprise de travail adapté ». Celui-ci est doté de 200.000 € et explique la diminution de l'article 8.02.05.

Parmi les autres dépenses, il faut signaler l'augmentation significative de 500.000 € prévue à la dotation du SGS bâtiments en vue de procéder à des investissements immobiliers en faveur des centres de jour et d'hébergement, comme par exemple des projets de rénovations du centre « la Chapelle de Bourgogne » ou encore celle du centre « Les vraies richesses ».

Par ailleurs, certains articles de dépenses de politique générale ont été fusionnés pour donner une plus grande lisibilité au compte qui est présenté.

Enfin, la ministre poursuivra également le soutien au Service Étoile Polaire et elle fait le pari que ce Centre peut devenir un pôle particulier dans le Nord de Bruxelles pour y développer un « Service Pluridisciplinaire de Prévention et d'Aide à la Communication et aux Apprentissages ». Ce Service travaillerait en partenariat avec la famille, dès la naissance de l'enfant, et avec les milieux de vie et d'accueil (crèches, écoles, etc.) en vue de favoriser les liens précoces parents/enfant, l'inclusion des enfants en difficulté de développement et leur insertion sociale.

2. Discussion

M. Hamed El Ktibi (PS) souligne l'augmentation des moyens budgétaires pour le financement de la politique d'Aide aux personnes handicapées mais il

estime que ces moyens ne sont pas suffisants pour rencontrer les besoins criants du secteur. À cet égard, il précise que l'offre destinée aux personnes souffrant d'un handicap de grande dépendance n'est pas adaptée à leurs besoins spécifiques en Région bruxelloise. Dès lors, il ne comprend pas la diminution budgétaire octroyée à l'Interface de Grande dépendance.

L'inclusion de la personne handicapée reste un défi majeur et, pour être une réussite, doit être pensée de manière cohérente et transversale avec toutes les autres politiques et institutions compétentes sur le territoire de la Région bruxelloise.

Concernant les différentes mesures prises par le Gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action Grande Dépendance, il évoque notamment un état des lieux qui est en cours de rédaction par un groupe de travail du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé relatif à l'offre de service en faveur des personnes handicapées. La ministre peut-elle préciser quand les résultats de cette étude seront disponibles ? Un calendrier a-t-il été fixé ? D'autres actions ont-elles été mises en place suite à l'adoption du Plan Grande Dépendance ? De quelle manière la ministre compte-t-elle mettre en œuvre les recommandations de la Cour des Comptes, à savoir d'évaluer de manière plus précise le coût budgétaire supplémentaire de nouvelles mesures envisagées par le Gouvernement ?

Mme Evelyne Huytebroeck (Ecolo) rappelle qu'une programmation pluriannuelle d'investissement relative aux centres de jours et d'hébergement était prévue dans le plan Grande dépendance. Dans la mesure où ce plan n'est pas adopté, de quelle manière cette programmation pluriannuelle d'investissement sera-t-elle établie et sur base de quelle méthodologie ? La ministre compte-t-elle faire appel aux communes ?

L'intervenante se réjouit de l'augmentation budgétaire de la subvention accordée aux Initiatives, mais précise que ces associations et institutions fonctionnent dans l'insécurité juridique dans la mesure où cette subvention est annuelle et non pérenne. Dès lors, l'adoption des arrêtés d'exécution du décret inclusion va-t-elle modifier cette situation ?

Elle observe que l'étude sur la Grande Dépendance a révélé deux problèmes majeurs pour les personnes concernées, à savoir un déficit de loisirs et un problème de transport. À ce sujet, le budget 2016 a-t-il pris en compte ces remarques ? La ministre compte-t-elle se concerter avec son homologue bruxellois en charge du Logement en Région bruxelloise ?

La ministre a évoqué, dans son exposé, le Handi Plan. Quand la ministre compte-t-elle le présenter au

Parlement ? Un rapport de suivi a-t-il été demandé également aux autres ministres du Gouvernement ?

Mme Fatoumata Sidibé (DéFI) souhaite savoir à partir de quand les arrêtés d'exécution du décret relatif à l'inclusion de la personne handicapée du 17 janvier 2014 seront disponibles ?

Concernant le financement du Plan pluriannuel, **Mme Céline Fremault (ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées)** répond à M. El Ktibi qu'une correction à la baisse de 2,3 millions d'euro a été effectuée par l'ICN pour les comptes de 2014 de la Commission communautaire française dans le cadre du financement alternatif opéré en vertu du décret infrastructures.

Cette décision est le reflet d'une remarque de la Cour des comptes qui estime que le montant global de l'intervention doit être acté au moment où celle-ci est accordée, et non pas lors des annuités.

Un défi sera de trouver des alternatives de financement pour assurer la mise en œuvre du Plan Global d'investissement. C'est pour cette raison que le service PHARE et l'administration de la Commission communautaire française travaillent sur différentes pistes et que des contacts ont été pris entre la Communauté flamande, la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'institution.

Concernant les arrêtés d'exécution du décret relatif à l'inclusion de la personne handicapée, la ministre précise qu'un premier arrêté d'exécution a déjà été pris pour fixer les aides matérielles et individuelles et les aides à l'emploi. La liste annexée à l'arrêté royal, qui définit les aides et les prix, est en cours de modification au sein d'un groupe de travail et sera présentée à l'avis du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé et adoptée d'ici fin 2015.

Elle précise que plusieurs groupes de travail (GT Emploi, GT Accompagnement, GT Activités de jour et GT Lieux de vie) issus du Conseil consultatif travaillent depuis le début de l'année 2015 sur la future réglementation en la matière. Le service PHARE travaille sur la réglementation qui a trait à d'autres thématiques comme les projets innovants, les labels et les associations spécialisées en accessibilité.

La ministre annonce les perspectives en ce qui concerne l'adoption de nouveaux arrêtés d'exécution dans le courant de l'année 2016 et la suite des arrêtés est attendue pour 2017.

La Déclaration de politique générale du Gouvernement prévoit la programmation pluriannuelle du Plan Grande Dépendance. Le Plan Global d'investisse-

ment s'inscrit dans le respect de l'article 76 du décret relatif à l'inclusion de la personne handicapée.

Le 27 mars 2015, une circulaire ministérielle a été adressée par le service PHARE à l'ensemble des directions des centres de jour, d'hébergement et d'accompagnement pour leur donner toutes les informations utiles dans le cadre de la programmation budgétaire. Le Service PHARE a récolté l'ensemble des réponses qui donnent un aperçu des projets potentiels qui pourraient être menés par ces services. Il s'agit de prêt de 20 millions d'€ en termes de subventions pour infrastructures et 8 millions d'€ en termes de subventions pour frais de fonctionnement.

La mission de l'Interface se traduit par la gestion d'une liste d'enfants et d'adultes à la recherche d'un centre de jour, d'un centre de jour pour enfants scolarisés, d'un centre d'hébergement ou d'un lieu de répit.

Sur les transferts de compétence de l'Etat fédéral vers les Communautés en 2015, la ministre répond à Mme Huytebroeck que le Gouvernement est favorable au transfert de cette matière vers la Commission communautaire commune en prévoyant la création d'un guichet unique pour les personnes handicapées, mais que cela nécessite l'accord de cette institution.

Concernant le Handiplan, la ministre a rencontré ses homologues du Gouvernement afin de les sensibiliser à la problématique de l'inclusion des personnes handicapées dans le cadre de l'élaboration de politiques nouvelles, ce qui a permis l'adoption du Handiplan par les trois Gouvernements bruxellois (Commission communautaire française – Vlaamse Gemeenschapscommissie – Commission communautaire commune) et annonce qu'un projet d'ordonnance sera examiné sur cette thématique par les trois gouvernements bruxellois début décembre 2015.

La ministre confirme le déficit de l'offre en termes de transport scolaire qui est dû à un manque de moyens budgétaires.

La ministre encourage les initiatives et comprend l'argument de certains de vouloir pérenniser leur financement afin de leur garantir une sécurité juridique, mais elle rappelle la vocation première d'une initiative qui a pour objectif de tester toute une série de situations ponctuelles et, à ce titre, celle-ci peut demander un subside annuel.

À l'AB 61.35 « Dotation au SGS Bâtiments – Personnes handicapées » du programme 5 : Infrastructures sociales, **M. Ahmed El Ktibi (PS)** constate une augmentation du nombre de places, mais il estime que ce nombre est largement insuffisant au regard des besoins criants du secteur. Il précise que le service PHARE a enregistré, au 31 décembre 2014,

275 demandes, dont 115 pour des jeunes et 160 pour adultes.

Mme Céline Fremault (ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées) répond que cette AB est destinée à couvrir toute une série de frais de fonctionnement d'infrastructures existantes et de nouvelles infrastructures. Sont visées par cette subvention, la Chapelle de Bourgogne à Uccle, l'institut Irsa, la Braise pour la création d'un centre d'hébergement ainsi que le centre de jour La Famille pour son déménagement.

Concernant le plan pluriannuel et le Plan Grande Dépendance, le budget est réparti à concurrence de 20 millions d'€ en termes de subventions d'investissements pour les infrastructures et de 8 millions d'€ en termes de frais de fonctionnement récurrents.

3. Examen des tableaux budgétaires

Budget du SBFPH

À la question de Mme Huytebroeck sur le maintien de la subvention accordée au projet pilote H initié par ACTIRIS, **Mme Céline Fremault (ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées)** confirme que ce projet est subventionné à l'AB 8.01.05 « Interventions pour favoriser l'emploi des personnes handicapées dans le secteur ordinaire » et est donc bien pérennisée.

Mme Evelyne Huytebroeck (Ecolo) s'interroge sur l'augmentation budgétaire à l'AB 8.02.03 « Subventions aux services d'accompagnement » et souhaite savoir combien de services sont agréés par cette AB.

Mme Céline Fremault (ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées) précise que trois nouveaux services sont subsidiés à concurrence de 100.000 € pour l'ONA, 50.000 € pour Vivre et Grandir et 30.000 € pour une mission de loisir pour adultes encore à déterminer et la pérennisation de la mission de la Braise.

Mme Evelyne Huytebroeck (Ecolo) suppose que l'AB 8.02.09 « Conventions prioritaires et nominatives » subit une importante diminution du budget de 1,593.000 € passant de 1,793.000 € (initial 2015) à 200.000 € (initial 2016), dans la mesure où cette allocation budgétaire ne couvre plus les conventions nominatives et prioritaires de la Région wallonne mais uniquement celles de la Région bruxelloise.

Mme Céline Fremault (ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées) précise qu'un nouvel accord de coopération entre les

deux régions est en cours de négociation pour l'année 2016.

Ce projet d'accord de coopération prévoit que seuls les cas urgents et prioritaires seront pris en charge par la Région wallonne. Le montant de 200.000 € qui est inscrit à l'initial 2016 est destiné à couvrir les frais de fonctionnement des conventions prioritaires et nominatives qui seront déposées dès le 1^{er} janvier 2016 et agréées par le service PHARE.

M. Ahmed El Ktibi (PS) s'interroge sur l'augmentation budgétaire de 349.000 € à l'AB 8.02.11 « Dépenses relatives à des projets innovants et à des projets de répit pour les familles en attente de place » passant de 1.001.000 € (initial 2015) à 1.350.000 € (initial 2016). Ce budget est-il destiné à créer une nouvelle maison de répit ? Combien de places seront disponibles ? Quel sera le public visé ?

Mme Céline Fremault (ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées) précise que ce budget va couvrir toutes les dépenses liées à la mise en œuvre du projet Intermède et au fonctionnement d'une maison de répit, créée en 2014, offrant de courts séjours (90 jours par an au maximum) pour personnes handicapées de grande dépendance âgées entre 16 et 35 ans et inscrites sur la liste d'attente du service PHARE. Actuellement, cette maison de répit développe une capacité d'accueil de trois places.

Le besoin est aussi criant dans cette matière. **M. Ahmed El Ktibi (PS)**, au nom de son groupe, se réjouit de l'augmentation du nombre de places, mais des précisions s'imposent. Peut-il avoir un peu plus d'informations quant à la création de ces places ? Combien ? Comment cette augmentation se mettra-t-elle en œuvre, via des maisons de répit existantes ou la création d'une nouvelle maison ? Quid du public visé ? Quid de l'évaluation de la Villa Indigo et des résultats qui en découlent pour la mise en place de nouvelles structures ?

Mme Céline Fremault (ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées) précise également que le budget alloué au « répit » se retrouve dans plusieurs allocations budgétaires, à savoir celles qui concernent les subventions accordées aux centres de jour et d'hébergement et celles destinées aux services d'accompagnement.

La liste des projets innovants et des projets de répit pour les familles en attente de places subventionnés par l'AB 8.02.11 sera communiquée par le cabinet pour être annexée au rapport.

Suite à la visite de la Villa Indigo à Woluwe-Saint-Pierre par la Commission, **M. Hamed El Ktibi (PS)**

souhaite savoir si la ministre a procédé à une évaluation de la capacité d'accueil de cette maison de répit et, dans l'affirmative, quelles sont les conclusions de cette analyse ?

Mme Evelyne Huytebroeck (Ecolo) observe une augmentation budgétaire de 248.000 € à l'AB 8.03.01 « Initiatives relatives à la prévention, à la promotion, à l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées » entre l'ajusté 2015 et l'initial 2016. Quelle est l'enveloppe budgétaire en cofinancement avec CAP48 ?

Mme Céline Fremault (ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées) précise que le budget est passé de 100.000 € à 150.000 € et qu'une évaluation constante des projets subventionnés est réalisée par un Comité de suivi afin de retenir davantage des projets novateurs et en phase avec le décret relatif à l'inclusion de la personne handicapée.

À cet égard, la ministre cite le projet innovant de Mme Myriam Englebert qui porte sur l'évaluation qualitative par les personnes handicapées elles-mêmes. La ministre propose de communiquer la liste des projets innovants retenus pour 2015 et 2016.

Concernant l'AB 8.03.02 « Dépenses relatives aux subsides reçus de la Loterie Nationale », **Mme Céline Fremault (ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées)** précise que le subside de 120.000 € est réparti comme suit : 100.000 € pour les services d'accompagnement et les centres de jour et d'hébergement et 20.000 € pour les entreprises de travail adapté (ETA).

Mme Evelyne Huytebroeck (Ecolo) se réjouit de l'inscription d'un montant de 200.000 € à l'AB 8.03.03 (initial 2016) pour un soutien en faveur des ETA.

Elle constate que le montant inscrit à l'AB 8.04.00 « Accords de coopération avec les communautés et les régions » a été mis à zéro pour l'année 2016 pour la simple raison qu'il n'y a plus d'accord de coopération avec la Région wallonne depuis 2011.

La ministre dispose-t-elle des montants dû par la Région wallonne en faveur de la Commission communautaire française pour les années 2011-2015 ? Tout espoir d'accord de coopération avec la Région wallonne est-il définitivement abandonné ?

Mme Céline Fremault (ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées) précise qu'un accord de coopération existait depuis 2008 et était entré en vigueur avec effet rétroactif de cinq ans, soit au premier janvier 2003. Cet accord de coopération garantissait la libre circulation des personnes

handicapées dans les deux régions et prévoyait un nombre de places limitées pour les deux parties, soit 15 conventions prioritaires et nominatives pour chaque région (article 7). En octobre 2015, le nombre de conventions nominatives a été revu à la hausse et fixé à 28 places pour la Région bruxelloise.

L'AWIPH a remboursé au service PHARE de la Commission communautaire française 1,75 millions d'€ pour l'année 2011.

Les cabinets ministériels des deux régions (Région wallonne et Commission communautaire française), ainsi que leur administration respective, se sont rencontrés afin de déterminer les grands principes du futur accord de coopération qui entrerait en vigueur en 2016 : la libre circulation des personnes au sein des deux régions (Région wallonne et Région de Bruxelles-Capitale), la gratuité des prestations en ce compris pour les conventions prioritaires et nominatives, et le mécanisme de commission de coopération technique afin de réguler les places nominatives.

Lors de cette réunion, l'AWIPH a émis la crainte de devoir subir un surcoût financier pour son administration. Par conséquent, une nouvelle réunion entre les cabinets ministériels et leurs administrations est programmée pour décembre 2015.

La ministre précise à Mme Huytebroeck que le journal biannuel du service PHARE n'est plus publié, mais que d'autres brochures informatives existent.

Mme Evelynne Huytebroeck (Ecolo) s'interroge sur un projet d'accord de coopération relatif à l'Aide à la mobilité entre la Commission communautaire française et la Région flamande.

Mme Céline Fremault (ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées) rappelle que son cabinet avait pris l'initiative de réunir les Conseils consultatifs en 2014 et fait part de son intention de les réunir à nouveau prochainement afin de faire le point sur cette thématique.

Avis

La commission des Affaires sociales émet un avis favorable à la commission compétente pour le Budget, en ce qui concerne la division 22, programme 1 – Action sociale, programme 3 – Personnes handicapées, programme 4 – Famille et programme 5 – infrastructures sociales (*partim*), des projets de décrets ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année 2015, d'une part, et contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2016, d'autre part, ainsi

que les tableaux y annexés et en propose l'adoption par 8 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention.

La commission a ensuite entendu l'exposé de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente, en charge de la Politique d'accueil de la petite enfance.

IV. Programme 6 : Soutien à la politique d'Accueil de la petite enfance Programme 5 : Infrastructures sociales (*partim*)

1. Exposé de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente, en charge de la Politique d'accueil de la petite enfance

Mme Fadila Laanan (ministre-présidente, en charge de la Politique d'accueil de la petite enfance) précise que l'accord de majorité s'est fixé l'objectif ambitieux de créer 7.500 nouvelles places d'accueil à Bruxelles afin de répondre aux besoins de la population bruxelloise.

La ministre rappelle que deux appels à projets ont déjà été lancés consécutivement en 2013 et en 2014. Pour le dernier appel, ce sont 1.450 places qui seront créées grâce à un subside d'infrastructure. Aujourd'hui, 117 places sont d'ores et déjà ouvertes. Les autres places seront effectives d'ici 2018. La ministre souligne que, si les délais d'ouverture paraissent longs alors que les besoins sont immédiats, c'est en raison des travaux d'envergure qui sont réalisés. Ces travaux prennent souvent plusieurs années vu les différentes étapes à accomplir pour des marchés publics, des demandes permis d'urbanisme et d'autres démarches. Elle rappelle également que sa compétence vise à octroyer des subsides et qu'il revient aux opérateurs de mener à bien leurs projets.

L'encours doit également s'analyser au regard des procédures et du temps nécessaire pour que les travaux aboutissent. À cet égard, la ministre a demandé à son administration de mettre en place un monitoring de l'évolution des projets subsidiés et de l'encours. Un état de la situation lui est régulièrement transmis. Les estimations montrent que l'encours généré par les appels à projets devrait être résorbé d'ici 2018. Pour cette année 2015, les moyens inscrits à l'AB 22.60.61.31 visent à répondre aux besoins de liquidation engendrés par les appels à projets des années 2013 et 2014.

L'année 2015 a été essentiellement consacrée à trois priorités.

La première priorité a été de garantir des agréments pour les nouveaux milieux d'accueil bruxellois,

car la ministre ne souhaitait pas se limiter à financer des briques. Pour ce faire, elle a eu de nombreuses et longues discussions avec ses collègues de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces discussions ne furent pas toujours faciles tant les besoins sont importants à Bruxelles, mais aussi dans les grandes villes de Wallonie, alors que les moyens de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont limités. Grâce à la bonne collaboration de tous, la ministre a réussi à ce que les moyens nécessaires soient débloqués pour la création de 2.214 places à Bruxelles, ce dont il faut se réjouir.

Par ailleurs, dans le cadre du programme FEDER, la ministre a obtenu du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale qu'il consacre 9 millions d'€ pour 6 nouvelles crèches lors de la nouvelle programmation.

La deuxième priorité a été consacrée à la recherche de solutions permettant d'augmenter le soutien aux opérateurs qui veulent créer des nouvelles places.

Le décret du 18 juillet 2013 visant au soutien de l'accueil de l'enfance prévoit l'octroi de subsides à l'infrastructure dans le cadre d'un appel à projets. Ce dispositif limite le soutien à la création de places à une période précise et peut constituer un frein pour les opérateurs. De plus, la fréquence des appels est conditionnée à la programmation de l'ONE qui est pluriannuelle.

C'est pourquoi, avant les congés d'été, la ministre a déposé au Gouvernement francophone bruxellois un avant-projet de décret modifiant le décret du 18 juillet 2013 visant au soutien de l'accueil de l'enfance pour augmenter la création de places. Le texte a été adopté en deuxième lecture le 12 novembre 2015 par le Gouvernement francophone bruxellois et a d'ores et déjà été transmis au Parlement.

Concrètement, ce projet de décret permettra de mieux soutenir les communes en permettant un financement sur base d'une analyse du dossier en dehors des appels à projets, c'est-à-dire tout au long de l'année.

Dans le but d'améliorer le taux de couverture des milieux d'accueil là où les besoins sont les plus importants, une priorité sera accordée aux projets se situant dans les quartiers où le taux de couverture est inférieur à 25 %.

Un taux de subventionnement plus important pourra également être octroyé aux projets qui accueilleront des familles fragilisées.

La troisième priorité de la ministre a été d'utiliser les moyens disponibles pour soutenir les rénova-

tions nécessaires pour les crèches existantes. En effet, pour garantir une offre d'accueil suffisante et équitablement répartie sur l'ensemble du territoire, il faut maintenir les places existantes en parallèle aux efforts fournis pour augmenter l'offre d'accueil.

Des moyens ont donc été transférés au sein du SGS afin de renforcer les crédits disponibles pour financer des travaux de rénovation, de mise en conformité et de sécurité incendie dans des milieux d'accueil existants. Ces interventions, qui répondent à des impératifs urgents, sont essentielles pour garantir l'offre actuelle. Sans ce soutien de la Commission communautaire française, des structures devraient fermer purement et simplement.

Enfin, la concertation et les synergies entre l'Observatoire de l'Enfant de la Commission communautaire française et l'ensemble des services et administration compétents en matière d'accueil ont été renforcés dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Cigogne III via la création du « comité de suivi ACS », dont l'Observatoire de l'Enfant assure le secrétariat en alternance avec l'ONE.

À l'initial 2016, afin de rencontrer les objectifs en matière d'augmentation du taux de couverture des besoins, les moyens sont augmentés, tant pour la création de nouvelles places que pour le maintien des places existantes. Comme déjà précisé, cela n'a pas de sens de mettre des moyens substantiels dans la création de places si, à côté, des structures doivent fermer pour cause de vétusté ou de non-conformité.

Sur la base des demandes introduites en 2015, et des projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets qui comportaient des demandes pour des places existantes, non éligibles dans ce cadre, les besoins sont réels et en augmentation.

La dotation au SGS pour les places existantes est donc augmentée 950.000 € en crédits d'engagement, pour atteindre un montant total de 1.500.000 €. Les crédits de liquidation sont portés à 1.000.000 €. Dans le SGS, cela correspond à une augmentation de 500.000 € par rapport à l'initial 2015.

En matière de création de nouvelles places d'accueil, le projet de décret modifiant le décret du 18 juillet 2013 visant au soutien de l'accueil de l'enfance, pourrait entrer en vigueur dès le début de l'année 2016. Tenant compte de ce projet, la dotation 2016 au SGS bâtiment est augmentée de 2.500.000 € pour atteindre un montant total de 6.000.000 € destiné au financement de nouvelles places d'accueil.

Les moyens budgétaires consacrés au soutien à la Politique d'accueil de l'enfance sont, par ailleurs, conservés. Ils permettront notamment de soutenir

des initiatives d'accueil des 0-3 ans complémentaires au programme mis en œuvre par l'Observatoire de l'enfance et de financer des recherches pour améliorer la connaissance de la problématique de l'accueil de l'enfance à Bruxelles.

Les synergies et collaborations entre l'Observatoire de l'enfance, l'ONE et les services concernés par l'accueil de l'enfance à Bruxelles, développées depuis quelques années et renforcées en 2015, seront poursuivies, notamment avec l'ONE dans le cadre de l'octroi de subvention à l'infrastructure en dehors d'appels à projets. Par ailleurs, un outil administratif de suivi des projets de création de places, commun aux différentes administrations, doit être finalisé et mis en œuvre. Celui-ci doit, au préalable, être présenté par l'ONE aux membres du « Comité de suivi ACS » pour validation.

Enfin, des moyens sont inscrits au budget 2016 afin de permettre à l'Observatoire de l'enfance de moderniser ses outils de communication. Il s'agit de la revue « Grandir à Bruxelles ».

La commission a procédé à la discussion et à l'examen des tableaux *partim*.

2. Discussion et examen des tableaux budgétaires

M. Fabian Maingain (DéFI) constate une augmentation importante à l'AB 61.37, « Dotation au SGS bâtiments – crèches existantes », programme 5 – infrastructures sociales, à l'initial 2016 et des mouvements d'écriture à l'ajusté 2015 suite à des non-réalisations. À cet égard, la ministre compte-t-elle renforcer l'équipe qui sera amenée à suivre les procédures d'attribution de marché public ?

Concernant l'AB 61.31 « Dotation au SGS bâtiments – crèches », programme 6 – soutien à la politique d'accueil de la petite enfance, l'intervenant souhaite savoir ce qu'il en sera de la réalisation concrète du budget inscrit à l'initial 2016, soit 6 millions d'€, dans la mesure où le budget de 550.000 €, inscrit à l'initial 2015, avait été réduit de 250.000 € à l'ajusté 2015.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR) se réjouit, au nom du groupe MR, de l'accroissement budgétaire de la Politique d'accueil de la petite enfance qui correspond à un besoin criant de la population bruxelloise.

Il observe que le taux de couverture moyen, en termes de places d'accueil en Région bruxelloise, était de 23 % pour l'année 2014.

Suite à la décision du Gouvernement d'augmenter les moyens budgétaires pour mener cette politique à bien, quel sera le taux de couverture moyen qui sera atteint pour l'année 2016 ?

Dans la mesure où un retard important est comblé par rapport à la situation en Communauté française et ailleurs en Belgique, le groupe MR ne peut nier qu'il existe une avancée significative en la matière.

Il espère que cet effort budgétaire sera l'occasion de répondre aux besoins criants des populations les plus fragilisées en Région bruxelloise.

L'intervenant rappelle que les familles qui ont un statut d'indépendant, et qui constituent un public dont on parle très rarement, sont aussi bien souvent à la recherche de places d'accueil pour leurs enfants dans les crèches de la Région.

M. Alain Maron (Ecolo) prend bonne note de l'arrivée prochaine du projet de décret modifiant le décret du 18 juillet 2013 visant au soutien de l'accueil de l'enfance, ainsi que de la volonté de la ministre de sortir de l'appel à projets afin de renforcer les projets déjà existants situés dans les quartiers fragilisés. Il souhaiterait savoir pour quelle raison aucun appel à projets n'a été lancé en 2015, sachant que le projet de décret du Gouvernement ne serait examiné et voté par le Parlement que début 2016.

Il estime que le taux de couverture moyen des places d'accueil dans les crèches subventionnées par l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) est particulièrement trop faible et doit être augmenté.

En effet, au vu de leur situation financière, un certain nombre de bruxellois ne peuvent pas se payer une crèche, à raison de 500 € à 600 € par mois par enfant. À cet égard, de quelle manière la ministre a-t-elle intégré cette problématique dans le projet de décret susmentionné, et notamment par une prise en compte d'une participation parentale sur base des revenus du ménage ?

L'intervenant constate que la ministre compte sur l'observatoire de l'enfance pour jouer un rôle de concertation et organiser le contrôle de l'accueil de la petite enfance avec l'ensemble des partenaires concernés. De manière générale, comment cela se met-il en place ?

Concernant la résorption de l'encours, l'intervenant souligne la volonté de la ministre de le réduire avant la fin de la législature en 2019. De quelle manière la ministre compte-t-elle procéder, alors que, dans le même temps, 4,6 millions d'€ sont liquidés à l'initial 2016 sur les 4,8 millions d'€ reçus de la Région, sans

compter les 20 millions d'encourt à régulariser pour d'ici la fin 2015 ?

Plus particulièrement en ce qui concerne l'AB 61.37 « Dotation au SGS bâtiments – crèches existantes », M. Maron constate que le montant a été triplé entre l'initial 2015 (550.000 €) et l'initial 2016 (1.500.000 €) et a même fait l'objet d'une diminution de l'ordre de 250.000 € à l'ajusté 2015.

Enfin, il s'étonne que le montant inscrit à l'AB 12.01 « Honoraires, frais d'étude, et documentations en matière d'infrastructures de crèches » est passé à l'initial 2016 de 60.000 € alors que ce montant avait été réduit à néant à l'ajusté 2015.

Mme Fatoumata Sidibé (DéFI) se réjouit, au nom du groupe DéFI, de l'ensemble des mesures prises par le Gouvernement pour relever le défi à la politique de soutien à l'accueil de la petite enfance. Elle souligne la volonté de la ministre de rendre plus accessibles les places d'accueil pour les personnes les plus fragilisées. Qu'en est-il du budget alloué à ce volet ? Quid des budgets pour les années antérieures ?

À l'AB 31.37 « Dotation au SGS bâtiments – crèches existantes », elle s'interroge sur l'augmentation significative du montant qui passe de 550.000 € à l'initial 2015 à 1.500.000 € à l'initial 2016 pour les crèches existantes.

Mme Fadila Laanan (ministre-présidente, en charge de la Politique d'accueil de la petite enfance) précise que, dans un contexte de boum démographique en Région bruxelloise, une des priorités du Gouvernement de la Commission communautaire française a été la mise en place de nouvelles places d'accueil pour les enfants âgés de 0 à 3 ans en crèches et, à cet égard, elle souligne que cet objectif vise aussi bien des familles avec enfants dont les parents ont un statut de salarié que d'indépendant. La ministre est bien consciente que le coût de la crèche constitue une charge importante pour les ménages concernés.

Concernant la résorption de l'encourt, la ministre répond à M. Maron que le soutien aux infrastructures des crèches est fonction de la réalisation des projets en cours et que la Commission communautaire française dépend de cette situation.

En ce qui concerne le taux de couverture moyen en termes de places d'accueil dans les crèches, la ministre précise à M. Van Goidsenhoven que la Région bruxelloise a le taux de couverture le moins élevé par rapport aux autres régions du pays. Elle précise à M. Maron qu'une concertation entre la Commission communautaire française, la Région wallonne et la Communauté française aura bien lieu afin de

faire face au manque de places d'accueil en Région bruxelloise. À cet égard, elle souligne que l'intention du Gouvernement est de fixer le taux de couverture à 50 % en termes de places d'accueil, soit un enfant sur deux, et prend notamment pour exemple la Province de Luxembourg, qui est un modèle en la matière avec un taux de couverture de 55 %.

La ministre annonce l'arrivée prochaine d'un projet de décret modifiant le décret du 18 juillet 2013 visant au soutien de l'Accueil de l'enfance qui a pour objectif de créer 7.500 nouvelles places et donc de construire de nouveaux bâtiments. Par ailleurs, le Gouvernement se réserve la faculté d'octroyer des subventions visant à augmenter l'offre d'accueil dans certains quartiers dits « fragilisés » où le taux de couverture est inférieur à 25 %, et ce, en concertation avec l'Office de la Naissance et de l'Enfance.

En accordant une attention particulière aux enfants issus de familles précarisées, la ministre estime que ces enfants auront plus de chance de réussir leur insertion sociale, et ce, dès le plus jeune âge, et de réaliser un certain nombre d'apprentissages, ce qui sera bénéfique pour leur évolution et leur épanouissement personnel au sein de la société.

Concernant l'AB 61.37 « Dotation au SGS bâtiments – crèches existantes » (programme 5 « infrastructures sociales »), la ministre répond à Mme Sidibé que le budget inscrit à l'initial 2016 vise la rénovation de bâtiments du secteur public et du milieu associatif. Les travaux de rénovation sont souvent urgents et consistent, généralement, à pourvoir à la réfection d'une toiture qui fuit ou à la remise en conformité de la sécurité incendie des bâtiments au prescrit des normes légales. La ministre précise qu'un montant de 779.000 € est prévu pour les secteurs publics et privés confondus.

Un budget de 494.000 €, inscrit sous l'AB 61.37, est octroyé pour la rénovation de toute une série de crèches communales bruxelloises. Il s'agit, notamment, de la crèche Ramier à Anderlecht, les crèches Marmots et Bercail à Forest, la crèche Annonciation à Schaerbeek et la crèche Jourdan à Saint-Gilles pour la réalisation de menuiseries extérieures, ainsi que la construction d'une crèche à Evere.

D'autres crèches, issues du secteur associatif (secteur privé) comme celles de Saint-Charles à Molenbeek, la Petite Espérance à Woluwe-Saint-Lambert et les Crèches de Schaerbeek, ont, quant à elles, bénéficié d'un budget de l'ordre de 489.000 € pour la remise en conformité aux normes légales de la sécurité incendie de leurs infrastructures.

La ministre précise également que l'augmentation importante du budget inscrit à l'initial 2016 à l'AB 61.37

du programme 5, à savoir 1.500.000 € en crédit d'engagement, se justifie par la volonté du Gouvernement de renforcer la priorité de la Politique d'accueil de la petite enfance en Région bruxelloise par la création de 7.500 nouvelles places et, par conséquent, par la construction de nouveaux bâtiments, tout en maintenant en conformité les crèches existantes en Région bruxelloise.

Elle répond à M. Maingain que le montant de 6.000.000 € inscrit à l'initial 2016 à l'AB 61.31 « Dotation au SGS bâtiments – crèches » (programme 6 – soutien à la politique d'Accueil de la petite enfance) est octroyé suivant une clé de répartition : 60 % pour le secteur public et 40 % pour le secteur associatif. Cette AB a pour objectif le financement de nouvelles places d'accueil en crèches qui sont produites par les communes, les centres publics d'aide sociale et par toute autre institution publique.

La ministre précise à M. Maron que la différence budgétaire entre le crédit d'engagement de 6.000.000 € et le crédit de liquidation de 4.620.000 € se justifie par une adaptation budgétaire qui s'impose en fonction de l'état d'avancement des projets et de l'évolution des procédures en cours.

Elle souligne que le projet de décret modifiant le décret du 18 juillet 2013 relatif au soutien de l'accueil de l'enfance ne supprime pas la procédure de l'appel à projets en tant que telle, mais prévoit également la faculté pour le Gouvernement d'octroyer des subven-

tions visant à augmenter l'offre d'accueil dans certains quartiers dits « fragilisés » où le taux de couverture est inférieur à 25 %, et ce en concertation avec l'Office de la Naissance et de l'Enfance.

Avis

La commission des Affaires sociales émet un avis favorable à la commission compétente pour le Budget, en ce qui concerne la division 22, programme 6 – Soutien à la politique d'accueil de la petite enfance et programme 5 – infrastructures sociales (*partim*), des projets de décrets ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année 2015, d'une part, et contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2016, d'autre part, ainsi que le tableau y annexé et en propose l'adoption par 8 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

V. Approbation du rapport

La commission a fait confiance à la présidente et à la rapporteuse pour la rédaction du rapport.

La Rapporteuse,

Nadia EL YOUSFI

La Présidente,

Dominique DUFOURNY

Annexes

Annexe 1

Exposé général du budget 2016

2^{ème} PARTIE : LES DEPENSES PAR MATIERE – NOTES DE POLITIQUE GENERALE

Secteur du membre du Collège chargé de la Cohésion sociale et du tourisme

Division 22 – Cohésion sociale (Programme 2)

Les politiques de cohésion sociale ont pour objectif la création de lien social et l'émancipation des individus dans les quartiers socio économiquement les plus fragilisés de Bruxelles par la mise en place de politiques de proximité et de partenariat, d'interculturalité, de mixité sociale et par le travail communautaire.

Concrètement, elles financent un vaste réseau associatif actif au niveau du niveau des quartiers au niveau régional.

Le dispositif de cohésion sociale s'appuie sur le décret du 13 mai 2004 modifié par le décret du 9 janvier 2009. Ce décret définit le principe de financement des actions de cohésion sociale sur base de contrats quinquennaux dits « communaux » lorsqu'ils sont coordonnés par les communes et « régionaux » lorsqu'ils s'appliquent à plusieurs communes ou lorsqu'ils sont portés dans des communes n'étant pas pour tout ou partie dans l'EDRLR.

Le décret instaure un mécanisme de consultation permanente avec les associations, au sein des communes concernées. Le Centre Régional d'Appui à la Cohésion Sociale (CBAI) évalue de manière régulière et globale le dispositif de cohésion sociale.

Le 1^{er} janvier 2016 commencera le troisième quinquennat instauré par ce Décret. L'année 2015 a été en grande partie consacrée à la préparation de ce quinquennat. L'appel à projets fut lancé fin 2014. De nombreux projets ont été rentrés et analysés. Les concertations communales se sont prononcées sur

des propositions de contrats communaux et la section « cohésion sociale » du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé sur des propositions de contrats régionaux. In fine une décision est intervenue avant le 16 juillet 2015 qui permet le lancement du nouveau quinquennat.

L'année 2013 a vu l'adoption par le Parlement francophone bruxellois du décret relatif à l'accueil des Primo-arrivants en Région bruxelloise. Un appel à candidatures pour la désignation de Bureaux d'accueil a été lancé et le Gouvernement francophone bruxellois a décidé d'agréer deux bureaux d'accueil plutôt qu'un seul initialement prévu. Les moyens budgétaires seront disponibles pour en faire deux bureaux de catégorie IV ayant donc une capacité d'accueil de maximum 2000 primo-arrivants par an, par bureau. Des moyens sont également prévus pour les formations linguistiques prévues dans le cadre du volet secondaire du parcours d'accueil.

Le budget prévoit également quelques augmentations afin de prendre en charge la décision du Gouvernement francophone bruxellois du 17 septembre 2015 d'augmenter la capacité d'accueil des structures offrant de l'alphabétisation ou du français langue étrangère pour les publics réfugiés.

Enfin, en ce qui concerne l'application de l'accord Non Marchand conclu en 2000, le dispositif mis en place en 2007, pour rencontrer la spécificité du secteur de la cohésion sociale, a été poursuivi en 2014.

Un montant de 888.000 € est inscrit à l'AB 22.20.00.01.

Enfin, un montant de 79.000 € a été maintenu sur l'AB 22.20.52.01 afin de pouvoir répondre aux demandes émanant des associations pour rénover leurs infrastructures ou les adapter aux exigences de sécurité incendie.

Division 24 – Tourisme

...

Annexe 2
2015 – Service de la Cohésion sociale –
AB : 22.2.0.33.10
Subventions pour le renforcement
des politiques d'accueil
et d'accompagnement des primo-arrivants

CREDIT DE L'ARTICLE BUDGÉTAIRE	199.000,00 €
TOTAL DE LA COLONNE	126.330,00 €
SOLDE RESTANT (CREDIT – TOTAL)	72.670,00 €
POURCENTAGE SOMME UTILISÉE	63,48%
POURCENT. REL. SOMME UTILISÉE	

Fournisseur/bénéficiaire	Objet	Montant €
AGENCE ALTER (Agence Alter)	l'actualisation sommaire du site web et du dépliant "Vivre en Belgique, Guide à l'usage des nouveau arrivants à Bruxelles et en Wallonie"	17.375,00
CENTRE CULTUREL BRUXELLES NORD - MAISON DE LA CRÉATION (One land, Many faces)	le projet "One land, Many faces"	4.800,00
POUR ET AVEC LES RÉFUGIÉS ET LES ETRANGERS (CIRE)	le Guide des matière "Vivre en Belgique" - actualisation du site web	6.000,00
LE TRAIT D'UNION (Trait d'Union)	le projet "l'union des primo-arrivants"	7.000,00
OBJECTIF, MOUVEMENT POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS	le projet : "CAMPAGNE CITOYENNE"	12.995,00
PROMOTION DE LA FORMATION EN ALTERNANCE	LA FORMATION DE FORMATEUR FLE - 1ER SEMESTRE 2015	5.257,00
PROMOTION DE LA FORMATION EN ALTERNANCE (Proforal)	Formation de formateurs en FLE 2015-2016	13.700,00
D'INTERPRETARIAT EN MILIEU SOCIAL BRUXELLOIS (SETIS)	l'interprétariat et la traduction en milieu social	53.203,00
WOMAN ' DO (Woman'Do)	le projet "femmes migrantes- vers la protection à laquelle elles ont droit"	6.000,00

Annexe 3
2015 – Service de la Cohésion sociale –
AB : 22.2.0.52.01
Subventions pour infrastructures en matière
de cohésion sociale et pour le FIPI associatif

CREDIT DE L'ARTICLE BUDGÉTAIRE	72.000,00 €
TOTAL DE LA COLONNE	68.536,00 €
SOLDE RESTANT (CREDIT – TOTAL)	3.464,00 €
POURCENTAGE SOMME UTILISÉE	95,19%
POURCENT. REL. SOMME UTILISÉE	

Fournisseur/bénéficiaire	Objet	Montant €
AMO TCC ACCUEIL	RENOVATION DU PARC INFORMATIQUE	4.166,00
ENTRAIDE BRUXELLES	ACQUISITION D'UN PARC INFORMATIQUE	5.870,00
ULYSSE asbl	AMELIORATION ET CREATION D'OUTILS DE COMMUNICATION	5.500,00
FIPI		53.000,00

Annexe 4
Programme 1 – Action sociale –
AB 22.10.12.02
Promotion, publication, diffusion

1000 BRUXELLES

ASSOC	MONT.AB
AMIS DES BIBLIOTHÈQUES DE LA VILLE DE BRUXELLES (LES)	18.895,79
AMO DE NOH SERVICE D'AIDE À LA JEUNESSE EN MILIEU OUVERT	10.650,91
ARTHIS- LA MAISON CULTURELLE BELGO-ROUMAINE	23.461,69
ASSOCIATION SPORTIVE ET EDUCATIVE ANNEESSENS	41.927,77
ATELIERS DU SOLEIL	26.819,94
ATELIERS POPULAIRES	42.783,09
BRUEGEL (CENTRE CULTUREL)	39.947,63
BRUXELLES NORD (CENTRE CULTUREL) - MAISON DE LA CREATION	17.251,24
CENTRE D'ACCUEIL, DE RECHERCHE, D'INFORMATION ET D'ANIMATION	11.723,24
CENTRE DE RÉFLEXION FRANCISCO FERRER	46.003,32
====> Avenant !! =====>	4.000,00
CENTRE SOCIAL DU BEGUINAGE	10.650,91
CHOM'HIER- AID	13.621,02
CLUB DE JEUNESSE, ACTION ÉDUCATIVE	17.251,24
COLOMBIER - CENTRE DE MÉDIATION ET D'AIDE EXTRA-SCOLAIRE	27.371,97
DON BOSCO - TÉLÉ SERVICE	13.175,69
DOUBLE SENS	12.670,73
ENTR'AIDE	9.200,26
====> Avenant !! =====>	4.000,00
ENTRAIDE BRUXELLES	31.787,21
ENTR'AIDE DES MAROLLES	21.851,57
ESPACE DE MÉDIATION, DE COMMUNICATION, DE CULTURES ET DE CONSEILS JURIDIQUES	11.500,84
FORMOSA	14.911,28
FOYER DES JEUNES DES MAROLLES (LE)	10.650,91
GROUPE D'ENTRAIDE SCOLAIRE DE LAEKEN	48.148,23
INTERPOLE	14.911,28
JEUNESSE A BRUXELLES ASBL	90.561,52
JEUNESSE A BRUXELLES ASBL	37.022,36
====> Autre AB =====>	21.301,83
JOSEPH SWINNEN	36.227,61
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'EDUCATION PERMANENTE	48.303,49
MAISON DES ASSOCIATIONS DE BRUXELLES	23.001,66
MAISON DES JEUNES L'AVENIR	26.627,28
MAISON DES JEUNES NEDER-OVER-HEEMBEEK	41.402,99
MINI-ANNEESSENS	8.520,73
PROGRES	15.976,37
QUATRE VINGT-HUIT ASBL (LE)	38.757,80
====> Avenant !! =====>	7.765,04
RIBAMBELLE, HALTE ACCUEIL DE LA SENNE (LA°	37.837,73
TEFO (CENTRE)	61.529,44

1030 BRUXELLES

ASSOC	MONT AB	MONTANT AVANCE 1	DT. IMPRES.AVANCE 1	DT.PAIEM.AVANCE 1	MONTANT AVANCE 2	DT.IMPRES.AVANCE 2	DT.PAIEM.AVANCE 2	MONTANT SOLDE	DT.IMPRES.SOLDE	DT.PAIEM.SOLDE	REMBOURSEMENT
ACTION EN MILIEU OUVERT A SCHAERBEEK	5.325,46	4.792,91	09/01/15	19/02/15							
AMIS D'ALADDIN (LES)	46.200,20	23.100,10	09/01/15	19/02/15	18.480,08	19/05/15	18/06/15				
ATELIER DES PETITS PAS	53.795,89	26.899,95	09/01/15	19/02/15	21.519,96	19/05/15	18/06/15				
BOULON DE CULTURES	55.642,82	27.824,41	09/01/15	19/02/15	22.257,13	19/05/15	18/06/15				
BRUXELLES (LES)	13.400,00	13.400,00	09/01/15	19/02/15	13.400,00	19/05/15	18/06/15				
CAMELLE (BAVARD (LE)	26.807,99	13.400,00	09/01/15	19/02/15	13.252,47	19/05/15	18/06/15				
CATI-CENTRE D'ALPHABETISATION POUR TRAVAILLEURS IMMIGRÉS	5.325,46	4.792,91	09/01/15	19/02/15	10.723,20	19/05/15	18/06/15				
CENTRE DE DEVELOPPEMENT ET D'ANIMATION SCHAERBEEKOIS	68.878,21	34.439,11	09/01/15	19/02/15	27.551,28	19/05/15	18/06/15				
CLUB DES PETITS DEBROILLARDS DE LA REGION BRUXELLOISE	12.483,52	6.241,76	09/01/15	19/02/15	4.993,41	19/05/15	18/06/15				
CREATIONS	34.680,88	17.340,44	09/01/15	19/02/15	13.872,35	19/05/15	18/06/15				
DARNA	26.627,28	13.313,64	09/01/15	19/02/15	10.650,91	19/05/15	18/06/15				
EATA ASSOCIATION EUROPEENNE DES ACADÉMICIENS TURCS BELGQUE	29.136,71	14.568,36	09/01/15	19/02/15	11.654,68	19/05/15	18/06/15				
ESPACE P ASBL	11.040,80	5.520,40	09/01/15	19/02/15	4.416,32	19/05/15	18/06/15				
ESPERLUETTE (L')	44.186,43	22.093,22	09/01/15	19/02/15	17.674,57	19/05/15	18/06/15				
FEMMES EPANOUIES ET ACTIVES	5.800,10	5.220,99	09/01/15	19/02/15	31.693,89	19/05/15	18/06/15				
FEMME-SERVICE SOCIAL MUSULMAN	79.800,13	37.205,62	09/01/15	19/02/15	18.480,08	19/05/15	18/06/15				
GERBE	14.725,64	7.362,82	09/01/15	19/02/15	5.799,27	19/05/15	18/06/15				
GERBE SANTE MENTALE	17.215,64	8.604,82	09/01/15	19/02/15	6.886,25	19/05/15	18/06/15				
GROUPE D'ANIMATION ET DE FORMATION POUR FEMMES IMMIGRÉES	47.005,64	23.504,82	09/01/15	19/02/15	18.803,86	19/05/15	18/06/15				
GROUPE SANTE JOSAPHAT	27.507,00	13.753,50	09/01/15	19/02/15	11.002,80	19/05/15	18/06/15				
HARMONISATION SOCIALE SCHAERBEEKOISE	130.027,62	65.013,81	09/01/15	19/02/15	52.011,05	19/05/15	18/06/15				
HARMONISATION SOCIALE SCHAERBEEKOISE	26.370,86	13.185,43	09/01/15	19/02/15	10.548,34	19/05/15	18/06/15				
INFERENCEES	12.716,67	6.358,34	05/03/15	26/03/15	5.086,67	15/07/15	30/07/15				
INFOR JEUNES - CENTRE D'ACCUEIL ET D'INFORMATION JEUNESSE	24.027,28	12.013,64	09/01/15	19/02/15	9.610,91	19/05/15	18/06/15				
LIENS DE QUARTIER PETITE ENFANCE	51.162,64	25.581,32	09/01/15	19/02/15	20.465,06	19/05/15	18/06/15				
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'EDUCATION PERMANENTE	20.558,46	10.279,23	09/01/15	19/02/15	8.223,38	19/05/15	18/06/15				
MAISON DE QUARTIER D'HELMET	55.285,38	27.644,19	09/01/15	19/02/15	22.113,35	19/05/15	18/06/15				
MARCHE DES FEMMES SCHAERBEEKOISES	18.315,78	18.315,78	09/01/15	19/02/15	18.315,78	19/05/15	18/06/15				
MONDIALSPORT ET CULTURES	31.040,06	15.520,03	09/01/15	19/02/15	12.415,02	19/05/15	18/06/15				
PARTENARIAT D+ DE SCHAERBEEK ET SAINT-JOSSE	36.631,55	18.315,78	09/01/15	19/02/15	14.652,62	19/05/15	18/06/15				
RASQUINET ASBL	23.812,47	11.906,24	09/01/15	19/02/15	9.524,99	19/05/15	18/06/15				
====> Autre AB ====>	3.093,03	2.783,73	12/01/15	19/02/15		19/05/15	18/06/15				
RESSOURCES HUMAINES (CENTRE DES)	12.704,19	6.352,10	09/01/15	19/02/15	5.081,68	19/05/15	18/06/15				
UNION DES LOCATAIRES	5.325,46	4.792,91	09/01/15	19/02/15		29/06/15					
VISION	36.295,98	18.147,99	09/01/15	19/02/15	14.518,39		30/07/15				

1040 BRUXELLES

	ASOC	MONTAB	MONTANT AVANCE 1	DT.IMPRES.AVANCE 1	DT.PAIE/M.AVANCE 1	MONTANT AVANCE 1	MONTANT AVANCE 2	DT.IMPRES.AVANCE 2	DT.PAIE/M.AVANCE 2	MONTANT SOLDE	DT.IMPRES.SOLDE	DT.PAIE/M.SOLDE	REBOURSEMENT
ANIMATIONS ET LOISIRS POUR TOUS		60.042,48	30.021,24	09/01/15	19/02/15	19/02/15	24.016,99	19/05/15	18/06/15				
ASSOCIATION D'INSERTION, DE LIBERTE ET D'ECHANGE		41.409,69	20.704,85	09/01/15	19/02/15	19/02/15	16.563,88	19/05/15	18/06/15				
ATOLL		22.006,92	11.003,46	09/01/15	19/02/15	19/02/15	8.802,77	19/05/15	18/06/15				
ESPACE SENGHOR (CENTRE CULTUREL ETTERBEEK)		56.949,37	28.474,69	09/01/15	19/02/15	19/02/15	22.779,75	13/07/15	06/08/15				
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'EDUCATION PERMANENTE		53.836,11	26.918,06	09/01/15	19/02/15	19/02/15	21.534,44	19/05/15	18/06/15				
WELCOME-BABELKOT		36.213,11	18.106,56	09/01/15	19/02/15	19/02/15	14.485,24	19/05/15	18/06/15				

1050 BRUXELLES

	MONT AB	MONTANT AVANCE 1	DT.IMPRES.AVANCE 1	DT. PAIEM.AVANCE 1	MONTANT AVANCE 2	DT.IMPRES.AVANCE 2	DT. PAIEM.AVANCE 2	MONTANT SOLDE	DT.IMPRES.SOLDE	DT. PAIEM.SOLDE	REMBOURSEMENT
COHESION SOCIALE IELLOISE	44.011,71	22.005,86	09/01/15	19/02/15	17.604,88	19/05/15	18/06/15				
COHESION SOCIALE IELLOISE	43.515,99	21.757,95	09/01/15	18/07/15	18.058,04	19/05/15	18/06/15				
COHESION SOCIALE IELLOISE	43.515,99	21.757,95	09/01/15	18/07/15	18.058,04	19/05/15	18/06/15				
COORDINATION ET INITIATIVES POUR ET AVEC LES REFUGIES ET LES ETRANGERS	63.746,78	31.878,39	12/01/15	19/02/15	25.438,71	19/05/15	18/06/15				
ESPACE IELLOIS	23.365,31	11.682,66	09/01/15	19/02/15	9.346,12	19/05/15	18/06/15				
IXELLES JEUNES	35.148,01	17.574,01	09/01/15	19/02/15	14.059,20	19/05/15	18/06/15				
LIGUE DES FAMILLES	22.816,09	11.408,05	09/01/15	19/02/15	9.126,44	19/05/15	18/06/15				
MAISON DE L'AMERIQUE LATINE. SEUL	24.397,05	12.198,53	09/01/15	19/02/15	9.758,82	19/05/15	18/06/15				
MAISON DE L'AMERIQUE LATINE. SEUL	42.609,65	21.304,83	09/01/15	19/02/15	17.041,46	19/05/15	18/06/15				
MAITRE MOT	13.928,48	6.964,24	09/01/15	19/02/15	5.571,39	19/05/15	18/06/15				
MANDI	23.499,65	11.749,83	09/01/15	19/02/15	10.425,46	19/05/15	18/06/15				
MANDI JEUNES	23.499,65	11.749,83	09/01/15	19/02/15	10.425,46	19/05/15	18/06/15				
RECHERCHE ET FORMATION SOCIOCULTURELLES	18.571,31	9.285,66	09/01/15	19/02/15	9.371,80	19/05/15	18/06/15				
RESILIENCE ET INTEGRATION	21.666,53	10.833,27	09/01/15	19/02/15	7.428,52	19/05/15	23/07/15				
SYNERGIE 14					8.666,61						

1060 BRUXELLES

ASSOC	MONT AB	MONTANT AVANCE 1	DT IMPRES AVANCE 1	DT PAIEM AVANCE 1	MONTANT AVANCE 2	DT IMPRES AVANCE 2	DT PAIEM AVANCE 2	MONTANT SOLDE	DT IMPRES SOLDE	DT PAIEM SOLDE	REMBOURSEMENT
BAZAR (LE)	23.670,90	11.835,45	09/01/15	19/02/15	9.468,36		18/06/15				
BELGIQUE DIBOUTI	10.650,91	5.325,46	09/01/15	19/02/15	4.260,36						
CE MOINE	74.556,39	37.278,20	09/01/15	19/02/15	29.822,56	6/11/2015					
CENTRE FAMILIAL BELGO-IMMIGRE	21.301,83	10.650,92	09/01/15	19/02/15	8.520,73	19/05/15	18/06/15				
=====> Avenirant II =====>	5.000,00	4.500,00	12/01/15	19/02/15							
CENTRE D'ENSEIGNEMENT ET INTERCULTUREL DE BRUXELLES	10.650,92	4.500,00	09/01/15	19/02/15							
CENTRE INTERCULTUREL DE FORMATION PAR L'ACTION	53.254,57	26.627,28	09/01/15	19/02/15	4.182,06	19/05/15	18/06/15				
=====> Avenirant II =====>	5.000,00	4.500,00	12/01/15	19/02/15	21.301,83	19/05/15	18/06/15				
OTE DES JEUNES (MAISON DE JEUNES EN MILIEU POPULAIRE LE LOCA)(LA)	31.426,90	15.713,45	09/01/15	19/02/15	12.570,76	19/05/15	18/06/15				
COLLECTIF FORMATION SOCIETE	16.498,84	8.249,42	09/01/15	19/02/15	6.599,54	19/05/15	18/06/15				
DOUZEROME	10.339,06	5.169,53	09/01/15	19/02/15	4.135,62	19/05/15	18/06/15				
FORMATION INSERTION JEUNES	21.301,83	10.650,92	12/01/15	19/02/15	8.520,73	19/05/15	18/06/15				
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'EDUCATION PERMANENTE	26.627,28	13.313,64	09/01/15	19/02/15	10.650,91	19/05/15	18/06/15				
MAISON DES ENFANTS DE SAINT GILLES	21.301,83	10.650,92	09/01/15	19/02/15	8.520,73	19/05/15	18/06/15				
MAISON LOCALE DE ST GILLES	10.650,92	5.325,46	09/01/15	19/02/15	4.260,36	19/05/15	18/06/15				
MISSION LOCALE DE ST GILLES	9.941,55	8.941,80	09/01/15	19/02/15	28.659,90						
=====> Autre AB =====>	43.311,01	21.656,51	12/01/15	19/02/15	17.325,20	26/05/15	18/06/15				
QUARTIER ET FAMILLE ASBL	15.976,37	7.988,19	09/01/15	19/02/15	6.390,55	19/05/15	18/06/15				
SAINT GILLES SPORT	29.300,51	14.650,26	09/01/15	19/02/15	11.720,20	19/05/15	18/06/15				
SERVICE SOCIAL JUIF	10.650,91	5.325,46	09/01/15	19/02/15	4.260,36	19/05/15	18/06/15				
SOCIEDAD HISPANO BELGA DE AYUDA MUTUA	26.301,01	13.150,51	09/01/15	19/02/15							
=====> Avenirant II =====>	40.000,00	36.000,00	12/01/15	19/02/15	10.520,40	19/05/15	18/06/15				
TRAPEZE ASBL	6.412,92	5.771,63	09/01/15	19/02/15							

1070 BRUXELLES

ASSOC	MONT.AB	MONTANT AVANCE 1	DT.IMPRES.AVANCE 1	DT.PAIEM.AVANCE 1	MONTANT AVANCE 1	DT.IMPRES.AVANCE 2	DT.PAIEM.AVANCE 2	MONTANT AVANCE 2	MONTANT SOLDE	DT.IMPRES.SOLDE	DT.PAIEM.SOLDE	REBOURSEMENT
ALHAMBRA SUITE	14.553,56	7.535,78	08/05/15	28/05/15	19/05/15	5.917,42	29/09/15	13/10/15				
ASSEMBLÉES	14.553,56	1.580,00	08/05/15	28/05/15	19/05/15							
AVICENNE	26.627,28	13.313,64	21/01/15	19/02/15	19/02/15	8.946,77	19/05/15	18/06/15				
CACTUS (LE)	42.603,65	21.301,83	09/01/15	19/02/15	19/02/15	17.041,46	19/05/15	18/06/15				
CENTRE D'ACTION SOCIALE ITALIEN-UNIVERSITE OUVRIERE	57.514,93	28.757,47	09/01/15	19/02/15	19/02/15	23.005,97	19/05/15	18/06/15				
CENTRE DE JEUNES D'ANDERLECHT	38.343,29	19.171,65	09/01/15	19/02/15	19/02/15	15.337,32	19/05/15	18/06/15				
COULEURS JEUNES	53.254,57	26.627,29	09/01/15	19/02/15	19/02/15	21.301,83	19/05/15	18/06/15				
EUCLIDES	10.000,00	9.000,00	08/05/15	28/05/15	28/05/15							
FOOTBALL-ETUDES-FAMILLES-ANDERLECHT	19.171,64	9.585,82	08/01/15	19/02/15	19/02/15	7.668,66	19/05/15	18/06/15				
INFOR FEMMES	10.000,00	9.000,00	08/05/15	21/05/15	21/05/15							
INSTITUT DE LA VIE	15.976,37	7.988,19	09/01/15	19/02/15	19/02/15	6.390,55	19/05/15	18/06/15				
===== Avenant II =====	6.000,00	5.400,00	08/05/15	28/05/15	28/05/15							
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'EDUCATION PERMANENTE	40.366,96	20.883,48	09/01/15	19/02/15	19/02/15	16.146,78	19/05/15	18/06/15				
MAISON DES ENFANTS D'ANDERLECHT "CLUB UNESCO"	38.343,29	19.171,65	09/01/15	19/02/15	19/02/15	15.337,32	19/05/15	18/06/15				
MANGUER EN FLEURS (LE)	46.864,02	23.432,01	09/01/15	19/02/15	19/02/15	18.745,61	19/05/15	18/06/15				
MARTINENARIAT DE CUREGHEM	42.603,65	21.301,83	09/01/15	19/02/15	19/02/15	17.041,46	19/05/15	18/06/15				
SENAME	24.497,10	12.248,55	09/01/15	19/02/15	19/02/15	9.798,84	19/05/15	18/06/15				
SENAME	24.497,10	12.248,55	09/01/15	19/02/15	19/02/15	9.798,84	19/05/15	18/06/15				
SOCIETE ST VINCENT DE PAUL DE LA REGION BRUXELLOISE	19.171,64	9.585,82	09/01/15	19/02/15	19/02/15	7.668,66	19/05/15	18/06/15				
===== Avenant II =====	12.781,10	6.390,55	08/05/15	21/05/15	21/05/15	5.112,44	19/05/15	18/06/15				
UNION DES FEMMES LIBRES POUR L'EQUALITE DES DROITS	5.300,00	4.700,00	08/05/15	21/05/15	21/05/15							
UNION DES LOCATAIRES D'ANDERLECHT	10.000,00	9.000,00	08/05/15	21/05/15	21/05/15							
VIE ASSOCIATIVE FRANCOPHONE D'ANDERLECHT	42.603,65	21.301,83	09/01/15	19/02/15	19/02/15	17.041,46	19/05/15	18/06/15				
WALALOU	83.077,13	41.538,57	09/01/15	19/02/15	19/02/15	33.230,85	29/09/15	18/06/15				
	43.668,75	21.834,38	09/01/15	19/02/15	19/02/15	17.467,90						

1080 BRUXELLES

ASSOC	MONT.AB	MONTANT AVANCE 1	DT.IMPRES.AVANCE 1	DT.PAIEM.AVANCE 1	MONTANT AVANCE 2	DT.IMPRES.AVANCE 2	DT.PAIEM.AVANCE 2	MONTANT SOLDE	DT.IMPRES.SOLDE	DT.PAIEM.SOLDE	REMBOURSEMENT
ASSOCIATION BRUXELLOISE D'ENTRAIDE ET DE FOR	47.929,11	23.964,56		09/01/15	19/02/15	19.171,64	19/05/15	18/06/15			
CENTRE COMMUNAUTAIRE MARITIME	46.864,02	23.432,01		09/01/15	19/02/15	18.745,61	29/09/15	15/10/15			
ECOLE DE CIRQUE DE BRUXELLES	42.603,65	21.301,83		09/01/15	19/02/15	17.041,46	29/09/15	15/10/15			
FORMATION INSERTION JEUNES	12.781,10	6.390,55		09/01/15	19/02/15	5.112,44	19/05/15	18/06/15			
FOYER DES JEUNES	15.976,37	7.988,19		09/01/15	19/02/15	6.390,55	19/05/15	18/06/15			
GOUTTE D'HUILE	34.082,92	17.041,46		09/01/15	19/02/15	13.633,17	19/05/15	18/06/15			
JARDIN ENSOLEILLE (LE)	29.822,56	14.911,28		09/01/15	19/02/15	11.929,02	19/05/15	18/06/15			
JEUNESSE MOLENBEEKOISE (ASSOCIATION DE LA)	10.317,39	5.158,70		09/01/15	19/02/15	4.126,96	19/05/15	18/06/15			
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'EDUCATION PE	42.071,11	21.035,56		09/01/15	19/02/15	16.828,44	19/05/15	18/06/15			
LIRE ET ECRIRE	21.301,83	10.650,92		09/01/15	19/02/15	8.520,73	19/05/15	18/06/15			
LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE	326.453,70	163.226,85		09/01/15	19/02/15	130.581,48	19/05/15	18/06/15			
====> Autre AB =====>	45.263,19	22.631,60		12/01/15	19/02/15	18.105,28	19/05/15	18/06/15			
LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE	74.556,39	37.278,20		09/01/15	19/02/15	29.822,56	19/05/15	18/06/15			
LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE	22.366,92	11.183,46		09/01/15	19/02/15	8.946,77	19/05/15	18/06/15			
LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE	58.819,67	29.409,84		09/01/15	19/02/15	23.527,87	19/05/15	18/06/15			
====> Avenant !! =====>	14.451,00	13.005,90		12/01/15	19/02/15						
NOTRE COIN DE QUARTIER	37.597,72	18.798,86		09/01/15	19/02/15	15.039,09	29/09/15	15/10/15			
ORANGER (L')	17.041,46	8.520,73		09/01/15	19/02/15	6.816,58	19/05/15	18/06/15			
PIMENT (LE)	7.455,64	6.710,08		09/01/15	19/02/15						
====> Avenant !! =====>	9.105,47	8.194,92		12/01/15	19/02/15						
RUE (LA)	51.124,39	25.562,20		09/01/15	19/02/15	20.449,76	19/05/15	18/06/15			
SMONERS	57.514,93	28.757,47		09/01/15	19/02/15	23.005,97	19/05/15	18/06/15			
SOLIDARITE SAVOIR	5.325,46	4.792,91		09/01/15	19/02/15						
VIDEP	15.976,37	7.988,19		09/01/15	19/02/15	6.390,55	19/05/15	18/06/15			

1081 BRUXELLES

ASSOC	MONTANT AB	ITANT	AVANCIMPRES	AVANCIAIEM	AVANCITANT	AVANCIMPRES	AVANCIAIEM	AVANCITANT	SOLDIMPRES	SOLDPAIEM	SOLD	REIMBOU.
AMIS D'ACCOMPAGNER (LES)	26627,28	13313,64	09/01/15	19/02/15	10650,91	19/05/15	18/06/15					
FORUM KOEKLBERGEOIS	24237,22	12118,61	09/01/15	19/02/15	9694,89	19/05/15	18/06/15					
FORUM KOEKLBERGEOIS	31952,74	15976,37	09/01/15	19/02/15	12781,1	19/05/15	18/06/15					
MAISON EN COULEURS	62707,25	31353,63	09/01/15	19/02/15	25082,9	19/05/15	18/06/15					
MOUVEMENT SOCIAL D'ACTION INTERCULTUREL	64890,69	32445,35	09/01/15	19/02/15	25956,28	19/05/15	18/06/15					
RUCHE AUX LIVRES (LA)	31952,74	15976,37	09/01/15	19/02/15	12781,1	19/05/15	18/06/15					

1090 BRUXELLES

	ASSOC	MONTANT AB	TANTAVANCIPRES	AVANCIAIEM	AVANCITANTAVANCIPRES	AVANCIAIEM	AVANCITANTAVANCIPRES	SOLD	PAIEM	SOLD	REBOU.
ABORDAGE		39195,36	19597,68	09/01/15	19/02/15	15678,14	19/05/15	18/06/15			
ENTRAIDE DE JETTE (CENTRE D')		50667,6	25333,8	09/01/15	19/02/15	20267,04	19/05/15	18/06/15			
JETTE (CENTRE CULTUREL DE)		74023,85	37011,93	09/01/15	19/02/15	29609,54	19/05/15	18/06/15			
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'EDUCATION PERMANENTE		20757,42	10378,71	09/01/15	19/02/15	8302,97	19/05/15	18/06/15			

1140 BRUXELLES

	MONTANT AB		TANTAVANCII/PRES.AVANCIAIEM.AVANCITANTAVANCII/PRES.AVANCIAIEM.AVANCITANTAVANCII/PRES.SOLD PAIEM.SOLD REMBOU				
ASSOC							
COHESION SOCIALE D'EVERE-ACTIONS COMMUNAUTAIRES	84778,08	42389,04	09/01/15	19/02/15	33911,23	19/05/15	18/06/15
EVERE CENTRE CULTUREL D')	67823,95	33911,98	09/01/15	19/02/15	27129,58	19/05/15	18/06/15

ASSOC	MONTANT AB	TANTAVANCIPRES	AVANCIAIEM	AVANCITANTAVANC	IPRES	AVANCIAIEM	AVANCITANT	SOLD IMPRES	SOLD PAIEM	SOLD REMBOU.
PAVILLON (LE)	60271,39	30135,7	09/01/15	19/02/15	24108,56	19/05/15	18/06/15			

1190 BRUXELLES

ASSOC		MONTANT AB ITANTAVANCIMPRES AVANCIAIEM AVANCITANT									
-------	--	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--

1210 BRUXELLES

ASSOC	MONTAB	MONTANT AVANCE 1	DT.IMPRES.AVANCE 1	DT.PAIEM.AVANCE 1	MONTANT AVANCE 1	MONTANT AVANCE 2	DT.IMPRES.AVANCE 2	DT.PAIEM.AVANCE 2	MONTANT SOUDE	DT.IMPRES.SOUDE	DT.PAIEM.SOUDE	REMBOURSEMENT
AFRICA SUB SAHARA	18.106,55	9.053,28	09/01/15	19/02/15	19/02/15	7.242,62	22/06/15	23/07/15				
APPRENTI-SAGE	15.976,37	7.988,19	09/01/15	19/02/15	19/02/15	6.990,55	19/05/15	18/06/15				
ARABE (CENTRE CULTUREL)	31.952,74	15.976,37	09/01/15	19/02/15	19/02/15	12.781,10	20/05/15	18/06/15				
ASSOCIATION INTERCULTURELLE, SOCIALE ET SPORTIVE	21.301,83	10.650,92	05/10/15	22/10/15	22/10/15	8.520,73	05/10/15	22/10/15				
AVENIR ASBL	24.497,10	12.248,55	09/01/15	19/02/15	19/02/15	9.798,84	19/05/15	18/06/15				
CENTRE FEMININ D'EDUCATION PERMANENTE	10.650,91	5.325,46	09/01/15	19/02/15	19/02/15	4.260,36	19/05/15	18/06/15				
CENTRE PEDAGOGIQUE PAROLES ASBL	34.082,92	17.041,46	09/01/15	19/02/15	19/02/15	13.633,17	19/05/15	18/06/15				
COHESION	10.650,91	5.325,46	09/01/15	19/02/15	19/02/15	4.260,36	29/09/15	15/10/15				
CTL LA BARRICADE	35.148,01	17.574,01	09/01/15	19/02/15	19/02/15	14.059,20	19/05/15	18/06/15				
DEMOCRATIE PLUS	17.041,46	8.520,73	09/01/15	19/02/15	19/02/15	6.816,58	19/05/15	18/06/15				
EUROPEAN POLITICAL EUROPE	17.574,01	8.520,73	09/01/15	19/02/15	19/02/15	6.816,58	19/05/15	18/06/15				
FEDERATION EUROPEENNE DES ACADEMIENS TURCS BELGIQUE	20.326,91	10.113,39	09/01/15	19/02/15	19/02/15	8.203,70	19/05/15	18/06/15				
GRUPE SOCIALISTE D'ACTION ET DE REFLEXION SUR L'AUDIOVISUEL	10.650,91	5.325,46	09/01/15	19/02/15	19/02/15	4.260,36	19/05/15	18/06/15				
INSERACTON	28.757,47	14.378,74	09/01/15	19/02/15	19/02/15	11.502,99	19/05/15	18/06/15				
INSTITUT KURDE DE BRUXELLES	21.301,83	10.650,92	09/01/15	19/02/15	19/02/15	8.520,73	19/05/15	18/06/15				
MAISON DE LA FAMILLE	5.325,46	4.792,91	09/01/15	19/02/15	19/02/15	12.781,10	19/05/15	18/06/15				
MAISON DE TURQUIE	31.952,74	15.976,37	09/01/15	19/02/15	19/02/15	12.781,10	08/07/15	06/08/15				
RUELLE (LA)	31.952,74	15.976,37	09/01/15	19/02/15	19/02/15							
SERVICE D'INTEGRATION ET D'INSERTION MISSIONS ACTIONS	1.861,78	1.675,60	09/01/15	19/02/15	19/02/15	16.296,75	19/05/15	18/06/15				
=====> Autre AB =====>	40.741,87	20.370,94	12/01/15	19/02/15	19/02/15	6.990,55	19/05/15	18/06/15				
TURKISH LADY	15.976,37	7.988,19	09/01/15	19/02/15	19/02/15	6.990,55	19/05/15	18/06/15				
VOIX DES FEMMES	49.526,75	24.763,38	09/01/15	19/02/15	19/02/15	19.810,70	19/05/15	18/06/15				
WINNIE-KOT (LE)	14.511,28	7.455,64	09/01/15	19/02/15	19/02/15	5.964,51	19/05/15	18/06/15				

REGIONAL

	ASSOC	MONT AB	MONTANT AVANCE 1	DT IMPRES AVANCE	DT PAIEM AVANCE 1	MONTANT AVANCE 2	DT IMPRES AVANCE 2	DT PAIEM AVANCE 2	MONTANT SOLDE	DT IMPRES SOLDE	DT PAIEM SOLDE	REMBOURSEMENT
ACTIVITES SPORTIVES, CULTURELLES ET DE LOISIRS DE GANSHOREN - SERVICE GENERAL		10.650,91	5.325,46	09/01/15	19/02/15	4.260,36	19/05/15					
ACTIVITES SPORTIVES, CULTURELLES ET DE LOISIRS DE GANSHOREN - SERVICE GENERAL		10.650,91	5.325,46	09/01/15	19/02/15	4.260,36	19/05/15					
CONSEIL JEUNESSE DEVELOPPEMENT		10.650,91	5.325,46	09/01/15	19/02/15	4.260,36	25/06/15					
FORMOSA		5.325,46	4.792,91	09/01/15	19/02/15			23/07/15				
GROUPEMENT POUR L'ABOLITION DES MUTILATIONS SEXUELLES FEMINIENES		26.627,28	13.313,64	22/10/15								
WAGSON DES JEUNES DE GANSHOREN		20.356,03	10.178,02	09/01/15	19/02/15	10.650,91	22/10/15					
WAGSON EN PLUS		10.650,91	5.325,46	09/01/15	19/02/15	4.260,36	19/05/15	18/06/15				
WIES-TISSAGES		10.650,91	5.325,46	09/01/15	19/02/15	4.260,36	19/05/15	18/06/15				
MUSIQUE FAMILIALE		17.866,33	8.964,17	09/01/15	19/02/15	7.123,33	19/05/15	18/06/15				
NOUVEAUX ESPRANS (LES)		21.301,83	10.650,92	09/01/15	19/02/15	8.520,73	19/05/15	18/06/15				
OBJECTIF: MOUVEMENT POUR L'EQUALITE DES DROITS		36.625,30	15.312,65	09/01/15	19/02/15	13.450,12	19/05/15	18/06/15				
OMAR KHAFAM, RECHERCHES ET ECHANGES (CENTRE CULTUEL)		15.976,37	7.988,19	09/01/15	19/02/15	6.390,55	19/05/15	18/06/15				
RESEAU MARIAGE ET MIGRATION		26.627,28	13.313,64	09/01/15	19/02/15	10.650,91	19/05/15	18/06/15				
SCHOLA-ULB		56.326,07	28.464,04	09/01/15	19/02/15	22.771,23	19/05/15	18/06/15				
SCIENTOTHEQUE (LA) - ULB		47.074,18	23.537,09	09/01/15	19/02/15	18.826,67	19/05/15	18/06/15				
SERVICE D'EDUCATION ET DE FORMATION POPULAIRE		10.650,91	5.325,46	09/01/15	19/02/15	4.260,36	6/11/2015					
SERVICE DE JEUNESSE DES CENTRES D'ENTRAINEMENT AUX METHODES D'EDUCATION ACTIVE- CEMEA SJ		23.432,01	11.716,01	09/01/15	19/02/15	9.372,80	19/05/15	18/06/15				
SERVICE DE TRADUCTION ET D'INTERPRETARIAT EN MILIEU SOCIAL BRUXELLOIS		63.333,69	31.676,85	09/01/15	19/02/15	25.341,48	19/05/15	18/06/15				
SERVICE INTERNATIONAL DE RECHERCHE, D'EDUCATION ET D'ACTION SOCIALE		44.563,42	22.681,71	09/01/15	19/02/15	17.825,37	19/05/15	18/06/15				
SERVICE POUR LA TRANSFORMATION, L'INNOVATION ET LE CHANGEMENT SOCIAL		28.751,08	14.375,54	09/01/15	19/02/15	11.500,43	19/05/15	18/06/15				
THEATRE MAAT		15.976,37	7.988,19	09/01/15	19/02/15	6.390,55	19/05/15	18/06/15				
TREMPILUS ASBL		21.301,83	10.650,92	09/01/15	19/02/15	8.520,73	19/05/15	18/06/15				
TROISIEME OEIL (LE)		10.650,91	5.325,46	09/01/15	19/02/15	4.260,36	19/05/15	18/06/15				
ULYSSE		31.615,22	15.809,61	09/01/15	19/02/15	12.647,69	19/05/15	18/06/15				
VIE FEMININE ASBL		69.230,94	34.615,47	09/01/15	19/02/15	27.692,38	19/05/15	18/06/15				
WATERMAEL BOTSFORT EN PLEIN AIR		55.167,47	27.583,74	09/01/15	19/02/15	22.066,39	19/05/15	18/06/15				

COM_RESERVE

ASSOC	MONTAB	MONTANT AVANCE 1	DT.IMPRES.AVANCE 1	DT.PAIEM.AVANCE 1	MONTANT AVANCE 2	DT.IMPRES.AVANCE 2	DT.PAIEM.AVANCE 2	MONTANT SOLDE	DT.IMPRES.SOLDE	DT.PAIEM.SOLDE	REMBOURSEMENT
ASSOCIATION POUR L'EDUCATION LA CULTURE ET LE DIALOGUE	5.000,00	4.500,00	15/10/15	05/11/15							
CENTRE PEDAGOGIQUE PAROLES ASBL	4.000,00	3.600,00	25/06/15	23/07/15							
CTL LA BARRICADE	11.090,00	5.945,00	25/06/15	23/07/15	4.436,00	25/06/15	23/07/15				
DECLIK	5.000,00	4.500,00	15/10/15	29/10/15							
INSER'ACTION	5.250,00	4.725,00	25/06/15	23/07/15							
KONITZA	10.000,00	9.000,00	15/10/15	29/10/15							
MATISSA	5.000,00	4.500,00	15/10/15								
MISSION LOCALE DE ST GILLES	15.546,00	7.773,00	15/10/15		6.218,40	16/10/15					
RUELLÉ (LA)	12.000,00	6.000,00	08/07/15	30/07/15	4.800,00	08/07/15	06/08/15				
SERVICE D'INTEGRATION ET D'INSERTION MISSIONS ACTIONS	9.474,00	8.526,60	25/06/15	26/06/15							
SOCIEDAD HISPANO BELGA DE AYUDA MUTUA	3.000,00	2.700,00	15/10/15	29/10/15							
SOLIDARITE ETUDIANTS TIERS-MONDE (ASBL)	5.000,00	4.500,00	15/10/15	29/10/15							
TRAPEZE ASBL	14.500,00	7.250,00	15/10/15	23/07/15	5.800,00	16/10/15					
VOIX DES FEMMES	4.874,00	4.386,60	25/06/15	23/07/15							
WINNIE-KOT (LE)	5.000,00	4.500,00	25/06/15	23/07/15							



2015 - Service de la Cohésion sociale - AB : 22.20.33.04 (22 002 00 04 destiné aux subventions aux associations visant à l'intégration sociale des communautés locales et leur cohabitation)

CREDIT DE L'ARTICLE BUDGETAIRE
TOTAL DE LA COLONNE
SOLDE RESTANT (CREDIT – TOTAL)
POURCENTAGE SOMME UTILISEE
POURCENT. REL. SOMME UTILISEE

413.000,00 €
339.731,00 €
73.269,00 €
82,28%

413.000,00 €
213.800,00 €
199.200,00 €
51,77%
62,93%

413.000,00 €
0,00 €
413.000,00 €
0,00%
0,00%

413.000,00 €
0,00 €
413.000,00 €
0,00%
0,00%

Fournisseur/bénéficiaire	Objet	Montant €	Proposition		n°	Décision	Tutelle	Engagement		n°	Déclaration crédence envoyée	Ordonnancement		Solde	Justifs prévus
			Sortie Service	Sortie vers Cabinet				Montant	Date			demande de paiement date	paiement date		
ACTIONS IN THE MEDITERRANEAN	le projet : ISRAEL - PALESTINE pour mieux comprendre	15.000,00 €	09/03/15	18/02/15	112	19/03/15		15.000,00 €	02/04/15					15.000,00 €	28/02/16
AGENCE ALTER	le projet BRUXITZEN	6.200,00 €	08/04/15	20/04/15	390			6.200,00 €	27/05/15					6.200,00 €	29/02/16
ARTS ET PUBLICS	LE PROJET : pour 50 cents, t'as de l'art	6.200,00 €	08/04/15	15/04/15	392			6.200,00 €	27/05/15					6.200,00 €	29/02/16
ASSOCIATION BELGIQUE DJ'ROUTI	l'alphabétisation	10.000,00 €	10/03/15	19/03/15	282	23/04/15								10.000,00 €	29/02/16
ASSOCIATION BRUXELLOISE D'ENTRAIDE ET DE FORMATIONS ET	L'ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE ET METHODOLOGIQUE POUR LES JEUNES DU SECONDAIRE SUPERIEUR	9.000,00 €	17/06/15	06/07/15	833									9.000,00 €	29/02/16
D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE (ABEF)															
BADJE - BRUXELLES ACCUEIL ET DEVELOPEMENT POUR LA JEUNESSE ET L'ENFANCE	LE PROJET : POCKETJE - BRUXELLES TEMPS LIBRE	5.000,00 €	26/05/15	02/06/15	640									5.000,00 €	29/02/16
CENTRE CULTUREL D'EVEVERE - L'ENTRELA	l'Ecole de Devoirs	5.500,00 €	09/06/15	05/06/15	682									5.500,00 €	31/03/16
CENTRE D'IMPULSION SOCIOPROFESSIONNEL ET CULTUREL (FLE)	APPRENTISSAGE DU FRANCAIS LANGUE ETRANGERE ET MODULE DE CITOYENNETE	30.000,00 €	09/03/15	03/02/15	74	26/02/15		30.000,00 €	20/03/15					30.000,00 €	28/02/16
CINEMAMED	le 15ème festival du cinéma méditerranéen de Bruxelles	18.000,00 €	02/03/15	08/07/15	228									18.000,00 €	29/02/16
COHESION SOCIALE D'EVEVERE-ACTIONS COMMUNAUTAIRES (Evere)	fièvre des quartiers	4.680,00 €	09/06/15	30/06/15	747									4.680,00 €	30/09/15
DARNA	LE SOUTIEN ET L'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE DES ADOLESCENTS	10.000,00 €	11/05/15	27/05/15	600									10.000,00 €	29/02/16
EDUCATION FORMATION KELLES	LE PROJET "ALTER EGAUX"	26.000,00 €	14/04/15	27/04/15	451	21/05/15		26.000,00 €	18/06/15					26.000,00 €	29/02/16
FEDERATION SOCIALISTE DES PENSIONNES DE L'ARRONDISSEMENT DE BRUXELLES	le projet : SPECTACLE DE VARIETES	3.000,00 €												3.000,00 €	15/01/16
FEMMES ACTIVES DU MONDE (FAM)	l'école de devoirs et apprentissage du français pour adultes	14.000,00 €	02/06/15	11/06/15	689									14.000,00 €	29/02/16
INFOR JEUNES - CENTRE D'ACCUEIL ET D'INFORMATION JEUNESSE	LE SOUTIEN A LA BROCANTE DES VOISINS 2015	1.000,00 €	09/03/15	18/02/15	126			1.000,00 €	05/03/15					1.000,00 €	31/03/16
MAISON DE LA FAMILLE	SOUTIEN A LA PARENTALITE PAR DES ACTIONS DE MEDIATIONS ET DES GROUPES DE PAROLES	10.000,00 €	10/06/15	06/07/15	800									10.000,00 €	31/03/16
MAISON DE QUARTIER CHAMBERY	SES ACTIVITES ECOLES DE DEVOIRS AVEC LES JEUNES SOCIALEMENT FRAGILISES ET RENFORCEMENT DES PROJETS TRANSVERSAUX	25.000,00 €	09/03/15	10/02/15	90	19/03/15		25.000,00 €	02/04/15					25.000,00 €	28/02/16
MAISON DE QUARTIER SAINT ANTOINE	LE PROJET : LE SOUTIEN A LA PARENTALITE	18.000,00 €	09/03/15	17/03/15	281	23/04/15		18.000,00 €	19/05/15					18.000,00 €	29/02/16
MAISON DE QUARTIER SAINT ANTOINE	la formation de formateurs sur le thème de l'intégration de la perspective de genre dans les actions du développement social, en particulier durant les cours d'alphabétisation	6.100,00 €	10/03/15	19/03/15	257			6.100,00 €	29/04/15					6.100,00 €	30/11/15
MAISON EN PLUS	la promotion de la réussite scolaire des jeunes des deux premières années du secondaire par du soutien scolaire, des activités extra-scolaires, de la méthodologie et du soutien aux parents	10.000,00 €	03/03/15	06/03/15	229	26/03/15		10.000,00 €	29/04/15					10.000,00 €	31/03/16
MANDJI	LE FRANCAIS PAR LE BIAIS DU RYTHME ET DE LA CHANSON FRANCAISE	15.300,00 €	09/03/15		253	23/04/15		15.300,00 €	11/05/15					15.300,00 €	28/02/16
MENTOR JEUNES	LE PROJET ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DE MENA* (mineurs étrangers non accompagnés)	15.000,00 €	09/04/15	27/04/15	452	28/05/15		15.000,00 €	18/06/15					15.000,00 €	29/02/16
NEF DES SONGES (LA)	LE PROJET : VIVRE ENSEMBLE COMMUNIQUER, RESSENTIR, EXPRIMER, REALISER	6.200,00 €	06/07/15		1008									6.200,00 €	29/02/16
PAPAGENO	le projet : LIBERTE D'EXPRESSION, ENJEU DE VIVRE ENSEMBLE	5.000,00 €	09/04/15	27/04/15	445			5.000,00 €	27/05/15					5.000,00 €	31/07/15
PROMOUVOIR LES CULTURES A MOLENBEEK	LA DIFFUSION DE LA PIECE DJHAD	4.342,00 €												4.342,00 €	31/08/16
Réseau de Musiciens Intervenant en Ateliers (musique)	MUSIQUE EN ACTION - EL SISTEMA	30.000,00 €	09/03/15	03/02/15	76	26/02/15		30.000,00 €	20/03/15					30.000,00 €	28/02/16
THEATRE ET RECONCILIATION	LES LIAISONS JOYEUSES, LUTTE CONTRE LA RADICALISATION	6.200,00 €	17/06/15	08/07/15	873									6.200,00 €	29/02/16
UN SOIR ... UN GRAN	LE DEVELOPEMENT D'UN VOLET JEUNESSE DANS LE CADRE DU BRUSSELS SHORT FESTIVAL	5.000,00 €	08/04/15	15/04/15	389			5.000,00 €	27/05/15					5.000,00 €	31/07/15
Zimke	ZINNEKE 2015	20.000,00 €												20.000,00 €	29/02/16

33.04_COSOC

	ASSOC	AB1	MONT.AB1	INTANT AVANCE 1 / IMPRES.AVANCE 1	J.PA.IEM.AVANCE 1	INTANT SOLDE / IMPRES.SOLDE / J.PA.IEM.SOLDE	ARSEMENT 1ER AB
ACTIONS IN THE MEDITERRANEAN		22.20.33.04	15.000,00	12.000,00	09/04/15	15.000,00	08/10/15
AGENCE ALTER		22.20.33.04	6.200,00	4.960,00	09/06/15		
ARTS ET PUBLICS		22.20.33.04	6.200,00	4.960,00	09/06/15		23/07/15
ASSOCIATION BRUXELLOISE D'ENTRAIDE ET DE FORMATIONS ET D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE(ABEF)		22.20.33.04	9.000,00	7.200,00	24/08/15		23/07/15
BELGIQUE DJIBOUTI		22.20.33.04	10.000,00	8.000,00	15/10/15		
BRUXELLES ACCUEIL ET DEVELOPPEMENT POUR LA JEUNESSE ET L'ENFANCE		22.20.33.04	5.000,00	4.000,00	18/09/15		15/10/15
CENTRE D'IMPULSION SOCIO-PROFESSIONNEL ET CULTUREL		22.20.33.04	30.000,00	24.000,00	14/04/15		09/04/15
COHESION SOCIALE D'EVERE-ACTIONS COMMUNAUTAIRES		22.20.33.04	4.689,00	3.751,20	29/07/15		
DARNA		22.20.33.04	10.000,00	8.000,00	24/08/15		08/10/15
EDUCATION FORMATION IXXELLES		22.20.33.04	26.000,00	20.800,00	23/06/15		23/07/15
EVERE (CENTRE CULTURELD')		22.20.33.04	5.500,00	4.400,00	18/09/15		
FEDERATION SOCIALISTE DES PENSIONNES DE L'ARRONDISSEMENT DE BRUXELLES		22.20.33.04	3.000,00	2.400,00	15/10/15		
FEMMES ACTIVES DU MONDE		22.20.33.04	14.000,00	11.200,00	24/08/15		17/09/15
INFOR JEUNES - CENTRE D'ACCUEIL ET D'INFORMATION JEUNESSE		22.20.33.04	1.000,00	800,00	24/07/15		06/08/15
MAISON DE LA FAMILLE DE ST GILLES		22.20.33.04	10.000,00	8.000,00	24/08/15		17/09/15
MAISON DE QUARTIER CHAMBERY		22.20.33.04	25.000,00	20.000,00	09/04/15		28/05/15
MAISON DE QUARTIER SAINT ANTOINE		22.20.33.04	18.000,00	14.400,00	09/06/15		01/10/15
MAISON DE QUARTIER SAINT ANTOINE		22.20.33.04	6.100,00	4.880,00	06/05/15		18/06/15
MAISON EN PLUS		22.20.33.04	10.000,00	8.000,00	06/05/15		02/07/15
MANDJI		22.20.33.04	15.300,00	12.240,00	09/06/15		02/07/15
MENTOR JEUNES		22.20.33.04	15.000,00	12.000,00	23/06/15		23/07/15
NEF DES SONGES (LA)		22.20.33.04	6.200,00	4.960,00	18/09/15		08/10/15
PAPAGENO		22.20.33.04	5.000,00	4.000,00	09/06/15		23/07/15
PARTENARIAT INTEGRATION COHABITATION A LAKEN		22.20.33.04	3.000,00	2.400,00	15/10/15		29/10/15
PROMOUVOIR LES CULTURES A MOLENBEEK		22.20.33.04	4.342,00				
RESEAU DE MUSICIENS INTERVENANTS EN ATELIERS		22.20.33.04	30.000,00	24.000,00	24/03/15		13/05/15
THEATRE ET RECONCILIATION		22.20.33.04	6.200,00	4.960,00	25/08/15		
UN SOIR..... UN GRAIN....		22.20.33.04	5.000,00	4.000,00	09/06/15		02/07/15

33.10

ASSOC	AB1	MONT.AB1	ONTANT AVANCE 1 / IMPRES.AVANCE 1 / PAIEM.AVANCE 1	ONTANT SOLDE / IMPRES.SOLDE / PAIEM.SOLDE	ARSEMENT 1ER AB
OBJECTIF, MOUVEMENT POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS	22.20.33.10	12.995,00	10.396,00	23/10/15	
PROMOTION DE LA FORMATION EN ALTERNANCE	22.20.33.10	13.700,00	10.960,00	24/08/15	17/09/15
SERVICE DE TRADUCTION ET D'INTERPRETIAT EN MILIEU SOCIAL BRUXELLOIS	22.20.33.10	53.203,00	42.562,40	23/10/15	

52.01

2015 - Service de la Cohésion sociale - AB : 22.2.0.52.01 (22 002 00 13 destiné aux subventions pour l'infrastructure en matière de cohésion sociale et pour le FPI associatif)

CREDIT DE L'ARTICLE BUDGETAIRE
TOTAL DE LA COLONNE
SOLDE RESTANT (CREDIT - TOTAL)
POURCENTAGE SOMME UTILISEE
POURCENT. REL. SOMME UTILISEE

72.000,00 €
69.957,00 €
2.043,00 €
97,16%

72.000,00 €
69.957,00 €
2.043,00 €
97,16%
100,00%

72.000,00 €
43.536,80 €
28.463,20 €
60,47%
62,23%

72.000,00 €
12.428,80 €
59.571,20 €
17,26%
28,55%

3.107,20 €

Fournisseur/bénéficiaire	Objet	Montant €	Proposition		n°	Décision	Tutelle	Engagement		Déclaration créance envoyée	Ordonnancement		Solde	Justifs prévus
			Sortie Service	Sortie vers Cabinet				Montant	Date		demande de paiement montant	date	paiement montant	
AMO TCC ACCUEIL ENTRAIDE BRUXELLES ULYSSE asbl	SOUTIEN FINANCIER POUR LA RENOVATION	4.166,00	26/10/15	12/11/15	1581			4166			0		3332,8	833,20
	ACQUISITION D'UN PARC INFORMATIQUE	5.870,00	27/10/15	04/11/15	1586			5870			0		4696	1.174,00
	AMELIORATION ET CREATION D'OUTILS DE	5.500,00	30/10/15		1626			5500			0		4400	1.100,00

FPI

54421

917

54421

43536,8

4/09/2015

1530424

FIPi

INFRASTRUCTURE									
ASSOC	AB	MONT.AB	TANT AVAN	PRES.AVA	AIEM.AVAN	TANT SOI	IMPRES.SOI	PAIEM.SOI	R
ACTION JOSAPHAT	22.20.52.01	2.400,00	08/09/15	29/10/15					
ATELIERS DU SOLEIL	22.20.52.01	20.000,00	08/09/15	24/09/15					
BROCOLI THÉÂTRE	22.20.52.01	5.117,60	08/09/15	01/10/15					
COLOMBIER - CENTRE DE MÉDIATION ET D'AIDE EXTRA-SCOLAIRE	22.20.52.01	7.200,00	08/09/15	29/10/15					
FEMMES EPANOUIES ET ACTIVES	22.20.52.01	2.800,00	08/09/15	24/09/15					
FIGUIER- SERVICE SOCIAL MUSULMAN	22.20.52.01	1.440,00	08/09/15	01/10/15					
FOREST QUARTIERS SANTÉ	22.20.52.01	3.379,20	08/09/15	01/10/15					
MAITRE MOT	22.20.52.01	1.200,00	08/09/15	24/09/15					
ASSOC	AB	MONT.AB	TANT AVAN	PRES.AVA	AIEM.AVAN	TANT SOI	IMPRES.SOI	PAIEM.SOI	r
ANDERLECHT (COMMUNE D')	22.20.63.01	47.187,20	18/09/15						
BRUXELLES CAPITALE (COMMUNE DE)	22.20.63.01	16.000,00	18/09/15	15/10/15					
ETTERBEEK (COMMUNE D')	22.20.63.01	2.000,00	18/09/15						
FOREST (COMMUNE DE)	22.20.63.01	22.679,20	18/09/15						
IXELLES (COMMUNE D')	22.20.63.01	16.000,00	18/09/15						
MOLENBEEK (COMMUNE DE)	22.20.63.01	8.903,20	18/09/15						
SCHAEERBEEK (COMMUNE DE)	22.20.63.01	87.649,60	13/10/15	29/10/15					
FONCTIONNEMENT									
ASSOC	AB	MONT.AB	TANT AVAN	PRES.AVA	AIEM.AVAN	TANT SOI	IMPRES.SOI	PAIEM.SOI	R
ACTION JOSAPHAT	22.20.33.03	5.500,00	4.400,00	18/09/15	29/10/15				
AGES ET TRANSMISSIONS	22.20.33.03	1.000,00	800,00	18/09/15	15/10/15				
AGISSONS ENSEMBLE	22.20.33.03	4.000,00	3.200,00	18/09/15	22/10/15				
AL MALAK (CENTRE CULTUREL)	22.20.33.03	7.500,00	6.000,00	18/09/15	15/10/15				
ASSOCIATION BRUXELLOISE D'ENTRAIDE ET DE FORMATIONS ET D'ACCOMPAGNEMENT	22.20.33.03	6.100,00	4.880,00	18/09/15					
BOUILLON DE CULTURES	22.20.33.03	3.150,00	2.520,00	18/09/15	29/10/15				
BROCOLI THÉÂTRE	22.20.33.03	17.367,00	13.893,60	18/09/15	29/10/15				
BRUXELLES LAIQUE	22.20.33.03	12.000,00	9.600,00	18/09/15	22/10/15				
BRUXELLES NOUS APPARTIENT	22.20.33.03	5.000,00	4.000,00	18/09/15	15/10/15				
CAMELEON BAVARD (LE)	22.20.33.03	8.000,00	6.400,00	18/09/15	05/11/15				
CENTRE D'ACCUEIL, DE RECHERCHE, D'INFORMATION ET D'ANIMATION	22.20.33.03	3.000,00	2.400,00	18/09/15	22/10/15				
CENTRE D'IMPULSION SOCIO-PROFESSIONNEL ET CULTUREL	22.20.33.03	18.500,00	14.800,00	18/09/15	15/10/15				
CENTRE RÉGIONAL DU LIBRE EXAMEN	22.20.33.03	8.000,00	6.400,00	18/09/15	15/10/15				
CENTRE SOCIAL DU BEGUINAGE	22.20.33.03	18.000,00	14.400,00	18/09/15	08/10/15				
CLUB DES PETITS DEBROUILLARDS DE LA RÉGION BRUXELLOISE	22.20.33.03	12.000,00	9.600,00	18/09/15	15/10/15				
CONVIVIALITES	22.20.33.03	9.000,00	7.200,00	29/09/15	15/10/15				
CTL LA BARRICADE	22.20.33.03	4.090,00	3.272,00	18/09/15	22/10/15				

FIP1

CULTURES ET SANTÉ	22.20.33.03	7.758,00	6.206,40	18/09/15	15/10/15				
DUNE URBAINE	22.20.33.03	10.000,00	8.000,00	18/09/15					
ECOLE DE CIRQUE DE BRUXELLES	22.20.33.03	2.690,00	2.152,00	18/09/15					
ESPACE IXLLOIS	22.20.33.03	4.000,00	3.200,00	18/09/15	22/10/15				
ESPACE MAGH-CENTRE CULTUREL MAGHREBIN	22.20.33.03	10.000,00	8.000,00	18/09/15	22/10/15				
EUCLIDES	22.20.33.03	10.000,00	8.000,00	18/09/15	15/10/15				
FEMMES ACTIVES DU MONDE	22.20.33.03	10.000,00	8.000,00	18/09/15	15/10/15				
FEMMES EPANOUIES ET ACTIVES	22.20.33.03	6.945,00	5.556,00	18/09/15					
FIGUIER- SERVICE SOCIAL MUSULMAN	22.20.33.03	7.200,00	5.760,00	18/09/15	05/11/15				
FOYER DES JEUNES DES MAROLLES (LE)	22.20.33.03	8.000,00	6.400,00	18/09/15	15/10/15				
GERBE AMO	22.20.33.03	2.000,00	1.600,00	18/09/15	29/10/15				
GRUPE SOCIALISTE D'ACTION ET DE RÉFLEXION SUR L'AUDIOVISUEL	22.20.33.03	12.000,00	9.600,00	18/09/15	15/10/15				
IS ASBL	22.20.33.03	5.000,00	4.000,00	18/09/15	22/10/15				
MAISON DE QUARTIER D'HELMET	22.20.33.03	3.270,00	2.616,00	18/09/15	22/10/15				
MAISON DES ENFANTS D'ANDERLECHT "CLUB UNESCO"	22.20.33.03	8.000,00	6.400,00	18/09/15	29/10/15				
MEDINA SPORT FOREST	22.20.33.03	4.500,00	3.600,00	18/09/15	08/10/15				
MONDIAL SPORT ET CULTURES	22.20.33.03	6.600,00	5.280,00	18/09/15	08/10/15				
NOUVEAUX DISPARUS (LES)	22.20.33.03	10.153,00	8.122,40	18/09/15	08/10/15				
PLATEFORME COMMEMORATIVE DE L'IMMIGRATION TURQUE EN BELGIQUE	22.20.33.03	5.000,00	4.000,00	18/09/15	29/10/15				
RAS EL HANOUT	22.20.33.03	10.000,00	8.000,00	18/09/15	15/10/15				
RESEAU DE MUSICIENS INTERVENANTS EN ATELIERS	22.20.33.03	10.000,00	8.000,00	18/09/15	22/10/15				
SERVICE D'INTEGRATION ET D'INSERTION MISSIONS ACTIONS	22.20.33.03	16.000,00	12.800,00	18/09/15	29/10/15				
SMONERS	22.20.33.03	13.000,00	10.400,00	18/09/15	15/10/15				
THEATRE ET RECONCILIATION	22.20.33.03	5.000,00	4.000,00	18/09/15	29/10/15				
ASSOC	AB	MONT.AB	TANT AVANPRES.AVAIAIEM	AVANTANT SOUIMPRES.SOI	PAIEM.SOI	R			
ANDERLECHT (COMMUNE D')	22.20.43.05	69.920,00	55.936,00	18/09/15					
BRUXELLES CAPITALE (COMMUNE DE)	22.20.43.05	128.736,00	102.988,80	18/09/15	22/10/15				
ETERBEEK (COMMUNE D')	22.20.43.05	95.452,00	76.361,60	18/09/15					
FOREST (COMMUNE DE)	22.20.43.05	115.285,00	92.228,00	18/09/15					
IXELLES (COMMUNE D')	22.20.43.05	25.627,00	20.501,60	18/09/15					
MOLENBEEK (COMMUNE DE)	22.20.43.05	227.404,00	181.923,20	18/09/15	29/10/15				
SCHAERBEEK (COMMUNE DE)	22.20.43.05	5.034,00	4.027,20	08/10/15	29/10/15				
ST GILLES (COMMUNE DE)	22.20.43.05	241.696,00	193.356,80	18/09/15	05/11/15				
ST JOSSE (COMMUNE DE)	22.20.43.05	16.577,20	13.261,76	18/09/15					

12.02

[illegible]

33.11_COSOC

ASSOC	AB	MONT.AB	MONTANT AVANCE 1	DT.IMPRES.AVANCE 1	DT.PAIEM.AVANCE 1	MONTANT AVANCE 2	DT.IMPRES.AVANCE 2	DT.PAIEM.AVANCE 2	MONTANT SOLDE	DT.IMPRES.SOLDE	DT.PAIEM.SOLDE	REMBOURSEMENT
BAPA BXL	22.20.33.11	445.958,33	222.979,17	09/10/15	22/10/15	178.383,33	09/10/15	22/10/15				
VIA ASBL	22.20.33.11	445.958,33	222.979,17	09/10/15	09/10/15	178.383,33	09/10/15	09/10/15				

Annexe 5
Budget SPFPH
Récapitulatif subventions 2015
AB 00008.02.11
Répit

Bénéficiaire	Objet	Montant subvention
Pilotis	Maisons du Parc et Orban	337000
Pilotis	CAP 48 F défraiement volontaires et formation	10000
Intermaide	Maison Court séjour (3 mois)	120000
Susa	Sinpa (1/9/15 au 31/8/16)	160000
Titeca	CMI MAYA (6 mois)	38000
Hoppa	personnel (dir , sous-dir 3/4 ETP, chef éduc 6 mois)	100000
Hoppa	arrêté modificatif	20000
Fauteuils volants(Jangada)	responsable de projet 1/2 ETP	34000
Soucoupe	Fonctionnement	20000
Ligue des Familles	Formation babysitter PH	10000
La lune pour rêver	Maison (1/2 ETP éduc 10 mois)	20000
Farra-BXL capitale	Prépa ouverture Farra Méridien (0,5 ETP au 1/10)	10000

Annexe 6
Budget SPFPH
Récapitulatif subventions 2015 –
AB 00008.03.01
Initiatives

arrêté n°	Bénéficiaire	Objet	Montant subvention
53	JEST	Maison Farilu	100000
54	IRHAM	Kaligrav	80000
55	PUSH	Fonctionnement	100000
56	Cheval et Forêt	Fonctionnement	20000
57	Pissenlits	Santé communautaire Cureghem – P sourdes	4500
58	Saphir (projet communication)	Ateliers communication T21	3000
108	Fauteuils volants	Fonctionnement	25000
119	Maison des Piliés	Ateliers de préparation à la retraite	28000
167	APEM	Colloque T21	1000
182	Vivre et grandir / St-Raphaël	Service d'accompagnement et de formation	85000
183	Tsim Zoom	CAP 48 – Le Pouvoir des Rêves	4000
184	FLC planning familial	Centre de ressource Sexualité & Handicap	45000
185	Famisol (Ocapi)	Ocapi	10900
186	Reci (Ocapi)	Ocapi	12400
187	SAPHAM (Ocapi)	Ocapi	11400
188	Saphir (Ocapi)	Ocapi	7400
189	SUSA-Bruxelles (Ocapi)	Ocapi	12200
190	Triangle Bruxelles(Ocapi)	Ocapi	14300
326	AMT Concept	Guide Bruxelles pour tous et libercity	3000
340	Inclusion	CAP 48 – outils d'évaluation de la qualité de vie PH	51500
399	CoMALSO	Fonctionnement	5000
400	Créahm-BXL	Fonctionnement	20000
434	EOP	CAP 48 – 3è éd EOP (6000 + 9000)	15000
435	Diversicom	CAP 48 – faciliter la mise à l'emploi de PH	10000
486	Zig Zag (Couleur Café)	Festival Couleur Café	9000
487	Pony city	CAP 48 – projet PACT	13500
488	I see	Acc jeunes déficients visuels + leur famille	20000
504	Badje	Bruxelles-Intégration	15000
572	Comprendre et parler	Des signes-moi une histoire	10800
578	Bataclan	Travail en réseau	20000
651	Festival des musiques de BXL	Brussels summer festival PMR	5000
653	Sisahm	Interv parents déf intell 1/9 au 31/12	18000
780	Audioscenic	Audiodescription de films et de spectacles	4000
782	LUAPE	Fonctionnement de la ludothèque adaptée	6500
1062	FFSB	Journée mondiale des sourds 26/09/15	1000
1063	Relais 22	Colloque	1000
1064	Ecole de Cirque	HandiCirque	15000
1127	Elan (ex Cordiante)	Antenne BXL	10000
1179	FEBRAP	promotion économique des ETA	100000
1183	CEFES	CAP 48 – transition vers l'âge adulte des PH IMC	10000
1208	AREAM	Activités du centre de musicothérapie	2000
1348	ANAI	Colloque 10 ans de Grandir	1000
1464	AMT Concept	Guides logement handicap	11700
1465	Ligue Handisport francophone	Handisport friendly 2015	5000
1466	Inclusion	Journée des familles	1000
1467	Silex	campagne recrutement de volontaires	5000
	Inforautisme	Formation ABA et PECS pour parents	5000
	ETA plan de relance	Montant transféré sur notre alloc	200000
	Carpe canem	Chiens	2500
	Diversicom	faciliter mise à l'emploi PH (2è dossier)	5000
	ASPH	semaine PH	1000

Bénéficiaire	Objet	Courrier reçu le	Montant calculé cfr subside reçu précédemment	Montant demandé par l'asbl	Montant octroyé (1/1 au 31/12)	Attente précisions Cabinet
Vivre et grandir / St-Raphaël	Service d'accompagnement et de formation	20-10-14	40.000	94.432	70.000	demande suppl de 2 x 1/2 ETP avant pris sur fonds propres et location
IRHAM	Kaligrav	10-09-14	80.000	80.000	80.000	
Fauteuils volants	Fonctionnement	21-11-14	20.000	25.000	20.000	
FLC planning familial	Centre de ressource Sexualité & Handicap		45.000		45.000	
JEST	Maison Farilu	26-11-14	50.000	125.000	100.000 anc)	demande de 2,5 ETP éduc (5 ans)
Fanisol (Ocapi)	Ocapi	07-11-14				
Reci (Ocapi)	Ocapi	07-11-14				
SAPHAM (Ocapi)	Ocapi	12-11-14	72.000	69.535	69.000	somme des montants demandés par les SA
Saphir (Ocapi)	Ocapi	07-11-14				
SUSA-Bruxelles (Ocapi)	Ocapi	14-11-14				
Triangle Bruxelles(Ocapi)	Ocapi	07-11-14				
PUSH	Fonctionnement	10-11-14	86.700	105.000	100.000	2h30 personnel supplémentaire + autres locaux ?
Saphir (projet com)	Ateliers communication T21	28-11-14	3.000	3.500	3.000	pas pris une table abattante 500 €
AREAM	Activités du centre de musicothérapie		4.600		4.600	augmentation ? Attendre demande
Audioscenic	Audiodescription de films et de spectacles		4.000		4.000	
Badje	Bruxelles-Intégration		15.000		15.000	
Elan (ex Cordiante)		06-10-14	15.000	20.000	15.000	
Créahm-BXL	Fonctionnement		20.000		20.000	
Ecole de Cirque	HandiCirque		15.000		15.000	Fonctionnement + 1 étude ?
Festival musiques de BXL	brussels summer festival PMR		5.000		5.000	X
I see	acc jeunes déficients visuels + leur famille		15.000		15.000	
LUAPE	fonctionnement de la ludothèque adaptée		6.500		6.500	
Maison des Pillifs	ateliers de préparation à la retraite	04-09-14	28.000	30.000	28.000	Dont 1200 € formation + 1000 intervenant extérieur
Pissenlits	santé communautaire Cureghem – P sourdes +mal	13-11-14	7.000	7.000	4.500	pour interprète LS + formation LS
Zig Zag (Couleur Café)	Festival Couleur Café	05-12-14	14.850		9.000	+ camping accessible X
Cheval et Forêt		03-12-14		20.000	20.000	= 1/2 ETP
AFRAHM	CAP 48		51.500	51.500	51.500	
CEFES	CAP 48		10.000	10.000	10.000	
Diversicom	CAP 48		10.000	10.000	10.000	
EOP	CAP 48		6.000	6.000	6.000	
Pony city	CAP 48		13.500	13.500	13.500	
Tsim Zoom	CAP 48		4.000	4.000	4.000	
Comprendre et parler	des signes-moi une histoire	05-12-14		10.800	10.800	financement RW ? X
La lune pour rêver	Maison hébergement pour 4 PH mentales	05-12-14		10.000	100.000	o Mobilier + fonds de roulement
FEBRAP					10.000	
Ligue des Familles	Formation baby sitters PH				10.000	
Total (A)			641.650	695.267	864.400	Budget : 972.000

RAPPORT

fait au nom de la commission de la Santé

par Mme Fatoumata SIDIBE

SOMMAIRE

1. Exposé de Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé.....	142
2. Discussion générale	144
3. Examen des tableaux.....	147
4. Avis.....	152
5. Approbation du rapport.....	152
6. Annexe(s)	153

Membres présents : M. Jacques Brotchi, M. Alain Destexhe, M. Bea Diallo, M. André du Bus de Warnaffe, Mme Isabelle Emmery, Mme Zoé Genot, M. Amet Gjanaj, M. Hasan Koyuncu, M. Zahoor Ellahi Manzoor, Mme Martine Payfa (présidente) et Mme Fatoumata Sidibé (supplée Mme Barbara d'Ursel-de Lobkowicz).

Membres absents : Mme Barbara d'Ursel-de Lobkowicz (supplée) et M. Abdallah Kanfaoui.

Ont également participé aux travaux : Mme Cécile Jodogne (ministre).

Mesdames,
Messieurs,

La commission de la Santé a examiné, en sa réunion du 24 novembre 2015, le projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2015, d'une part, et le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2016, d'autre part.

Avec l'assentiment général et l'accord de la ministre en charge, la commission décide de procéder à l'examen conjoint de l'ajustement budgétaire pour 2015 et du budget pour 2016.

Mme Fatoumata Sidibé a été désignée en qualité de rapporteuse.

1. Exposé de Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé

À l'occasion de la présentation du deuxième budget de la législature, il semble à la ministre, utile, dans un premier temps, de rappeler quelques chiffres du budget initial 2015.

Cela lui permettra de faire le lien entre les réalisations de l'année 2015 et les engagements pour l'année 2016.

Le budget de la santé en division 23, ce sont :

- 34,006 millions d'€ à l'initial 2015
- 33,470 millions d'€ à l'AJU 2015

Pour l'ensemble de son exposé, il convient de garder à l'esprit que les crédits étaient non dissociés en 2015, mais qu'ils sont dissociés en 2016.

Pour l'année 2016, donc, ils sont de :

- 42.728.000 € CE (crédits d'engagement)
- 41.602.000 € CL (crédits de liquidation)

Soit une différence de 9.258.000 € entre les crédits d'engagement 2016 et l'ajusté crédit non dissocié de 2015. Ce montant se décompose comme suit :

– 7.701.000 € qui représentent les montants du budget technique de l'INAMI pour l'ASBL « l'Équipe » qui n'a pas basculé à la Commission communautaire commune avec ses trois conventions et son initiative d'habitation protégée (Juan Luis Vivès 45 places). La ministre y reviendra.

– 1.557.000 € qui représentent les nouvelles politiques pour la santé en 2016 ainsi que les variations du cadastre des travailleurs agréés.

Les évolutions du budget 2016 par rapport à l'année 2015 pour les différents programmes sont les suivantes (ils seront détaillés par la suite) :

- une légère diminution de 48.000 € au programme 1 (support de la politique générale);
- une augmentation conséquente au programme 2 (services ambulatoires) de 1.224.000 €;
- une progression de 101.000 € au programme 3 (promotion santé- matières transférées de la Fédération Wallonie-Bruxelles suite à la 6^e réforme de l'Etat);
- une progression de 280.000 € au programme 5 (infrastructures).

De manière générale, le budget de la Santé se compose essentiellement de subventions pour rémunération, formation et frais de fonctionnement pour environ 150 associations, qui représentent un millier de travailleurs (principalement du secteur non marchand).

La ministre en vient ensuite à des explications plus détaillées pour chaque programme.

Le programme 1 organise les moyens financiers de support de la politique générale. Ce programme a peu varié en comparaison de l'année 2015 (– 48.000 €). Il cible néanmoins de manière plus précise des axes prioritaires en matière d'initiatives en santé, comme la lutte contre les violences, les discriminations et l'exclusion, la lutte contre les inégalités sociales en matière de santé, l'accès aux soins, la santé mentale communautaire et les projets destinés aux enfants et aux jeunes adultes.

Les projets « d'art thérapie » qui rassemblent les activités socio culturelles à l'hôpital en particulier pour les enfants et les activités d'expressions artistiques et culturelles en tant qu'alternatives thérapeutiques, notamment pour les adolescents et jeunes adultes feront l'objet d'une attention particulière et seront proposés pour une meilleure lisibilité du dispositif dans une seule et même décision du Collège.

Le programme 1 intègre aussi les moyens de procéder à l'engagement des montants nécessaires à une étude complémentaire relative à l'élaboration de l'outil de programmation. Ainsi que le recommandaient les conclusions de la seconde étude, cette troisième et dernière phase de recherche portera sur les modalités de recueils des données de l'offre ambula-

toire actuelle et l'adéquation de cette offre avec les besoins de la population.

Les commissaires auront constaté également qu'une nouvelle AB 23.10.33.15 a été créée au sein du programme 1, créditée d'un montant global de 7.701.000 € pour des subventions à des structures de revalidation et de soins de santé résultant des transferts de compétences dans le cadre de la 6ème réforme de l'Etat – conventions avec l'INAMI. Il s'agit de la seule structure qui ne bascule pas à la Commission communautaire commune. Les montants inscrits sont ceux provenant du budget technique de l'INAMI et concernent l'ASBL l'Équipe, qui a trois conventions de revalidation en cours (2 résidentielles et 1 externat) et une IHP, Juan Luis Vivès.

Dans le contexte de la 6ème réforme de l'Etat et de la loi spéciale de financement, l'ASBL « L'Équipe » sait parfaitement bien qu'elle ne pourra prétendre à une augmentation de subside ni à une indexation et que dans 10 ans les moyens diminueront. Elle souhaite toutefois rester dans le giron de la Commission communautaire française et poursuivre un dispositif thérapeutique articulé, progressivement élaboré depuis 25 ans.

La ministre en vient ensuite au programme 2 de la division 23 qui concerne les « services ambulatoires », qui a trait :

- aux subventions pour les associations agréées en vertu du « Décret relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'action sociale, de la famille et de la santé »;
- aux réseaux de santé;
- et aux initiatives complémentaires que le décret a permis de mettre en lumière.

En ce qui concerne ce programme, son action politique met l'accent, de manière transversale, sur le public des enfants et des jeunes adultes et toujours dans un objectif de réduction des inégalités sociales en matière de santé.

En particulier, en santé mentale, les équipes « ado et jeunes adultes » feront l'objet d'un soutien accru ainsi que les projets axés sur l'accueil des 0 à 3 ans (ceux qu'on appelle « les maisons vertes »).

Dans le cadre des fonctions complémentaires pour la prévention et dans les projets spécifiques prévus par le Décret, l'accent sera mis sur la santé mentale communautaire et sur la coordination de la santé mentale en exil.

En matière de soins palliatifs, la ministre souhaite premièrement soutenir le développement d'une nouvelle unité de traitement de la Cité Sérène, en cours d'implantation. Elle tient également à apporter son soutien à un projet d'hospitalisation à domicile pour les enfants. Elle compte enfin favoriser la coordination des structures palliatives existantes pour mieux répondre aux nouveaux enjeux de la répartition des compétences en santé entre le fédéral et les entités fédérées.

En ce qui concerne les maisons médicales : leur développement sur le territoire bruxellois, via les agréments, reste une des priorités de la ministre. Le budget prévoit d'ailleurs un nouvel agrément en 2016.

De manière complémentaire, la ministre compte accorder des aides permettant de favoriser le démarrage de nouvelles maisons médicales au cours de leurs premières années d'installation. À cet égard, elle s'attachera, en concertation avec la Fédération des maisons médicales, à déterminer des critères d'attribution pour l'octroi de ces aides au démarrage.

De plus, elle veillera à amplifier l'axe « communautaire » qui consiste à soutenir la participation de la population à l'amélioration de sa propre santé.

Concernant les réseaux de santé, ceux qui existent déjà seront renouvelés, voire renforcés et de nouveaux réseaux seront agréés.

En termes budgétaires, les commissaires pourront constater une augmentation de 1.224.000 € entre les crédits non dissociés de 2015 à l'ajusté et l'initial en engagement pour 2016.

Un million sera donc consacré aux nouvelles politiques que la ministre vient d'évoquer et le reste aux agréments en cours (pour les évolutions du cadastre des travailleurs et de leurs barèmes).

Comme le savent les commissaires, suite à l'évaluation du décret ambulatoire, celui-ci va faire l'objet de modifications qui leur seront soumises prochainement.

Parmi les améliorations du décret, la généralisation du recueil de données dans chaque secteur de la santé constituera une avancée majeure car elle permettra une vision harmonisée des actions menées à l'égard des Bruxellois. Elle fournira également des indications précieuses en mettant en évidence des manques d'offres, eu égard aux besoins de la population.

Dans le programme 1, la ministre parlait de l'Équipe, cette structure francophone psycho-socio-thérapeutique mixte de santé qui offre un suivi des patients,

tant en hébergement qu'en ambulatoire. L'Équipe a choisi de ne pas basculer au bicommunautaire.

Le Collège a l'obligation et l'opportunité de respecter ce choix. En effet, la ministre a la volonté de maintenir une formule qui articule l'hébergement et l'ambulatoire et rappelle à ce sujet l'accord de majorité qui indique clairement la volonté politique de renforcer les liens entre l'ambulatoire et l'hébergement, ce qui est précisément le cas dans l'intégration de cette structure mixte.

Abordant le programme 3, intégré dans le budget à partir de 2015 et relatif à la promotion de la santé, celui-ci augmente de 100.000 € en 2016 pour la mise en oeuvre du nouveau décret de promotion de la santé dont la deuxième lecture est inscrite à l'ordre du jour du Collège de fin novembre 2015 et qui sera déposé ensuite auprès du Bureau du Parlement.

Pour mémoire, ce programme 3, inclut également les montants nécessaires à la poursuite des subventions de la Communauté française pour les 48 opérateurs de la promotion de la santé ainsi que la continuité des subventions fédérales du Fonds assuétudes pour les 4 opérateurs.

En 2016, la priorité sera accordée à l'élaboration d'un plan de promotion des attitudes saines, visant à améliorer la santé de la population bruxelloise de manière globale et à réduire les risques de maladies cardiovasculaires. Ce plan mettra l'accent sur la promotion d'une alimentation saine et de l'exercice physique.

À ce sujet, la ministre souhaite impulser de nouvelles stratégies de communication et de diffusion en matière de promotion de la santé, stratégies mieux adaptées aux publics et aux thématiques visés.

Par ailleurs, elle soutiendra des initiatives de dépistage délocalisé des infections sexuellement transmissibles menées auprès des publics particulièrement exposés.

Des premières mesures prévues dans le Plan bruxellois de réduction des risques seront également mises en oeuvre, notamment celles qui concernent l'amélioration de l'accès des usagers de drogues au matériel stérile d'injection.

Des moyens seront par ailleurs dégagés pour le programme de dépistage du cancer colorectal afin de remplacer le test au gaïac par le test immunologique, beaucoup plus performant.

Pour le programme 5 relatif aux infrastructures de santé, le budget est stable et permet de rencontrer les

demandes d'acquisitions, de rénovations et d'aménagement de locaux introduites par les services agréés.

La ministre en termine en disant quelques mots au sujet de l'ajustement budgétaire. L'exercice a été essentiellement du ressort de l'administration, qui a proposé l'adaptation des crédits aux dépenses réalisées ou prévues d'ici la fin de l'année.

On peut dire que l'an dernier, il s'agissait déjà d'un budget vérité. L'ajustement de cette année a été encore plus rigoureux, tout en respectant les engagements pris.

2. Discussion générale

Mme Zoé Genot (Ecolo) fait observer que si l'on fait abstraction des près de 8 millions consacrés aux institutions n'ayant pas basculé vers la Commission communautaire commune (et qui étaient inscrits l'an dernier dans une autre division), on constate que le budget est en augmentation d'un bon million d'€ (1,021 million d'€ précisément). Ceci dit, cette augmentation est surtout visible dans les programmes 2 et 3 (services ambulatoires et promotion de la santé, respectivement en hausse de 961.000 € et 101.000 €), alors que le programme 1 (politique générale) est en légère diminution (– 41.000 €).

Parmi les priorités annoncées, on peut notamment saluer la mise sur pied d'un plan consacré aux attitudes saines, ainsi que la mise en oeuvre de premières actions du Plan bruxellois de réduction des risques, comme l'amélioration de l'accès des usagers de drogues au matériel stérile d'injection. Sur ce dernier point, la ministre peut-elle préciser quelle forme cette amélioration prendra ? S'agit-il de renforcer les équipes des services existants, tels que Dune ou Transit ? Ou d'accroître le soutien financier à l'achat de matériel stérile ? Ou encore de la création de nouveaux dispositifs, tels que des automates d'échange de seringues usagées ?

Dans son exposé général, la ministre indique que les opérateurs en contact avec les réfugiés ont reçu un soutien supplémentaire. Peut-elle indiquer sur quelle AB ce soutien a été octroyé, et détailler celui-ci (montants, opérateurs, etc.) ?

À l'ajusté, on constate une baisse de crédits pour de nombreux services, la plus forte étant pour les services de santé mentale (– 177.000 €). Cette baisse pour les SSM se vérifie à chaque ajustement. L'an dernier, la ministre avait indiqué que pour y remédier, « Le fonctionnement des services de santé mentale sera évalué en 2015 et quelques ajustements sont possibles. ».

Peut-elle dès lors livrer le résultat de cette évaluation et les solutions qu'elle a trouvées pour éviter cet ajustement structurel ?

L'exposé général du budget 2016 indique que « L'étude relative à la détermination d'un outil de programmation permettant de mettre en œuvre l'article 32 du décret touche à sa fin. Elle devrait être complétée en 2016 par une dernière étude ». Autant dire que cette programmation n'est pas près de voir le jour ... Or, l'an dernier, la ministre disait déjà que « Concernant la programmation ambulatoire, celle-ci devrait être élaborée pour l'automne 2015. ». Quel crédit peut-on dès lors encore accorder à ses propos ?

Concernant les maisons médicales, la Ministre indiquait l'an dernier que « Avant d'envisager d'augmenter leur nombre, une évaluation doit être faite qui devra déboucher sur les critères à définir quant aux besoins. ». L'exposé général annonce l'agrément d'une maison médicale supplémentaire, et précise même qu'il s'agira d'une maison médicale à l'acte. La ministre peut-elle dès lors préciser sur quels critères elle se base pour envisager cet agrément ?

En matière de promotion de la santé, le budget préfigure l'entrée en vigueur du nouveau décret. La ministre peut-elle donner un calendrier quant au dépôt du texte ? Par ailleurs, sur quelle base le financement sera-t-il octroyé avant l'entrée en vigueur du décret ? Le standstill sera-t-il prolongé ? Lors des derniers débats sur le sujet, elle indiquait ne pas encore avoir obtenu d'accord du Collège sur ce point : les choses ont-elles avancé depuis lors ? Enfin, où en sont les discussions avec la Wallonie quant à la répartition de la prise en charge des subventions aux opérateurs actifs sur les deux territoires ?

M. André du Bus de Warnaffe (cdH) remercie la ministre pour son exposé et souhaite poser deux questions concernant les AB 41.01, 33.10 et 33.16. La concertation sera-t-elle plus forte avec le Plan bruxellois de la santé pour assurer la transversalité entre Régions et Communautés ?

Le programme 3 (promotion de la santé) connaît une augmentation financière importante, mais celle-ci bénéficie à des thématiques verticales.

Seule l'AB 33.06 (opérateurs de promotion de la santé et initiatives) veille à une politique transversale mais présente une diminution de 33 %.

M. Bea Diallo (PS) fait observer que la ministre précise que « l'objectif de lutte contre les inégalités sociales en matière d'accès à la santé, la politique de santé se déclinera en trois axes autour desquels s'articuleront en 2016 les premières actions concrètes

pour optimiser le transfert de compétences des matières prévu par la 6ème réforme de l'État ».

La ministre, à juste titre, signale que toutes les structures INAMI invitées à basculer l'ont fait au 1^{er} janvier 2015 à l'exception de l'ASBL l'Équipe avec ses trois conventions de revalidation et sa structure d'habitation protégée.

Cette atypicité ne va pas aller sans complication pour le futur. Le Collège devra veiller à intensifier les collaborations entre les différents secteurs de l'hébergement et de l'ambulatoire.

Il va falloir être inventif. La ministre évoque que des relations accrues entre une structure d'hébergement mixte comme l'Équipe et les services ambulatoires de la Commission communautaire française en santé mentale et toxicomanie peuvent être des pistes.

Quelles formes pourraient revêtir ces relations pour atteindre cet objectif ? La ministre pourrait-elle éclairer le commissaire sur ce point ?

L'exception que constitue l'Étoile polaire, service administratif de la Commission communautaire française et service de revalidation qui n'a pas basculé est un point d'attention qu'il faudra suivre de près.

La ministre pourrait-elle expliquer le choix qui s'est opéré de ne pas opter pour le basculement ?

En matière de promotion de la santé et de projets assuétudes le standstill strict a été d'application.

Le commissaire sera attentif au parcours du nouveau décret de promotion de santé passé en première lecture qui entend conférer « un cadre structuré, efficace et évolutif à la politique de la promotion de la santé ». Voilà un projet ambitieux qui ne l'est pas moins que l'objectif d'arrêter un Plan de promotion de la santé en concertation avec les opérateurs concernés.

Dans le cadre de l'élaboration du Plan de santé bruxellois (PSB), la ministre en charge de la Santé à la Commission communautaire française a été invitée à piloter le groupe de travail « Prévention promotion de la santé ». L'idée qui en ressort est d'établir un Plan de promotion des attitudes saines.

Il s'agira de préciser les objectifs, d'en déterminer les contours vu la largeur d'un tel concept.

On notera encore des initiatives de dépistages délocalisés des IST auprès des publics particulièrement exposés, les premières mesures mises en œuvre du Plan de réduction des risques (accès au matériel stérile d'injection) qui, l'espère le commissaire, sera

bientôt suivi des autres mesures du Plan et enfin l'implémentation du test immunologique en matière de dépistage du cancer colorectal.

Mme Cécile Jodogne (ministre en charge de la Santé) signale qu'en ce qui concerne le matériel d'injection, le subside sera donné à MODUS VIVENDI qui fera office de centrale d'achat et dispatchera le matériel dans les diverses associations concernées, pour les fêtes notamment.

Le soutien à la politique de santé mentale augmente : 20.000 € complémentaires pour Médecins du monde, 18.000 € complémentaires pour Ulysse et 25.000 € complémentaires (soit 50.000 au total, soit + 100 %) pour le SETIS (interprétariat).

Pour ce qui concerne la santé mentale, il s'agit d'un ajustement structurel annuel, d'un travail qui s'opère en fonction des demandes du secteur. Les subsides « se collent » aux dépenses faites année après année. Il n'existe aucune volonté de baisser ces subsides.

En réponse à Mme Genot qui s'interroge sur la sous-utilisation de ces subsides, la ministre répond qu'il y a des actions qui ne se font pas ou qui ne sont pas encore faites.

La ministre revient à l'étude de l'outil de programmation. La seconde étude devait être la dernière, mais elle a fait apparaître qu'une troisième était nécessaire pour créer un recueil de données.

L'objectif est d'articuler les données avec celles de l'Observatoire de la Commission communautaire commune en constituant un recueil de données accessible à tous les opérateurs quand cela s'avère utile, et à certains opérateurs seulement quand il s'agit de données plus ciblées et confidentielles.

Pour ce qui est des maisons médicales, la ministre rappelle qu'il existe aujourd'hui 37 agréments. Certaines maisons médicales fonctionnent soit au forfait (dont les forfaits INAMI et l'aide Impulseo) et certaines à l'acte (et ne bénéficie pas de ce forfait ni d'Impulseo).

En ce qui concerne le décret relatif à la promotion de la santé, il existe maintenant un accord de « *standstill* » pour toute l'année 2016 dont bénéficient les associations venant de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Une information leur sera donnée à l'été 2016 sur les indications à suivre en 2017. Le « *standstill* » a été décidé également en Région wallonne.

Concernant la répartition des subsides entre la Commission communautaire française et la Région wallonne, un accord de coopération doit être mis en place déterminant la quote-part de chacun.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH) aborde également les subsides en matière de toxicomanie et d'assuétude et les AB 33.16 « Services intégrés » et 33.17 « Promotion et développement sanitaire ».

Ce commissaire insiste sur la nécessité qu'il y a de créer un maximum de synergies entre les différents opérateurs. Il y aurait quelques ajustements à faire.

L'intervenant insiste également sur la bonne articulation entre la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune en matière de promotion de la santé, dans le cadre du comité de pilotage et de la cellule d'appui.

Mme Cécile Jodogne (ministre en charge de la Santé) répond que le programme 3 concerne effectivement les thématiques verticales. C'est le décret qui garantira la transversalité et le mode d'approche.

En ce qui concerne l'Étoile polaire, qui n'est pas dans les compétences de la ministre de la Santé, elle précise néanmoins que le basculement de cet organisme vers la Commission communautaire commune est très compliqué pour un service francophone de la Commission communautaire française.

Pour en revenir à l'Équipe, la ministre expose que la raison principale du non basculement vers la Commission communautaire commune est le souci de poursuivre le travail de partenariat avec d'autres associations et structures non concernées par ce basculement. L'Équipe ne voulait pas se couper du réseau dans lequel elle travaille depuis plus de 25 ans.

Mme Zoé Genot (Ecolo) interroge la ministre sur les critères d'ouverture de maisons médicales et sur le motif des maisons médicales travaillant à l'acte.

Mme Cécile Jodogne (ministre en charge de la Santé) précise que le premier critère pour la création d'une maison médicale est la diminution des inégalités face à la santé.

Le deuxième critère est un critère géographique : rencontrer les besoins là où ils sont le plus criants.

Et le troisième critère est lié aux rapports d'inspection qui peuvent orienter la décision.

La ministre précise qu'en 2016, il sera possible d'agréer UNE maison médicale.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH) constate, dans l'ajustement 2015, la disparition des subsides à la participation aux habitants.

Mme Cécile Jodogne (ministre en charge de la Santé) répond qu'une remarque a été faite par la Cour des comptes en analysant les frais de fonctionnement qui ne peuvent pas être utilisés pour de tels projets.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH) demande que soit annexée au rapport la liste des associations concernées par l'AB 33.13 « Subventions pour des initiatives en matière de santé ».

Mme Cécile Jodogne (ministre en charge de la Santé) précise encore que pour le programme 1, une analyse a eu lieu et que les axes prioritaires ont bougé.

Ces priorités seront la lutte contre les violences, l'exclusion, la santé mentale ainsi que les enfants les jeunes adultes.

3. Examen des tableaux

Programme 1 – support de la politique générale

12.01 – Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de l'administration et des personnes étrangères à l'administration

Mme Zoé Genot (Ecolo) souhaite savoir si la demande du Conseil consultatif Social / Santé de voir ses jetons de présence augmenter sera relayée.

Mme Cécile Jodogne (ministre en charge de la Santé) répond par la négative, si ce n'est que le total augmentera suite à la création d'une nouvelle section pour la promotion de la santé.

Mme Zoé Genot (Ecolo) remarque une diminution de 49.000 € à 25.000 € pour cette AB. Comment poura-t-on y faire face ?

Mme Cécile Jodogne (ministre en charge de la Santé) précise qu'il s'agit d'un transfert vers le programme 2.

12.02 – Promotion, publications, diffusion

Pas d'observation.

33.01 – Subventions pour des projets innovants, récurrents ou l'extension de projets dans le domaine de la santé

Pas d'observation.

33.06 – Subventions pour des projets innovants, récurrents ou l'extension de projets en santé mentale

Pas d'observation.

33.11 – Subventions à l'ASBL « Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale »

Pas d'observation.

33.13 – Subventions pour des initiatives en matière de santé

Pas d'observation.

33.14 – Subventions pour les initiatives en matière de promotion de la santé

M. Hasan Koyuncu (PS) observe la différence entre le CE initial 2016 (95.000 €) et le CE initial 2015 (103.000 €), soit une différence de 8.000 €.

Cette allocation est destinée à apporter un complément de subventions à certains opérateurs de promotion de la santé et notamment au Centre bruxellois de promotion de la santé.

Le crédit est également destiné à soutenir l'ASBL Centre de documentation Santé Bruxelles qui regroupe les ressources documentaires des ASBL Question Santé, Fédération des maisons médicales et Ligue bruxelloise francophone pour la santé mentale.

La mise en commun des ressources humaines et scientifiques des trois associations permet à la Commission communautaire française de disposer d'un service documentaire intégré, plurisectoriel et cohérent.

Une évaluation transversale du dispositif en Commission communautaire française et en Fédération Wallonie-Bruxelles devait être réalisée en 2015 à l'occasion des transferts liés à la 6ème réforme de l'État.

Le commissaire souhaite savoir comment la ministre a mené ces évaluations, selon quelles méthodes et avec quels moyens inscrits à quelle AB.

Au détriment de quel opérateur cette diminution de 8.000 € s'opère ? Est-ce la raison d'un glissement vers la promotion de la santé ?

M. André du Bus de Warnaffe (cdH) demande à la ministre si des centres universitaires ou des centres de recherches font des études relatives à la santé.

Mme Cécile Jodogne (ministre en charge de la Santé), revenant au début de son exposé, rappelle que de nouveaux axes entrent dans les priorités, dont le fonctionnement n'est pas encore décidé. Il s'agit de projets innovants.

33.14 – Subventions pour des initiatives en matière de promotion de la Santé

Pas d'observation.

33.15 – Subventions à des structures subventionnées auparavant par l'INAMI (6ème réforme)

Pas d'observation.

41.01 – Accords de coopération

Pas d'observation.

Programme 2 – Services ambulatoires

M. Jacques Brotchi (MR) estime que le point principal semble être de voir comment les transferts de compétences (et de fonds) dans le cadre de la 6^e réforme de l'Etat seront effectués et assimilés par la Commission communautaire française. Si la Ministre s'est toujours voulue rassurante à ce sujet, parlant de *standstill* pour les projets et leurs financements, les acteurs de terrain n'étaient pas du tout rassurés pour l'avenir de leurs projets et de leurs structures.

Dans l'exposé général, on note que plusieurs projets sont planifiés et que des engagements sont pris en matière de priorités et surtout de coordination entre les acteurs de terrain. On ne peut que se réjouir de cette intention, mais nous ne manquerons pas de nous inquiéter de leur réalisation effective par la suite.

Pour ce qui concerne le programme 2, il est précisé que « Les crédits sont aussi destinés à rencontrer les modifications du décret ambulatoire qui interviendront en 2016 ». Or le total du programme 2 n'évolue pas fondamentalement par rapport à l'initial 2015.

Pourrait-on donc avoir une vision synthétique des postes concernés et des crédits mobilisés à cet effet ?

Mme Cécile Jodogne (ministre en charge de la Santé) rappelle qu'il convient de comparer l'ajusté (et non l'initial 2015) avec l'initial 2016. On observe alors une augmentation importante.

33.04 – Subventions aux services de santé mentale

M. Hasan Koyuncu (PS) fait observer que les subventions sont les suivantes : crédit proposé CE 15.248.000 € contre 14.849.000 € à l'initial 2015 soit une augmentation de 399.000 €, soit 2,7 % en CE, et une diminution de 162.000 €, soit 1,1 % en CL.

Mais l'initial 2015 de 14.849.000 € venait de 15.123.000 € à l'initial 2014 soit une différence de 274.000 € ou de 2,74 %.

Les crédits permettent à 22 services de santé mentale de remplir leurs missions agréées de service public : soit l'accueil, le diagnostic, le traitement, la prévention et éventuellement le développement de projets spécifiques lorsque l'agrément le précise.

Les crédits permettent également de financer la Ligue bruxelloise francophone pour la santé mentale en tant qu'organisme de coordination des services de santé mentale.

La justification de cette augmentation donnée est que les crédits intègrent également les montants nécessaires pour environ 300.000 € aux extensions d'agréments qui seront octroyés en 2016 par le Collège pour les équipes enfants et adolescents (jeunes adultes) et les équipes complémentaires en santé communautaire.

L'ajustement 2015 (désindexation + ajustement aux dépenses) ramène ce crédit à 14.672.000 €, soit une diminution de 177.000 €, soit 1,2 %.

L'initial de 2015 était de 14.849.000 € qui constituait une diminution de 274.000 € par rapport à 2014 qui était de 15.123.000 €.

On parle d'une augmentation de 15.248.000 € – 15.123.000 € soit 125.000 € (entre 2016 et 2014) au lieu d'une augmentation de 399.000 € cela relative l'augmentation du crédit en CE. Mais, on parle bien d'une diminution en CL de 14.687.000 € – 15.123.000 € soit 436.000 € en deux ans au lieu d'une diminution de 162.000 € en CL.

Or, la ministre parle de besoins pour 300.000 € pour couvrir les extensions d'agréments qui seront octroyés en 2016 par le Collège pour les équipes enfants et adolescents (jeunes adultes) et les équipes complémentaires en santé communautaire.

Le commissaire salue ces projets qui répondent à un réel besoin sur le terrain mais souhaite savoir quels sont les services que la Commission communautaire française a perdus dans cette équation.

L'ajustement 2015 a dû réduire le crédit à 14.672.000 €, soit une diminution de 177.000 €. Comment cette diminution de crédits s'est-elle répercutée sur les opérateurs ?

Pourquoi le Collège n'a-t-il pas des services qui sont toujours en initiatives et qui exercent des missions de service de santé mentale ?

Mme Cécile Jodogne (ministre en charge de la Santé) rappelle qu'il s'agit d'une année difficile. On passe au budget dissocié. On observe, en effet, une hausse de 1.224.000 € pour le programme 2 : 1.000.000 € pour les nouveaux projets et 224.000 € pour le cadastre du personnel.

33.05 – Subventions aux centres d'Accueil téléphoniques

Mme Cécile Jodogne (ministre en charge de la Santé) fait observer qu'il existe une difficulté de recrutement de personnel. C'est une problématique réelle que le décret ambulatoire doit prendre en compte.

33.08 – Subventions aux centres de soins de jour

Pas d'observation particulière.

33.09 – Subventions aux associations en matière de soins palliatifs et continués

M. André du Bus de Warnaffe (cdH) interroge la ministre sur l'implantation de la cité Sérine. Pourquoi à Schaerbeek ?

Il interroge la ministre de façon plus globale sur l'hébergement alternatif à l'hospitalisation.

La présidente propose à la commission de visiter cette structure, la cité Sérine.

Mme Cécile Jodogne (ministre en charge de la Santé) convient qu'il s'agit d'une problématique sociale importante.

La cité Sérine existe depuis plus de 25 ans à Etterbeek. Il s'agit aujourd'hui de mettre en place une extension du projet vers Schaerbeek. Il s'agit bel et bien d'un projet précurseur qui sert d'exemple aux nouvelles structures et a suscité l'intérêt de la ministre Maggie De Block, ministre fédérale de la Santé.

C'est un projet important qui répond à de grosses attentes. Mais il ne met pas en péril d'autres projets qui viendraient s'y ajouter. L'enjeu est important.

Ce qui touche aux soins palliatifs et continués (VIH, par exemple) est essentiel en des moments de crise.

33.10 – Subventions aux centres de coordination de soins et service à domicile

M. Bea Diallo (PS) fait observer que le crédit proposé est de CE 1.524.000 € et CL 1.522.000 € au lieu de 1.501.000 € en 2015, soit une augmentation de 23.000 € en CE et une augmentation de 21.000 € en CL.

Mais c'est à examiner au regard de l'initial 2014 de 1.589.000 € qui représentait une diminution de 88.000 €, soit 5,54 %.

Les crédits permettent aux 5 centres de coordination de soins et services à domicile de remplir leurs missions agréées de service public soit établir, en concertation avec le médecin traitant, les prestataires de soins et de services, le bénéficiaire et son entourage, un plan de soutien dont ils assurent l'évaluation régulière et la coordination.

L'ajustement 2015 (désindexation + ajustement aux dépenses) ramène ce crédit à 1.469.000 €, soit une diminution de 32.000 €, soit 2,1 %.

Le PS se réjouit de l'augmentation, à l'initial 2016, de ce crédit essentiel pour les soins à domicile mais cette augmentation de 23.000 € en CE ou 21.000 € en CL ne vient toujours pas compenser la diminution qu'avait connue ce crédit.

L'ajustement 2014 montrait en effet une diminution de 109.000 € par rapport à l'initial 2015, soit une diminution de 6,86 %.

L'initial de 2015 prévoyait lui une diminution de 88.000 € qui représente 5,54 % de diminution par rapport à l'initial de 2014.

Le maintien à domicile est reconnu par tous comme un des enjeux essentiels et les centres de coordination en sont un élément-clé. Or, les moyens devraient suivre. À quoi correspond cette augmentation ? Répond-elle aux besoins des centres de coordination ?

Ce crédit connaît, à l'ajustement, une diminution de 32.000 € qui ramène ce crédit de 1.501.000 € à 1.469.000 €, soit 2,1 %. Comment cette diminution a-t-elle impacté les opérateurs ?

Mme Cécile Jodogne (ministre en charge de la Santé) explique qu'il n'y a pas de baisse mais une légère augmentation qui correspond au cadastre du personnel. Il faut comparer l'ajustement 2015 (1.500.000 €) et le CE 2016 (1.524.000 €).

33.15 – *Subventions aux Associations de santé intégrée (maisons médicales)*

Pas d'observation particulière.

33.16 – *Subventions aux services actifs en matière de toxicomanies*

M. André du Bus de Warnaffe (cdH) aborde cette AB pour demander s'il s'agit de projets-pilotes ou récurrents.

Mme Cécile Jodogne (ministre en charge de la Santé) répond qu'il s'agit de viser des publics plus particuliers : enfants, jeunes adultes, enfants dans les hôpitaux. Pour atteindre les objectifs vis-à-vis de publics particuliers, il faut que les associations puissent travailler ensemble et avec les mêmes outils.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH) demande s'il y a un processus d'évaluation.

Mme Cécile Jodogne (ministre en charge de la Santé) précise que l'évaluation se base sur les rapports d'activités et sur l'évaluation des différents projets d'année en année.

Cette manière de procéder permet d'affiner les résultats, comme par exemple, connaître le nombre de personnes touchées par un projet.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH) demande confirmation de la contribution de la FEDITO via le Plan santé de la Commission communautaire commune.

Mme Cécile Jodogne (ministre en charge de la Santé) confirme.

33.17 – *Subventions aux services de promotion et de développement sanitaire*

Pas d'observation.

33.18 – *Subventions aux réseaux et partenariat d'acteur en santé*

M. Jacques Brotchi (MR) constate que l'AB 33.18 « Subventions aux réseaux et partenariats d'acteurs en santé » augmente effectivement d'environ 65.000 €. Ce montant sera-t-il entièrement dédié à l'agrément d'un nouveau réseau de santé « concertation aide alimentaire » ? Comment les autres réseaux déjà agréés seront-ils renforcés comme annoncé ?

L'intention est louable bien entendu, dans l'évaluation du décret ambulatoire, le manque de liens harmonisés entre les acteurs de terrain à clairement été pointé. Cependant, parce que le souci d'harmoniser les bonnes pratiques et de développer efficacement les réseaux ne s'est jamais réellement concrétisé sur le terrain de manière uniforme, on peut se demander comment la Ministre compte s'y prendre pour atteindre cet objectif. S'agit-il de renforcer des dispositifs déjà existants ? S'agit-il de définir et de mettre en place de nouvelles méthodes de travail ? Si oui, avec quels incitants ?

Mme Cécile Jodogne (ministre en charge de la Santé) précise qu'un nouveau réseau d'aide alimentaire sera créé, qui sera subsidié à hauteur de 25.000 € et que ULYSSE, le réseau de santé mentale en exil (lié à la crise des migrants) bénéficiera de 42.000 € supplémentaires.

Programme 3 – Promotion santé – matière transférée Communauté française

12.01 – *Jetons de présence, frais de parcours*

Pas d'observation.

33.01 – *Services de support, d'appui et d'accompagnement en promotion de la santé*

Mme Isabelle Emmery (PS) attire l'attention sur les crédits proposés : CE 471.000 € – CL 456.000 € au lieu de 360.000 €, soit 111.000 € d'augmentation, soit 30,8 % en CE, soit 96.000 € d'augmentation soit 26,7 % en CL.

Ce crédit couvrirait les subventions destinées

- aux services communautaires de promotion de la santé (SCPS) qui sont des organismes ou services qui ont pour mission d'apporter une assistance logistique et méthodologique permanente en matière de formation, de documentation, de communication, de recherche ou d'évaluation, au Conseil supérieur de promotion de la santé, à l'administration, aux Centres locaux de promotion de la santé,
- aux organismes et personnes qui développent des actions de terrain dans le domaine de la Promotion de la Santé, y compris la médecine préventive.

Trois services étaient associés aux Écoles de Santé publique des universités (Liège, ULB et UCL). Un service est une ASBL spécialisée en communication (Question Santé).

Ce crédit entend couvrir en 2016 les subventions aux piliers du nouveau dispositif de promotion de la

santé prévus par le nouveau décret de promotion de la santé :

- une cellule d'appui en promotion de la santé CAPS qui agit en tant qu'outil d'aide à la décision;
- un service d'appui en promotion de la santé SAPS qui apporte un accompagnement méthodologique aux acteurs de terrain;
- des services de support en promotion de la santé SESU qui apportent leur expertise aux acteurs de terrain sur le plan scientifique et/ou méthodologique.

LE CAPS serait l'élément nouveau du dispositif les autres étaient déjà subventionnés soit sous la forme de services agréés soit sous la forme de programmes pluriannuels d'action et de recherche.

L'ajusté 2015 proposé est porté à 424.000 € soit une augmentation de 64.000 € (soit 17,8 %) grâce à une redistribution venant de l'AB 23.3.0.33.06 opérateurs de santé communautaire.

Comment la ministre a-t-elle procédé à l'évaluation du coût du projet de la cellule d'appui ? Qu'est-ce que cela finance ? Quel sera le nombre d'ETP ?

L'ajustement 2015 prévoit une augmentation de 64.000 € de ce crédit par redistribution. La ministre pourrait-elle préciser ce que cette augmentation finance ?

Mme Cécile Jodogne (ministre en charge de la Santé) précise que cette situation est liée à la mise en œuvre du décret relatif à la promotion de la santé. Il faut donc un peu attendre.

La ministre ajoute que le budget permet de répondre aux missions de la cellule d'appui qui, précise-t-elle, n'est pas amenée à travailler sur le terrain mais à donner des conseils, des avis.

33.02 – Opérateurs assuétés

Mme Isabelle Emmery (PS) souhaite que soit annexée la liste des opérateurs, de façon à pouvoir identifier les nouveaux opérateurs.

Mme Cécile Jodogne (ministre en charge de la Santé) précise qu'il n'y a pas de nouveaux opérateurs.

Mme Isabelle Emmery (PS) pense à l'opérateur qui sera financé comme « service support ». Quel en sera le coût (augmentation conséquente pour cette AB) ?

Mme Cécile Jodogne (ministre en charge de la Santé) répond que ce coût est lié à la mise en œuvre du décret promotion santé suite à l'arrivée des 48 associations qui viennent de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH) informe qu'il ne s'exprimera pas sur les AB 33.01 et 33.02 tant que le projet de décret ne sera pas finalisé.

Le budget est prévisionnel à l'égard de structures qui ne sont pas encore avérées.

M. Jacques Brotchi (MR) marque son accord avec ce qui vient d'être dit par l'intervenant précédant.

33.03 – Opérateurs SIDA et EVRAS (éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle)

M. Jacques Brotchi (MR) relève que la ministre précise que des crédits sont prévus au soutien à des projets de dépistage délocalisé du VIH et d'autres IST menés par des associations de terrain.

Des articulations avec la politique fédérale de la santé sont-elles mises en place ?

Mme Cécile Jodogne (ministre en charge de la Santé) confirme, et ajoute que l'EVRAS est une compétence partagées avec les ministres Céline Fremault et Joëlle Milquet. Elle propose d'annexer la liste des projets.

Elle souligne encore que ces thématiques sont mises en discussion dans les CIM et donc également au niveau fédéral.

33.04 – Opérateurs cardiovasculaires

M. André du Bus de Warnaffe (cdH) estime que les maladies cardiovasculaires doivent également être prises en compte dans un cadre transversal.

Mme Cécile Jodogne (ministre en charge de la Santé) répond qu'en effet il y a un axe nouveau à développer avec le plus grand public. Il y aura de nouvelles initiatives et une politique coordonnée entre tous les opérateurs.

Mme Isabelle Emmery (PS) demande ce qu'il en est du Plan attitudes saines.

Mme Cécile Jodogne (ministre en charge de la Santé) répond qu'il est aussi mis en place dans le cadre du plan transversal (alimentation, exercice physique, tabac, alcool, drogues, ...).

33.05 – *Opérateurs traumatismes*

Pas d'observation.

33.06 – *Opérateurs de promotion de la santé et initiatives*

M. André du Bus de Warnaffe (cdH) demande quel est le lien avec BRUSTART (projet concernant les adolescents), et si, outre le financement fédéral, la Commission communautaire française participe également.

Mme Cécile Jodogne (ministre en charge de la Santé) répond que pour BRUSTART, les discussions ne sont pas encore terminées. Il s'agit d'un projet qui met l'accent sur les enfants et les jeunes adultes.

Cette AB est un appui aux services agréés. Mais, il n'y a pas encore de tout nouveaux projets comme par exemple la thérapie par l'art.

33.09 – *Opérateurs de prévention et de dépistage*

M. Zahoor Ellahi Manzoor (PS) souhaite savoir si le coût du passage du test GAIAC au test immunologique est neutre. Pour le soutien en matière informatique et de recueil de données, le crédit est-il suffisant ? Que représente-t-il dans ces crédits ?

L'ajustement de 2015 prévoit une augmentation de 22.000 € de ce crédit par redistribution. La ministre peut-elle préciser ce que cette augmentation finance ?

Mme Cécile Jodogne (ministre en charge de la Santé) précise que le passage au test immunologique représente un coût global de 15.000 €. C'est dans l'acquisition du matériel qu'il faudra ajuster.

33.10 – *Opérateurs transversaux – services ambulatoires et promotion de la santé*

Pas d'observation.

41.01 – *Dépenses relatives aux accords de coopération*

Pas d'observation.

Programme 5 – Infrastructures

61.35

Pas d'observation.

4. Avis

La commission a émis un avis favorable à la commission compétente pour le budget en ce qui concerne la division 23 des projets de décrets ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2015, d'une part, et contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2016, d'autre part, ainsi que les tableaux y annexés par 7 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

5. Approbation du rapport

À l'unanimité des membres présents, la commission a fait confiance à la présidente et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

La Rapporteuse,

Fatoumata SIDIBE

La Présidente,

Martine PAYFA

**Annexe
Subventions 2015 Santé**

A.B. 23.10.3306 – Subvention pour des études et des initiatives originales en santé mentale

CENTRE CHAPELLE-AUX-CHAMPS (Passado, Alizés)

A.B. 23.10.3313 – Subventions pour des initiatives en matière de santé

AIDE INFO SIDA (Libre Espace)
ALTER (Alter Echos)
ASSOCIATION FRANCOISE DOLTO (Espace «parentalité»)
ATELIER CÔTÉ COUR (Activités socio-artistiques pr patients psy)
BALUCHON ALZHEIMER BELGIQUE (Répit et accompagnement à domicile des familles)
ENTR' AIDE DES MAROLLES (Santé mentale communautaire)
ESPACE P (Permanences médicales, dépistage cancer col et IST, vaccination hépatite B, recueil de données épidémiologiques)
EX AEQUO (Test week)
FABLES RONDES (Clowns à l'hôpital)
FÉDÉRATION DES MAISONS MÉDICALES (Accès soins de santé primaires)
FFIHP (Coordination des initiatives d'habitations protégées)
GAZOUILLIS (Aménagement cuisine)
GAZOUILLIS (Lieu de rencontres parents-enfants)
HOPI'CONTE (Contes aux enfants hospitalisés)
HOSPIDOM (Hospitalisation à domicile)
INFIRMIERS DE RUE (Promo de la santé pr publics précarisés)
LA MAISON OUVERTE (Lieu de rencontres parents-enfants)
LA MARGELLE (Lieu de rencontres parents-enfants)
LAPSUS LAZULI (Clowns auprès des enfants malades)
LE GRÈS (Ateliers des 3 ponts)
LE PONT DES ARTS (Activités artistiques en milieu hospitalier - pédiatrie)
LES 24 HEURES VELO DU BOIS DE LA CAMBRE
LES AMIS D'ALADDIN
LES CAHIERS DE PSYCHOLOGIE CLINIQUE (Revue de psychologie clinique)
LES MESSAGERS DU CŒUR («Chemins d'Art» (en services de pédiatrie))
LES P'TITS PAS (Lieu de rencontres parents-enfants)
LES PISSENLITS (Santé communautaire à Cureghem)
L'HEURE ATELIER (Ateliers créatifs pour adultes psy)
LIAISON ANTIPROHIBITIONNISTE (RdR drogues + info juridique)
MAISON DE LA FAMILLE DE SAINT-GILLES (Le Jardin Couvert)
MAISON DES ENFANTS DE SAINT GILLES (Espace de rencontres parents-enfants)
MAISON MÉDICALE KATTEBROEK (Santé mentale (soins de santé primaires))
MODUS VIVENDI (RdR Alcool en milieu étudiant)
PASSAGES (Lieu de rencontres parents-enfants)
PSYMAGES (Entretiens filmés «Mémoires de psy»)
RAPA – AUTRE LIEU (Accompagnement patients psy + maisons communautaires)
SIMILES BRUXELLES (Aide patients psy)
SOS SECTES
SSM LE MÉRIDIEEN (Colloque de santé communautaire)
THÉÂTRE DE L'ECLAIR (Théâtre avec ados et adultes en difficulté)
ULB (SIPES - Cahier Santé)
ULB, ÉCOLE DE SANTÉ PUBLIQUE, FACULTÉ DE MÉDECINE (Université de Printemps)

A.B. 23.10.3314 – Subventions pour des initiatives en matière de Promotion de la Santé

CENTRE BRUXELLOIS DE PROMOTION DE LA SANTÉ (Action de promotion de la santé)
CENTRE DE DOCUMENTATION SANTÉ – BRUXELLES (Activité documentaire dans le domaine de la santé)

A.B. 23.20.3317 – Subventions aux services de promotion et de développement sanitaire

AREAM (Musicothérapie)
ASBL «30+30» (Information en matière de santé)
CDCS (Projet «Bruxelles-social en ligne»)
CENTRE DE GUIDANCE D'IXELLES (Clinique de la concertation d'Ixelles)
EMPATHICLOWN
ENTRE-DEUX (Soins 1e ligne pr public précarisé, tox, prostitution)
FÉDÉRATION DES MAISONS MÉDICALES (Tabac - Fumeurs milieux précarisés)
FÉDÉRATION DES MAISONS MÉDICALES (Tableau de bord (recueil de données))
LA TROUPE DU POSSIBLE (Création théâtrale pr public précaire (soc et psy))
L'ATELIER DES DROITS SOCIAUX (Information juridique et santé)
LE COIN DES CERISES (Santé mentale communautaire)
LIENS DE QUARTIER PETITE ENFANCE (Liens de quartier Petite Enfance)
LIGUE BRUXELLOISE FRANCOPHONE POUR LA SANTÉ MENTALE (Recueil de données pour les SSM)
MAISON MÉDICALE JEAN JAURÈS (MM Jean Jaurès)
MEDECINS DU MONDE (Actions sanitaires en faveur des personnes migrantes)
MEDECINS DU MONDE (Médibus)
MODUS VIVENDI (Matériel stérile d'injection)
MODUS VIVENDI (Quality Nights - RdR en milieu festif)
QUESTION SANTÉ (Réalisation et de diffusion du périodique Bruxelles-Santé, de support à la conception et la réalisation de brochures de la Commission Communautaire Française)
QUESTION SANTÉ (Santé et Entreprises)
SETIS (2 - Interprétariat pour services agréés COCOF)
SETIS (Formation, encadrement et emplois d'interprètes)
SOS VIOL (Aide aux victimes et à leur entourage)
ULYSSE (Migrants)
L'APPÉTIT DES INDIGESTES (L'appétit des Indigestes)
WOMAN DO
PLATE-FORME PRÉVENTION SIDA (Journée mondiale de lutte contre le SIDA)

AB 23.30.3302 – Opérateurs assuétudes

EUROTOX
INFOR DROGUES
PROSPECTIVE JEUNESSE
UNIVERS SANTE
CBPS

AB 23.30.3303 – Opérateurs SIDA et EVRAS

ALIAS
ARAPH
CBPS
ESPACE P
EX AEQUO
Université Saint-Louis
Fédération Laïque des Centres de Planning Familial
Modus Vivendi
Plate-Forme Prévention Sida
Service Education pour la Santé
SIREAS
GAMS
